

**SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE VAUCLUSE**



**SDACR**  
2026 - 2031

**SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ANALYSE  
ET DE COUVERTURE DES RISQUES**



# SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>LE SDIS DE VAUCLUSE ET SON ENVIRONNEMENT</b>				
	1.1 Le département de Vaucluse	4			
	1.2 Le SDIS	5			
	1.2.1 Un acteur essentiel du continuum de sécurité civile	6			
	1.2.2 Organisation du SDIS	6			
	1.2.3 Le SDIS de Vaucluse, entre missions propres et partagées	11			
		13			
<b>2</b>	<b>EVALUATION DU SDACR 2019</b>	14			
<b>3</b>	<b>RISQUES COURANTS</b>	18			
	3.1 Caractérisation et définition de la couverture opérationnelle des risques	20			
	3.2 Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes et Soutien Sanitaire Opérationnel	23			
	3.2.1 Départ réflexe	25			
	3.2.2 Urgence fonctionnelle relative	28			
	3.2.3 Analyse de la réponse opérationnelle SSUAP « global »	28			
	3.2.4 Participation à l'Aide Médicale d'Urgence	29			
	3.2.5 Soutien Sanitaire Opérationnel	35			
	3.2.6 Missions d'assistance à la population, carences ambulancières	36			
	3.3 Accidents de la circulation	41			
	3.4 Incendies	45			
	3.5 Feux d'espace naturel	52			
	3.6 Opérations diverses	55			
	3.7 Analyse des bassins de la réponse opérationnelle	58			
	3.7.1 Etude des Centres de Première Intervention (CPI)	66			
	3.7.2 Etude des Centres Mixtes (C.S et C.S.P)	69			
<b>4</b>	<b>LES FOCUS</b>				
	4.1 Le Mont Ventoux	71			
	4.2 Zone « Courtine et Confluence »	72			
	4.3 Centres à forte pression opérationnelle	75			
	4.3.1 Centre de Secours mixte de SORGUES	78			
	4.3.2 Centre de Première Intervention de MONTEUX	78			
	4.4 CTAU / CODIS	81			
	4.5 Le Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)	85			
		88			
<b>5</b>	<b>RISQUES COMPLEXES</b>	90			
	5.1 Les Risques naturels	92			
	5.1.1 Risques crue, inondation, ruissellement et rupture de barrage	92			
	5.1.2 Risque feux de forêt	97			
	5.1.3 Risques glissements, mouvements de terrains et séismes	105			
	5.2 Les Risques anthropiques	108			
	5.2.1 Risque technologique et menaces	108			
	5.2.2 Risque réseaux de transports	116			
	5.2.3 Risques milieu périlleux, montagne et souterrain	124			
	5.2.4 Risques sanitaires	129			
	5.2.5 Risques sociétaux, émergents et feux spéciaux	132			
<b>6</b>	<b>SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE</b>	141			
	6.1 Sécurité individuelle et collective	142			
	6.2 Protection et résilience organisationnelle	143			
	6.2.1 Menace « Cyber-attaque »	143			
	6.2.2 Résilience mécanique et taux d'indisponibilité des matériels roulants	143			
	6.2.3 Plateforme CTAU/CODIS : résilience opérationnelle et fonctionnelle	144			
	6.2.4 Préparation et gestion de crise	145			
	6.2.5 Résilience organisationnelle du SDIS	145			
<b>7</b>	<b>CONCEPTION STRATÉGIQUE</b>	146			
	7.1 Ambitions stratégiques « 2026-2031 »	147			
	7.2 Orientations stratégiques « 2026-2031 »	148			
<b>8</b>	<b>SYNTHÈSE DU SDACR 2026-2031</b>	151			
<b>9</b>	<b>ANNEXES</b>	153			
	9.1 Glossaire	154			
	9.2 Autonomie des bassins de la réponse opérationnelle et des centres de secours	156			
	9.3 Synthèse des indicateurs Centres de Première Intervention	158			
	9.4 Synthèse des indicateurs centre mixtes	161			
	9.5 Matériels roulants par type de risque	163			
	9.6 Définitions	167			
	9.7 Cartographies	168			
	9.8 Indicateurs de suivi du COPIL	191			





# **PARTIE 1**

# **LE SDIS DE VAUCLUSE ET SON ENVIRONNEMENT**

# LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

## 1.1 - LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

### Physionomie du département

Au débouché du sillon rhodanien et au carrefour de trois régions (Sud, Occitanie et Rhône-Alpes Auvergne), le Vaucluse est une clé de voute de l'arc méditerranéen. Le Vaucluse est un département de taille réduite avec une **superficie de 3 567 km<sup>2</sup> (86ème rang national)**.

### Climat

**Un climat contrasté** : Le climat, de type méditerranéen, avec un été très sec et très chaud en plaine, est relativement froid l'hiver notamment avec la présence du Mont Ventoux (climat montagnard) mais également en plaine où la moyenne mensuelle de janvier n'est que d'environ 5°C. Le mistral, vent sec et puissant, souffle jusqu'à 120 jours par an de 60 à 80 km/h, contribuant à assécher l'air, le sol et la végétation.

### Géographie physique du département

Plaines : **45% de la superficie totale du département sont des plaines ayant des altitudes inférieures à 100 mètres.** Elles sont localisées dans la partie occidentale.

### Les reliefs montagneux

**Le relief majeur est représenté par le Mont Ventoux qui culmine à 1910 mètres.**

Il fait partie d'une ligne de crête orientée Ouest-Est. Cette entité est limitée au sud par les **Monts de Vaucluse** qui culminent à **1 256 mètres**. La **montagne du Luberon**, relief le plus méridional du département, a une longueur de **45 km** pour une **largeur de 5 km** environ.



### CHIFFRES CLÉS

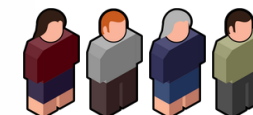
**3 567 KM<sup>2</sup>**

Superficie du département

**1 910M**

Point culminant du département : Mont ventoux

**572 056**



Habitants

**25%**

Altitude moyenne du territoire se situant à plus de 500 mètres d'altitude.

Plus petit département de la région Sud.

### Démographie et bassin de vie

Avec une population de **572 056 habitants** (source INSEE 2026) le Vaucluse se situe à la **57e position sur le plan national**. En 6 ans sa population s'est accrue de près de

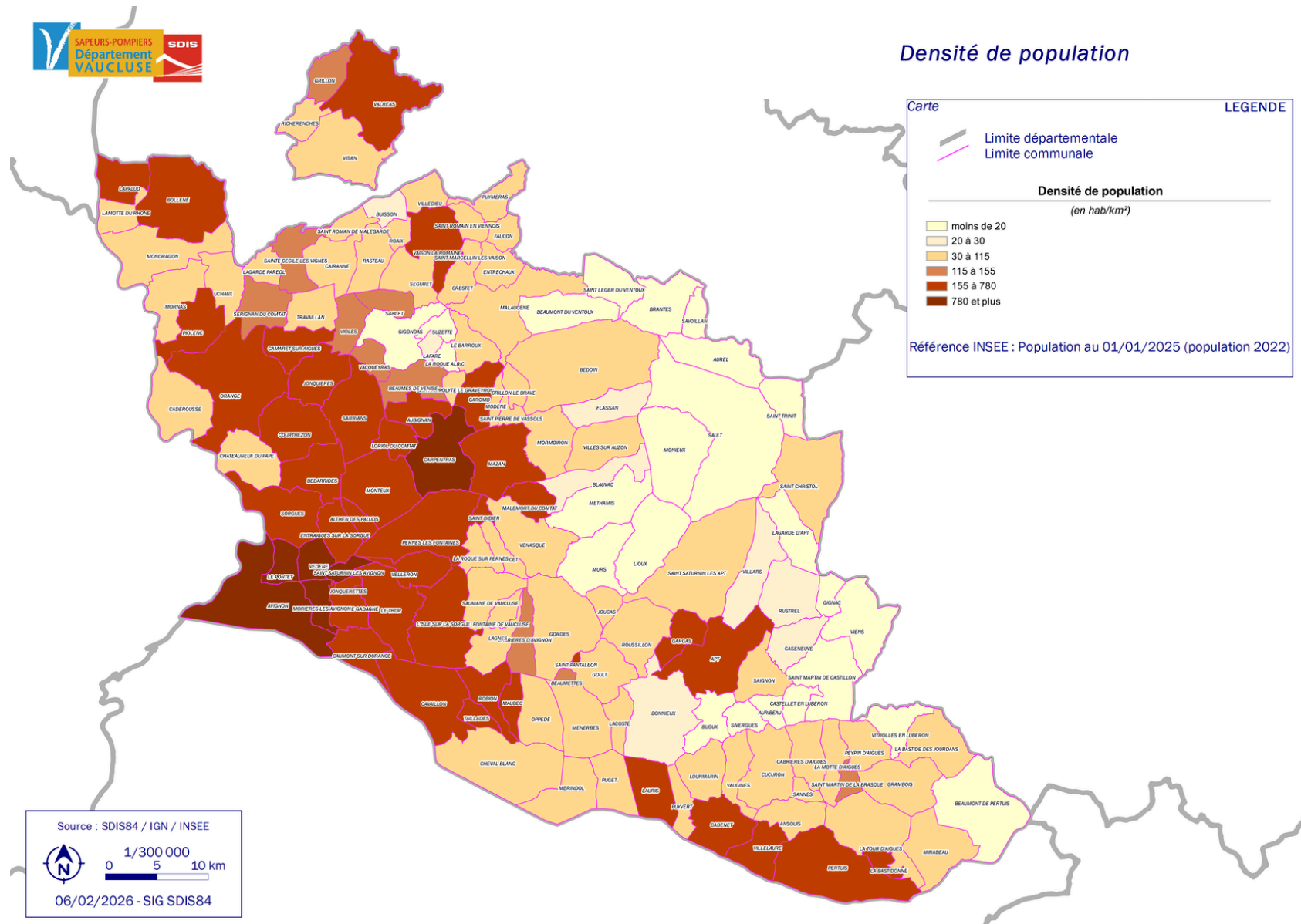
**2 096 personnes/an, soit une évolution annuelle de 0.4%.**

L'unité urbaine d'Avignon couvre 59 communes dont 44 vauclusiennes : elle déborde sur les départements du Gard et des Bouches-du-Rhône. Elle représente dans sa partie vauclusienne 68% de la population du département.

## L'URBANISATION SE DÉVELOPPE À L'OUEST DU DÉPARTEMENT DU VAUCLUSE



### Densité de population



# LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

## Réseau de transport routier

Compte tenu de sa position et de sa situation géostratégique, le Vaucluse est l'un des départements français où le **trafic routier est le plus élevé**.

### CHIFFRES CLÉS

#### RÉSEAU AUTOROUTIER :

Fréquentation journalière moyenne

**72 000**

VÉHICULES/J



A7 Orange nord

**35 000**

VÉHICULES/J



A9 Roquemaure

**60 000**

VÉHICULES/J



A7 Orange sud

Fréquentation estivale

**160 000**

VÉHICULES/J



A7 Bollène/Orange

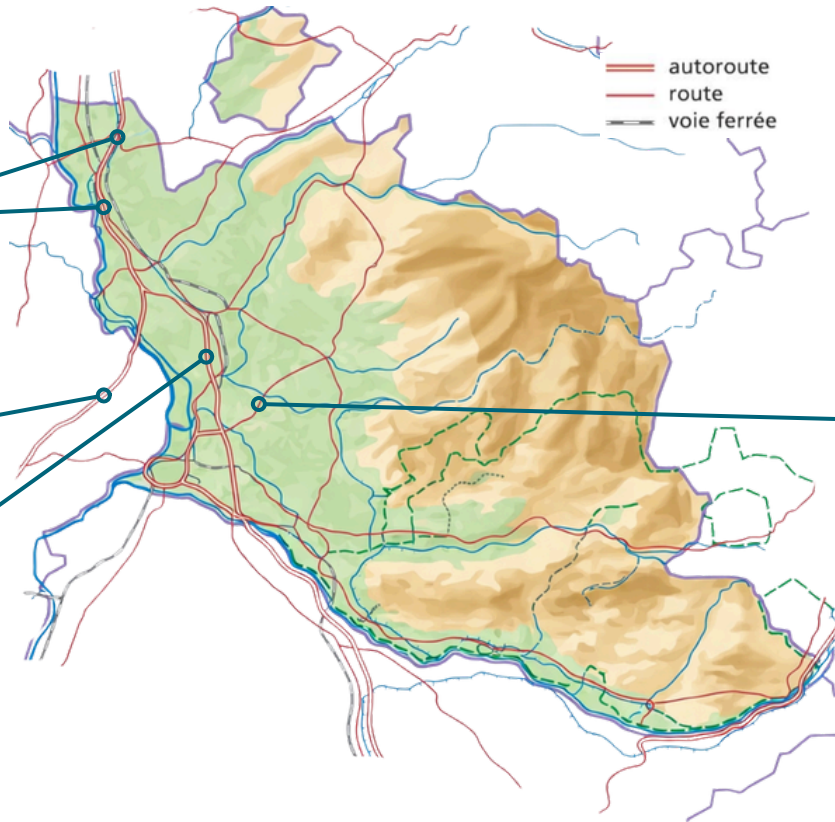
**83 000**

VÉHICULES/J



A9 Roquemaure

#### DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE



#### RÉSEAU DÉPARTEMENTAL :

2 388 km de route dont  
91 km de 2X2 voies

1 535 km de réseau de  
desserte locale

**70 000**

VÉHICULES/J



Départementale la plus  
fréquentée : axe Avignon-  
Carpentras



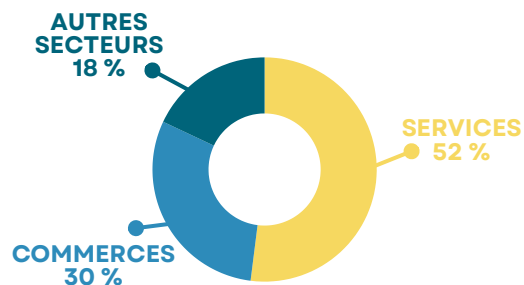
135 km de vélo route

# LE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

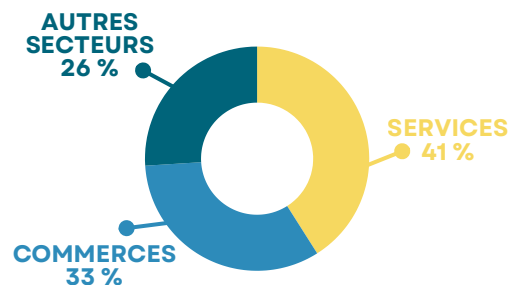
## Emploi et dynamisme économique

Les services et les commerces constituent les 2 pans principaux de l'activité économique vaucloisienne. Ils **représentent respectivement 52% et 30% des établissements ainsi que 41% et 33% des salariés.**

### RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS



### RÉPARTITION DES SALARIÉS



Le département de Vaucluse atteint un **taux de chômage de 10,1%** et se positionne à la **6ème place** du classement des départements métropolitains les plus pauvres de France (19,9%).



## Tourisme, activités et évènements culturels

Le Vaucluse possède un riche patrimoine naturel, culturel et bâti. Avignon, cité Papale est célèbre pour son festival international de théâtre, le Luberon pour ses villages perchés et l'Isle-sur-la-Sorgue pour ses antiquaires.

### L'offre de soins

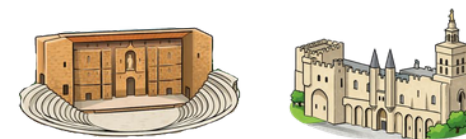
La région PACA se caractérise par des inégalités territoriales d'accès à la santé : dans les zones de faible densité médicale, le risque de renoncement aux soins est important. Le territoire doit faire face à l'inégale répartition spatiale de la ressource.

## CHIFFRES CLÉS

### MONUMENTS



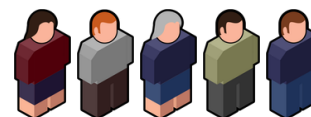
Monuments inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques.



2 inscriptions au patrimoine mondial de l'UNESCO (théâtre antique d'Orange/Arc de triomphe, Palais des Papes).

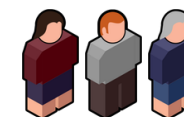
### EVÉNEMENTS

**1.7 MILLION**



Spectateurs Festival d'Avignon (IN et OFF).

**30 500**



Spectateurs Chorégies d'Orange.

### TOURISME

**43 %**



Forte attractivité internationale, 43% de touristes étrangers.

**5 M 22 M**



5 millions de visiteurs annuels, soit 22 millions de nuitées.

## 1.2 - LE SDIS

Le SDIS de Vaucluse est un établissement public administratif doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Ses missions sont définies par l'article L1424-2 du Code général des collectivités territoriales. La gestion opérationnelle est assurée par le **Préfet**, tandis que la gestion administrative et financière incombent au **Président du Conseil d'Administration du SDIS (PCASDIS)**. Son organisation est définie dans un arrêté portant organisation générale du SDIS de Vaucluse et du Corps départemental des sapeurs-pompiers de Vaucluse, signé conjointement du Préfet de Vaucluse et du PCASDIS de Vaucluse, en date du 30 décembre 2025. Le **Directeur Départemental (DDIS)**, dirige la structure. Il en est également le Chef de Corps départemental.

### 1.2.1 - Un acteur essentiel du continuum de sécurité civile

Au-delà de la lutte contre les événements, les accidents ou les phénomènes climatiques, **le SDIS 84 participe humainement et financièrement à l'animation d'un véritable continuum de la sécurité civile.**

Concrètement, depuis une dizaine d'années, le SDIS s'est inscrit dans la mise en œuvre d'une véritable politique de développement de la culture de sécurité civile au travers d'actions concrètes au plus proche des vauclusiens.



## CHIFFRES CLÉS

### DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE SÉCURITÉ CIVILE

#### Moyens financiers



3,5 ETP

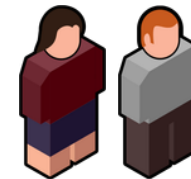


103 K€

#### Moyens Logistiques

#### Actions de sensibilisation en faveur de la "jeunesse"

3 300



Elèves en Milieu scolaire

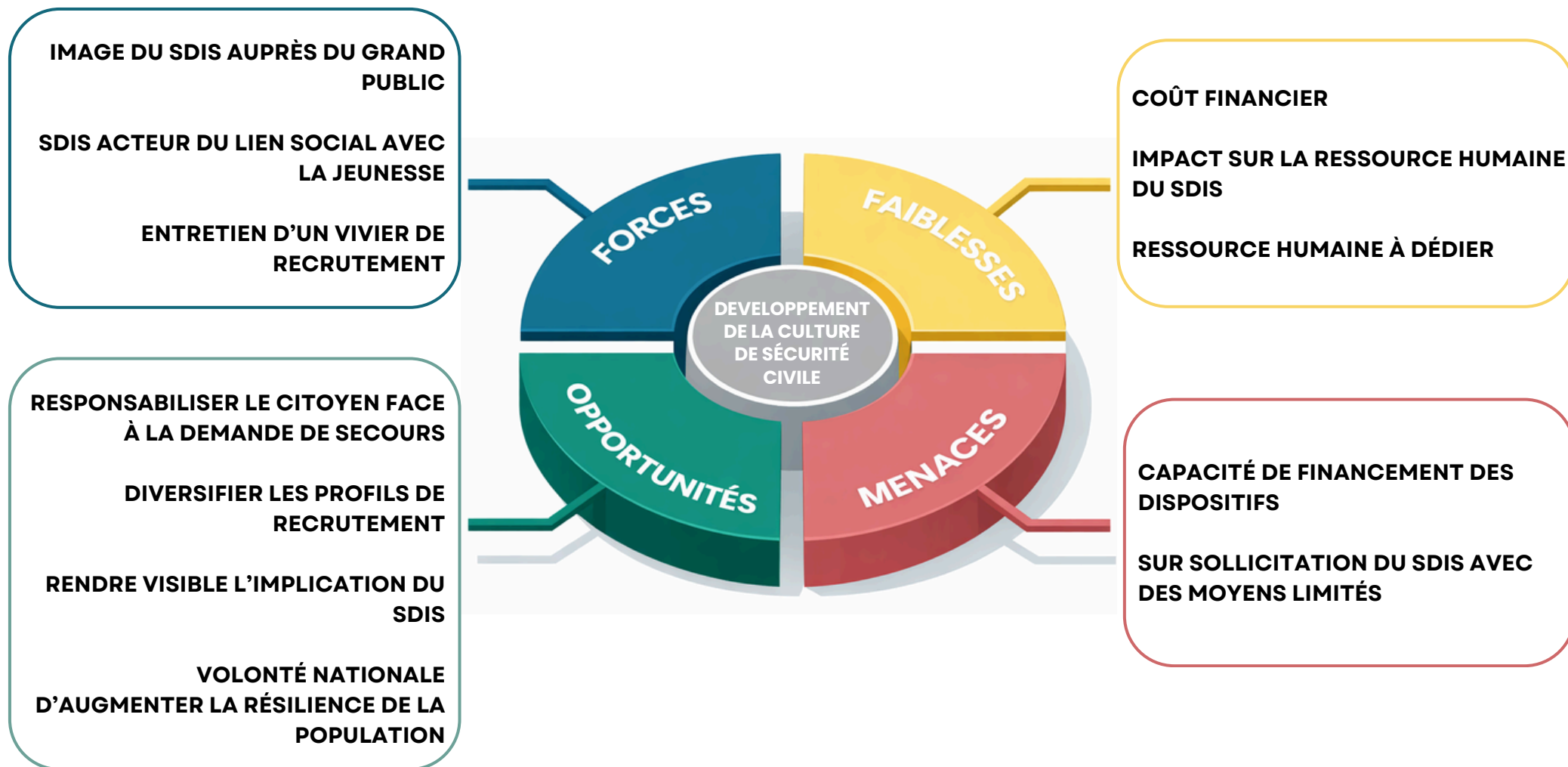


129 JSP  
49 animateurs  
8 sections

#### Actions de sensibilisation "diverses"



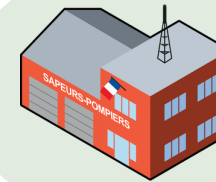
Elus  
Grand Public  
Visites Techniques  
Festival d'Avignon



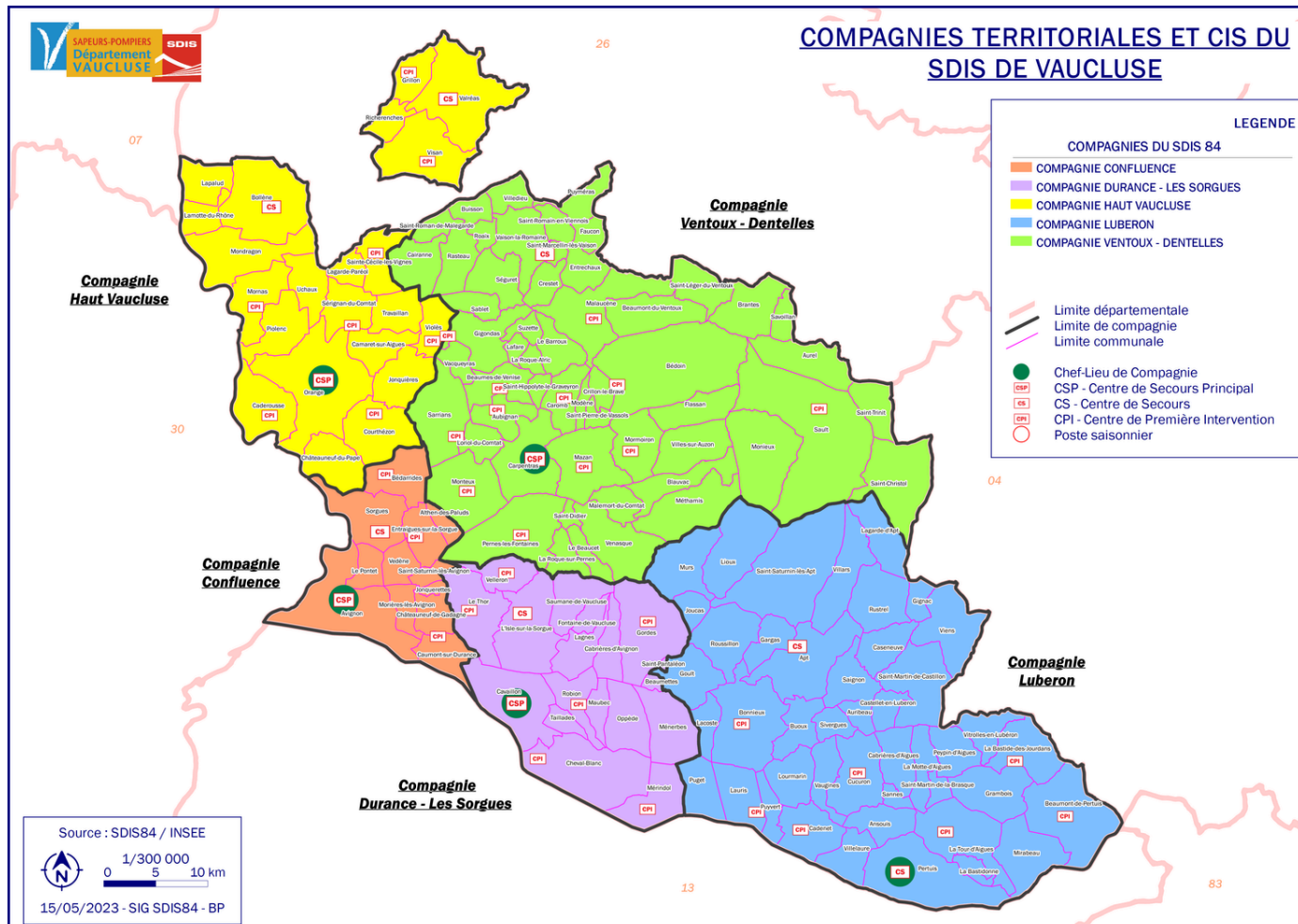
## 1.2.2 - Organisation du SDIS

### Un maillage territorial

Le découpage territorial permet de garantir une réponse de proximité des **47 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) regroupés en 5 compagnies territoriales** et de favoriser le renfort au sein du bassin de risques, dénommé dans cette étude comme le bassin de la réponse opérationnelle.

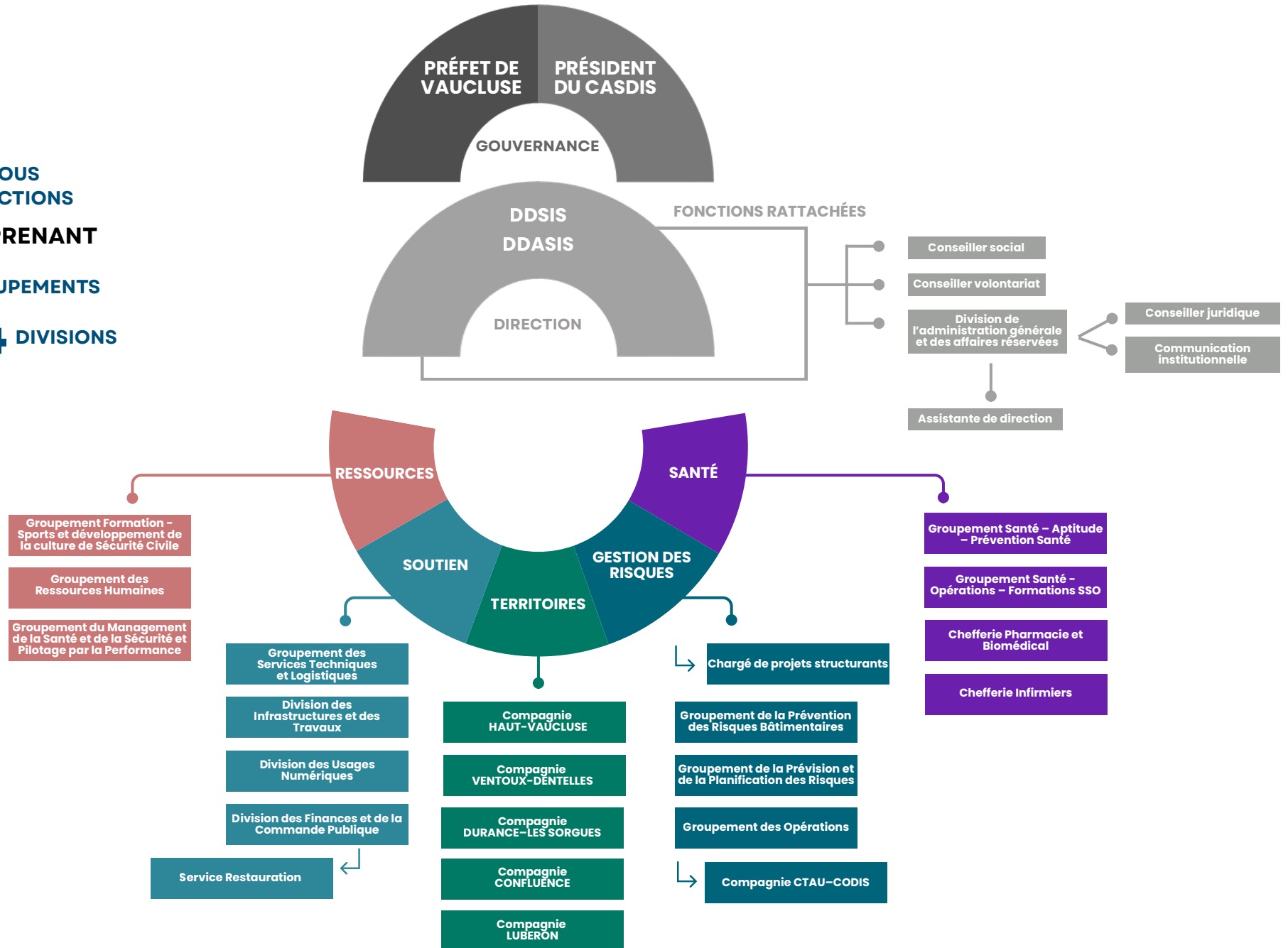


**47 Centres d'Incendie et de Secours (CIS) regroupés en 5 compagnies territoriales**



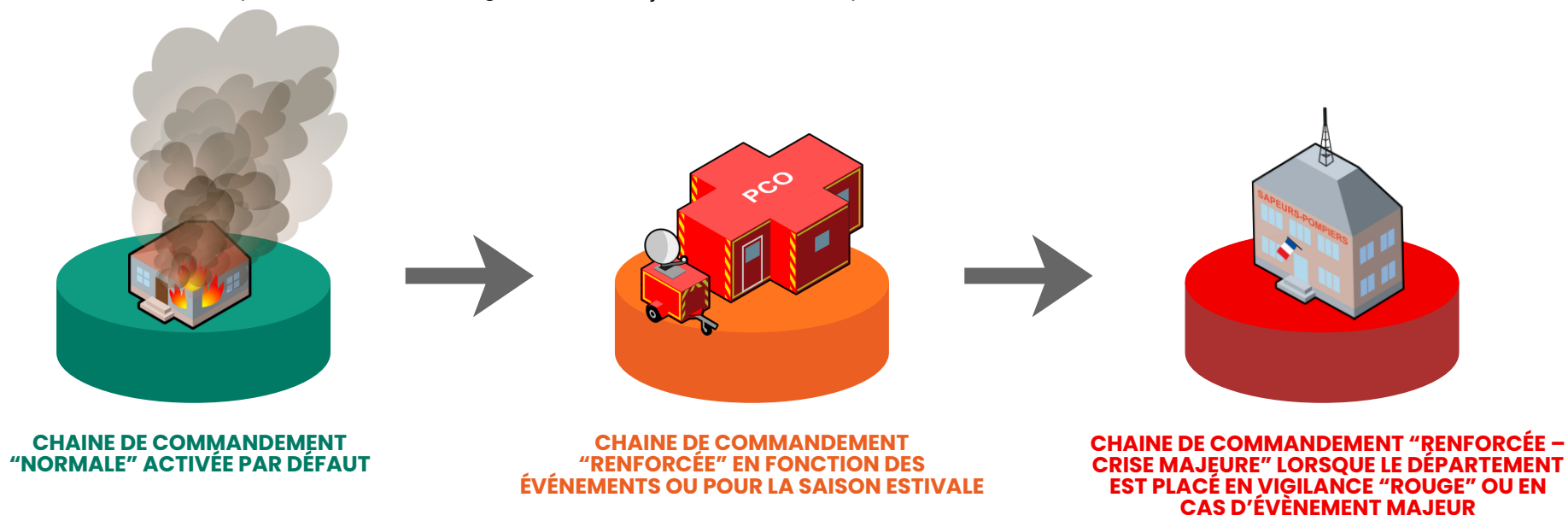
## ORGANIGRAMME

**5** SOUS DIRECTIONS  
**COMPRENANT**  
**9** GROUPEMENTS  
**ET**  
**4** DIVISIONS



## Organisation opérationnelle

La chaîne de commandement départementale est organisée de façon à monter en puissance en fonction des situations :



### 1.2.3 - Le SDIS de Vaucluse, entre missions propres et partagées

Le **Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)** définit les missions du service d'incendie et de secours. **Le SDIS de Vaucluse est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.** Il concourt, avec les autres services et professionnels concernés :

- A la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes.
- A l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels.
- Au secours et soins d'urgence.

Dans le cadre de ses compétences, il exerce les missions suivantes :

- La prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- La préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement,
- Les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles (art. L 1424-2 du CGCT) :
  - Sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe,
  - Présentent des signes de détresse vitale,
  - Présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir.



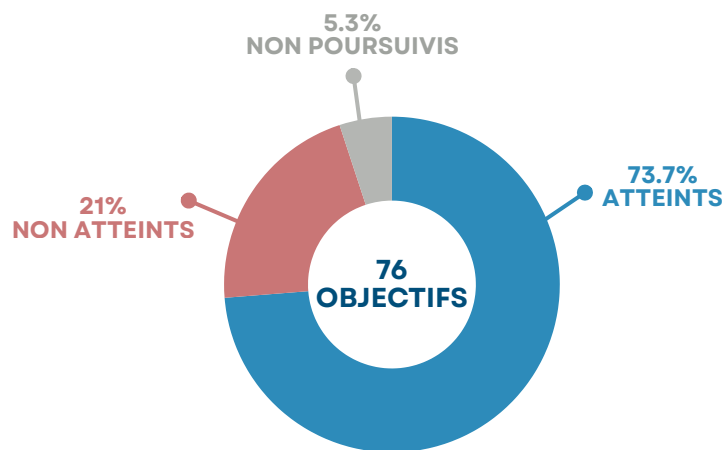
## **PARTIE 2**

# **EVALUATION DU SDACR 2019**

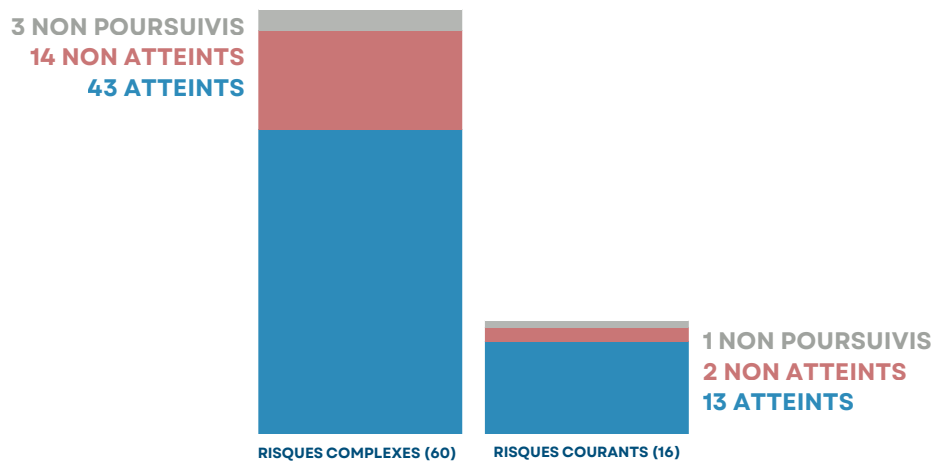
# EVALUATION DU SDACR 2019

Conformément à l'article L 1424-7 du CGCT, le SDACR doit faire l'objet "d'une révision tous les 5 ans précédée d'une évaluation des objectifs du précédent schéma". Le précédent SDACR (2019) s'était conformé, dans sa méthode d'analyse et de présentation générale, au projet de guide méthodologique national "SDACR nouvelle génération".

Pour satisfaire ses orientations stratégiques, un plan d'actions constitué de 76 objectifs a été arrêté :



Sur 76 objectifs :



## CHIFFRES CLÉS

### SUBVENTIONS



**770 K€**

Subventions complémentaires



**2.1M€**

Subventions annuelles complémentaires en investissement du Conseil Départemental (2019/2024)



**147 K€**

Subventions CNR



**8**

Orientations stratégiques

## RAPPEL DES ARBITRAGES DES ÉLUS DU CASDIS ET DU PRÉFET DE VAUCLUSE SDACR 2019

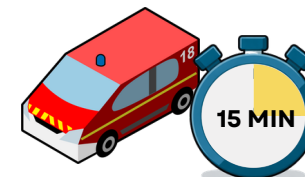


**4 APPELS POUR  
1 INTERVENTION**

Maitrise du volume d'activité opérationnelle  
(nombre d'appels rapporté au nombre  
d'interventions, moyenne SDIS Cat B)



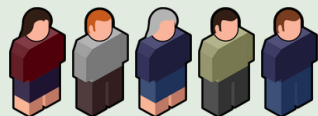
Délai moyen de diffusion de l'alerte



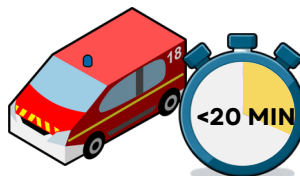
Délai d'arrivée sur les lieux des  
premiers engins pour tout type  
d'intervention



**95%**



Population couverte



Moins de 20 minutes pour les  
opérations de SSUAP



Moins de 25  
minutes  
pour les incendies

# EVALUATION DU SDACR 2019

## Synthèse des arbitrages du SDACR 2019

ARBITRAGE	ATTEINT/ NON ATTEINT	INTERPRETATION	
Ratio nombre appels / interventions		Augmentation de la sollicitation pour secours à personne à domicile, générant un impact sur le taux d'appel / intervention	
Délai moyen de diffusion de l'alerte		Augmentation linéaire du délai depuis 2020 (tendance nationale)	<b>ATTEINT</b>
Délai moyen d'arrivée sur les lieux pour tout type d'intervention			<b>NON ATTEINT</b>
Couverture de la population intervention SSUAP	Partiellement atteint	Delta de 1% avec l'objectif attendu	<b>DEGRADATION</b>
Couverture de la population intervention Secours Routier			
Couverture de la population intervention Incendie Urbain			
Couverture de la population intervention Feu d'Espace Naturel		Taux de couverture à 85% sur 95 % attendus	

### Conclusion

Dans leur globalité, les arbitrages et objectifs fixés par le SDACR 2019, dans un contexte économique contraint, ont été atteints. Pour le SDACR 2026, de nouveaux indicateurs de performance ont été validés, conformes aux indicateurs nationaux, sans pour autant modifier l'esprit des objectifs de la réponse de la couverture des risques du SDACR 2019.



## **PARTIE 3**

# **LES RISQUES COURANTS**

# RISQUES COURANTS

Les risques courants se caractérisent par une forte probabilité d'occurrence associée à une faible gravité en termes d'effets sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement au regard de la société prise dans son ensemble. L'analyse de ces risques s'effectuera à partir d'un volume d'interventions conséquent mais aussi grâce à des éléments statistiques consolidés et pluriannuels.

Il est à noter que tous les éléments étudiés, y compris cartographiques édités par le SDIS, l'ont été sur la base de données statistiques, techniques et scientifiques acquises au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Il est important de souligner que l'ensemble des données mathématiques intégrant des moyennes ont **exclu de fait les données des années 2020 et 2021 en raison de l'épidémie COVID 19**. En effet, ces 2 années ne sont pas représentatives d'une activité normale pour le SDIS. Elles ont été prises en compte sur l'espace-temps de l'étude (2019-2024) et apparaissent systématiquement lors de la présentation de chiffres annualisés. Par ailleurs, 2025 étant l'année d'étude du SDCAR 2026 (analyse des statistiques), elle n'a pu être intégrée au document. Néanmoins, les premiers éléments démontrent une augmentation significative du nombre d'interventions au niveau départemental (+ 9%).

## CHIFFRES CLÉS



1 intervention toutes les 10 min

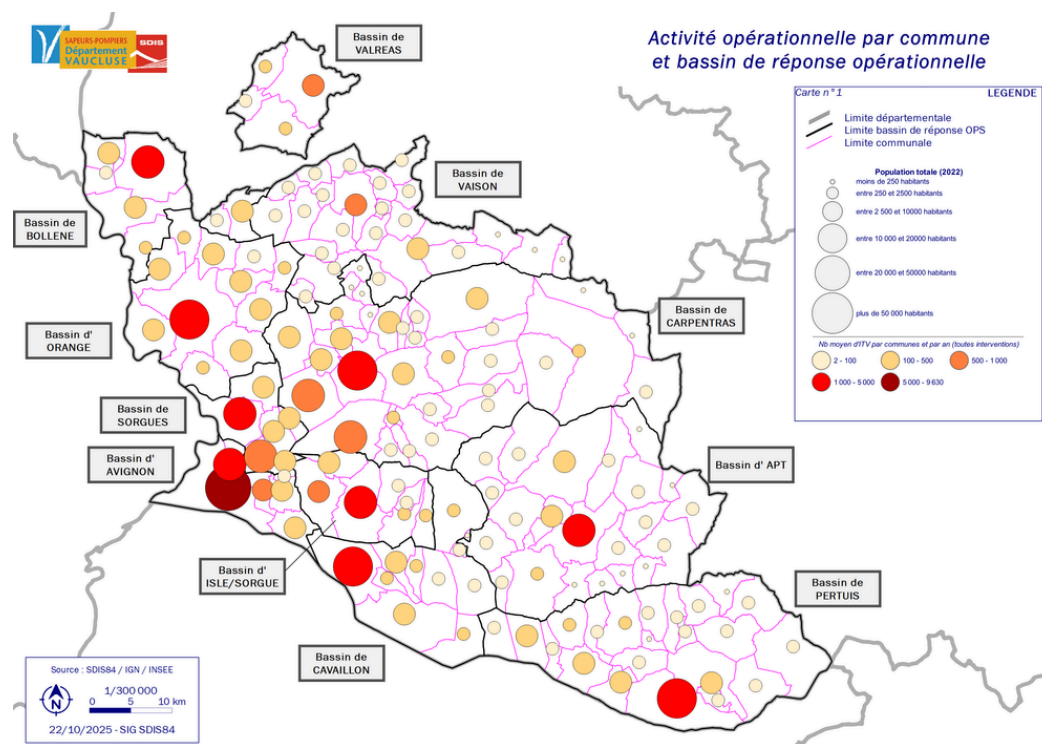
144



Interventions / jour

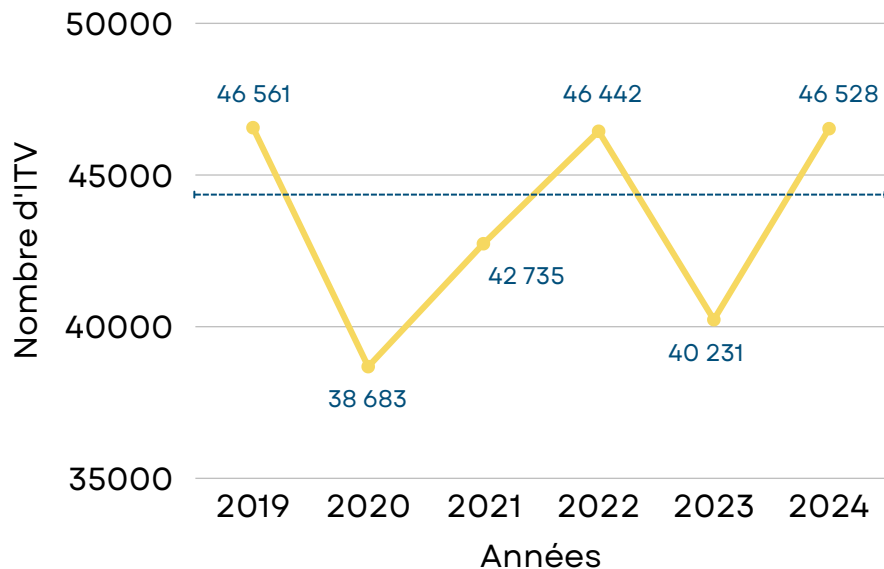
## Répartition des différents risques courants

La nature des risques de sécurité civile présents en Vaucluse, se décompose en 4 familles (SSUAP, Incendie feux urbains et espaces naturels, Accidents voie publique et Opérations Diverses). Ces risques de la vie courante sont à l'origine de l'activité opérationnelle quotidienne du SDIS. L'importance de cette activité est étroitement liée à la présence humaine sur les bassins d'emploi, les bassins de vie et les axes de transport. La réponse opérationnelle à apporter correspond donc à un niveau de fonctionnement "normal" des centres du département.

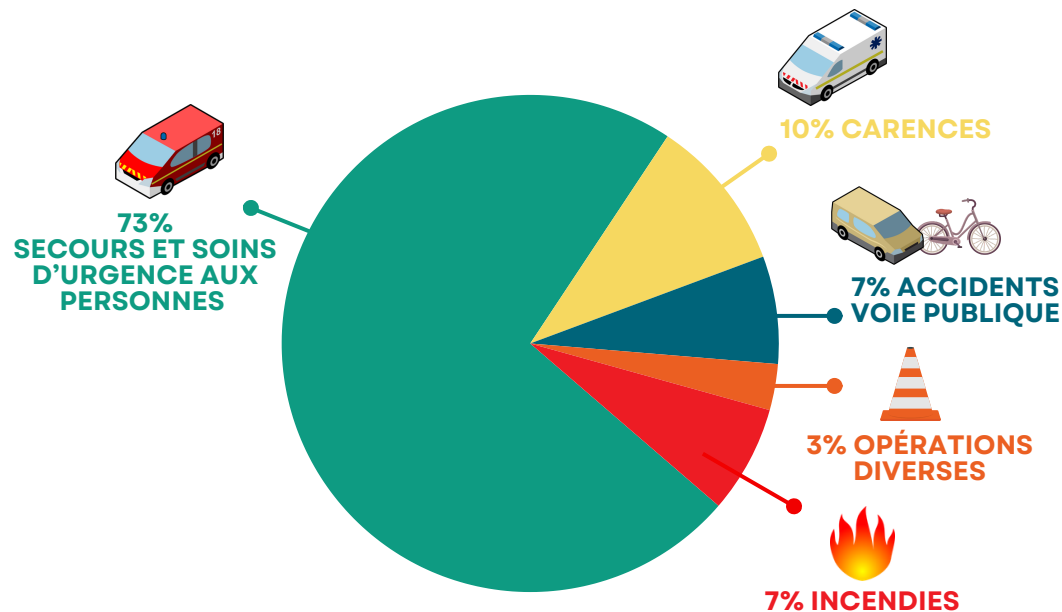


## NOMBRE D'INTERVENTIONS - RISQUES COURANTS

Moyenne à 44 940 ITV



## NOMBRE D'INTERVENTIONS - 2024



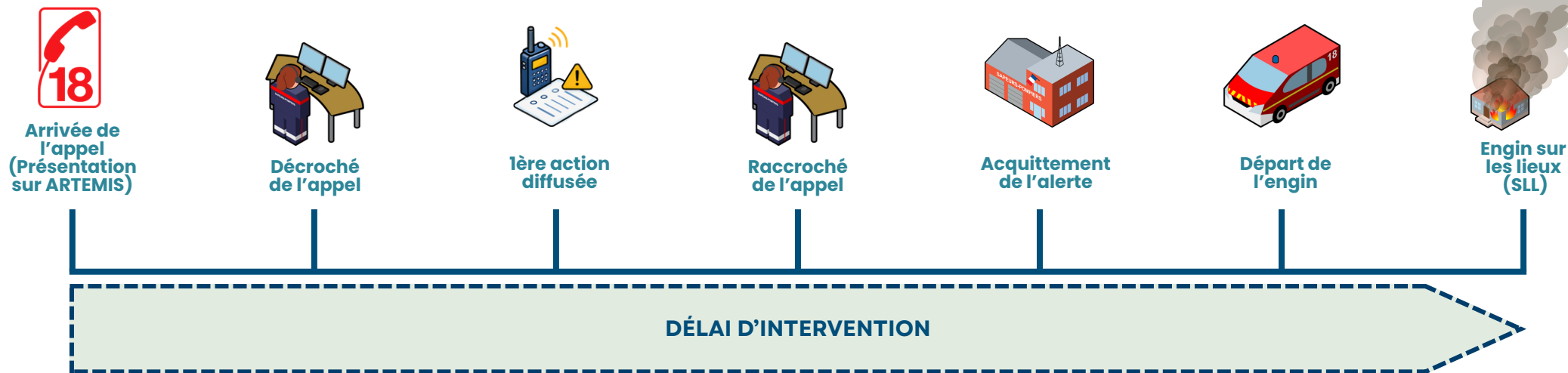
### 3.1 - CARACTÉRISATION ET DÉFINITION DE LA COUVERTURE OPÉRATIONNELLE DES RISQUES

Les objectifs de couverture des risques courants sont fixés, sur la base des préconisations de la DGSCGC, en fonction du niveau de chaque risque identifié pour chaque commune.

Il est important de souligner que les objectifs de délai d'intervention n'ont pas de réelle existence réglementaire. En revanche, ils sont fixés dans le cadre d'une cohérence nationale et d'arbitrages territoriaux. Ainsi, pour les risques courants, l'analyse de la réponse opérationnelle repose sur des objectifs de délais d'arrivée sur les lieux et s'effectue au travers de la mesure des **délais d'intervention\***.



**\*Délais d'intervention :** temps total nécessaire à la présentation sur les lieux du premier équipage de secours depuis l'heure de présentation de l'appel.



L'élaboration du SDACR 2026 s'est appuyée sur un nouvel outil de pilotage. Ainsi, l'analyse des risques et des données imposent **une évolution et une modification du processus d'étude et d'interprétation**. La validation de nouveaux indicateurs de performance, conformes aux indicateurs nationaux, a été nécessaire sans pour autant modifier l'esprit des objectifs de la réponse de la couverture des risques du SDACR 2019.

## Critères par famille de risque :

Le SDIS 84 se fixe des objectifs de délais de la couverture des risques pour les familles relatives au Secours et Soins d'Urgence aux Personnes (uniquement en départ réflexe), l'accident de la voie publique ainsi que pour les feux urbains. Il maintient également la notion de population couverte. En outre, la prise d'appel est une étape essentielle et fortement stratégique dans la distribution des secours. Ainsi, l'indicateur sur le délai de la prise d'appel est reconduit mais avec un niveau de performance corrigé, en s'alignant sur la moyenne nationale.

FAMILLE RISQUES	OBJECTIF DÉLAI INTERVENTION	% POPULATION COUVERTE	% INTERVENTIONS COUVERTES	% COMMUNES COUVERTES
SSUAP DÉPART RÉFLEXE	20'	90%	80%	80%
ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE	20'	Sans objet	80%	80%
INCENDIE URBAIN	25'	90%	80%	80%

DOMAINE	OBJECTIF PRISE D'APPEL
CTAU	2'40 min

## Critères territoriaux :

La notion de couverture des risques est directement liée à une notion d'occurrence et donc d'activité pour les services de secours. Conformément à la matrice de pondération, au-dessous d'une intervention par semaine, l'objectif de couverture des risques est adapté.

INCENDIE URBAIN		SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES / ACCIDENT DE LA VOIE PUBLIQUE	
< 1 intervention / semaine	> 1 intervention / semaine	< 1 intervention / semaine	> 1 intervention / semaine
25 à 30 min	inférieur à 25 min	20 à 25 min	inférieur à 20 min
30 à 35 min	25 à 30 min	25 à 30 min	20 à 25 min
supérieur à 35 min	30 à 35 min	supérieur à 30 min	25 à 30 min
	supérieur à 35 min		supérieur à 30 min



## 3.2 - SECOURS ET SOINS D'URGENCE AUX PERSONNES ET SOUTIEN SANITAIRE OPERATIONNEL

Le SDIS exerce les missions de « Secours et Soins d'Urgence aux Personnes ainsi que leur évacuation, lorsqu'elles sont victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophe, présentent des signes de détresse vitale, présentent des signes de détresse fonctionnelle justifiant l'urgence à agir » (Art. L 1424-2.4 CGCT). Pour l'analyse du risque SSUAP, il est défini que le « SSUAP Global » serait composé des départs réflexes ainsi que des urgences fonctionnelles. Les carences ambulancières font l'objet d'une analyse indépendante.

Il est à noter que **3 CIS ne sont pas dotés de Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes (Caderousse, Grillon et Violès)**. Leur réponse de proximité est assurée au moyen d'un lot « prompt secours ».



### CHIFFRES CLÉS

33 719



Interventions  
"SSUAP Global" en  
moyenne/an,

70



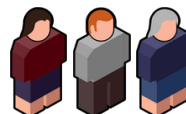
VSAV

3



Lots  
"prompt secours"

7%



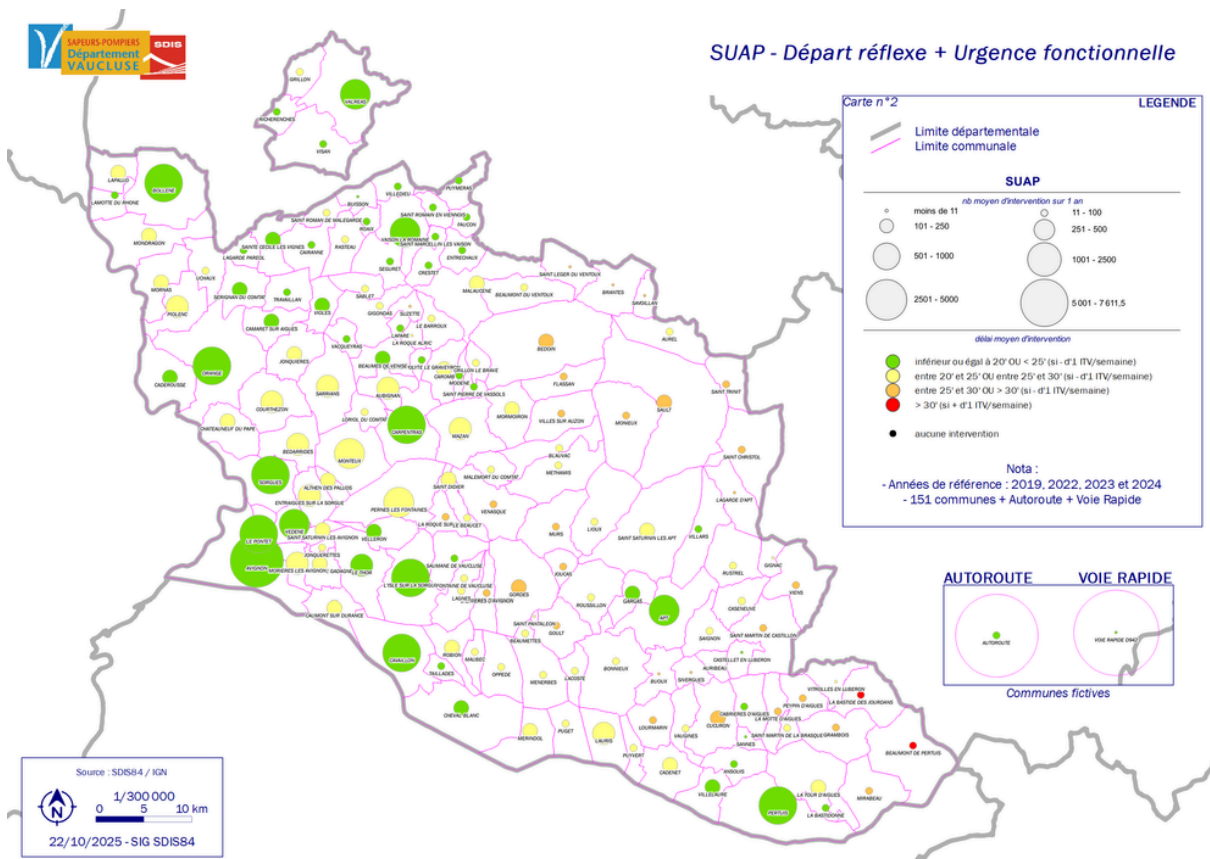
Population  
vaclusienne prise en  
charge chaque année  
par le SDIS



Durée moyenne  
d'intervention  
"SSUAP Global"

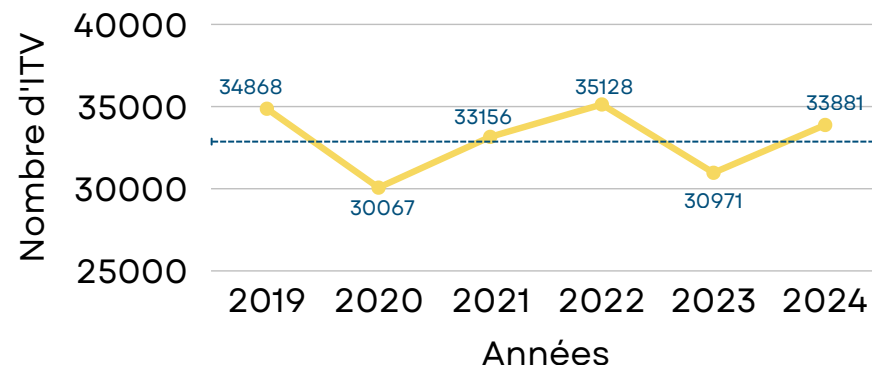


Délai moyen  
d'intervention  
"SSUAP Global"



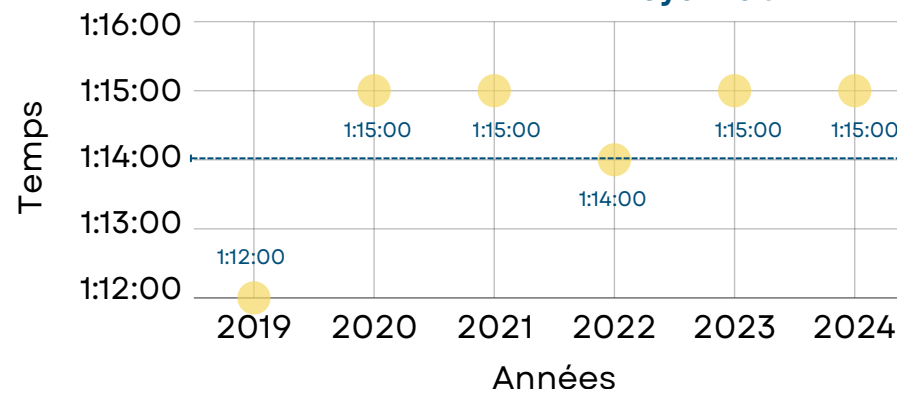
## NOMBRE D'INTERVENTIONS - SSUAP GLOBAL

Moyenne à 33 012 ITV



## DURÉE D'INTERVENTION - SSUAP GLOBAL

Moyenne à 1h14min



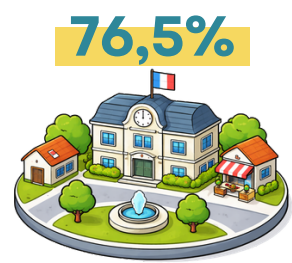
## 3.2.1 - Départ réflexe

L'intervention du SDIS repose sur le principe du « **départ réflexe** » : il permet d'engager les moyens sapeurs-pompiers avant régulation médicale par le Service d'Aide Médicale d'Urgence (SAMU) lorsque le délai de la réponse à l'appel est de nature à induire une perte de chance pour la personne en détresse. Seule la réponse au SSUAP « **départ réflexe** » fait l'objet d'un objectif de délai d'intervention moyen. Il est défini par :

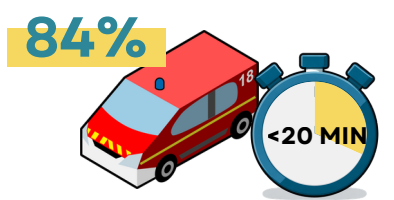
- Détresse vitale identifiée à l'appel du « 18-112 ». Si celle-ci n'est pas identifiée ou identifiable mais suspectée par l'opérateur recevant l'appel, un **départ réflexe** est alors justifié.
- Pour certaines circonstances de l'urgence présentant des risques particuliers (armes, électricité...).

La régulation médicale intervient ensuite dans les meilleurs délais afin de s'assurer de la pertinence des moyens déjà engagés pour les compléter le cas échéant par l'envoi parallèle d'un vecteur médical ou paramédical.

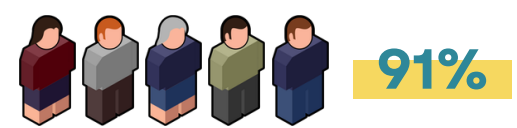
### CHIFFRES CLÉS



Communes couvertes conformément aux objectifs de couverture des risques.



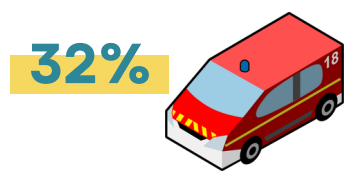
Interventions SSUAP « départ réflexe » couvertes en moins de 20 min.



Population couverte conformément aux objectifs de couverture des risques.

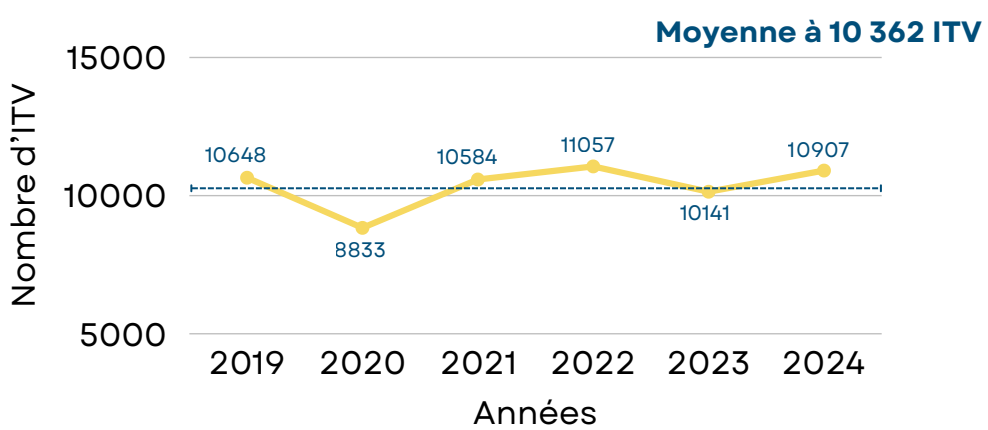


Délai moyen d'intervention des SSUAP « départs réflexes ».

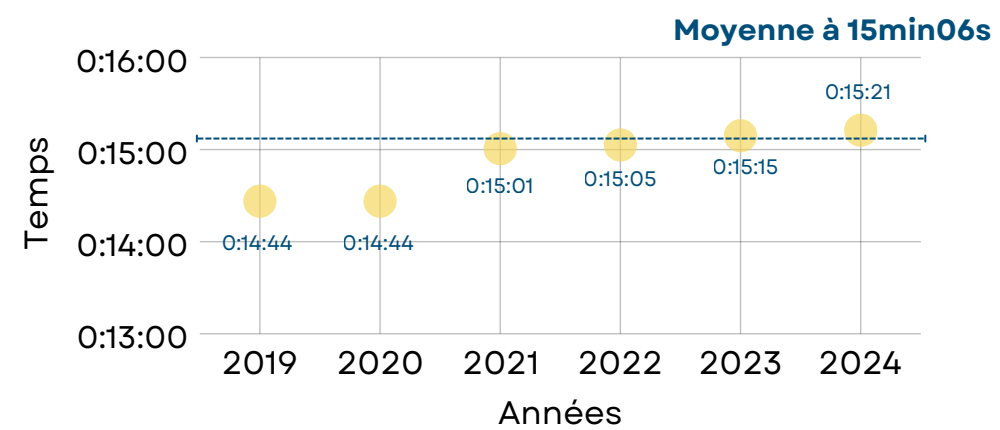


Interventions SSUAP sont des « départs réflexes ».

### NOMBRE D'INTERVENTIONS - SSUAP "DÉPART RÉFLEXE"



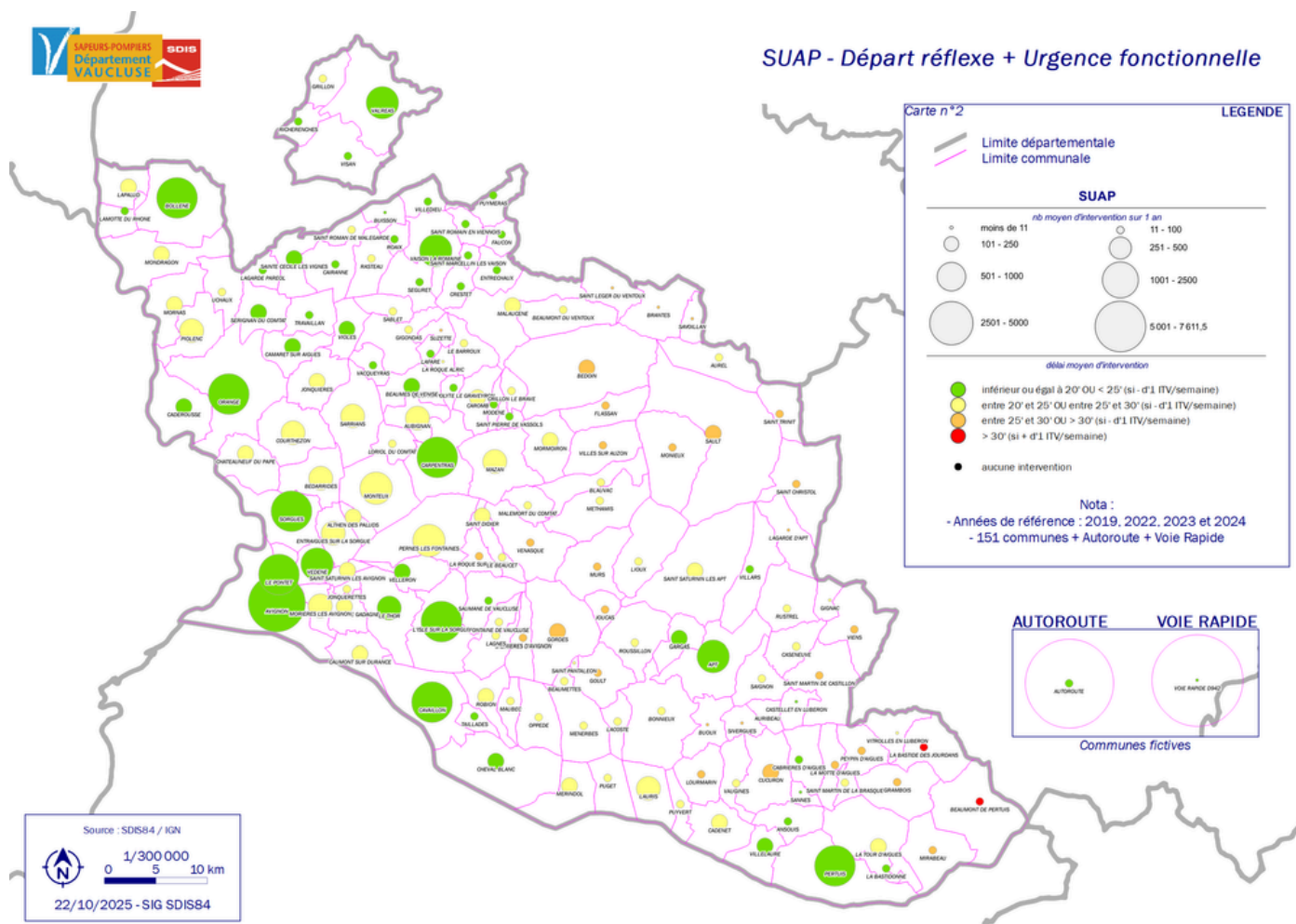
### DÉLAI MOYEN D'INTERVENTION - SSUAP "DÉPART RÉFLEXE"



## Analyse de la réponse opérationnelle SSUAP « départ réflexe »



SSUAP - Départ réflexe + Urgence fonctionnelle



L'analyse du risque courant SSUAP, dissociée conformément à la loi, des interventions dites de « **départ réflexe** » des « urgences fonctionnelles ». L'objectif étant de vérifier la capacité du SDIS à distribuer des secours conformément aux objectifs croisés de délai et de probabilité d'occurrence.

Les chiffres démontrent une augmentation linéaire du délai d'intervention moyen SSUAP « **départ réflexe** » sur ces 6 dernières années (**+37 secondes**).

Cette tendance nationale est multifactorielle. Pour autant le délai d'intervention moyen reste dans l'atteinte de l'objectif fixé mais également dans les standards nationaux, à savoir, **une distribution des secours en moins de 20 minutes**.

Par ailleurs, depuis 2021 le nombre d'interventions pour SSUAP « **départ réflexe** » est stabilisé.

**+37 SEC**

Evolution du délai d'intervention moyen SSUAP « **départ réflexe** » sur ces 6 dernières années.

**92%**



missions « **départ réflexe** » réalisées avec un délai d'intervention inférieur à 25 min.

91% POPULATION COUVERTE CONFORME AUX OBJECTIFS DE COUVERTURE DES RISQUES

15 MIN 06 : DÉLAIS D'INTERVENTION MOYEN

84% ITV SSUAP « DÉPART RÉFLEXE » <20MIN

RÉPARTITION DES MOYENS SUR LE TERRITOIRE

94% DES CENTRES DOTÉS DE VSAV

INTÉGRATION DES ACTES DE SECOURS ET DE SOINS D'URGENCE

ANALYSER DE MANIÈRE APPROFONDIE LES DONNÉES VIA LES BILANS DÉMATÉRIALISÉS

DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS DE DESTINATION DES VICTIMES EN MODE DÉGRADÉ OU FERMETURE D'UN SERVICE D'ACCUEIL D'URGENCE

ABORDER DE NOUVELLES EXPÉRIMENTATIONS AVEC LES ACTEURS DE LA CONVENTION TRIPARTITE



76.5% COMMUNES CONFORMES AUX OBJECTIFS DE COUVERTURE DES RISQUES

AGE MOYEN DU PARC VSAV SUPÉRIEUR À LA DURÉE MOYENNE D'AMORTISSEMENT NATIONALE

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES D'ENTRÉE HÔPITAL

SECTEUR LUBERON : DÉLAI D'INTERVENTION, MANQUE DE COUVERTURE RADIO (FIABILITÉ DES STATUTS)

PAS DE BILAN DÉMATÉRIALISÉ PAR TABLETTE

AUGMENTATION LINÉAIRE DU DÉLAI D'ACHEMINEMENT DES SECOURS

DÉLAI D'ATTENTE AUX URGENCES

FERMETURES DES URGENCES

TENSION SUR L'OFFRE DE SOIN

EFFET DE LA POLITIQUE DE MAINTIEN À DOMICILE DES PERSONNES ÂGÉES

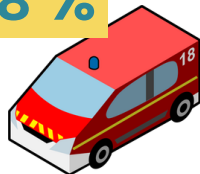
AUGMENTATION DES SSUAP NON CATÉGORISÉES DÉPART RÉFLEXE

## 3.2.2 - Urgence fonctionnelle relative

Le déclenchement des sapeurs-pompiers pour une « urgence fonctionnelle relative » découle d'une décision du médecin régulateur du SAMU. Cette nécessité exige un questionnement supplémentaire du requérant par le médecin régulateur afin d'évaluer l'opportunité d'envoyer un moyen du SDIS ou de réorienter vers une autre réponse. Cette nécessité augmente le temps consacré à la prise d'appel décalant d'autant le déclenchement, au besoin, des secours. Cette procédure explique le différentiel existant en termes d'arrivée sur les lieux entre les interventions identifiées « départ réflexe » ou « urgence fonctionnelle relative ».

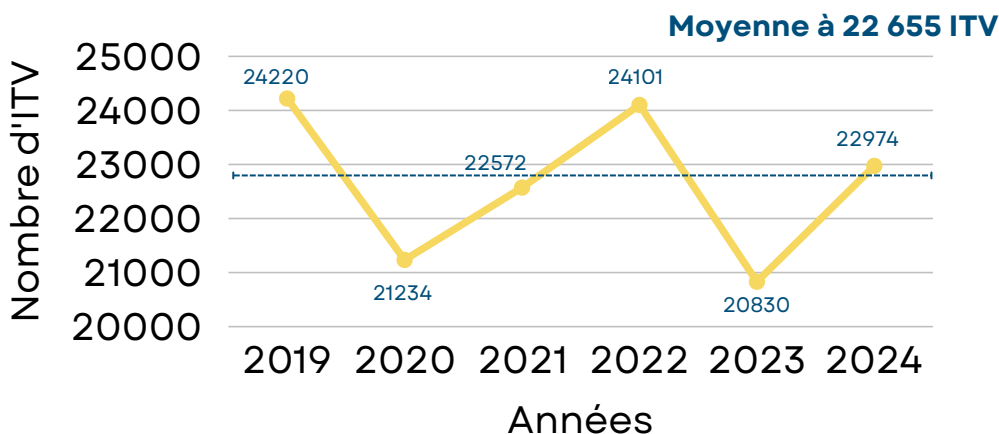
### CHIFFRES CLÉS

68%



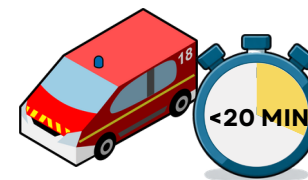
des SSUAP sont des « urgences fonctionnelles relatives »

### NOMBRE D'INTERVENTIONS – SSUAP URGENCE FONCTIONNELLE

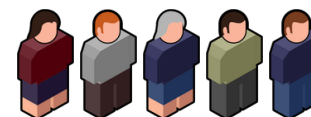


## 3.2.3 - Analyse de la réponse opérationnelle SSUAP « global »

D'une manière globale, le SDIS respecte ses objectifs de couverture des risques SSUAP « départ réflexe ». A l'échelle départementale, il est important de souligner que **8 fois sur 10, les secours sont sur les lieux d'une « détresse vitale » en moins de 20 minutes. Cela permet de garantir une couverture de 91% de la population.** Néanmoins, 8 communes situées secteur Luberon appellent à une vigilance particulière.



8 fois sur 10, les secours sont sur les lieux d'une « détresse vitale » en moins de 20 minutes



91%

Population couverte conformément aux objectifs de couverture des risques.

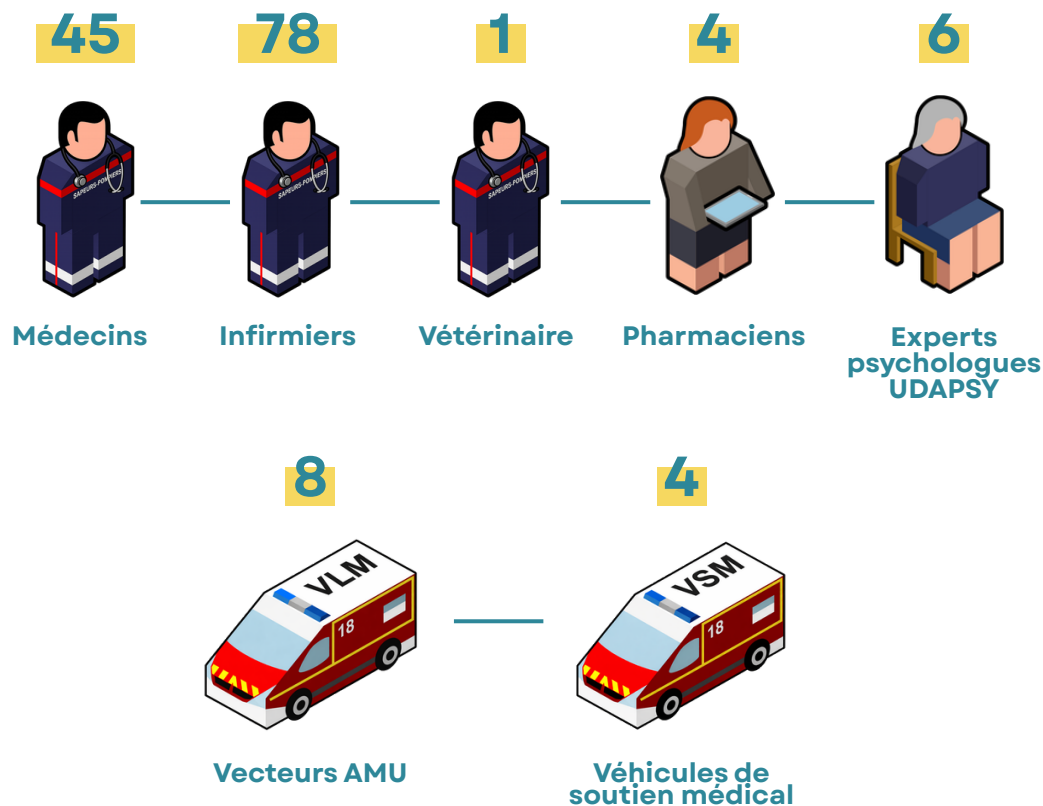
Sur les secteurs de La Bastide-des-Jourdans et Beaumont-de-Pertuis, cette vigilance est à relativiser, du fait des difficultés de couverture radio qui compromettent la remontée de données de suivi de l'intervention (arrivée sur les lieux, ...).

Par ailleurs, il est important de signaler que les fermetures ponctuelles ainsi que la sur-sollicitation de certains services d'accueil des urgences tendent à impacter la capacité de réponse du SDIS. En effet, ces problématiques génèrent par effet ricochet une déstabilisation et désorganisation de la couverture opérationnelle avec un rallongement des délais de transit vers le Service d'Accueil des Urgences accueillant par défaut.

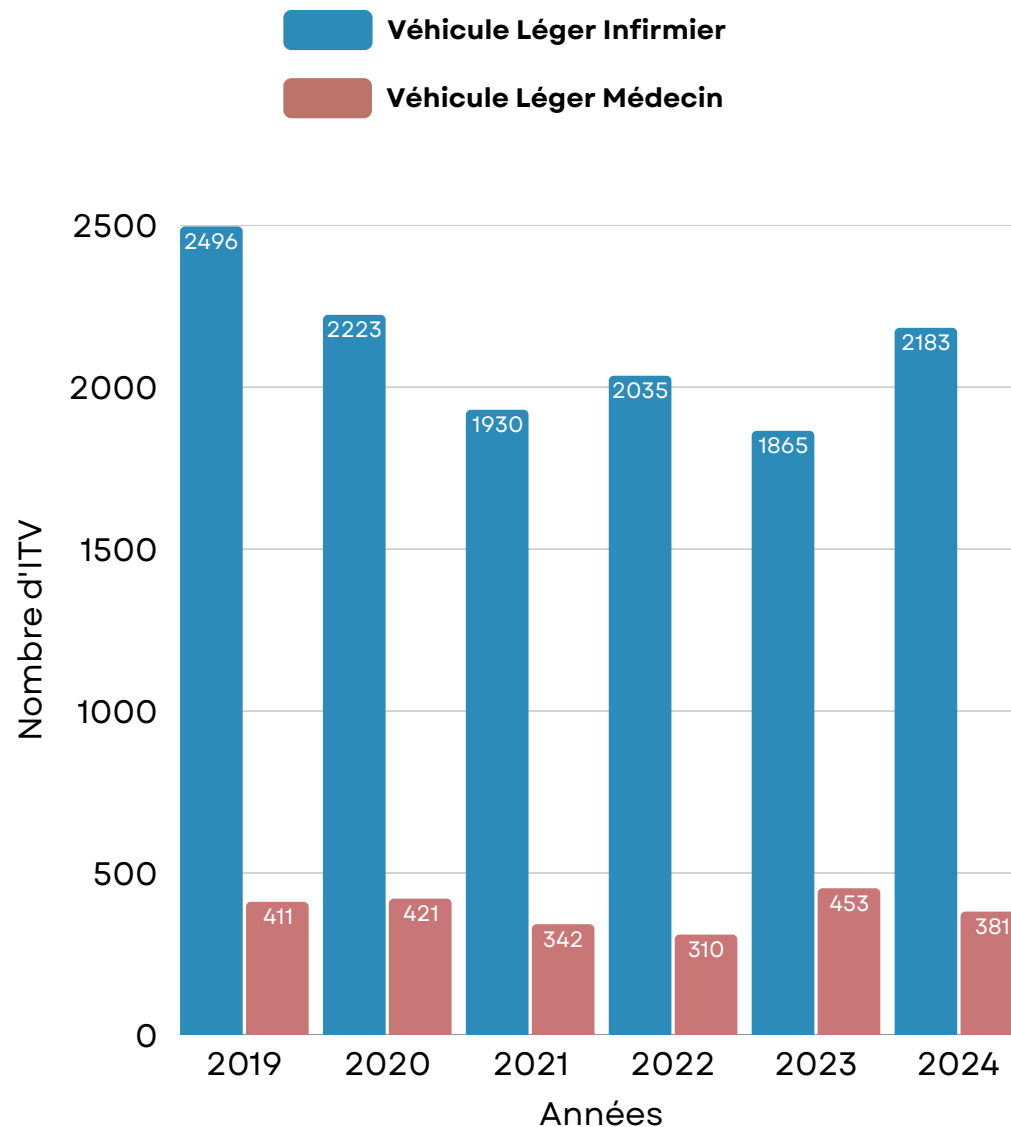
## 3.2.4 - Participation à l'Aide Médicale d'Urgence

Dans le cadre de ses missions opérationnelles, la sous-direction santé est chargée d'assurer prioritairement le soutien sanitaire opérationnel aux personnels engagés lors d'interventions à risque ou de longue durée. Par ailleurs, le SDIS participe aux côtés du SAMU à l'aide médicale d'urgence lors des opérations de secours à personnes.

### CHIFFRES CLÉS



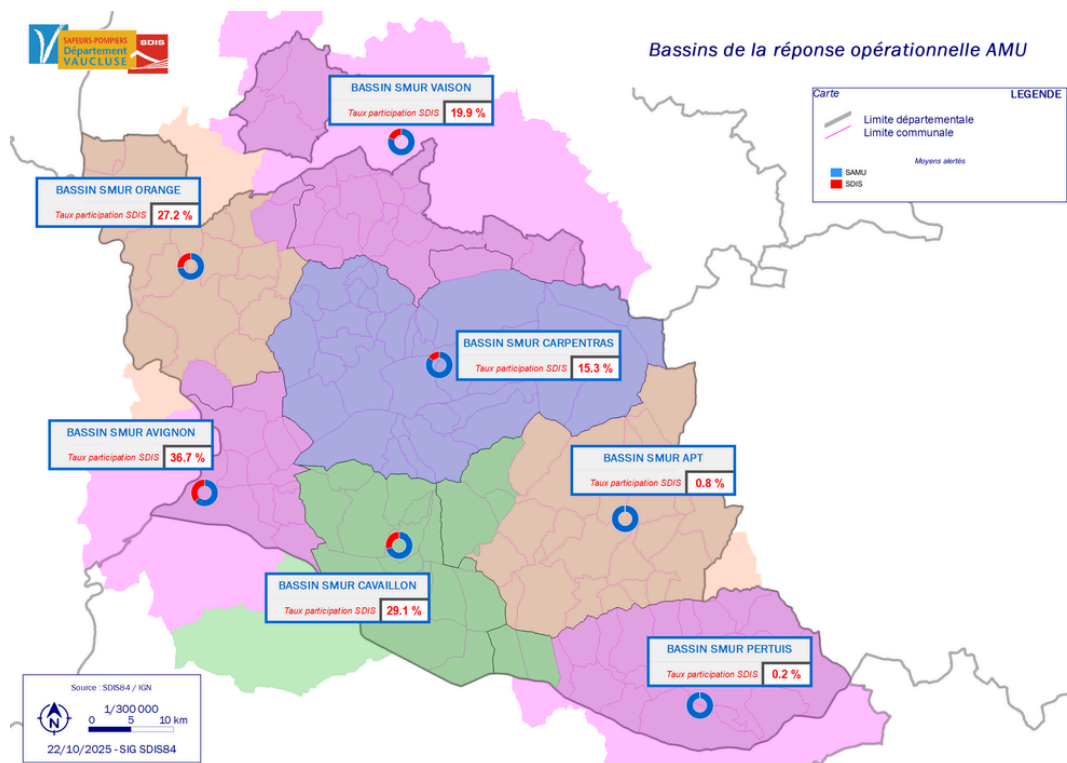
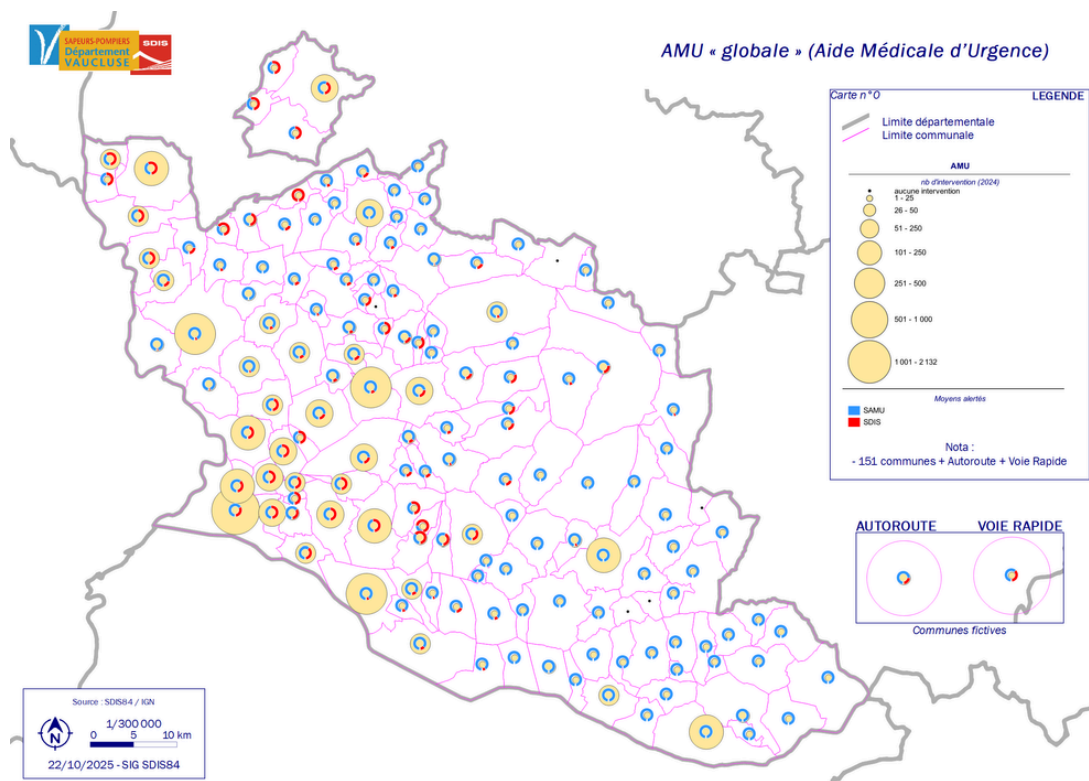
### NOMBRE D'INTERVENTIONS - VÉHICULE LÉGER INFIRMIER ET VÉHICULE LÉGER MÉDECIN



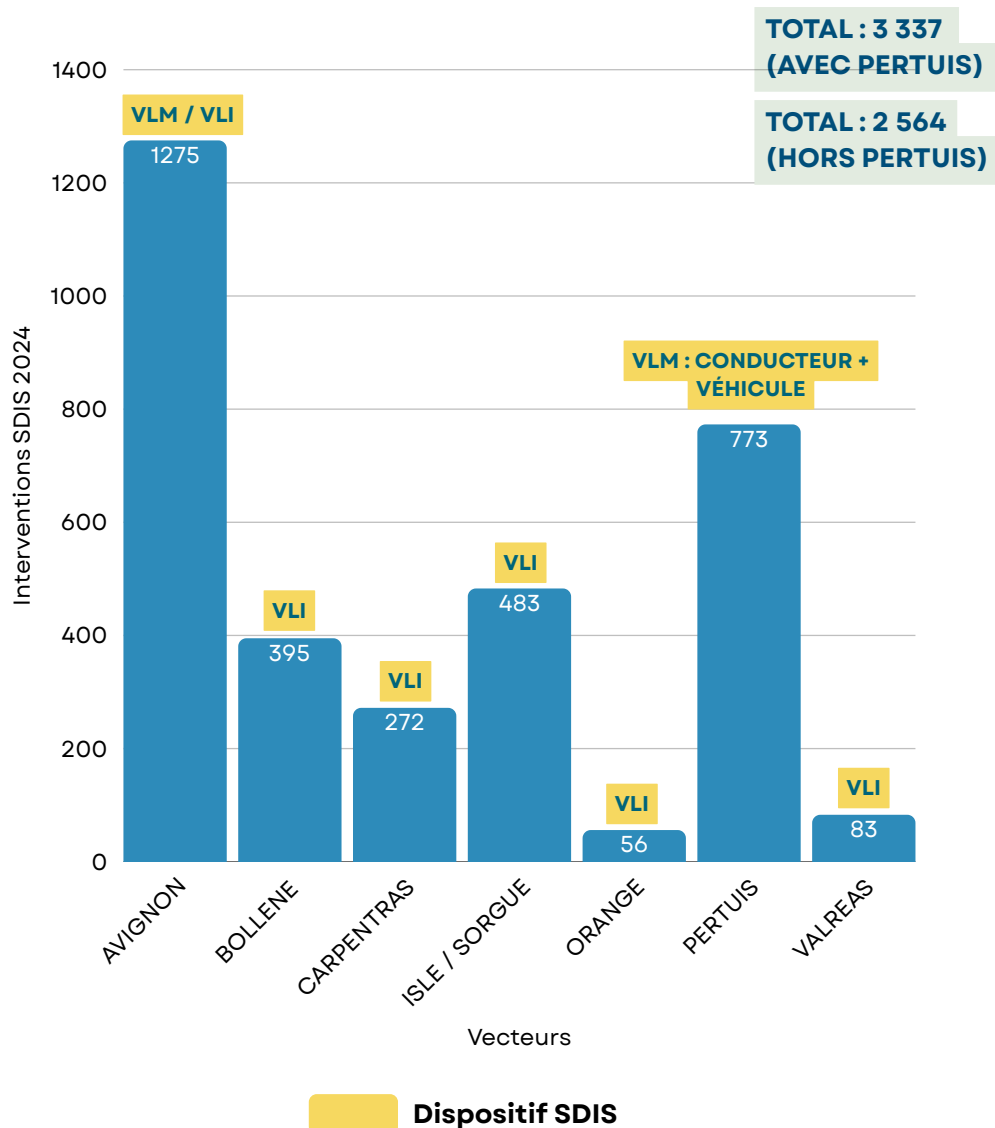
## Réponse médicale du SDIS dans le cadre de l'AMU :

Statut opérationnel mixte « garde et astreinte » : les vecteurs participant à l'aide médicale d'urgence sur les CIS d'Avignon (régime garde exclusivement en 12h jour), l'Isle-sur-la-Sorgue et Bollène disposent de taux d'occupation du planning et d'activité opérationnelle plutôt satisfaisants voire optimaux pour Avignon.

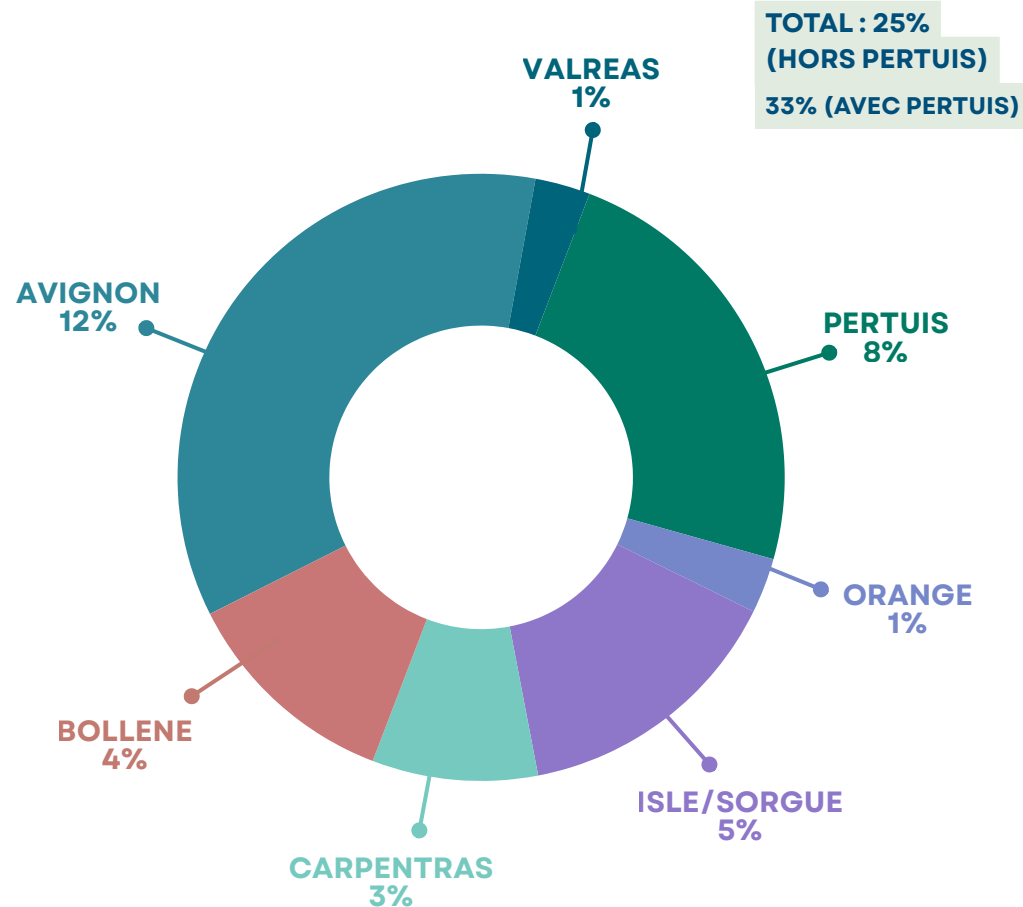
La réponse paramédicale sur les centres Valréas, Carpentras et Orange est basée sur l'astreinte, en fonction de la disponibilité des personnels concernés.



## NOMBRE D'INTERVENTIONS AMU DU SDIS - ANNÉE 2024



## PARTICIPATION DU SDIS À L'AMU - ANNÉE 2024



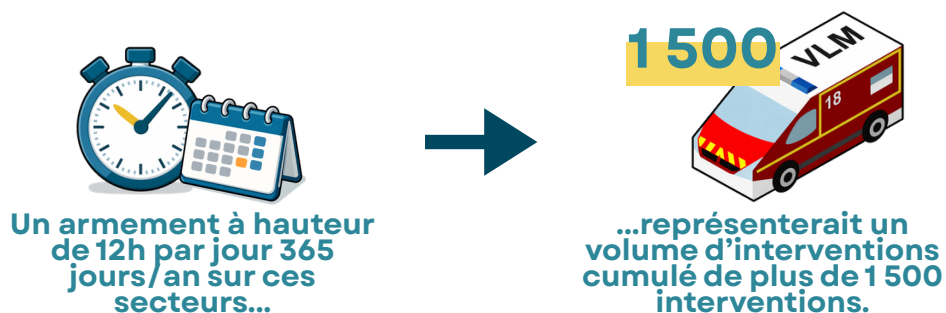
## Analyse de la réponse opérationnelle « aide médicale d'urgence »

### VECTEUR AVIGNON

Compte tenu du volume opérationnel, le maintien d'un vecteur « aide médicale d'urgence » en complément de la présence d'un SMUR semble indispensable. Il est à noter que **la mise en place d'un armement en garde 24h/24 semblerait pertinent eu égard aux besoins opérationnels.**

### VECTEUR L'ISLE-SUR-LA-SORGUE ET BOLLÈNE

Les taux d'occupation planning ainsi que les activités opérationnelles sont de nature à maintenir ces vecteurs dans des secteurs dépourvus en SMUR. **Il est important de noter qu'un armement à hauteur de 12h par jour 365 jours/an sur ces secteurs représenterait un volume d'interventions cumulé de plus de 1 500 interventions.**



### VECTEUR CARPENTRAS

Le **taux d'occupation planning est relativement faible** notamment compte tenu d'un effectif restreint et d'une priorisation de la disponibilité sur les vecteurs Avignon, Bollène, Isle-sur-la-Sorgue. Il apparait une réelle activité opérationnelle avec un **potentiel de plus de 900 interventions par an.**

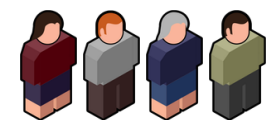
Par ailleurs, la réponse du SAMU se réalise très majoritairement au travers du dispositif Equipe de Para Médicalisation d'Urgence (EPMU).

Ainsi, la réponse médicale a pour origine les SAMU : Orange, Cavaillon, Vaison-la-Romaine ou Avignon. Les chiffres imposent une réflexion globale sur **ce secteur de près de 100 000 habitants**, très exposé aux flux touristiques saisonniers et très étendu. Cet état de fait justifierait une étude d'optimisation de la complémentarité entre les moyens SDIS et SAMU. **Il est à noter qu'à coûts modérés et sous réserve de ressources, le SDIS serait en capacité de renforcer et de faire évoluer le dispositif Véhicule Léger Médicale de Carpentras en expérimentation saisonnière.**



interventions potentiels / an

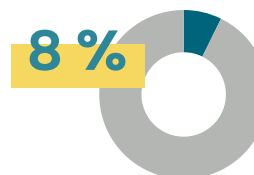
100 000



habitants

### VECTEUR PERTUIS

Une convention est signée entre le SDIS 84 et le CH Aix-en-Provence afin de coproduire une réponse opérationnelle aux missions d'« aide médicale d'urgence ». Le SDIS fournit le vecteur ainsi que le conducteur/équipier du véhicule. Ce vecteur semble essentiel compte tenu de l'isolement géographique et de sa sollicitation. **En effet, 8 % de l'activité globale « aide médicale d'urgence » du département est réalisée par le SMUR Pertuis.**



de l'activité globale « aide médicale d'urgence » du département est réalisée par le SMUR Pertuis.

## VECTEUR ORANGE

**Le secteur dispose d'un faible volume opérationnel (<1 intervention/semaine) ainsi que d'un taux d'occupation planning faible** aux motifs d'un effectif restreint et d'une priorisation de la disponibilité sur les vecteurs Avignon, Bollène, Isle-sur-la-Sorgue. Par ailleurs la médicalisation est assurée, en local, par le SMUR Orange. En outre, compte tenu de la sollicitation du vecteur Orange, **sa présence contribue peu à la réponse « aide médicale d'urgence » sur le secteur.**



## VECTEUR VALRÉAS

Malgré un taux d'occupation planning faible ainsi qu'un volume opérationnel restreint, **il apparaît nécessaire de maintenir la couverture compte tenu de l'isolement du secteur et de l'absence d'un SMUR à proximité.**



## BILAN

L'analyse démontre une forte implication des moyens du SDIS dans le dispositif départemental.

**Il participe à 25% de l'activité globale. Ce chiffre monte à 33% s'il est intégré l'assistance du SDIS aux missions du SMUR Pertuis (conducteur et vecteur SDIS 84).**

Néanmoins des pistes d'amélioration de la réponse opérationnelle « aide médicale d'urgence » sont possibles. L'étude d'un schéma d'implantation des moyens participant à l'aide médicale d'urgence, au regard des besoins de la population sur les territoires et de la réponse santé, semble nécessaire.

Cette optimisation pourrait faire l'objet d'une révision annuelle. Cette ambition en faveur d'une amélioration de la qualité de service ne pourrait se faire que sous réserve d'une rétribution financière en lien avec l'Agence Régionale de Santé. En outre, dans son rapport d'activité de médecine d'urgence, l'Agence Régionale de Santé note pour le département de Vaucluse : « **la zone santé du Vaucluse comprend 8 services d'accueil des urgences et 7 établissements sièges de SMUR. Seul département de la région à ne pas disposer de Médecins Correspondants SAMU, le Vaucluse regroupe plusieurs zones blanches (au nord-est du territoire) ».**



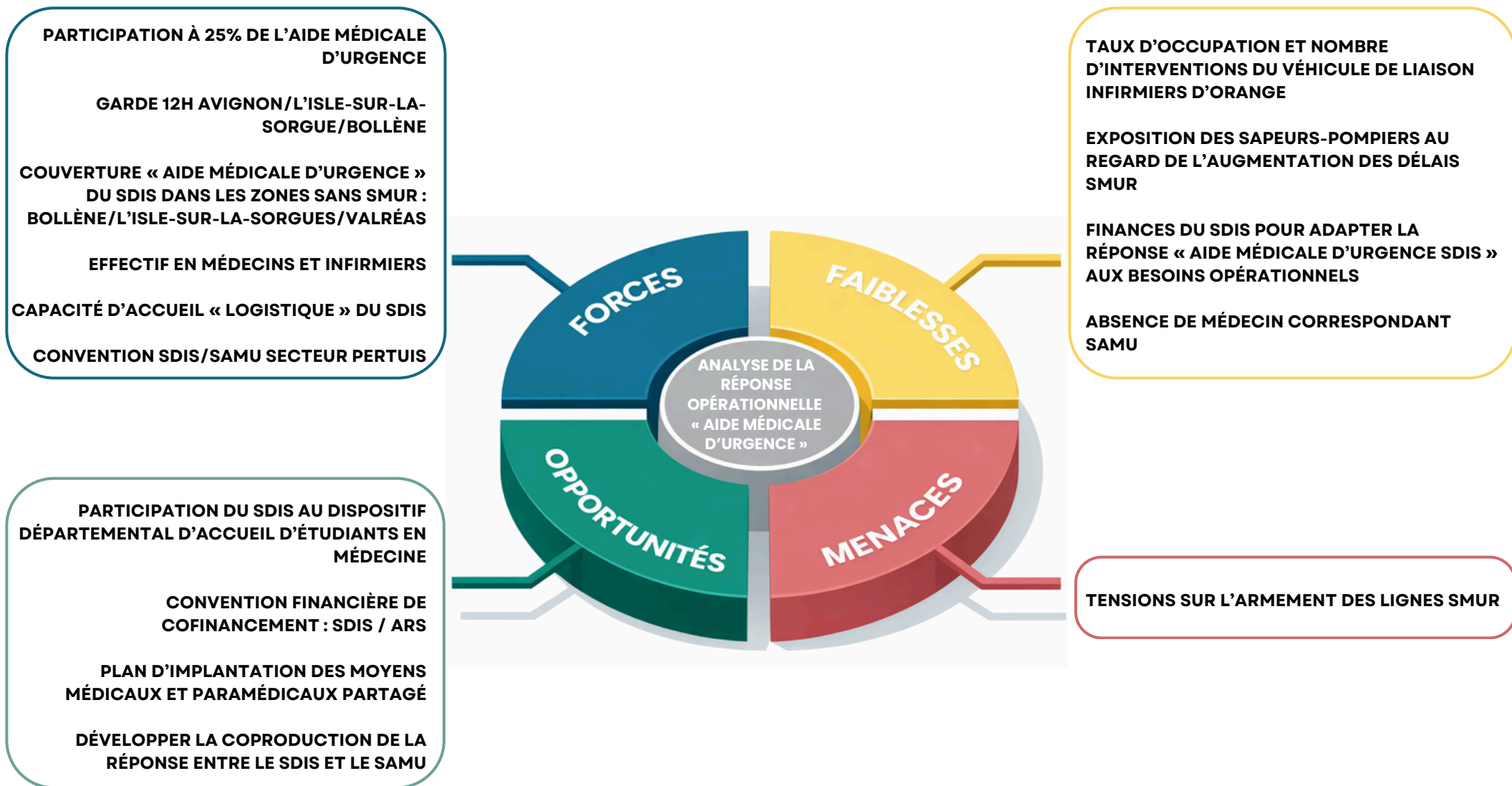
Services d'accueil des urgences



Etablissements sièges de SMUR



Médecins Correspondants SAMU



## 3.2.5 - Soutien Sanitaire Opérationnel

Le CGCT définit les missions de la sous-direction santé dans son article R1424-2.4. Il rappelle que le service de santé et de secours médical organise le soutien médical, paramédical, psychologique au bénéfice des sapeurs-pompiers lors de leurs interventions.

### Analyse de la réponse opérationnelle du « Soutien Sanitaire en Opération »

La première réponse est assurée par l'engagement d'un Véhicule de Secours Aux Victimes en réaction immédiate, afin d'assurer un soutien opérationnel secouriste aux intervenants.

Ce premier engagement est renforcé par un soutien sanitaire en opération, mission prioritaire du SDIS, composé de moyens médicaux ou paramédicaux.

### CHIFFRES CLÉS

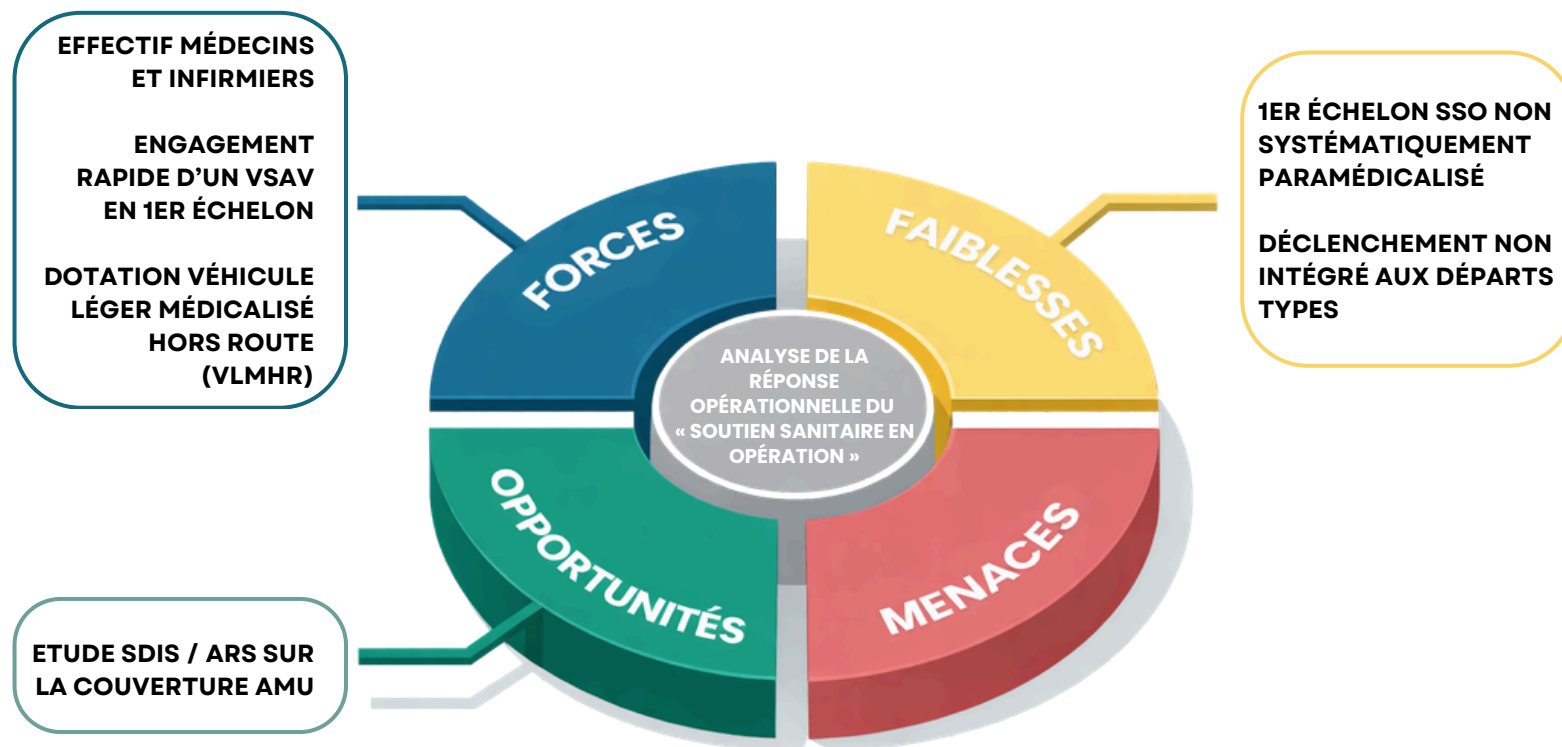


Délai d'acheminement

30



Soutiens sanitaires opérationnels/an



## 3.2.6 -Missions d'assistance à la population, carences ambulancières

Les carences ambulancières sont aussi appelées Indisponibilités de Transporteurs Sanitaires Privés. Elles correspondent aux situations opérationnelles dans lesquelles aucun transporteur sanitaire privé (ambulance privée conventionnée) n'est disponible, dans un délai compatible avec l'urgence de la situation, pour assurer une mission de transport sanitaire prescrite par un médecin régulateur du CTAU. En conséquence, l'autorité de régulation médicale sollicite le SDIS pour assurer le transport de la victime ou du patient. Elle doit rester exceptionnelle car elle a un impact sur la disponibilité des moyens opérationnels, notamment pour la couverture des risques incendie ou de secours d'urgence.

### CHIFFRES CLÉS



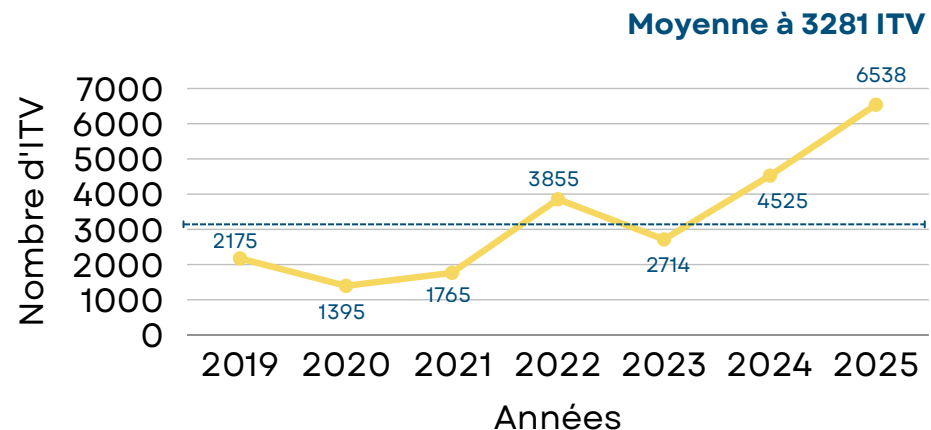
Durée moyenne en 2025

6 538

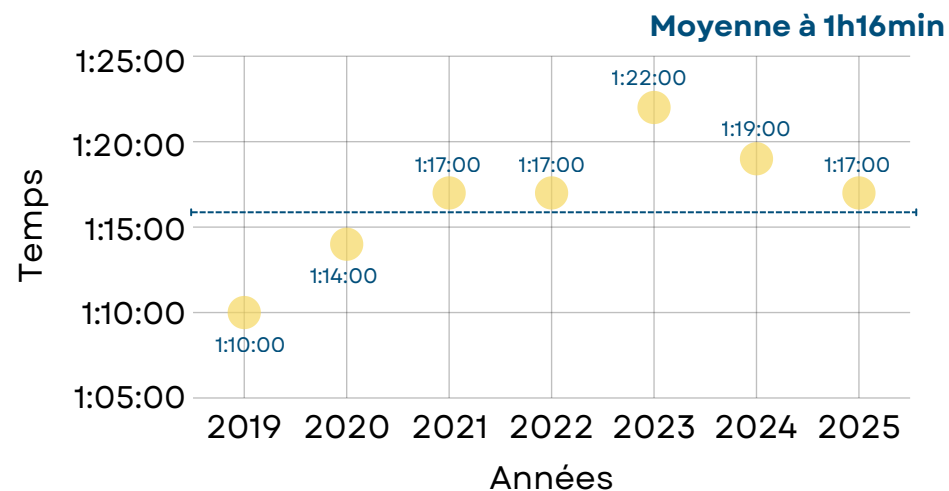


« carences » en 2025

### NOMBRE D'INTERVENTIONS - CARENCES

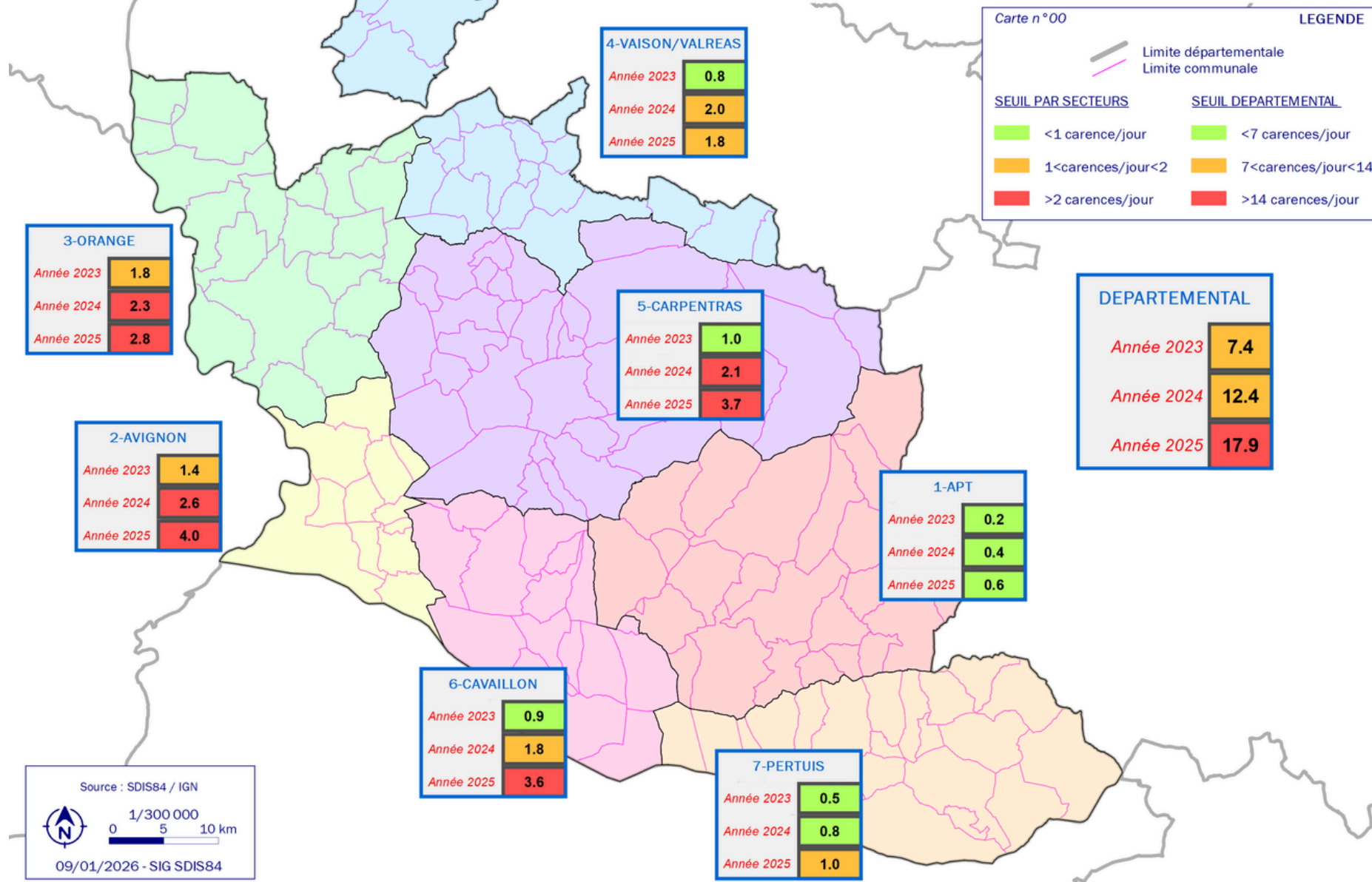


### DURÉE D'INTERVENTION - CARENCES





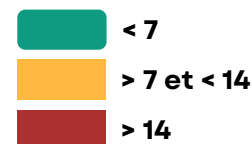
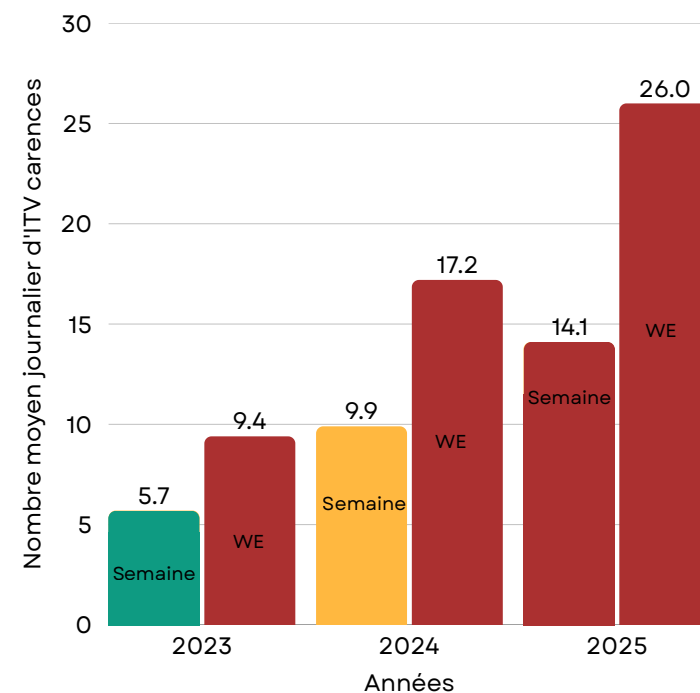
## Carences ambulancières (2023-2024-2025) par secteur TSU



## NOMBRE MOYEN JOURNALIER D'INTERVENTIONS CARENCES

		2023	2024	2025
APT	Semaine	0.2	0.3	0.5
	Week-end	0.2	0.5	1.0
AVIGNON	Semaine	1.3	2.3	3.6
	Week-end	1.7	3.5	4.9
ORANGE	Semaine	1.8	2.3	2.9
	Week-end	1.8	2.4	2.6
VAISON	Semaine	0.3	1.5	1.2
	Week-end	2.2	3.2	3.3
CARPENTRAS	Semaine	0.8	1.5	2.1
	Week-end	1.5	3.7	7.7
CAVAILLON	Semaine	0.8	1.7	3.2
	Week-end	1.0	2.3	4.6
PERTUIS	Semaine	0.4	0.4	0.6
	Week-end	0.8	1.6	2.0

## INDICATEUR DÉPARTEMENTAL - NOMBRE MOYEN JOURNALIER D'ITV CARENCES



## Analyse de la réponse opérationnelle des « carences ambulancières »

La réponse des Transporteurs Sanitaires Privés est dépendante des besoins de transports sanitaires pré-hospitaliers et de leurs missions majoritaires de transports programmés. En fonction de la charge, le risque est de subir l'effet progressif du désengagement des transports sanitaires privés des missions de transports pré-hospitaliers pour se recentrer sur les transports programmés.

Depuis la réforme du Transport Sanitaire Urgent, en juillet 2022, le cahier des charges co-signé entre l'ARS et l'Association départementale des Transporteurs Sanitaires Urgents, fixe l'obligation à l'association de dédier un vecteur de garde « H24 » par secteur d'ambulance pour les interventions de transport sanitaire urgent. A l'exception d'Apt, la totalité des secteurs montre un désengagement marqué de ces moyens complémentaires pourtant indispensables à la réponse.

L'analyse comparative des années 2023/2025 atteste de cette situation défavorable (+240%). **Ce constat est particulièrement alarmant sur Carpentras et Cavaillon sur les périodes week-end.**

**L'augmentation départementale de 276% de l'activité globale « carence week-end » atteste d'une situation non maîtrisée et fortement retentissante pour la capacité opérationnelle du SDIS.**

En outre, cette situation vient directement se répercuter sur la charge opérationnelle SSUAP en générant plusieurs milliers d'interventions par an. Afin de mieux réguler la gestion des moyens sanitaires, un coordonnateur ambulancier est positionné depuis 2017 au sein de la plateforme Centre de Traitement de l'Alerte Unique.

Malgré cette disposition, le nombre d'interventions pour « carence ambulancière » reste très élevé et pose la problématique de la disponibilité des SPV.

**Ainsi, depuis 2023, et malgré ce dispositif, nous notons une augmentation exponentielle du nombre de « carences ambulancières ». Ce chiffre atteint 6 538 missions pour l'année 2025, représentant une augmentation de 300 % depuis 2019.**

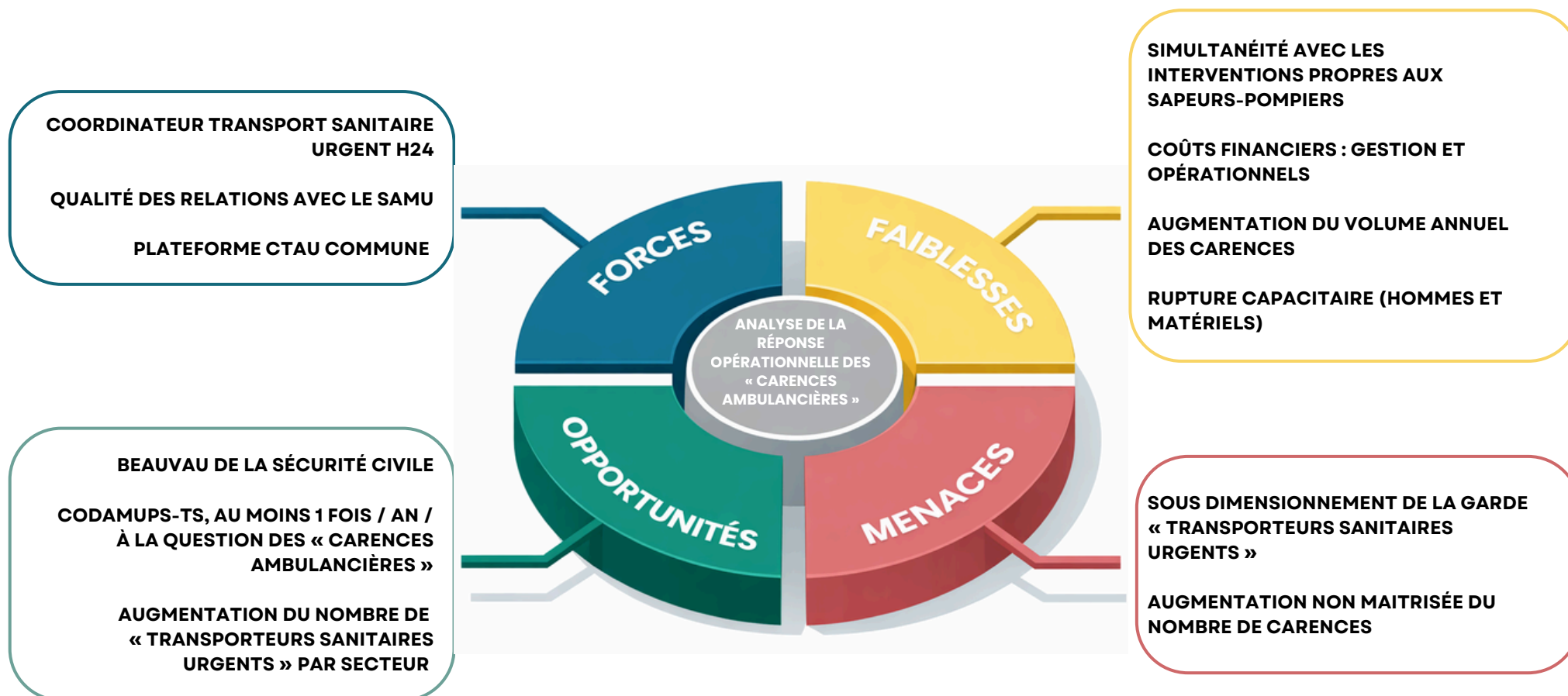


+276%

Augmentation  
départementale de  
l'activité globale  
« carence week-end »

+300%

Augmentation depuis  
2019



## 3.3 - ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

Lors d'un accident de circulation (Accident sur Voie Publique) le SSUAP appelle à la mise en œuvre simultanée de plusieurs missions et matériels : balisage / sécurisation, protection contre l'incendie, calage, abordage de la victime et gestes de soins d'urgence, désincarcération.

Les différentes évolutions technologiques des moyens de transports routiers de ces dernières années ont énormément complexifié les manœuvres de désincarcération ainsi que les besoins en matériels.

Moyens matériels :

**18** engins dédiés accidents de la circulation

7



Véhicules de secours routier

2



Véhicules de sécurisation d'intervention

8



Lots secours routier (réponse de proximité) intégrés dans des engins polyvalents.

1



Cellule Manoeuvre de Force

## CHIFFRES CLÉS

80%



Interventions en moins de 20 minutes

3188



Interventions/an

84%



Communes conformes aux objectifs de couverture des risques



Durée moyenne d'une intervention AVP

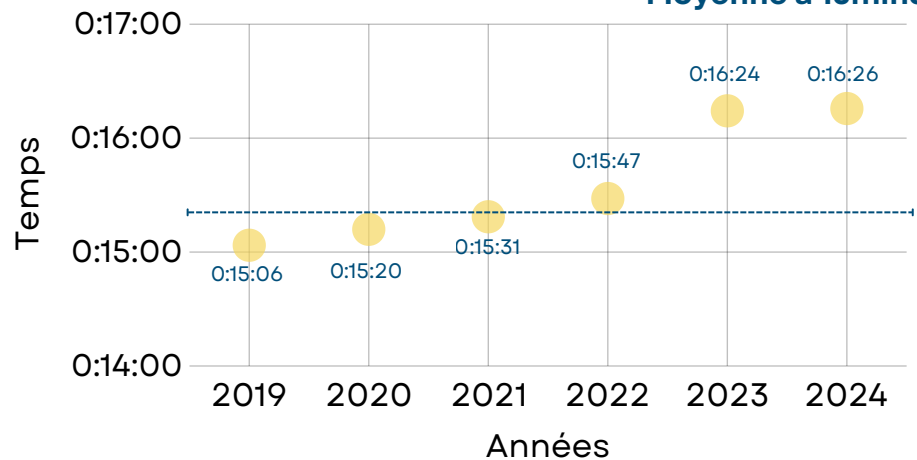
7.5%



Activité opérationnelle risques courants (hors carences ambulancières)

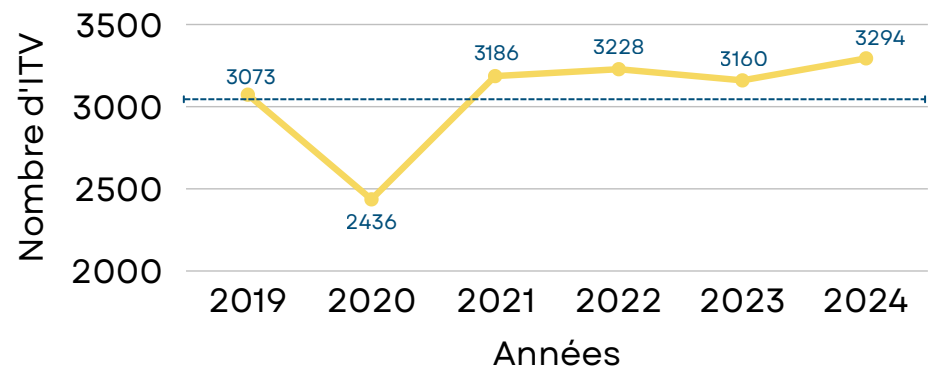
## DÉLAI D'INTERVENTION - ACCIDENT VOIE PUBLIQUE

Moyenne à 15min36s



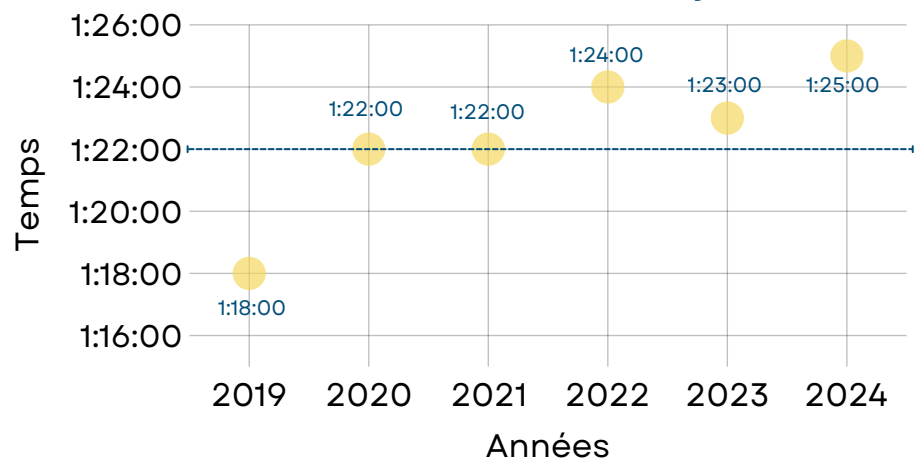
## NOMBRE D'INTERVENTIONS - ACCIDENT VOIE PUBLIQUE

Moyenne à 3 063 ITV



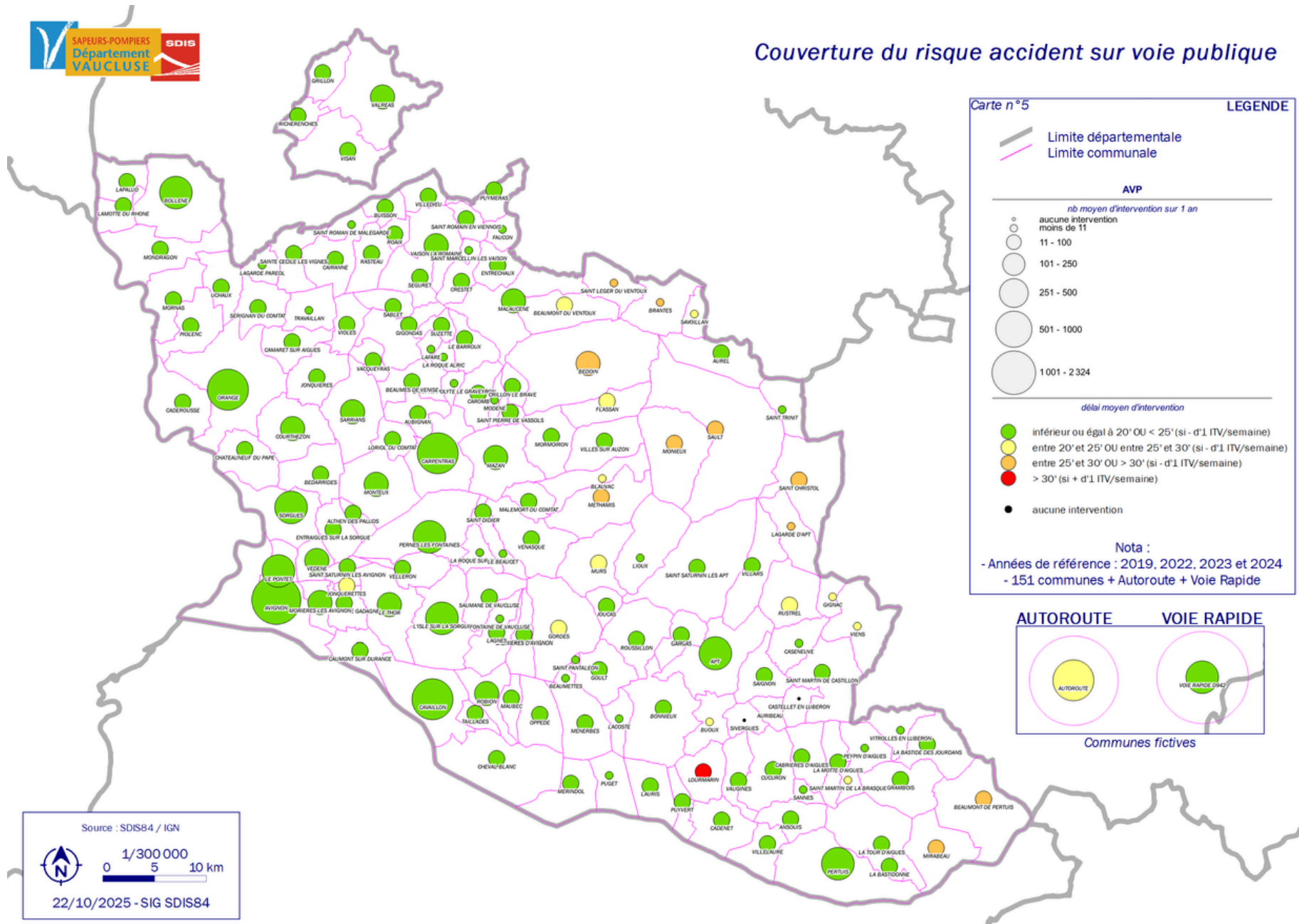
## DURÉE D'INTERVENTION - ACCIDENT VOIE PUBLIQUE

Moyenne à 1h22min





## Couverture du risque accident sur voie publique



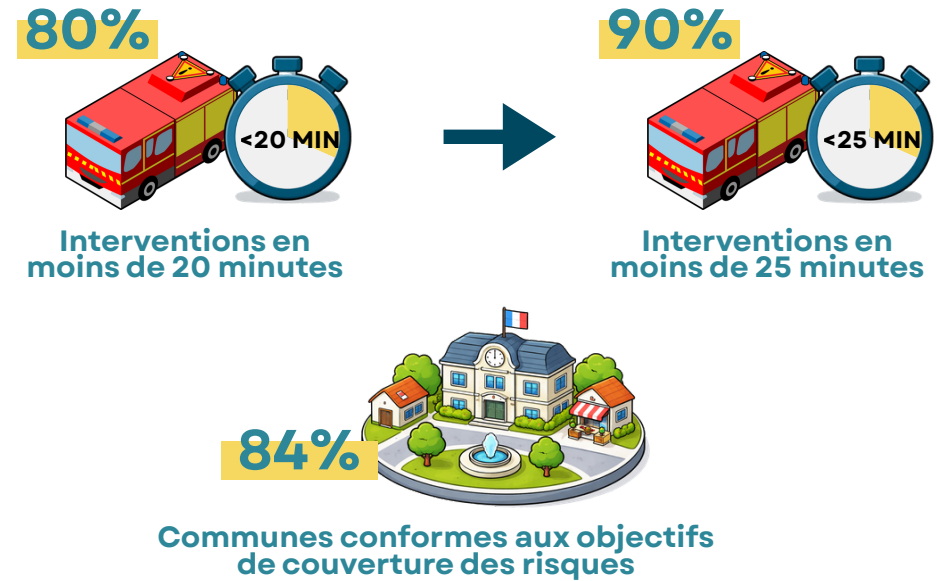
# ACCIDENTS DE LA CIRCULATION

## Analyse de la réponse opérationnelle « Accident Voie Publique »

L'implantation départementale, uniforme et globale, des moyens destinés à intervenir sur les accidents de la voie publique permet un haut niveau de réponse.

La mise en œuvre des recommandations du SDACR précédent via une politique « d'engins polyvalents » doit se poursuivre. **Le délai d'intervention moyen permet de couvrir 80% des missions en moins de 20 minutes. Il est de 90% en moins de 25 minutes. 84 % des communes répondent aux objectifs de couverture des risques.** Les données attestent qu'aucun territoire communal n'est épargné par ce risque même s'il est à pondérer en nombre et fréquence en fonction des communes.

Le volume d'interventions pour accident de la voie publique semble s'être stabilisé depuis 2021. Leur durée ne cesse d'augmenter de façon linéaire (écart moyen entre 2019 et 2024 : 7 minutes). Enfin, il est à noter l'effort du SDIS afin de renouveler sa capacité de levage et de stabilisation lourde. Pour finir, ces interventions demandent un haut niveau de technicité compte tenu des évolutions technologiques et exposent les intervenants à de nouveaux dangers.



**80% INTERVENTIONS <20 MIN**

**84% COMMUNES CONFORMES AUX OBJECTIFS DE COUVERTURE DES RISQUES**

IMPLANTATION DES MOYENS SECOURS ROUTIER

POLITIQUE D'ENGINS POLYVALENTS

CELLULE MANŒUVRE DE FORCE ET DE DÉSINCARCÉRATION LOURDE

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR DÉVELOPPER UN PATEAU TECHNIQUE DE FORMATION

PARTENARIATS AVEC LES CONSTRUCTEURS DE VÉHICULES/ÉPAVISTES/FOURNISSEURS MATÉRIELS

**FORCES**

ANALYSE DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE « ACCIDENT VOIE PUBLIQUE »

**FAIBLESSES**

ENGINS NÉCESSITANT UN PERMIS PL

AIRE DE MANŒUVRE DE FORMATION ET ACCÈS AUX ÉPAVES

VIEILLISSEMENT DU PARC

AUGMENTATION SIGNIFICATIVE DE LA DURÉE D'INTERVENTION

**OPPORTUNITÉS**

**MENACES**

ÉVOLUTION TECHNOLOGIQUES DES VÉHICULES

CORPUS DOCTRINAL NATIONAL DES TECHNIQUES NON CONSOLIDÉ

## 3.4 - INCENDIES

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies (article L1424-2 du CGCT).

Incendie urbain : L'analyse concerne les feux de structures, les feux sur voie publique ainsi que les déclenchement d'alarme incendie. Les Feux d'Espaces Naturels ainsi que les Feux de Forêt sont exclus de cette étude et seront traités par ailleurs.

### Moyens matériels :

**54** engins pompes

**27**

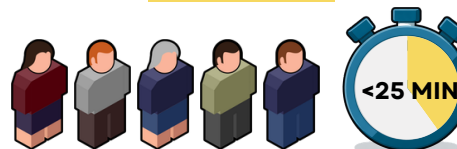


**27**



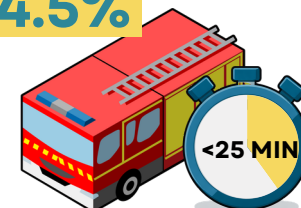
## CHIFFRES CLÉS

**96.5%**



Population couverte en moins de 25 minutes

**84.5%**



Interventions en moins de 25 min

**85%**



Communes conformes aux objectifs de couverture des risques

**6.5%**



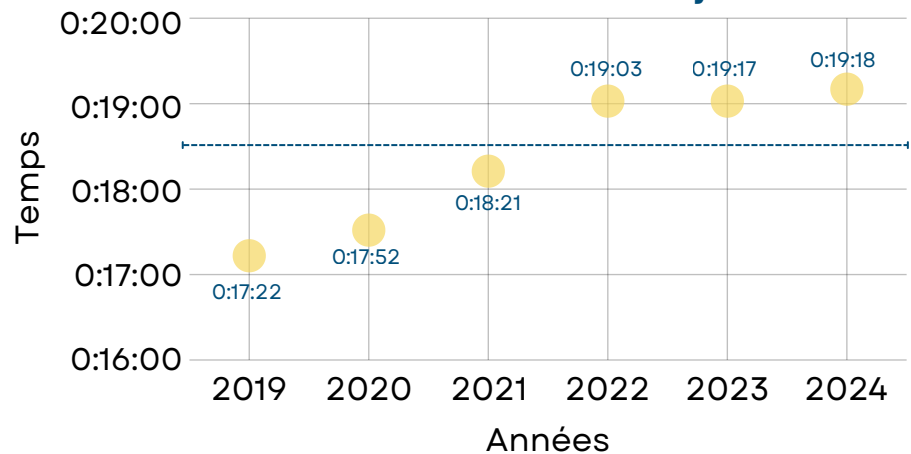
Interventions risques courants (hors carences ambulancières)



Durée moyenne des interventions incendie urbain

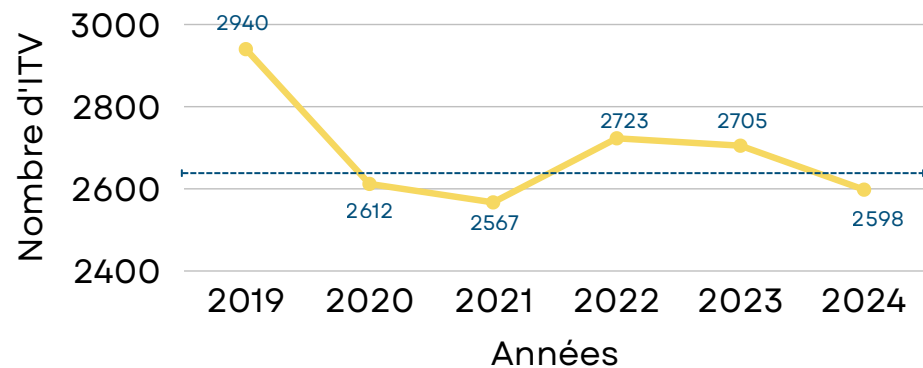
## DÉLAI D'INTERVENTION - INCENDIE URBAIN

Moyenne à 18min32s



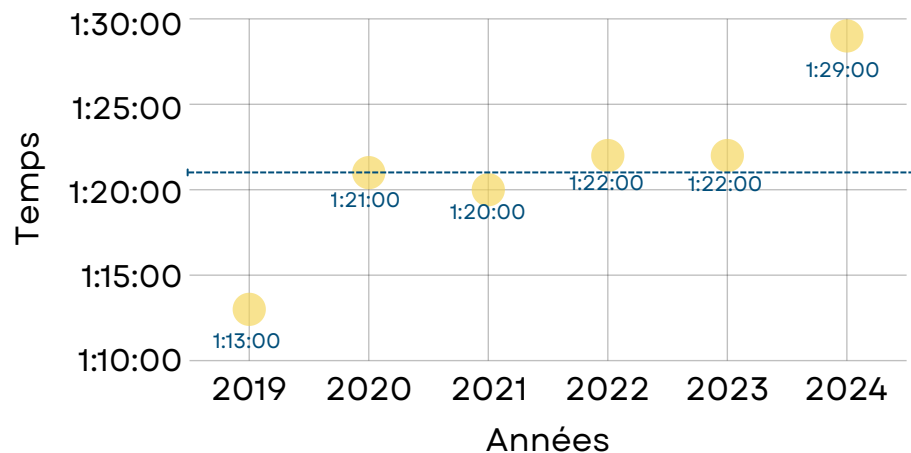
## NOMBRE D'INTERVENTIONS - INCENDIE URBAIN

Moyenne à 2 691 ITV



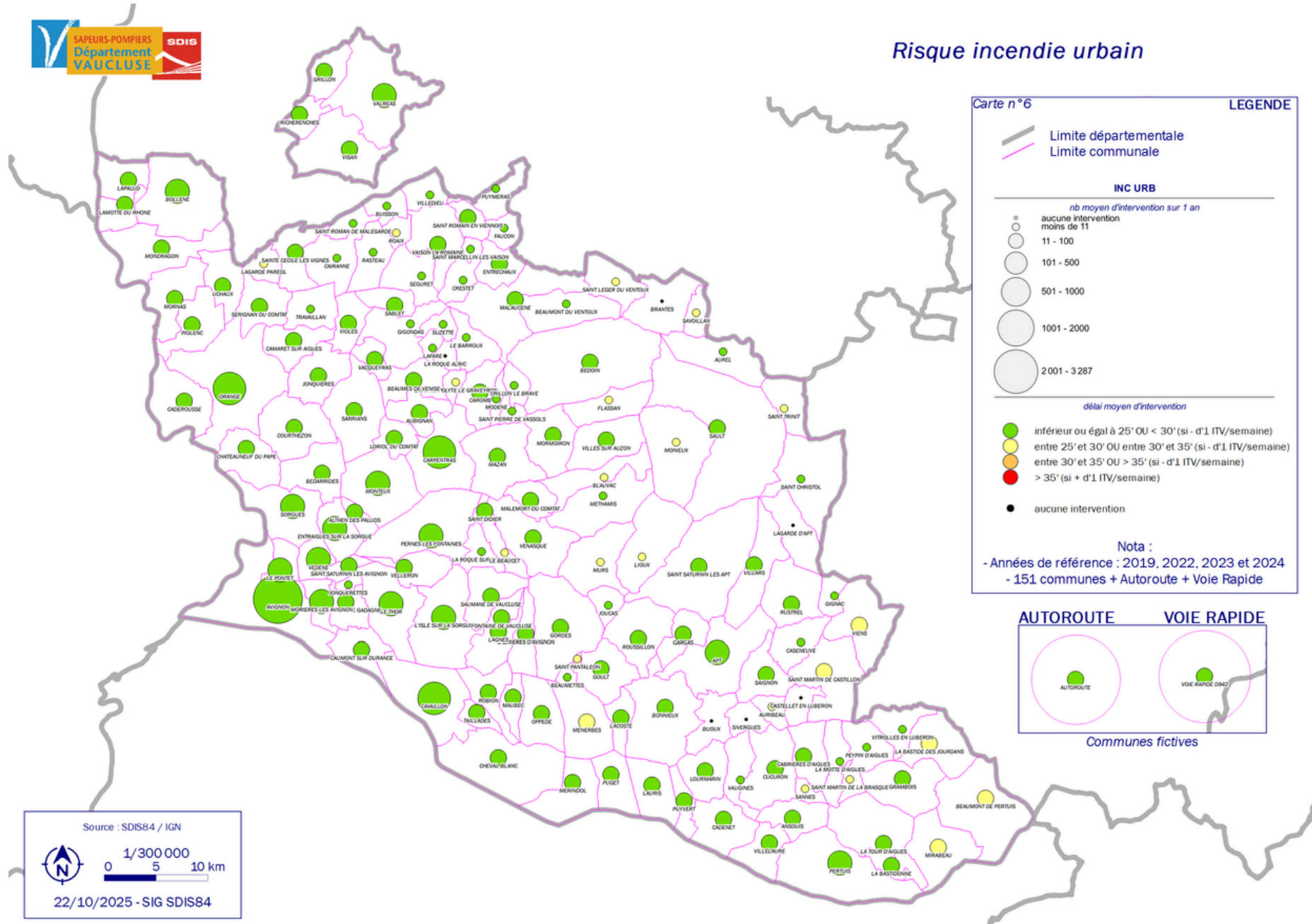
## DURÉE D'INTERVENTION - INCENDIE URBAIN

Moyenne à 1h21min





## Risque incendie urbain



## Analyse de la réponse opérationnelle « incendie urbain »

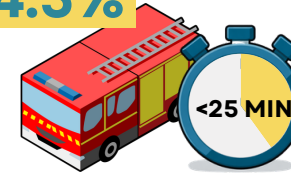
Le SDIS dispose d'une capacité opérationnelle adaptée en matière de couverture du risque « incendie urbain ». **Il assure 84.5% des missions dans un délai inférieur à 25 minutes, 92% pour un seuil à 30 minutes.**

Sur le plan territorial, **85% des communes sont couvertes conformément aux objectifs. Cette réponse permet de couvrir 96.5% de la population du département en moins de 25 minutes grâce à une gamme diversifiée d'engins.**

A ce jour, 3 centres (Violès, la Bastide-des-Jourdans, Beaumont-de-Pertuis) ne sont pas dotés de moyens « incendie urbain ». Depuis 2020, l'activité opérationnelle semble stabilisée. Néanmoins, on note une augmentation flagrante et régulière de la durée d'intervention de 2019 à 2024 (+16 min soit 17%).

Suite à une expérimentation de 3 ans, en 2024 il a été créé une équipe de dessinateurs opérationnels. Le SDIS dispose de moyens ERSAD (Equipe de Reconnaissance et de Surveillance avec Appui Drone) ainsi que d'une équipe RCCI (Recherche des Causes et Circonstances de l'Incendie).

84.5%



Interventions en moins de 25 min

92%



Interventions en moins de 30 min

85%



Communes conformes aux objectifs de couverture des risques

96.5%



Population couverte en moins de 25 minutes

96.5% POPULATION COUVERTE < 25 MIN

84.5% DES INTERVENTIONS < 25 MIN

85% DES COMMUNES CONFORMES AUX OBJECTIFS DE COUVERTURE DES RISQUES

PARC ENGIN EN NOMBRE ET QUALITÉ

RECHERCHE DES CAUSES ET CIRCONSTANCES DE L'INCENDIE

ACQUISITION D'UN TERRAIN POUR DÉVELOPPER UN PLATEAU TECHNIQUE DE FORMATION

EVOLUTION RÉGLEMENTAIRE DE LA PRISE EN COMPTE DE L'EXPOSITION DES PERSONNELS



OUTILS DE FORMATION VIEILLISSANTS ET INSUFFISANTS

NOMBRE DE CHEFS D'AGRÈS TOUT ENGIN SPV

AUGMENTATION SIGNIFICATIVE ET RÉGULIÈRE DE LA DURÉE D'INTERVENTION

ADAPTATION DE LA FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS FACE À L'ÉVOLUTION DES RISQUES (TOXICITÉ DES FUMÉES)

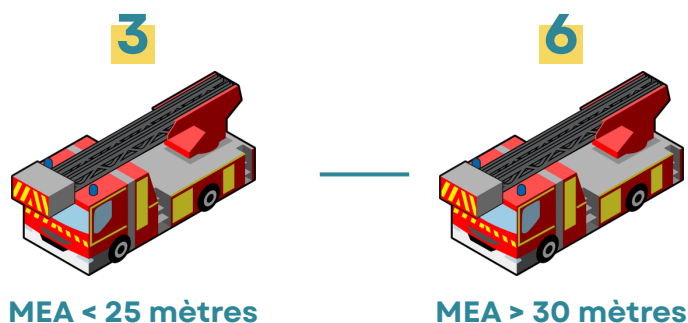
TRAÇABILITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

## Moyens élévateurs aériens

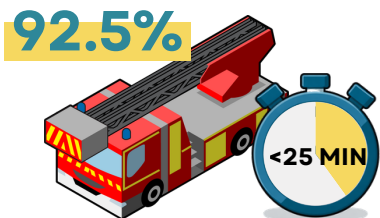
En complément des moyens incendie classiques de lutte contre les incendies, les Moyens Elévateurs Aériens contribuent directement aux missions :

- De sauvetage, mise en sécurité et d'évacuation de personnes par l'extérieur,
- De sécurisation via des actions de protection type : bâchage, dépose d'objet menaçant de tomber,
- D'extinction des incendies en permettant l'établissement de lances sur le parc échelle ou en nacelle.

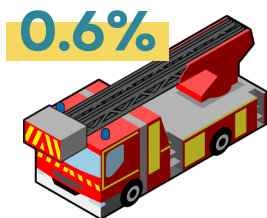
### Moyens matériels :



## CHIFFRES CLÉS



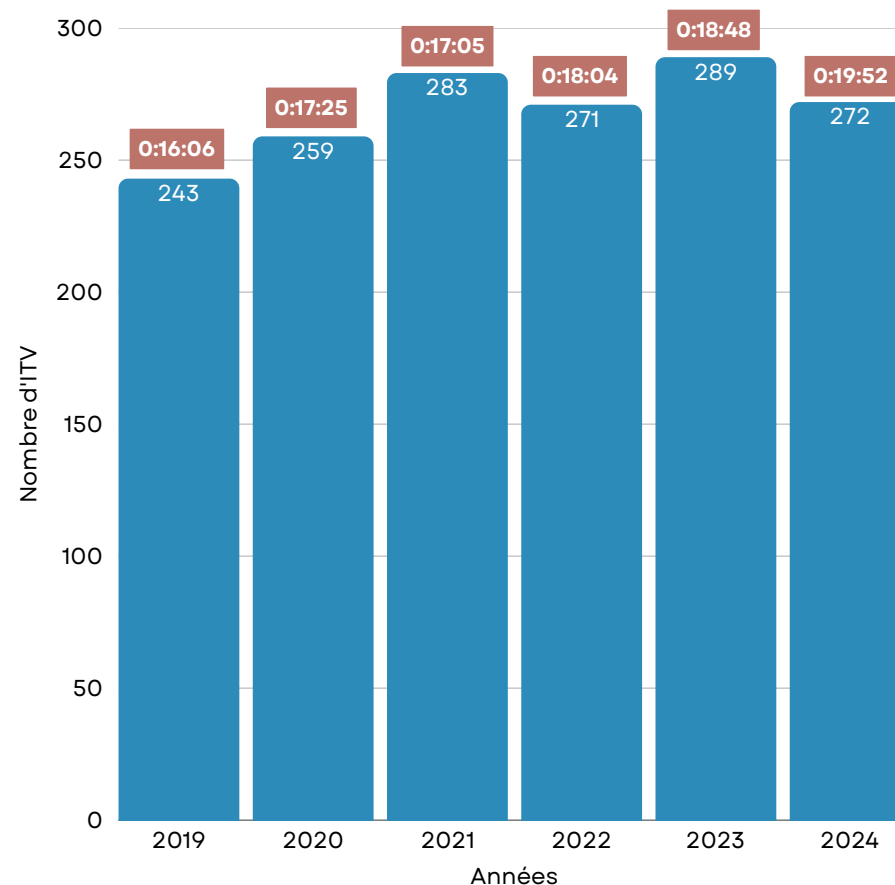
**Délai d'acheminement des interventions en moins de 25 min**



**Interventions risques courants**

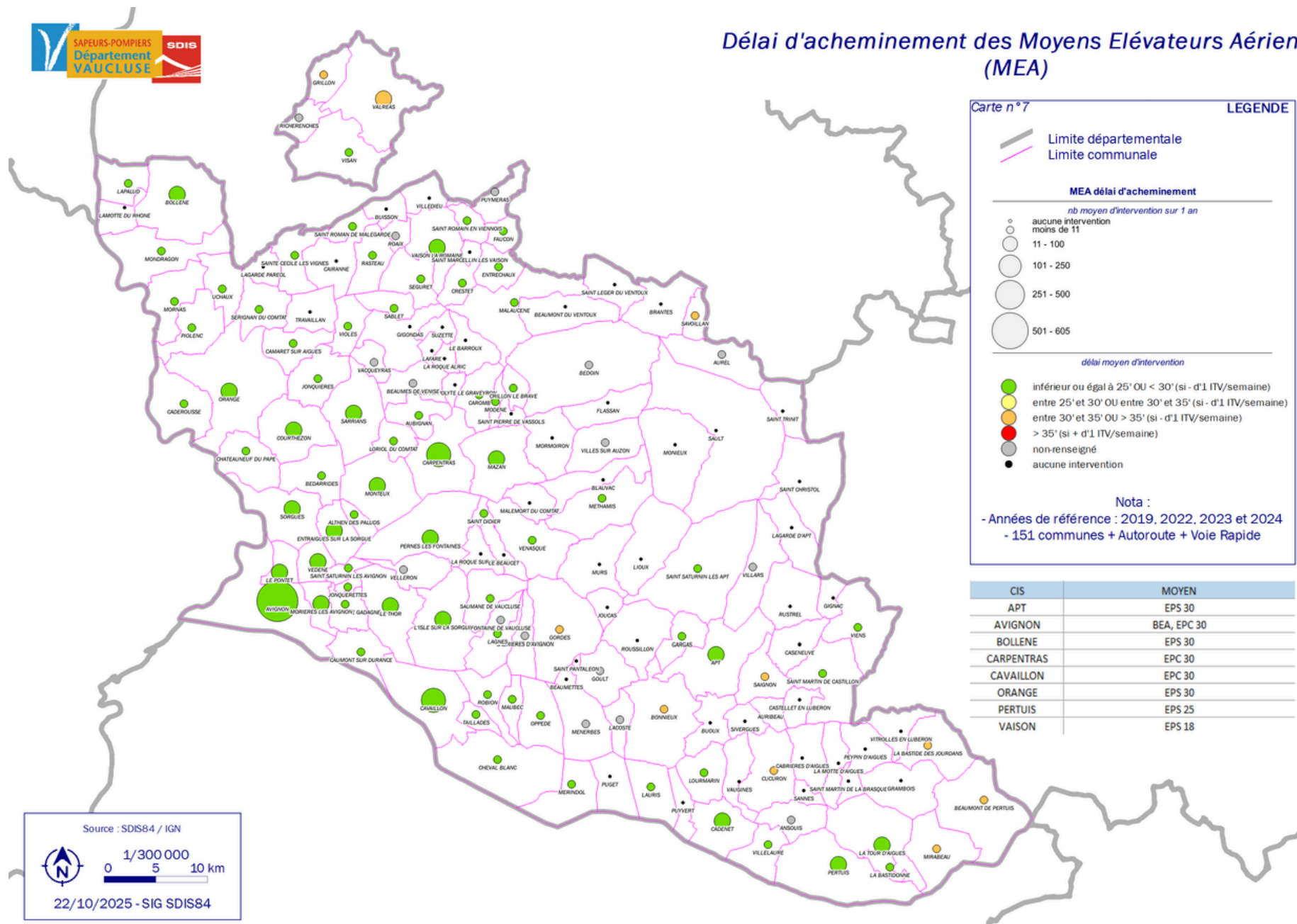
## NOMBRE D'INTERVENTIONS ET DÉLAI D'ACHEMINEMENT - MOYENS ÉLEVATEURS AÉRIENS

■ **Nombre d'ITV**      **Moyenne à 270 ITV**  
■ **Délai d'acheminement**      **Moyenne à 17min53s**





## Délai d'acheminement des Moyens Élévateurs Aériens (MEA)



## Analyse de la réponse opérationnelle « Moyens élévateurs aériens »

Elle ne peut s'effectuer qu'au travers de l'analyse du délai d'acheminement. En effet, la gestion d'une intervention nécessitant ce type de matériel impose une pluralité d'engins. Le SDIS ne se fixe pas d'objectif de délai d'intervention. Néanmoins **les données démontrent que dans 92.5% des cas l'acheminement du Moyen Elévateur Aérien s'effectue en moins de 25 minutes.**

Toutefois, il existe un point de vulnérabilité en terme d'implantation du parc moyen élévateur aérien dans l'enclave des Papes. Malgré tout, le CIS Nyons participe à la couverture du secteur. Par ailleurs, **l'effectif mobilisable du CS Valréas de 8 SP limite les possibilités de déclencher un moyen élévateur aérien si le centre en était pourvu.**

D'autre part, **l'absence de Bras Elévateur Aérien supérieur à 30 mètres dans le parc départemental pénalise la capacité du SDIS à répondre en qualité et sécurité à des interventions spécifiques** tels que : feux de bâtiments industriels, d'entrepôts et de centre pénitentiaire.



## 3.5 - FEUX D'ESPACE NATUREL

Pour l'analyse et la définition du risque Feux d'Espace Naturel, il est retenu les critères suivants pour l'étude :

- Feux de végétaux,
- Hors massifs forestiers.

### Moyens matériels :

85



Véhicules de lutte

11



Véhicules de soutien

53



Véhicules de commandement et de reconnaissance

### CHIFFRES CLÉS

80.5%



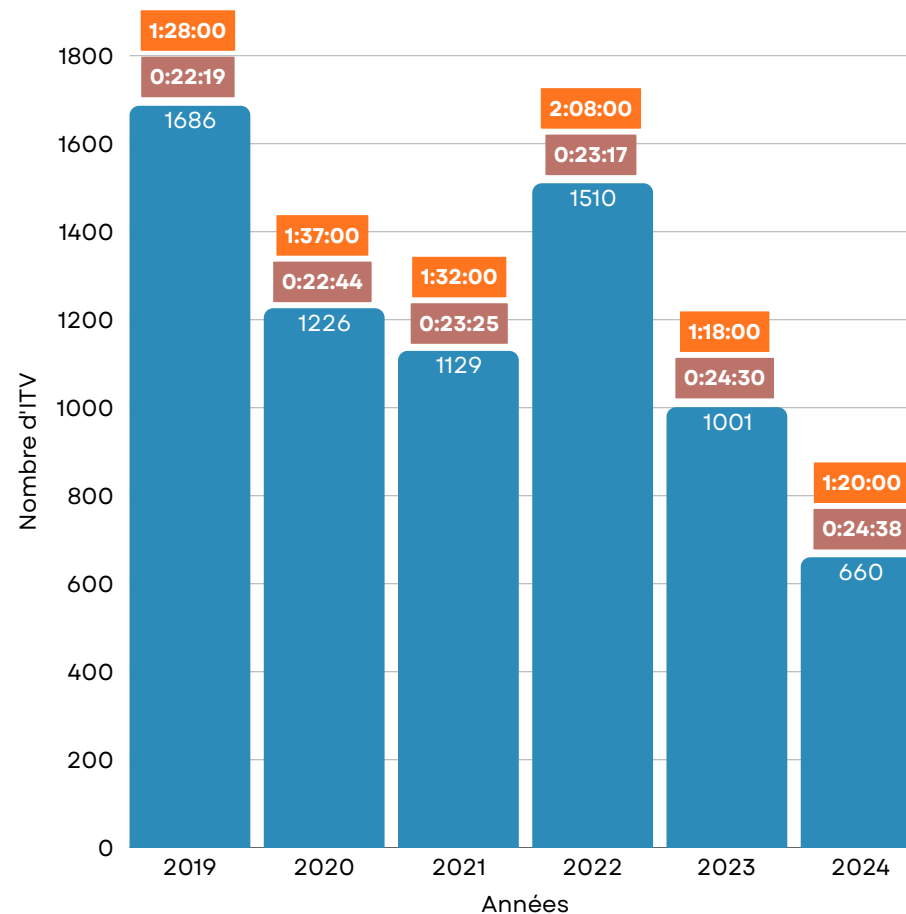
Interventions en moins de 30 min



Durée moyenne des interventions

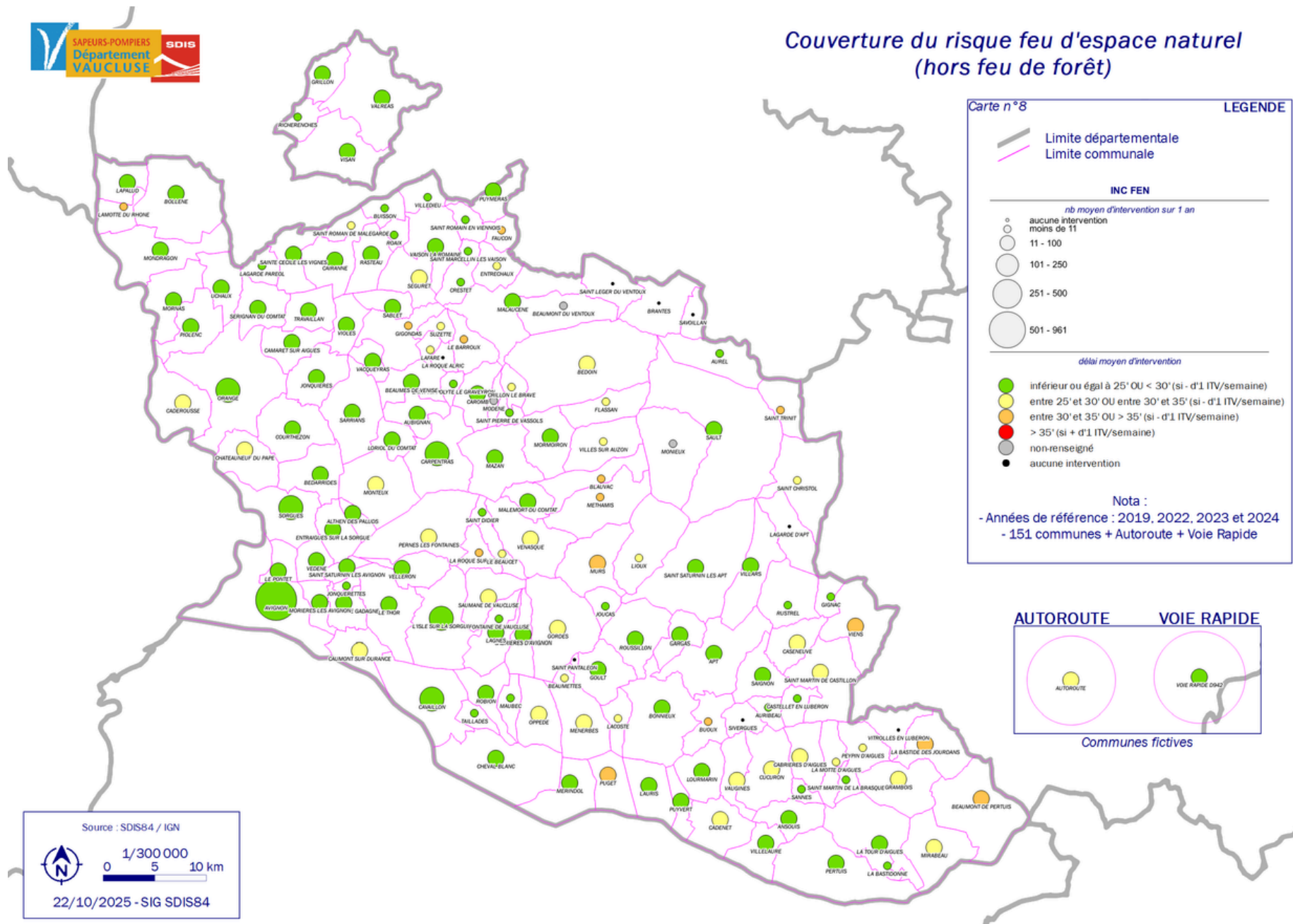
### NOMBRE, DÉLAI ET DURÉE D'INTERVENTIONS - FEUX D'ESPACE NATUREL

- Nombre d'ITV Moyenne à 1 202 ITV
- Délai d'ITV Moyenne à 23min29
- Durée d'ITV Moyenne à 1h33





## Couverture du risque feu d'espace naturel (hors feu de forêt)



## Analyse de la réponse opérationnelle « Feux d'Espace Naturel »

L'activité Feux d'Espace Naturel n'est pas soumise aux objectifs de couverture des risques.

Les délais observés montrent que **80.5% des interventions sont couvertes dans un délai inférieur à 30 minutes**. La réponse opérationnelle apportée pour assurer ces missions s'effectue à l'aide des moyens dédiés aux Feux d'Espace Naturel. Le renfort de Morane 84 (Hélicoptère léger bombardier d'eau) durant la période estivale est un appui indispensable **permettant une 1<sup>ère</sup> action de lutte sur tout le département en moins de 25 minutes**. Le volume d'interventions annuel est lié aux conditions météorologiques ainsi qu'à la pression incendiaire. **Cette variabilité se retrouve sur l'indicateur durée d'intervention qui oscille entre 1h18 et 2h08**.

Les campagnes d'informations préventives, notamment nationales, de ces dernières années tendent à modifier les comportements dangereux. A l'identique des familles de risques précédentes, sur ces dernières années, le délai d'intervention augmente de manière régulière.

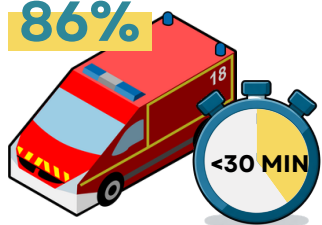


## 3.6 - OPÉRATIONS DIVERSES

La protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement inclut les interventions pour fuites d'eau, inondations, objets menaçant de tomber et l'assistance aux animaux. Le nombre d'interventions pour Opérations Diverses peut varier en raison d'événements climatiques (inondations, tempêtes). La prise en compte de l'assistance aux animaux demande des compétences et des matériels particuliers. Certaines missions particulières (fusil hypodermique) sont effectuées par des sapeurs-pompiers identifiés ainsi que des vétérinaires sapeurs-pompiers. Leur champ de compétences tend à évoluer et à se diversifier compte tenu des nouveaux animaux de compagnie.

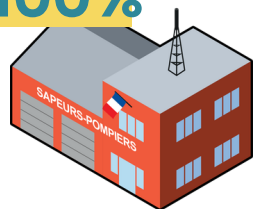
### CHIFFRES CLÉS

86%



Interventions en moins de 30 min

100%



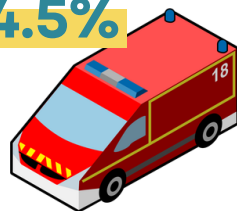
Ensemble des CIS doté de moyens opérations diverses

59



Véhicules Opérations Diverses

4.5%



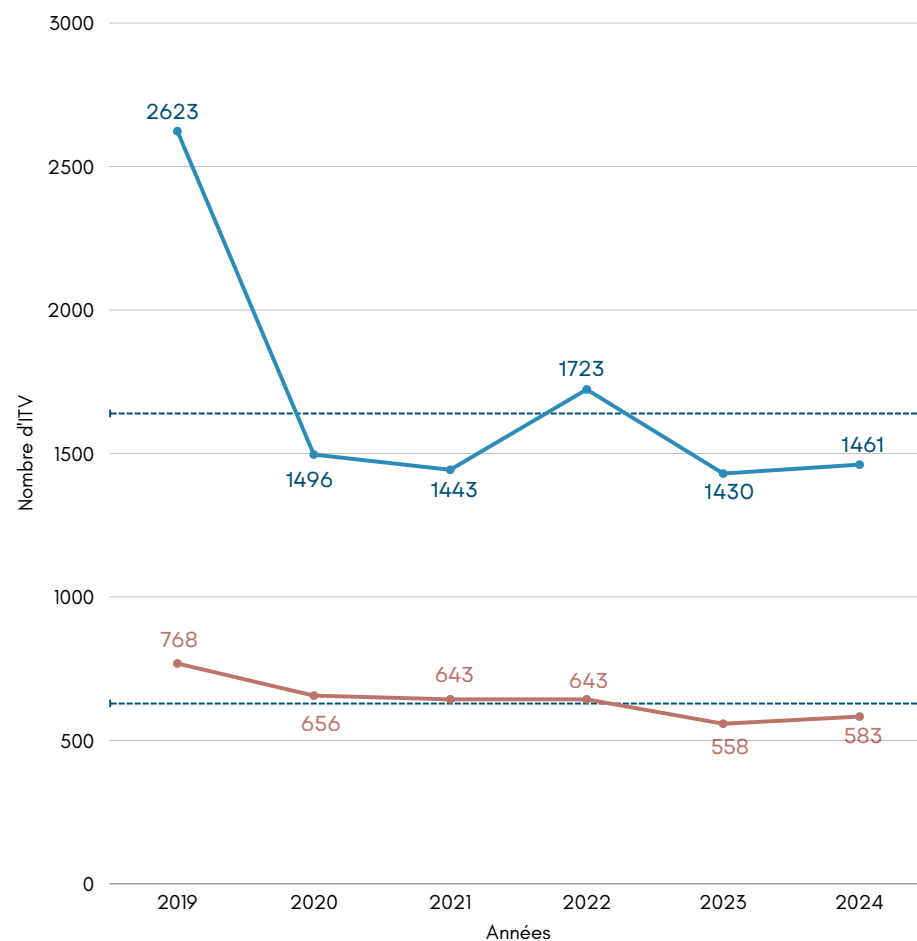
Activité opérationnelle risques courants



Durée moyenne des interventions opérations diverses

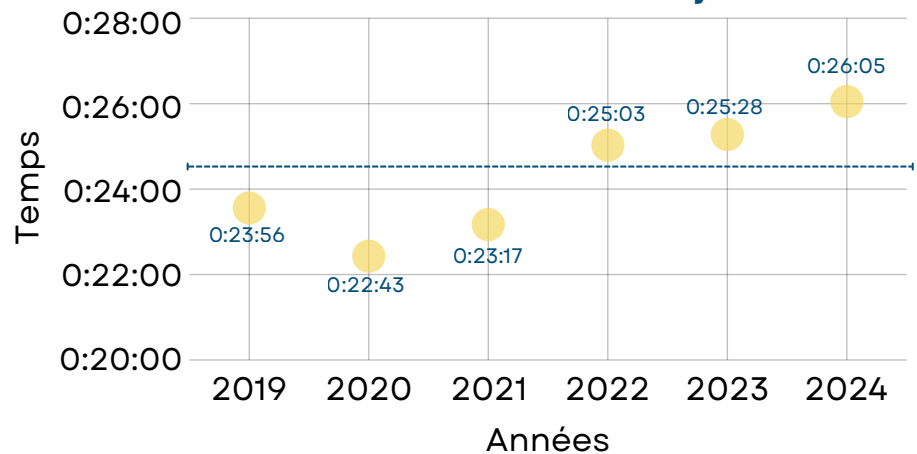
### NOMBRE D'INTERVENTIONS - OPÉRATIONS DIVERSES ET ANIMAUX

Opérations diverses **Moyenne à 1 696 ITV**  
 Animaux **Moyenne à 642 ITV**



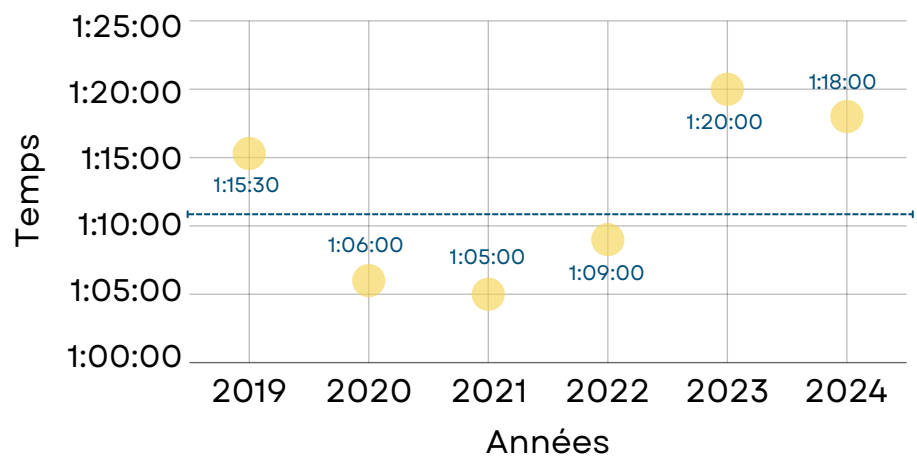
## DÉLAI D'INTERVENTION - OPÉRATIONS DIVERSES

Moyenne à 24min25s



## DURÉE D'INTERVENTION - OPÉRATIONS DIVERSES

Moyenne à 1h12min



## Analyse de la réponse opérationnelle « Opérations Diverses »

Compte tenu de la diversité et du caractère « relatif » de l'urgence de la mission, le SDIS ne s'impose aucun objectif de délai de couverture du risque. Néanmoins, **il faut souligner que 86% des interventions sont couvertes en moins de 30 minutes.**

L'activité autour des opérations diverses et du risque animalier se stabilise depuis 2020.





## 3.7 - ANALYSE DES BASSINS DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

### Méthodologie

L'analyse statistique se base sur le secteur Chef de Groupe et de premier appel de chaque centre pour l'année 2024. On définit le secteur chef de groupe comme base de référence de bassin de la réponse opérationnelle. Afin de disposer d'une capacité critique et garantir des actions correctives au plus proche de la réalité du terrain, l'autonomie de chaque centre et bassin de la réponse opérationnelle a été mesurée de la manière suivante :

- Comptage de l'ensemble des interventions réalisées par un autre centre que celui de 1er appel.
- Identification des interventions réalisées par un centre d'un autre bassin de la réponse opérationnelle.

#### SEUILS D'AUTONOMIE DES CIS

(cf annexe tableau autonomie des centres) :



#### SEUILS D'AUTONOMIE DES BASSINS DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

(cf annexe tableau bassin de la réponse opérationnelle)





## Couverture par bassin de réponse opérationnelle 2024

Carte n°9

LEGENDE

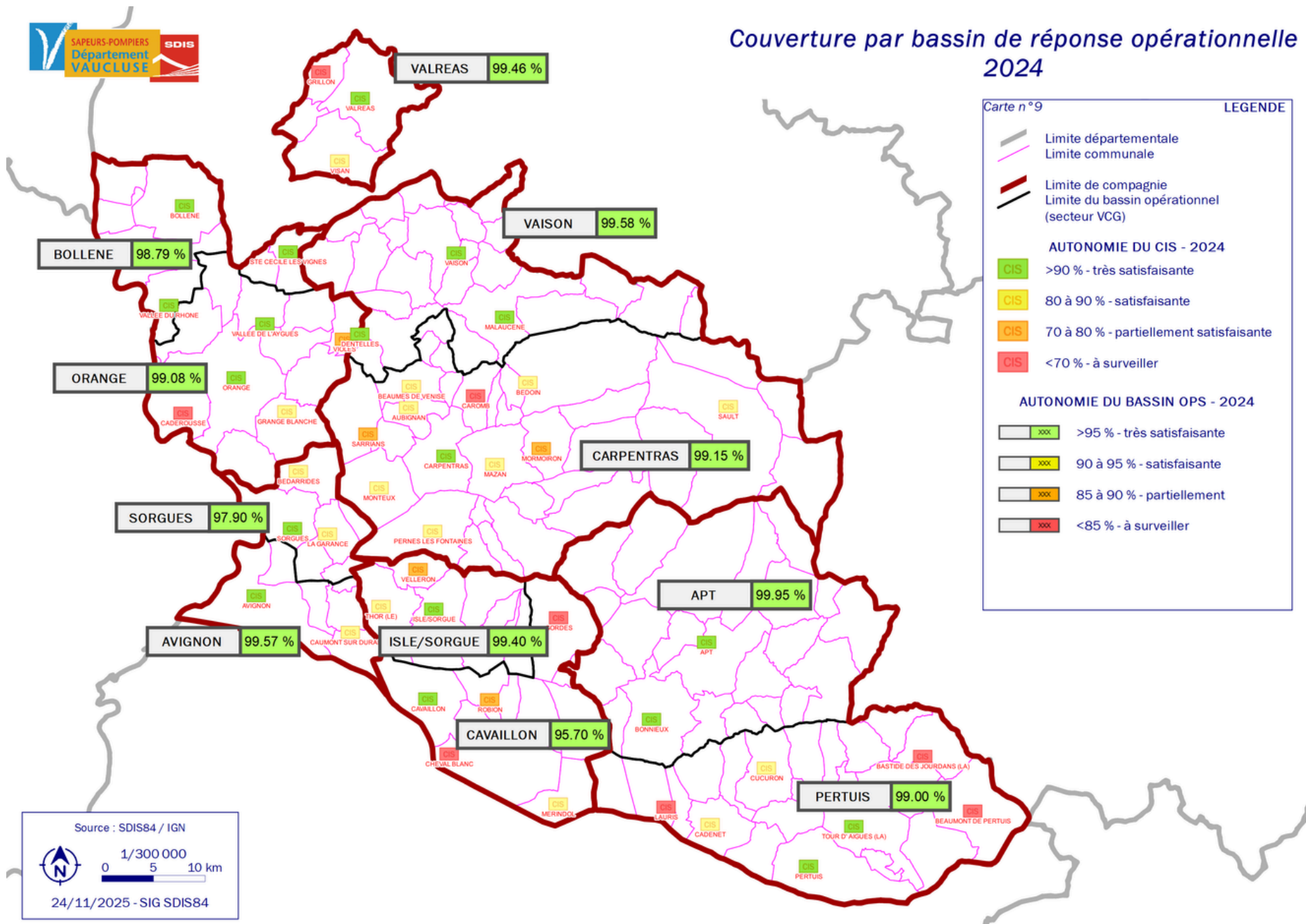
- Limite départementale
- Limite communale
- Limite de compagnie
- Limite du bassin opérationnel (secteur VCG)

**AUTONOMIE DU CIS - 2024**

- CIS >90 % - très satisfaisante
- CIS 80 à 90 % - satisfaisante
- CIS 70 à 80 % - partiellement satisfaisante
- CIS <70 % - à surveiller

**AUTONOMIE DU BASSIN OPS - 2024**

- xxx >95 % - très satisfaisante
- xxx 90 à 95 % - satisfaisante
- xxx 85 à 90 % - partiellement
- xxx <85 % - à surveiller



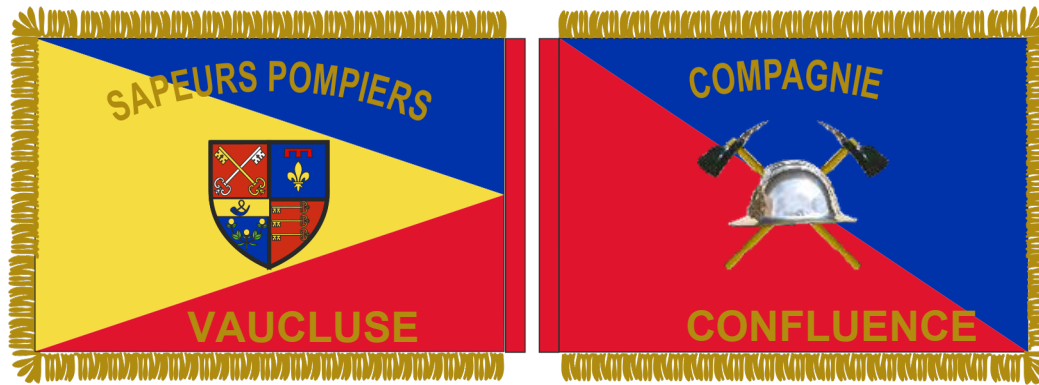
Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

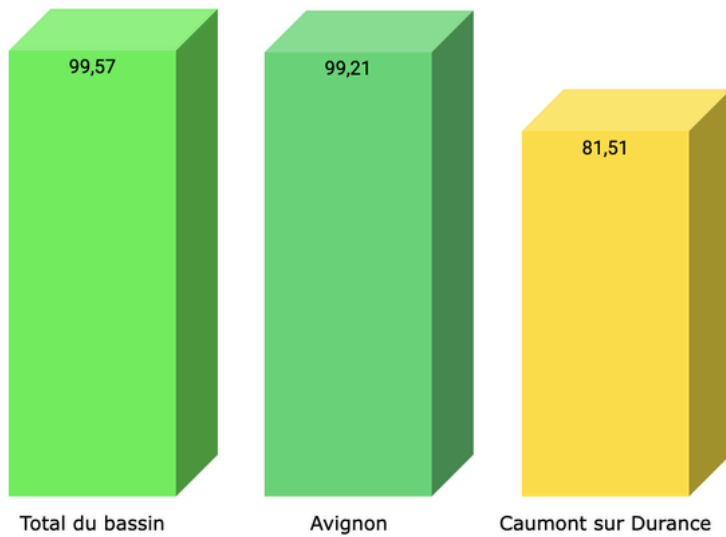
24/11/2025 - SIG SDIS84

## COMPAGNIE CONFLUENCE



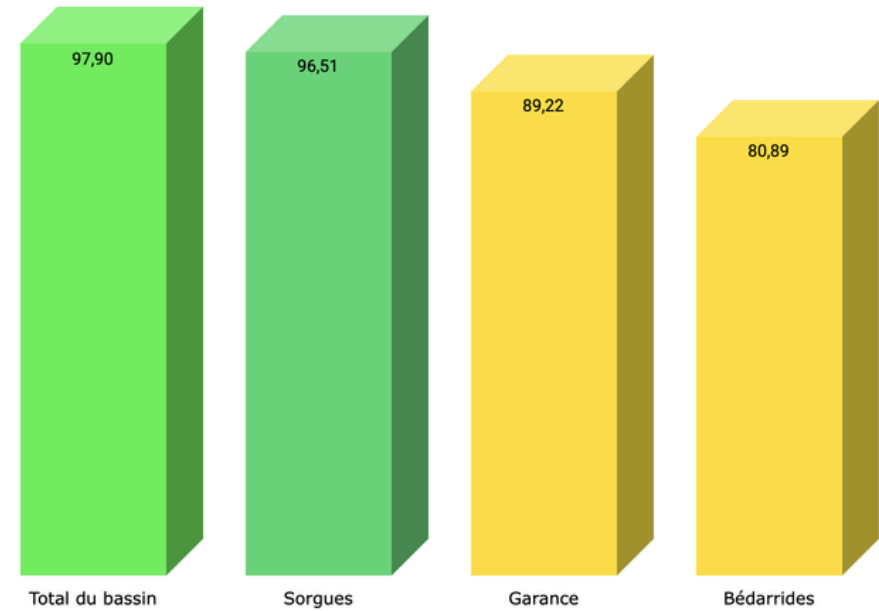
### BASSIN AVIGNON

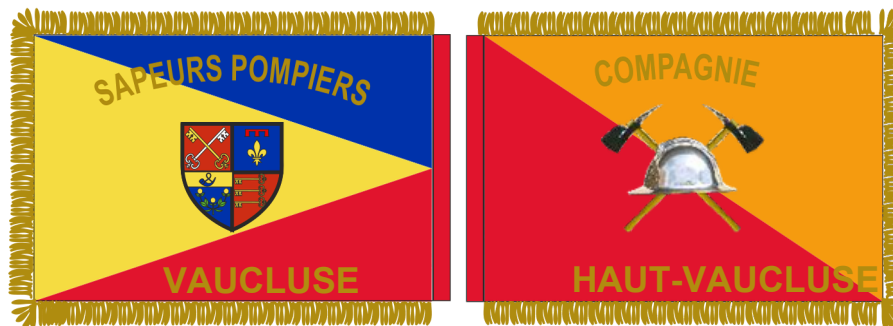
Autonomie en pourcentage (%)



### BASSIN SORGUES

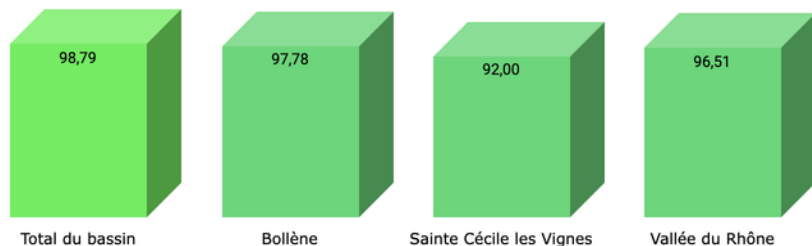
Autonomie en pourcentage (%)





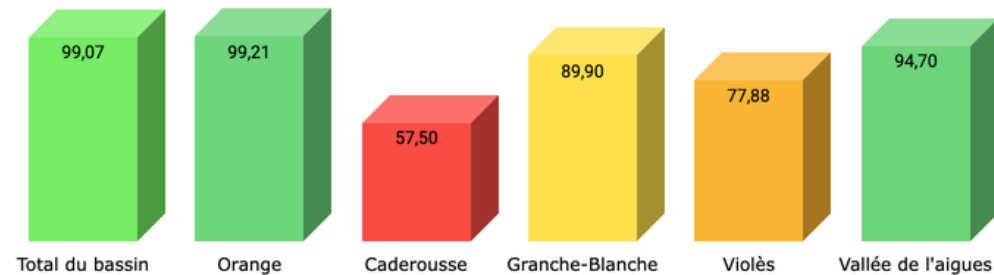
### BASSIN BOLLÈNE

Autonomie en pourcentage (%)



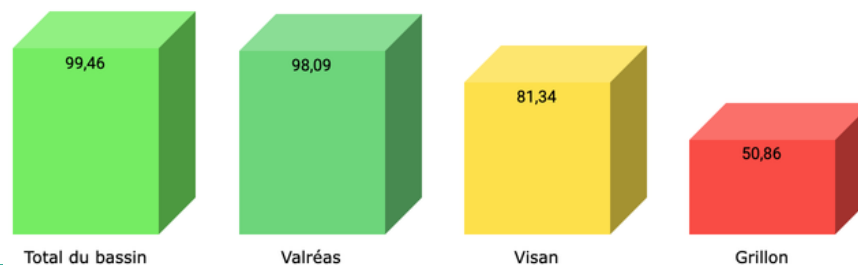
### BASSIN ORANGE

Autonomie en pourcentage (%)

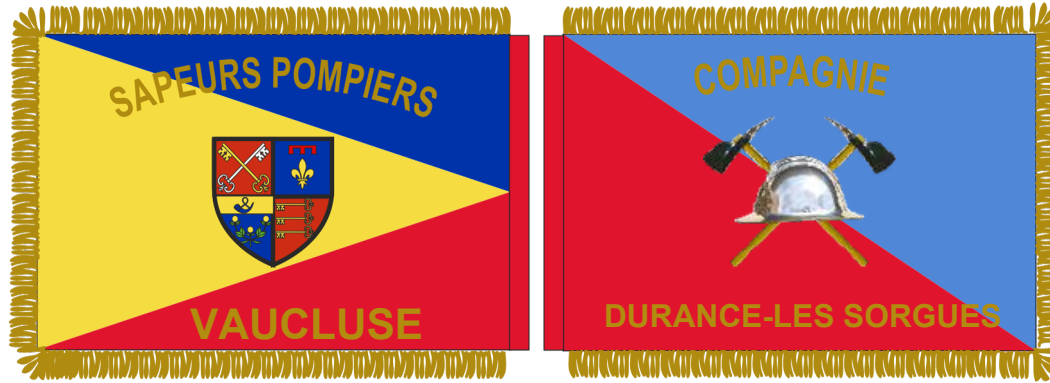


### BASSIN VALRÉAS

Autonomie en pourcentage (%)

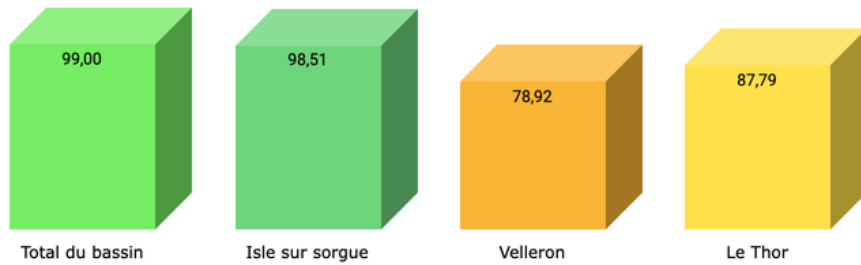


## COMPAGNIE DURANCE LES SORGUES



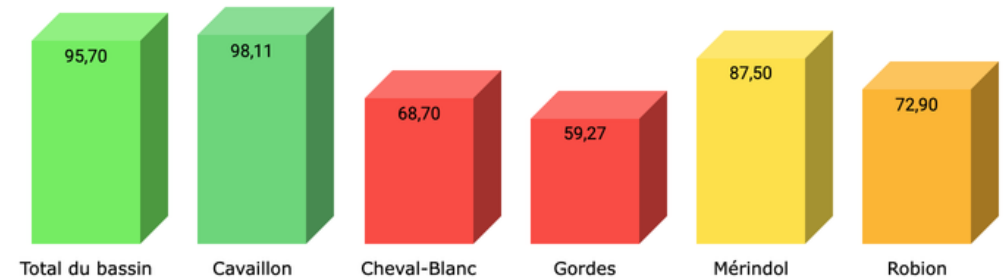
### BASSIN ISLE-SUR-LA-SORGUE

Autonomie en pourcentage (%)

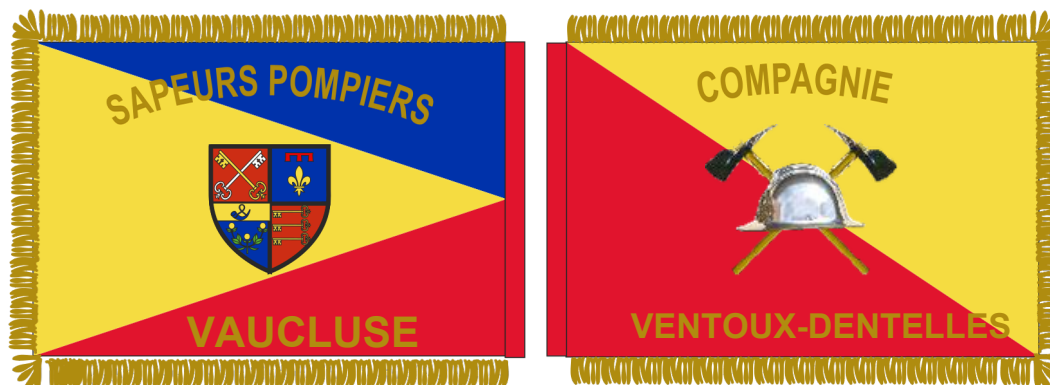


### BASSIN CAVAILLON

Autonomie en pourcentage (%)

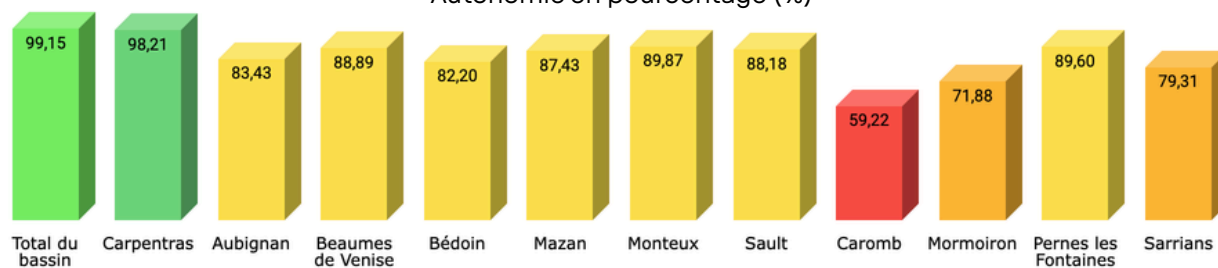


## COMPAGNIE VENTOUX-DENTELLES



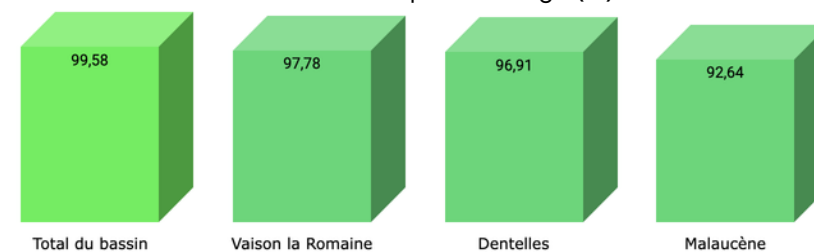
### BASSIN CARPENTRAS

Autonomie en pourcentage (%)

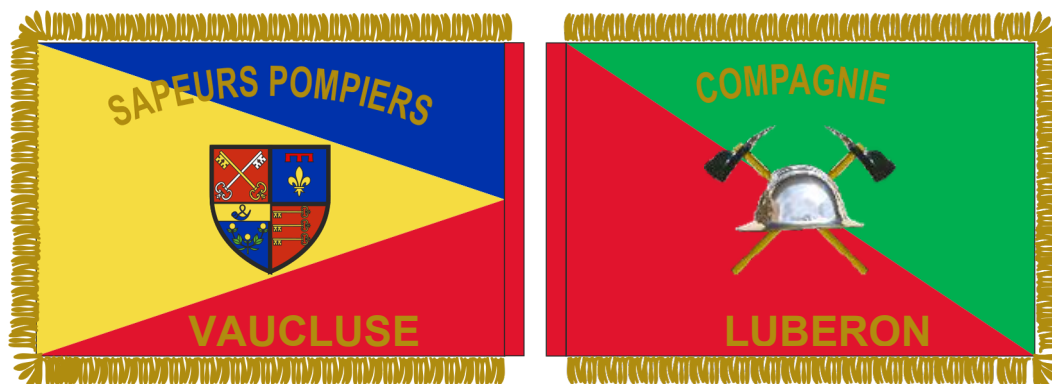


### BASSIN VAISON LA ROMAINE

Autonomie en pourcentage (%)

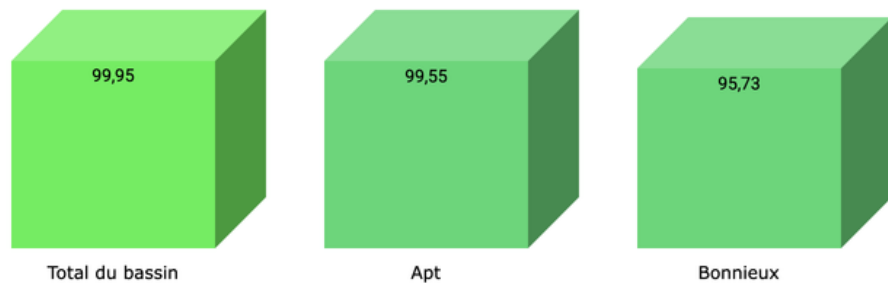


## COMPAGNIE LUBERON



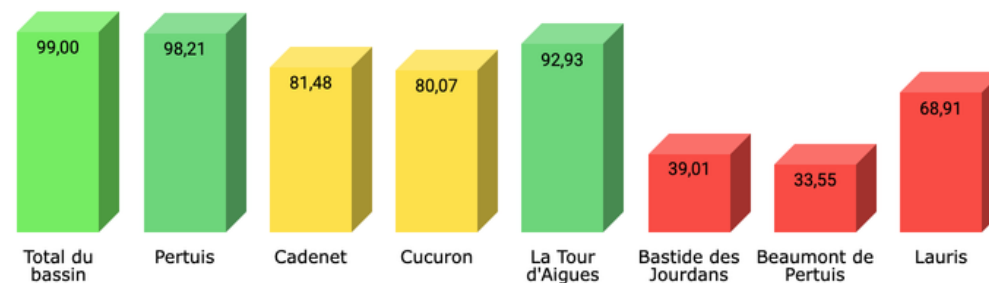
### BASSIN APT

Autonomie en pourcentage (%)



### BASSIN PERTUIS

Autonomie en pourcentage (%)



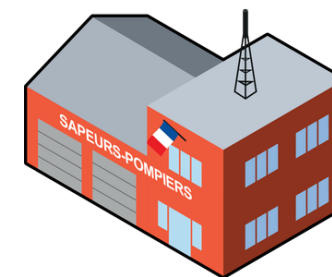
## Analyse de la réponse des « CIS et des bassins de la réponse opérationnelle »

**8 centres de secours** (Caderousse, Cheval blanc, Gordes, Grillon, Bastide-des-Jourdans, Beaumont-de-Pertuis, Lauris, Caromb) **sont en « autonomie à surveiller »**. Les centres mixtes disposent d'une autonomie très satisfaisante.

Il est constaté que les bassins de la réponse opérationnelle atteignent correctement les objectifs de couverture des risques et permettent de compenser les centres en autonomie à surveiller. La réponse opérationnelle du SDIS, concernant la ressource humaine, semble bien dimensionnée et assure un maillage correct à l'échelle du bassin de la réponse opérationnelle. Les centres mixtes assurent leur rôle de « centre support et renfort » dans chaque bassin de la réponse opérationnelle.

L'étude met en évidence une vulnérabilité des structures exclusivement volontaires (CPI) notamment avec une disponibilité fragile en journée/semaine. Cette situation impacte fortement la résilience de la structure en cas d'évènement majeur en journée semaine. **A l'échelle départementale, la moyenne de la disponibilité de la ressource volontaire de 6h à 16h est en dessous de l'objectif mobilisable attendu** (NDS DG 2016 004, 1er juillet 2016 : 4 sapeurs-pompiers). Néanmoins sur ce même créneau, l'effectif minimum mobilisable fixé par le RO (2 sapeurs-pompiers) est atteint.

8



Centres de secours en « autonomie à surveiller »

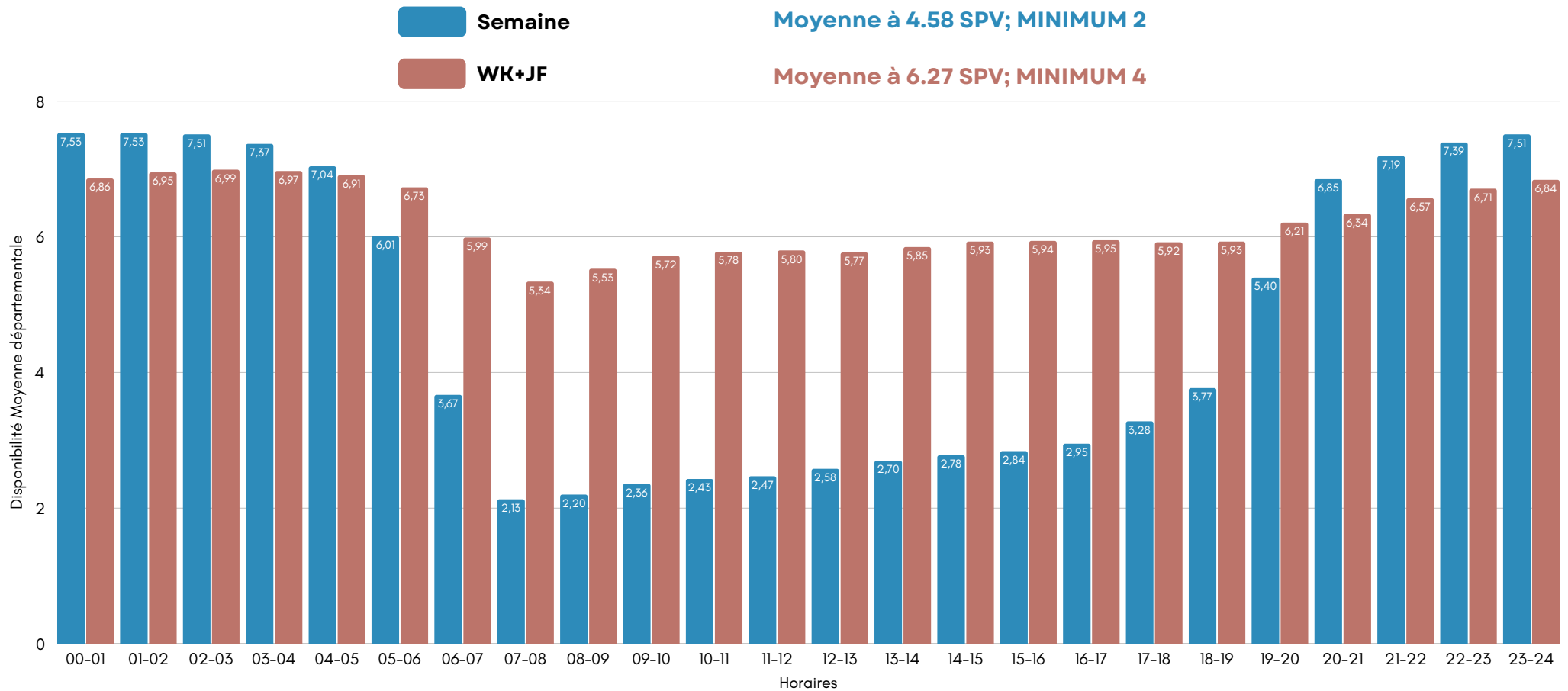


## 3.7.1 - Etude des Centres de Première Intervention (CPI)

Chaque CPI, centre exclusivement armé par des SPV, a été analysé. L'objectif est de connaître leur capacité globale de réponse. Les critères retenus permettent d'évaluer :

- Le délai de mobilisation : délai entre l'alerte et le départ de l'engin,
- La disponibilité des effectifs : potentiel mobilisable (2019/2024 hors 2020/2021),
- La ressource humaine nécessaire pour une couverture des interventions,
- La résilience SPV.

### DISPONIBILITÉ MOYENNE DÉPARTEMENTALE SPV - SEMAINE ET WK+JF



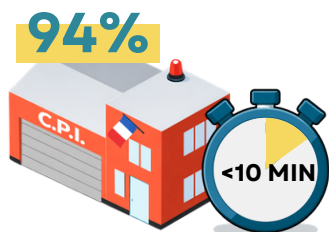
## Analyse « Centre de Première Intervention »

(cf : annexe tableau indicateurs CPI)

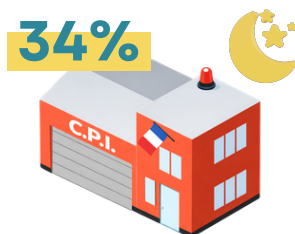
### Délai de mobilisation

Le délai de mobilisation fixé à **10 minutes** se trouve respecté sur la période « journée ». **94% des CPI assurent leurs départs dans des temps inférieurs**. Ce bon score « moyen » est amélioré grâce à la présence de SPV sur leur bassin de vie. **Pour les 2 seuls CPI dépassant ce délai moyen, l'écart reste mineur avec un delta à hauteur de 40 secondes.**

A l'inverse, sur la période « nocturne » en astreinte domicile, **l'atteinte de l'objectif n'est possible que pour 34% des CPI. 60% des structures mobilisent leurs moyens en un temps inférieur à 12 minutes.** Cette difficulté est commune à l'ensemble des bassins de la réponse opérationnelle, mais ne semble pas impacter significativement le délai de distribution des secours, les conditions de circulation étant meilleures la nuit que le jour. Une attention particulière est à observer sur les CPI de Gordes et de la Bastide-des-Jourdans.



CPI assurant leurs départs en moins de 10 minutes



CPI atteignant l'objectif sur la période « nocturne »

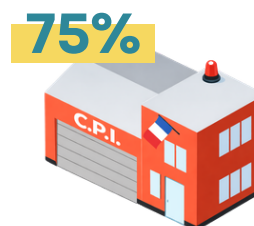


### Disponibilité

Le critère d'atteinte de l'objectif retenu dépend du classement du centre, **les effectifs variant de 4 à 6 ou 8 hommes**. Ces chiffres sont des effectifs de gestion. Ils sont à considérer comme un objectif à atteindre afin d'assurer un haut niveau de qualité. **L'effectif du Règlement Opérationnel (RO) reste 2 hommes minimum**. On constate une réelle difficulté d'assurer l'effectif de gestion en journée semaine. **Seul 14% des CPI respectent l'effectif souhaité** (4,6 ou 8 SPV). La nuit et le weekend les valeurs affichées sont au-dessus des attendus. **En outre, 75% des CPI sont conformes aux exigences minimales fixées par le RO en journée semaine. Ce score atteint 100% sur les périodes de nuit, weekend / férié.** Par ailleurs, les difficultés de disponibilité, dans certains centres, sont liées à un effectif réel inférieur à l'effectif cible du CPI et à la dissociation bassin d'emploi/bassin de vie.



Effectif du Règlement Opérationnel (RO) minimum



CPI conformes aux exigences minimales fixées par le RO en journée semaine



Périodes de nuit, wk / férié

## Ressource humaine\* nécessaire pour une couverture des interventions > 90%

\* nombre théorique de sapeurs-pompiers en simultané nécessaire pour effectuer au minimum 90% des interventions demandées au CIS.

En journée semaine, seuls les CPI Bonnioux et Vallée du Rhône disposent d'un effectif leur permettant de réaliser à minima 90% des interventions de leur secteur. Il est en revanche important de noter que 69.5% des CPI sont au-dessus de la cible pour la période nuit semaine et weekend/férié.

69.5%



sont au-dessus de la cible pour la période nuit semaine et weekend/férié.

## Résilience SPV\*

\* % de l'effectif ayant une activité correspondant à la cible. La cible étant le nombre de SPV ayant une activité opérationnelle située entre la moitié et le double de la moyenne des sorties hommes annuelles.

74% des CPI se trouvent dans la cible permettant de les considérer comme résilients au regard de l'implication de l'effectif SPV. 20 % d'entre eux, doivent disposer d'une surveillance particulière. Seulement 5%, soit 2 CPI, se trouvent dans une situation critique. Ces chiffres montrent une vulnérabilité du bassin « Carpentras ». Sur ce territoire seulement 40% des CPI atteignent la cible fixée.

A l'échelle départementale, plusieurs solutions pourraient être envisagées pour réduire cette vulnérabilité. L'une d'entre elles serait d'étudier un regroupement de centres, à l'identique de ceux réalisés pour les CPI Grange Blanche, Vallée-du-Rhône, Dentelles et Vallée de l'Aggues.

74%



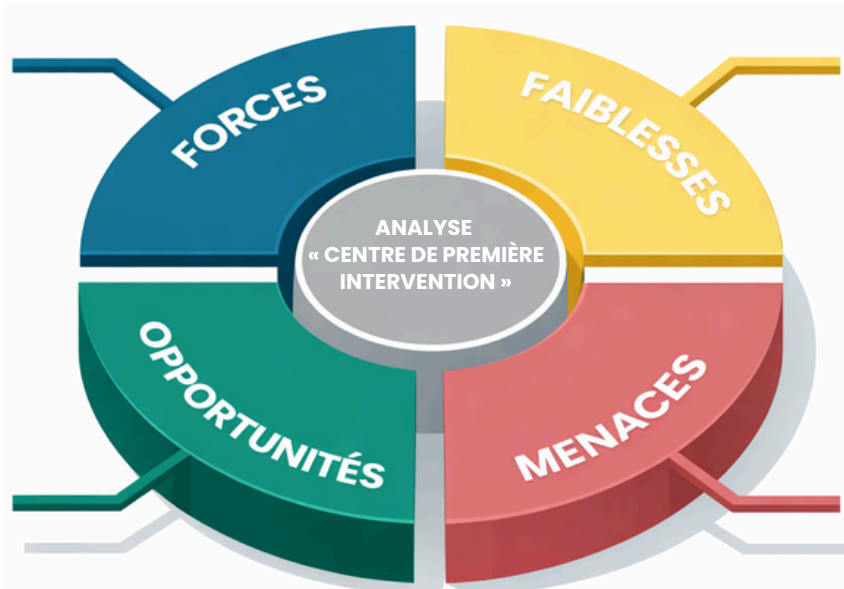
CPI se trouvant dans la cible

20%  
Surveillance particulière

5%  
Situation critique

DISPONIBILITÉ NUIT, WEEKEND, FÉRIÉ  
DÉLAI DE MOBILISATION JOUR  
RÉSILIENCE GLOBALE SPV

POURSUIVRE LA DÉMARCHÉ DE CONVENTIONNEMENT EMPLOYEURS SPV



DISPONIBILITÉ JOURNÉE SEMAINE  
DÉLAI DE MOBILISATION NUIT  
FRAGILITÉ RÉSILIENCE SPV SUR BASSIN OPÉRATIONNEL DE CARPENTRAS  
QUANTITÉ ET PROFIL DES CANDIDATURES SPV NON HOMOGENES

JURISPRUDENCE TENDANT À QUALIFIER LES SPV DE « TRAVAILLEURS » AU SENS DE LA DIRECTIVE EUROPÉENNE

## 3.7.2 - Etude des Centres Mixtes (C.S et C.S.P)

(cf : annexe tableau indicateurs centre mixte)

Les centres mixtes ont un fonctionnement basé sur le régime de garde des sapeurs-pompiers professionnels renforcés par des sapeurs-pompiers volontaires. Par conséquent, l'étude est dissociée de celle des CPI. Néanmoins, l'analyse globale porte sur des critères identiques, à savoir :

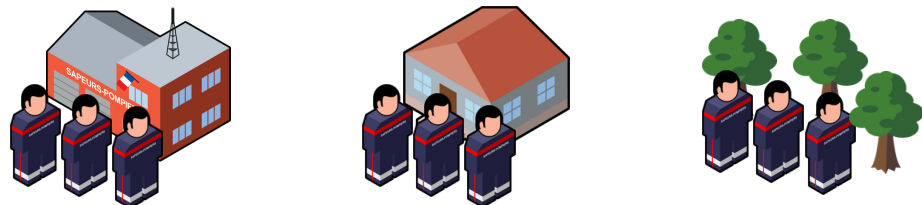
- Le délai de mobilisation : délai entre l'alerte et le départ de l'engin,
- Le potentiel mobilisable (année 2024),
- La ressource humaine nécessaire pour une couverture des interventions,
- La résilience SPV.

### Délai de mobilisation

**Conforme pour 9 des 11 centres mixtes.** Pour les 2 structures n'étant pas dans la cible, l'impact est à relativiser car **le dépassement moyen est inférieur à 40 secondes**. La nuit, ce délai est tenu par 5 des 11 centres (dont la totalité des 4 CSP). Cet écart peut notamment s'expliquer par la nécessité d'armer certains dépôts en intervention par du personnel d'astreinte.

### Potentiel mobilisable

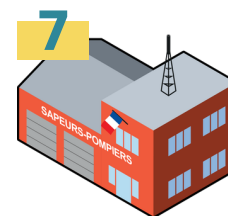
Le critère d'atteinte de l'objectif retenu dépend du classement du centre et de l'effectif mobilisable arrêté par le Règlement Opérationnel. L'effectif mobilisable arrêté par le Règlement Opérationnel est composé de personnels en garde, en astreinte et en disponibilité à 5 minutes.



## Ressource humaine\* nécessaire pour une couverture des interventions > 90%

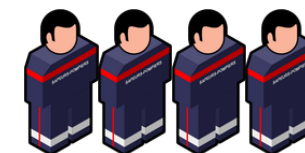
\* nombre théorique de sapeurs-pompiers en simultanément nécessaire pour effectuer au minimum 90% des interventions demandées au CIS.

**7 des 11 CIS mixtes répondent 7/7 et 24/24 aux exigences ressources humaines pour une couverture minimale de 90% des besoins en interventions :** Apt, Avignon, Carpentras, Cavaillon, Orange, Pertuis et Sorgues.



**CIS mixtes répondant 7/7 et 24/24 aux exigences ressources humaines**

**90%**



**Couverture minimale des besoins en interventions**



# ANALYSE DES BASSINS DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

Les CS de Bollène et de l'Isle-sur-la-Sorgue atteignent les niveaux de performances attendus en nuit et weekend. L'écart restreint par rapport à l'objectif en journée semaine est à relativiser car inférieur, en moyenne, à **0,8 agent** sur la période.

Le CS de Valréas atteint également les niveaux de performances attendus en nuit et weekend, en revanche, il présente un écart moyen plus marqué de **2,5 agents**.

Le CS de Vaison atteint l'effectif en nuit et weekend, une difficulté subsiste en journée. **Sur la totalité des périodes, l'effectif mobilisé ne permet pas de répondre à la simultanéité de la sollicitation opérationnelle à hauteur de 90%. Cet écart représente 1,3 agents la nuit et le weekend et 2,1 agents en journée semaine.** Le différentiel en ressource humaine par rapport à l'objectif s'explique par une limitation de la disponibilité de la ressource SPV en astreinte.

Ces différentiels s'expliquent par une limitation de la disponibilité de la ressource SPV en astreinte compte tenu des mouvements pendulaires.

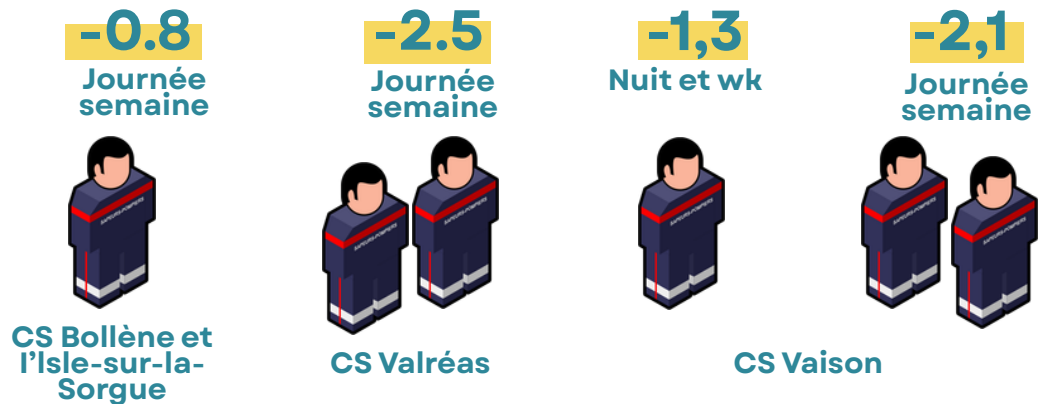
Il est à noter que le CIS de l'Isle-sur-la-Sorgue connaît depuis quelques années une augmentation de sa pression opérationnelle impactant par ailleurs le fonctionnement du CIS (+ 20% ITV 2024/2025).

La sollicitation journalière moyenne SPP s'est également accentuée positionnant sur l'année 2025 le centre à 3ème place du classement départemental (4ème en 2024). Ainsi, une attention particulière sera portée sur le centre dans le cadre du suivi des indicateurs présentés au COPIL.

## Résilience SPV\*

\*% de l'effectif ayant une activité correspondant à la cible. La cible étant le nombre de SPV ayant une activité opérationnelle située entre la moitié et le double de la moyenne des sorties interventions annuelles.

Les CIS mixtes sont dans la cible permettant de les considérer comme résilients. Le seul point de vigilance concerne le centre de Bollène qui se trouve très proche de l'atteinte de l'objectif (48,70%). Les centres d'Orange et de Vaison-la-Romaine affichent des ratios particulièrement bons en termes de ressource SPV (71,40% et 76,60%).



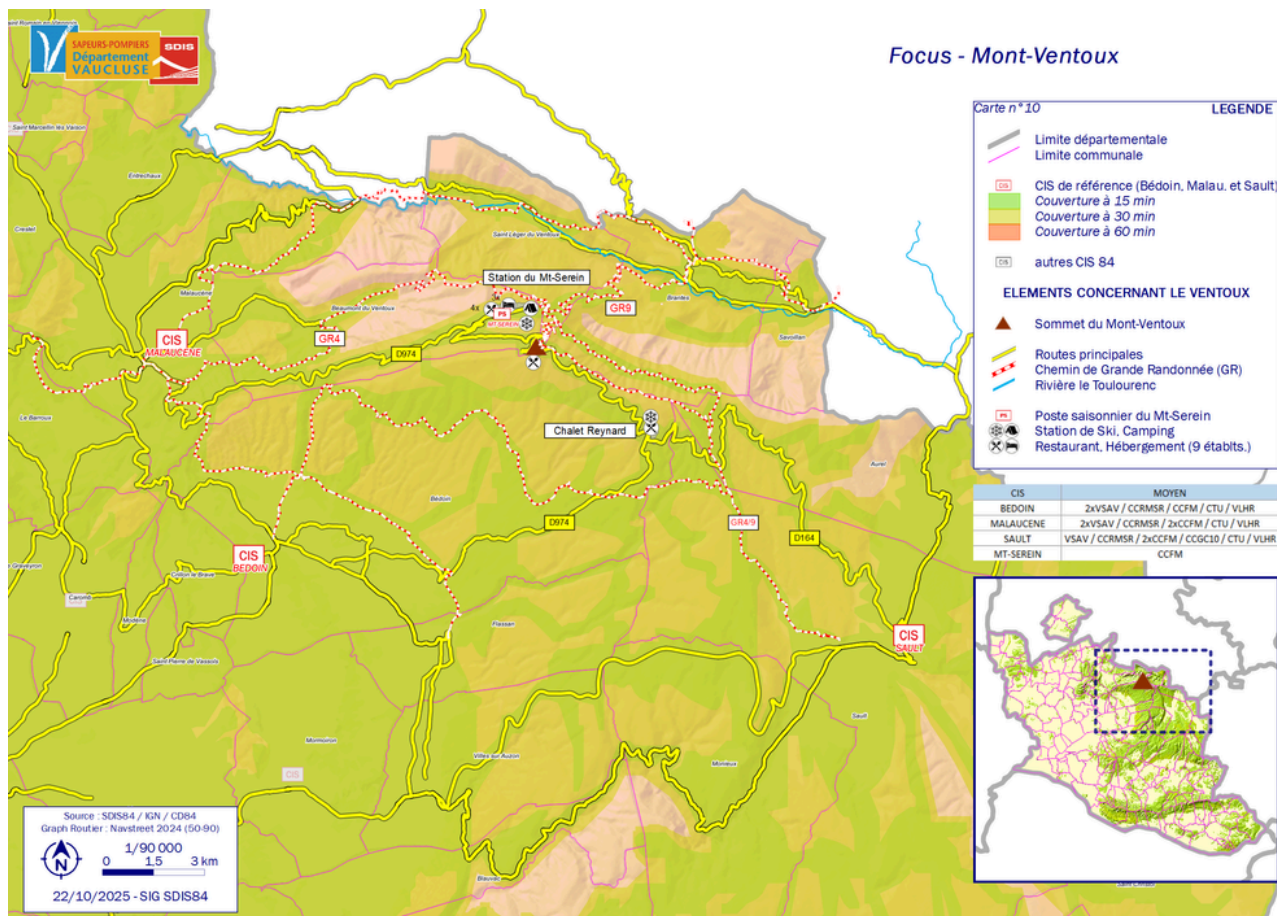


# **PARTIE 4**

## **LES FOCUS**

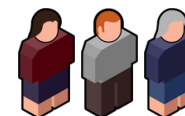
## 4.1 - LE MONT VENTOUX

Le Mont Ventoux s'étend sur 25 km d'Ouest en Est et sur 8 km du Nord au Sud. C'est un territoire « phare » pour le tourisme, les activités de pleine nature et l'organisation de manifestations sportives départementales voire internationales (Tour de France). Le site connaît une forte concentration démographique sur les 3 portes d'accès au sommet du Mont Ventoux. Le Géant de Provence attire tout type de public.



## CHIFFRES CLÉS

+23%



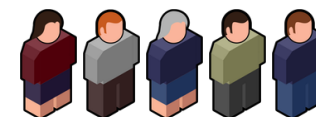
Fréquentation  
entre 2022/2023

+40%



Pratique du trail  
entre 2022/2023

1 MILLION



Visiteurs par an

## Analyse de la réponse opérationnelle « Mont Ventoux »

Le Mont Ventoux est défendu en 1er appel par les CPI de Bedoin, Malaucène et Sault. D'après les retours d'expériences et en considérant des conditions météorologiques « normales », les délais d'acheminement respectent l'atteinte des objectifs.

Néanmoins, compte tenu de l'augmentation des flux touristiques, de la présence d'une dizaine d'Établissements Recevant du Public et du renforcement des pratiques sportives à risques, le positionnement du poste avancé Mont Serein est stratégique. En période hivernale (station de ski) ou estivale (pratique de plein air, Tour de France, ...), ce site participe largement à la réponse tactique. Compte tenu des évolutions en terme de développement du site, l'étude d'une optimisation de l'utilisation de ses installations semble pertinente. **L'atout touristique et économique du site génère plus d'1 million de personnes.**

Au-delà des aspects touristiques, la station du Mont Serein dispose d'une centaine de chalets dont certains en qualité de résidence principale. Le maintien à minima du dispositif actuel semble nécessaire. La mise en place en 2017 du logiciel de géolocalisation au niveau du CTAU/CODIS a apporté une aide précieuse, tant pour le guidage de nos équipes pour rejoindre une victime que sur le guidage de personne égarée.

Enfin, il est à noter que l'acheminement des secours vers les zones d'interventions enneigées est soumis à la disponibilité des moyens externes au SDIS (motoneige de la station du Mont Serein ou chenillette de l'armée). Il serait intéressant de garantir, en dehors de l'ouverture de la station de ski, la pérennité du dispositif au-delà de la convention actuelle. Cette évolution visant à accompagner le développement et l'attractivité du site doit intégrer une réflexion sur le financement externe d'un dispositif saisonnier.



**POSTE DU MONT SEREIN**

**CCF MONT SEREIN**

**COOPÉRATION ARMÉE / STATION**

**CONNAISSANCE / EXPÉRIENCE / PRATIQUE DU SECTEUR PAR LES SP LOCAUX (BEDOIN, SAULT, MALAUCÈNE, SECOURS EN MILIEUX PÉRILLEUX ET MONTAGNE)**

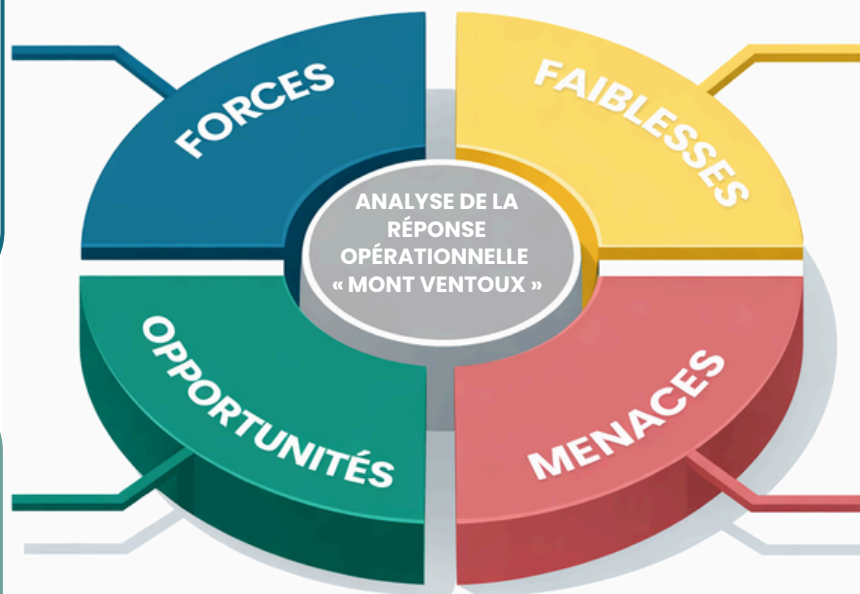
**CONVENTION MAIRIE DE BEDOIN / CHALET MANIN**

**CONVENTION COVE (SECOURS STATIONS)**

**DÉVELOPPER L'ATOUT STRATÉGIQUE DU CIS MONT SEREIN**

**FACE SUD : ANCRER DANS LA PRATIQUE L'UTILISATION DU CHALET MANIN**

**INTÉGRER, DANS LE CADRE DE L'ATTRACTIVITÉ DU SITE, UN VOLET DE FINANCEMENT D'UN DISPOSITIF DE SECOURS SAISONNIER**



**DÉPENDANCE DE LA DISPONIBILITÉ DES MOYENS DE LA STATION (MOTO NEIGE / CHENILLETTE)**

**RÉPONSE DE PROXIMITÉ BASÉE SUR UNE RESSOURCE LIMITÉE DE SPV AVEC DES DÉLAIS D'ACTIVATION CONTRAINTS**

**ENVISAGER LE REMPLACEMENT DU CCF PAR UN ENGIN POLYVALENT**

**AUGMENTATION DE LA FRÉQUENTATION TOURISTIQUE**

**SATURATION DES AXES DE CIRCULATION L'HIVER RETARDANT LA DISTRIBUTION DES SECOURS**

**CONDITIONS MÉTÉO-EXTRÊMES**

**INTENSIFICATION DES PRATIQUES DE SPORTS EXTRÊMES**

**RETRAIT DE LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MATÉRIELS : ARMÉE**

**DIMINUTION DU NIVEAU DE MÉDICALISATION SUR LE SECTEUR**

## 4.2 - ZONE « COURTINE ET CONFLUENCE »

Cette zone est située stratégiquement à proximité de la gare TGV et à moins de 3 kilomètres du centre-ville d'Avignon.

**ZA de Courtine** : Le Nord du secteur accueillerait des activités économiques et essentiellement tertiaires. La zone d'extension porte sur une surface de 20 ha.

**Avignon Confluence** : Une mixité fonctionnelle et sociale sera recherchée avec notamment l'implantation d'équipements d'intérêt collectif et services publics, de commerces et activités de service, de bureaux, de logements et d'hébergements touristiques.

Ce secteur a une capacité d'accueil d'environ **2 500 nouveaux logements** dont un minimum de **80% en collectif, semi-collectif ou individuel superposé**.

<3KM



Distance entre la zone et le centre-ville d'Avignon

2 500

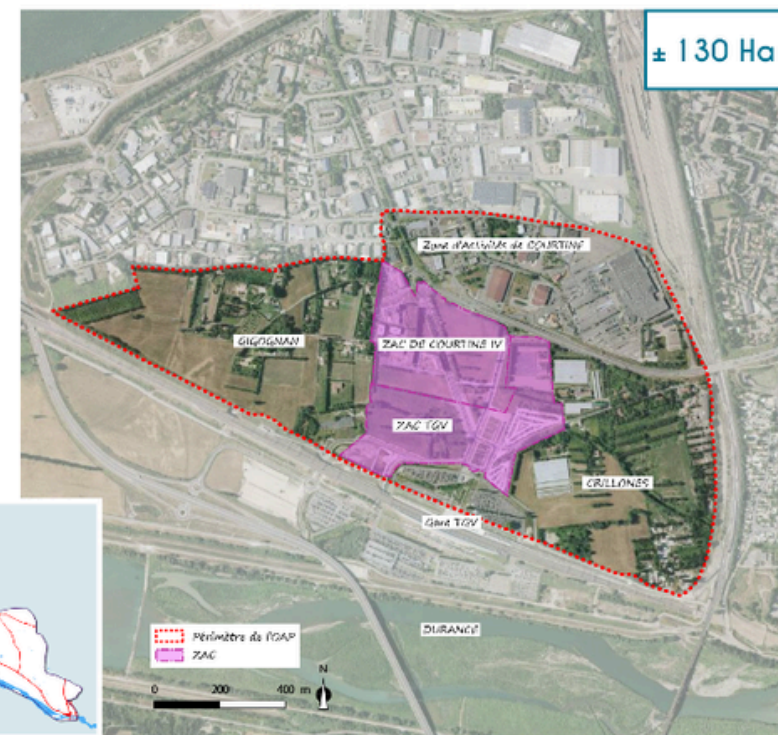
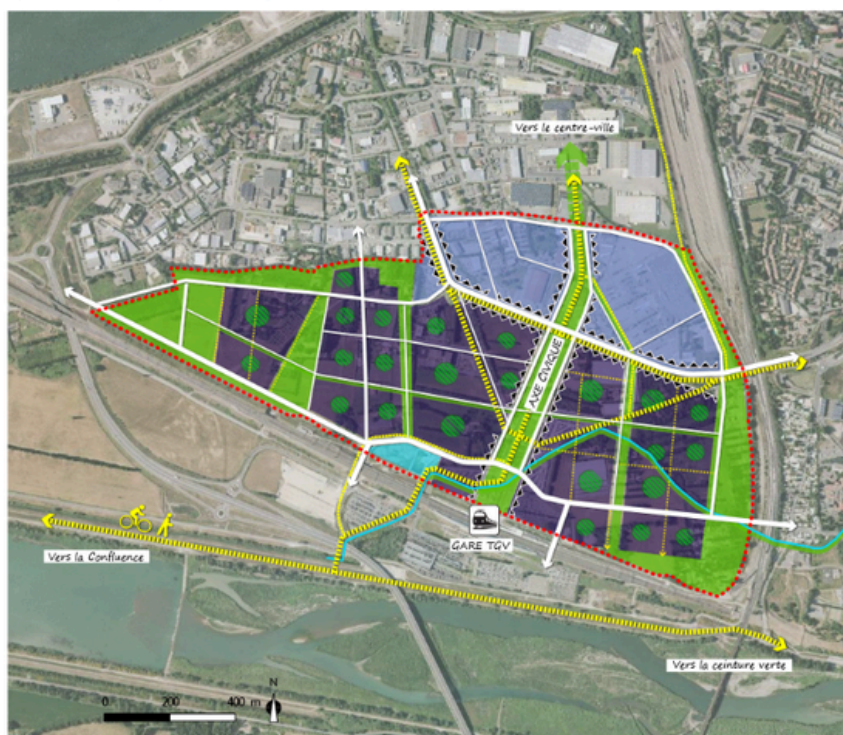


80%

en collectif, semi-collectif ou individuel superposé.

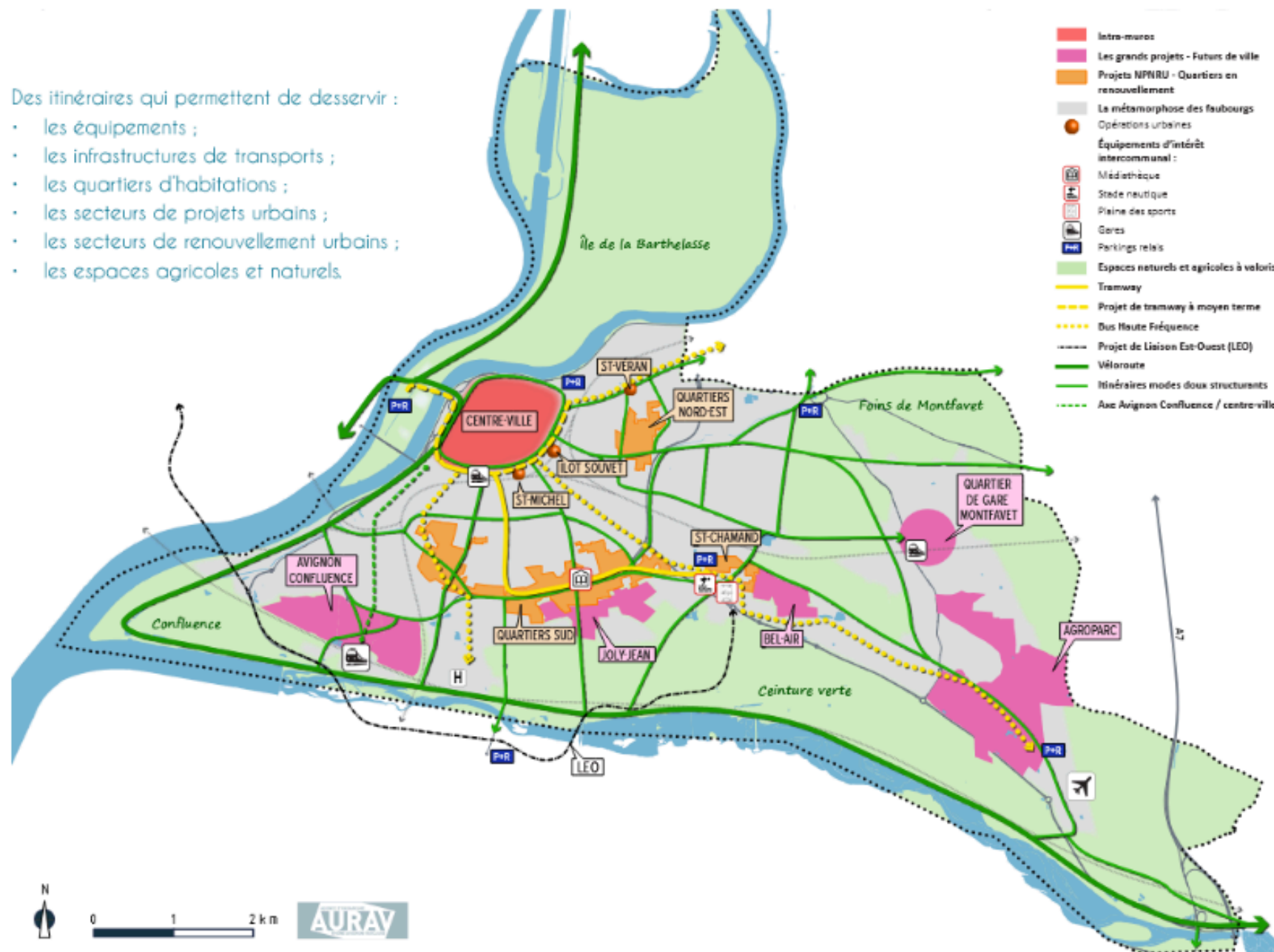
Capacité d'accueil nouveaux logements

Synthèse des principes d'aménagement sur le secteur :



Des itinéraires qui permettent de desservir :

- les équipements ;
- les infrastructures de transports ;
- les quartiers d'habitations ;
- les secteurs de projets urbains ;
- les secteurs de renouvellement urbains ;
- les espaces agricoles et naturels.

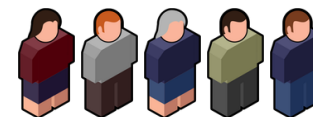


## Analyse de la réponse opérationnelle « Courtine / Confluence »

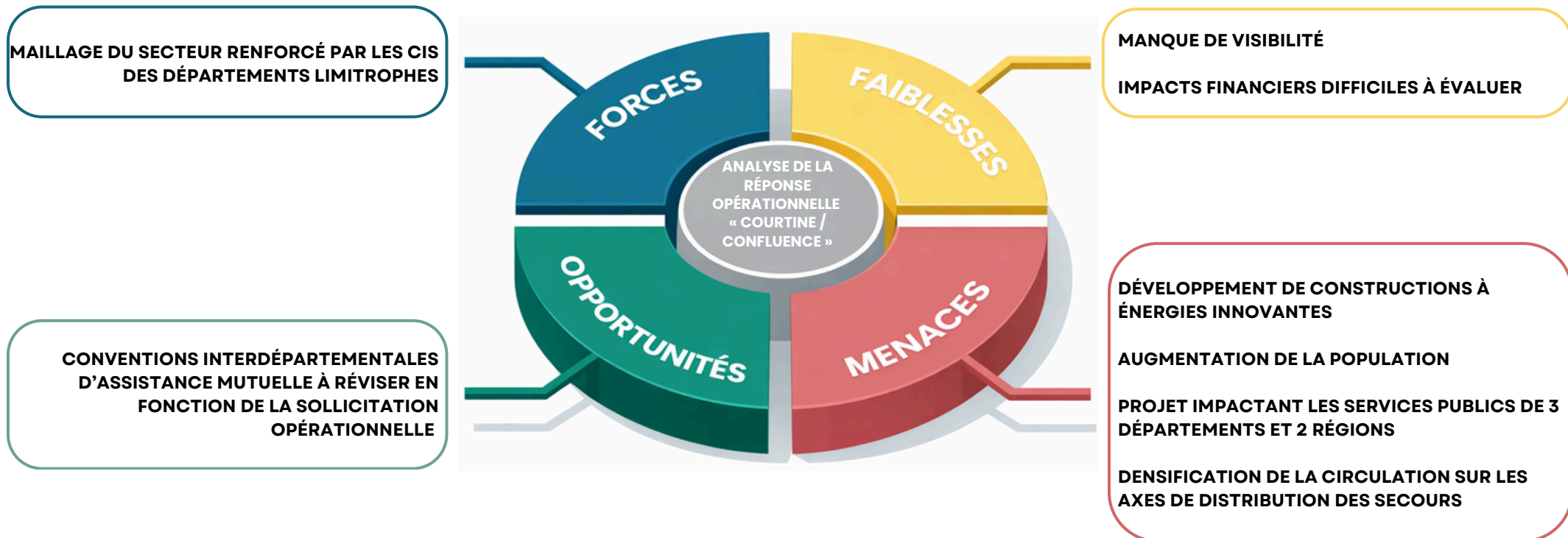
**Quartier Courtine** : L'analyse statistique sur la base du délai d'intervention SSUAP, atteste d'une réponse opérationnelle du secteur « Courtine » conforme aux objectifs de couverture des risques. En effet, il n'existe pas de difficulté majeure concernant les délais d'intervention du Sud-Ouest d'Avignon. Toutefois si le projet se concrétise et lorsqu'il se précisera, il conviendra de surveiller annuellement et spécifiquement l'évolution de l'activité et des délais d'intervention sur ce secteur.

**Quartier Confluence** : Ces évolutions urbanistiques ne devraient pas avoir de conséquences sur la distribution des secours avant une dizaine d'années. A terme : création d'un nouveau secteur à mixité fonctionnelle et sociale, **capacité d'accueil supérieur à 10 000 habitants**, impact fort sur la distribution des secours, qui reste difficile à évaluer (3 départements concernés).

**>10 000 HAB**



Capacité d'accueil après création d'un nouveau secteur



## 4.3 - CENTRES À FORTE PRESSION OPÉRATIONNELLE

Le périmètre de l'étude se consacre à l'analyse des centres précédemment observés dans le cadre du SDACR 2019 connaissant depuis plusieurs années une augmentation significative de leur activité opérationnelle ou disposant d'enjeux particuliers. Le périmètre de l'analyse se situe exclusivement sur l'année 2024. Les centres identifiés sont : le CS de Sorgues ainsi que le CPI de Monteux.

### 4.3.1 - Centre de Secours mixte de SORGUES

#### CHIFFRES CLÉS

2 776



Interventions

29



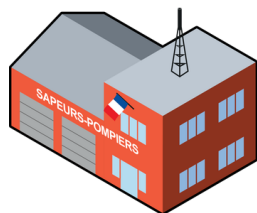
SPP

62



SPV

96.51%



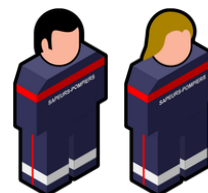
Autonomie du centre

62.20%



Résilience SPV

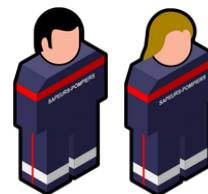
#### Analyse ressource SPV :



Bien réparti en terme de tranches d'âge

Taux de féminisation à **18%**

#### Analyse ressource SPP :



Montre un vieillissement linéaire de l'effectif

Taux de féminisation à **10%**



# CENTRES À FORTE PRESSION OPÉRATIONNELLE

<b>DÉLAI DE MOBILISATION</b>	<b>RÉSILIENCE</b>
< 5 MIN	> 50%
5 À 6 MIN	40 À 50%
> 6 MIN	< 40%
<b>RH &gt; 90% ITV</b>	<b>POTENTIEL MOBILISABLE</b>
OBJECTIF ATTEINT	EFFECTIF CIBLE
OBJECTIF NON ATTEINT	< EFFECTIF CIBLE

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS 2024	AUTONOMIE DU CIS 2024	DÉLAI DE MOBILISATION 2024		POTENTIEL MOBILISABLE MOYEN 2024			RESSOURCE HUMAINE NÉCESSAIRE POUR COUVERTURE > 90% ITV 2024			RÉSILIENCE SPV 2024
			J	N	J	N	WE +F	J	N	WE +F	
SORGUES	96,5%	97,9%	00:03:57	00:04:57	10,1	12,5	11,1	10	9	9	62,2%

## Analyse du CS de Sorgues

Centre armé de sapeurs-pompiers professionnels et volontaires. Son fonctionnement s'organise autour d'une garde renforcée par des astreintes et des disponibilités.

## Effectif et réponse opérationnelle

Le centre réalise un volume opérationnel important. Il est le centre mixte, hors centre de secours principal, le plus sollicité. La forte augmentation des interventions le positionne comme le **4ème centre du département**. Il affiche un taux d'autonomie conforme aux attentes. Il dispose du seuil d'autonomie le plus faible des centres mixtes. Ce constat atteste d'un besoin de renforcement de l'effectif mobilisable afin d'harmoniser le taux de sollicitation des sapeurs-pompiers professionnels du département.

Contrairement à d'autres bassins de réponse opérationnelle, le bassin de Sorgues bénéficie de CPI affichant des taux d'autonomies très favorables, limitant l'effet « d'assistance » du centre mixte. En terme de résilience et de sécurisation de la réponse il est important de considérer cet élément favorable mais fragile dans le temps. Les délais moyens de mobilisation sont conformes aux exigences et le score de résilience atteste d'une bonne intégration, implication et gestion des SPV dans le fonctionnement du centre. Le centre dispose d'une astreinte chef de groupe armée par un effectif majoritairement composé d'officiers de SPV.

## Taux de sollicitation\*

\*Rapport du temps d'engagement opérationnel sur le temps annuel de garde/astreinte.

Le centre de Sorgues est le centre mixte dont le taux de sollicitation est le plus élevé en semaine. Ce constat résulte d'une activité importante à dominante SSUAP et d'une **durée moyenne d'intervention supérieure de 11 minutes par rapport à la moyenne départementale** (conditions de trafic routier à destination du centre hospitalier d'Avignon).



## Durée moyenne d'intervention par rapport à la moyenne départementale

CRITÈRES	TAUX SOLLICITATION SPP CIS SORGUES	TAUX SOLLICITATION SPP DEPARTEMENTAL	POSITIONNEMENT DEPARTEMENTAL
JOUR SEMAINE	21,9%	17,2%	1er
NUIT SEMAINE	8,9%	5,1%	1er
WE ET FÉRIÉS	14,3%	10,6%	2ème

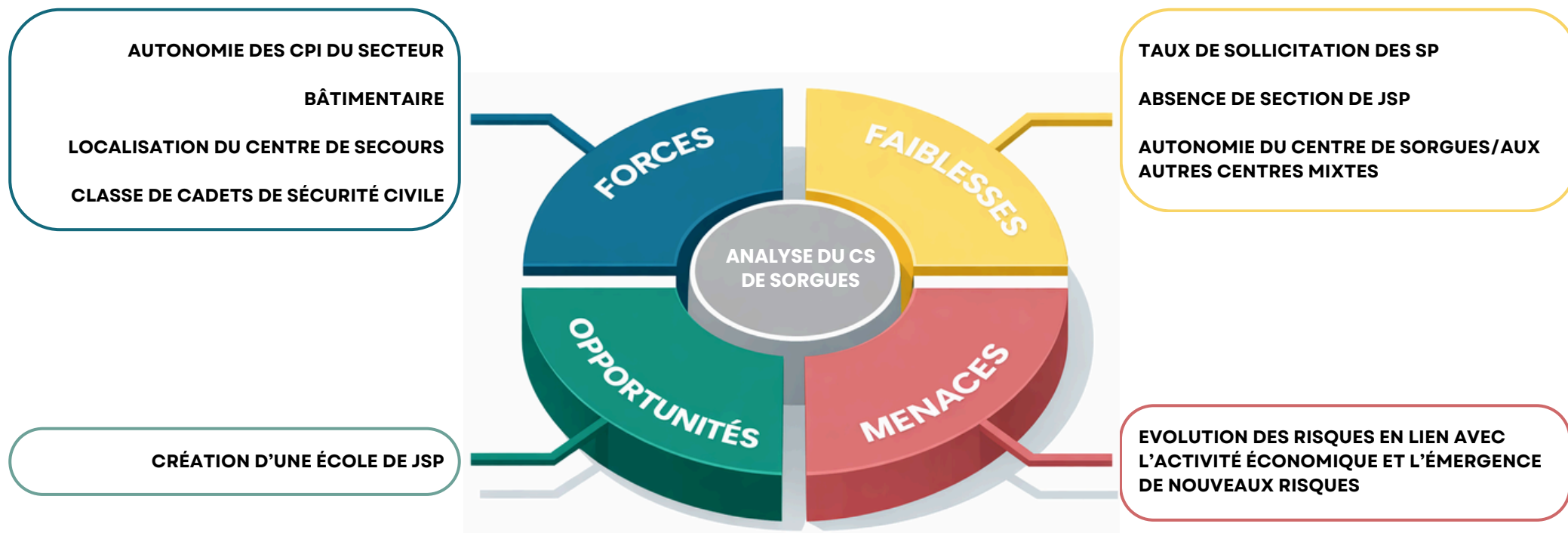
## Dispositions bâtementaires

Centre récent et conforme aux exigences opérationnelles, de formation ainsi que de vie de caserne.

## Recrutement

Pas de difficulté dans le recrutement de SPV. L'implantation d'une école de jeunes sapeurs-pompiers au sein de la structure permettrait :

- Un soutien au maintien qualitatif et quantitatif de la ressource SPV des centres de Sorgues, Bedarrides, Garance et Avignon,
- De renforcer la culture de sécurité civile au sein du premier bassin de population du département de Vaucluse.



# CENTRES À FORTE PRESSION OPÉRATIONNELLE

## 4.3.2 - Centre de Première Intervention de MONTEUX

### CHIFFRES CLÉS

967



Interventions

12.6%

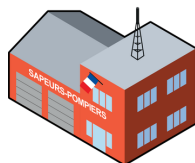
Interventions du bassin de la réponse opérationnelle

44



SPV

89,9%



Autonomie du centre

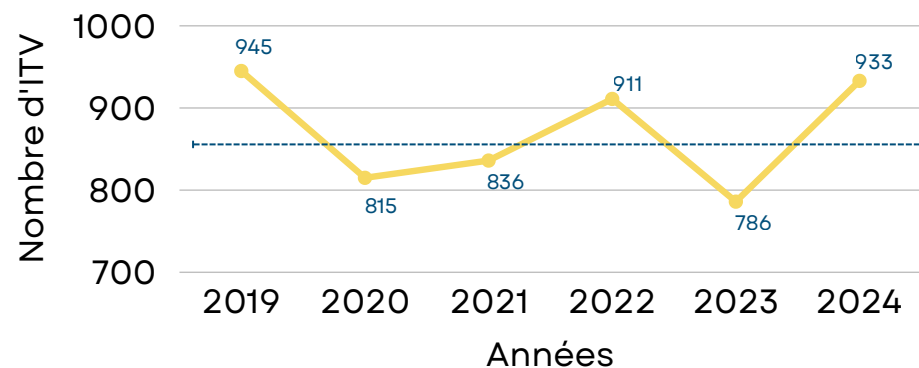
45.5%



Résilience SPV

### NOMBRE D'INTERVENTIONS - MONTEUX

Moyenne à 871 ITV



DÉLAI DE MOBILISATION

< 10 MIN
10 À 12 MIN
> 12 MIN

RÉSILIENCE

> 50%
40 À 50%
< 40%

RH > 90% ITV

OBJECTIF ATTEINT
OBJECTIF NON ATTEINT

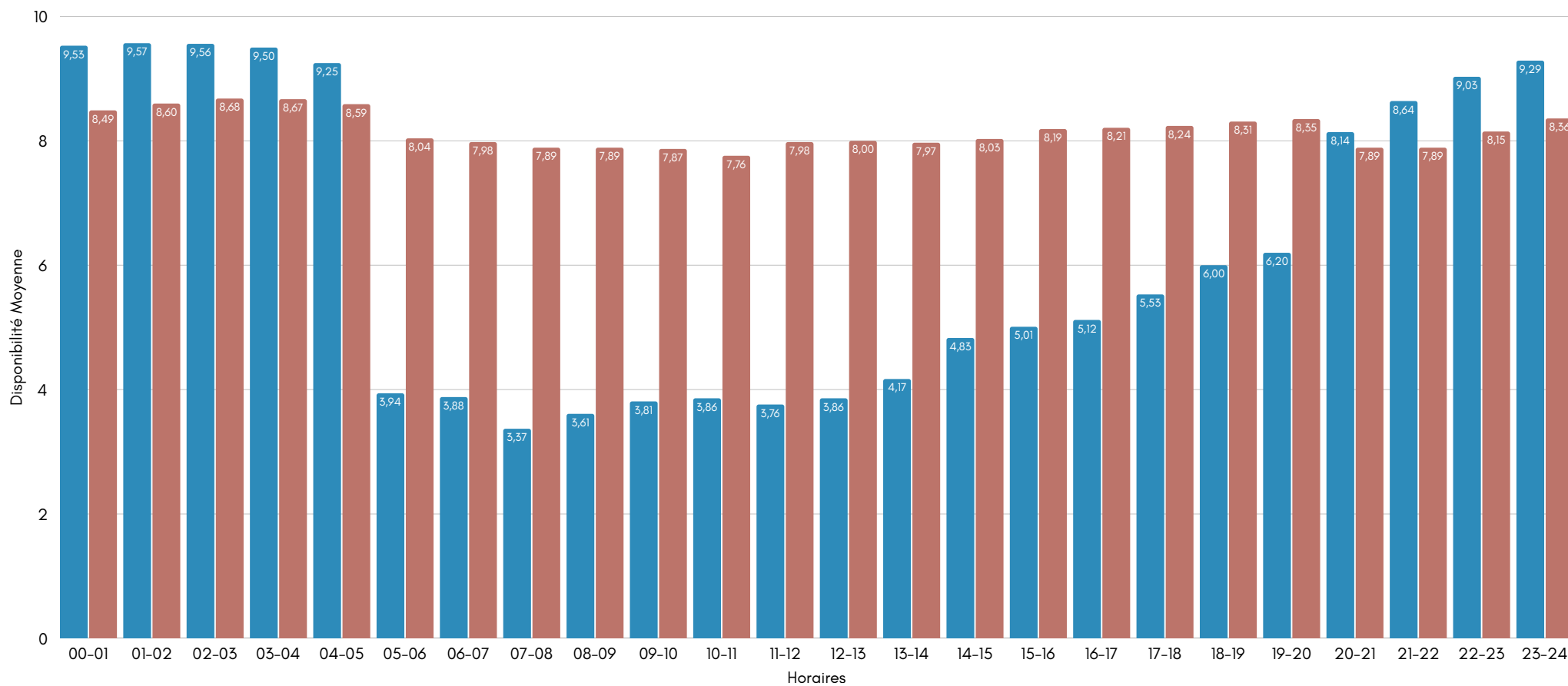
POTENTIEL MOBILISABLE

EFFECTIF CIBLE
< EFFECTIF CIBLE

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS 2024	DÉLAI DE MOBILISATION 2024		POTENTIEL MOBILISABLE MOYEN 2024			RESSOURCE HUMAINE NÉCESSAIRE POUR COUVERTURE > 90% ITV 2024			RÉSILIENCE SPV 2024
		J	N	J	N	WE+ F	J	N	WE+ F	
MONTEUX	89,9%	00:07:16	00:09:24	4,41	8,04	8,2	6	6	6	45,5%

## DISPONIBILITÉ MOYENNE MONTEUX - SEMAINE ET WK+JF

■ **Semaine**      Moyenne à 6,12 SPV ; MINIMUM 2  
■ **WK+JF**      Moyenne à 8,13 SPV ; MINIMUM 4



## Analyse du CPI de Monteux

Centre armé grâce à la ressource SPV. Son fonctionnement s'organise autour d'une astreinte en semaine ainsi qu'une garde en journée dimanche et jours à risque. Il dispose de **44 SPV**. Sa cible en terme **d'effectif est de 60 personnels**. **Le centre pourrait recruter 25% en plus**. Il existe une difficulté du fait d'un bassin de recrutement limité à une commune. Il profite de 4 conventions employeurs / SDIS. Il réalise un volume opérationnel important (à hauteur de 3 interventions par jour) et affiche un taux d'autonomie conforme aux attentes. Ce chiffre atteste de la capacité de la structure à « tenir » les exigences fixées par le potentiel mobilisable. Il est également important de noter qu'en terme de ressources humaines l'effectif semble :

- **Bien réparti en terme de tranches d'âge,**
- **Taux de féminisation à 16%.**

Néanmoins, ces performances tendent à « masquer » plusieurs points de vulnérabilité :

- Forte activité opérationnelle (ressource SPV vulnérable),
- Taux de résilience laissant apparaître une certaine fragilité de la ressource,
- Mobilisation réalisée uniquement via le dispositif de l'astreinte,
- Augmentation linéaire du nombre d'interventions depuis 5 années,
- Montée en puissance de la ZAC de Monteux,
- Ressources humaines insuffisantes afin d'armer un départ complet pour « incendie urbain » en journée semaine (5h/19h).

Cependant, les dispositions bâtementaires restent acceptables avec ce format de fonctionnement. En cas d'augmentation importante de l'activité opérationnelle, le renforcement des effectifs par des sapeurs-pompiers professionnels et la construction d'une structure plus adaptée devront être envisagés.

44



SPV

60

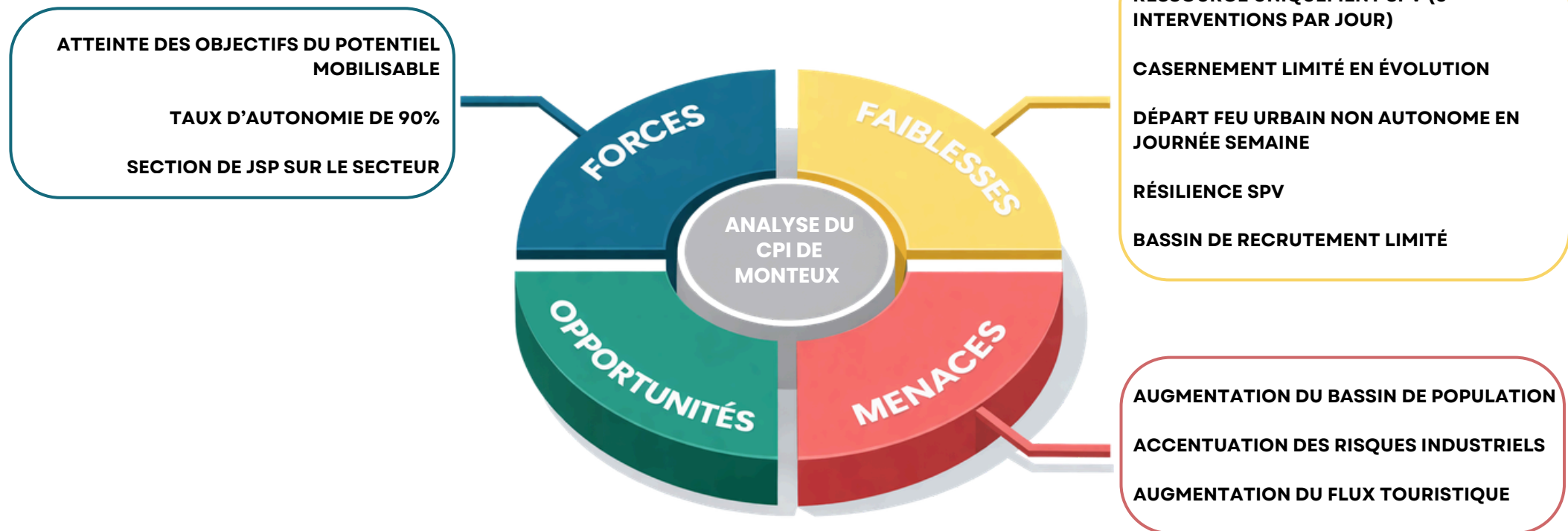
Cible effectif  
personnels



Bien réparti en terme de  
tranches d'âge

Taux de féminisation à **16%**





## 4.4 - CTAU / CODIS

L'analyse de la qualité de la réponse opérationnelle est évaluée notamment au travers du délai d'intervention dans lequel la prise d'appel compte énormément. L'analyse de l'appel au 18/112 démontre que :

- Le nombre moyen d'appels semble se stabiliser,
- La durée de traitement de l'appel varie peu en fonction de la thématique (hors régulation médicale).

### CHIFFRES CLÉS



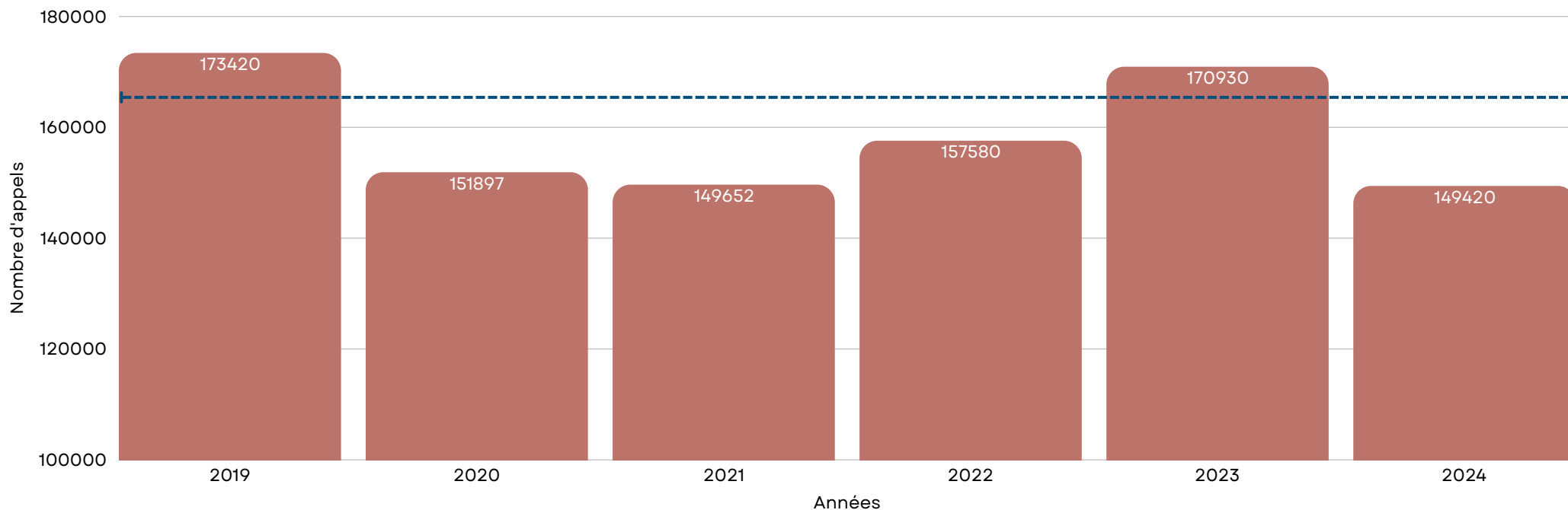
Traitement moyen de l'appel

163 000



Nombre moyen annuel d'alertes

### NOMBRE D'APPELS



## Analyse « Prise d'appel CTAU »

Sur ces 6 dernières années, **l'objectif d'un traitement de l'alerte en moins de 2 minutes en moyenne n'a pu être atteint.** La moyenne de diffusion de l'alerte pour le CTAU 84 est de **3 min 08** lorsque la moyenne nationale est de **2 min 40** (Délai moyen national 2023, SDIS toute catégorie). Quelle que soit la sous famille de risque traitée, les délais de diffusion de l'alerte restent sensiblement les mêmes (SSUAP reflexe : 3min09, SSUAP fonctionnel : 3min08, INC urbain : 2min52, FDF : 3min41). Les difficultés de réalisation d'atteinte de la cible et l'écart avec la moyenne nationale sont multifactorielles. L'enquête terrain nous amène aux hypothèses suivantes :

- Turn-over important,
- Standardisation de la méthode de prise d'appel,
- Questionnement et renseignement du système de gestion des appels par les sapeurs-pompiers sur des informations relevant de la régulation médicale.

Le CTAU-CODIS est bien dimensionné au niveau des ressources humaines pour répondre à l'activité normale. En effet, **le délai de décroché moyen sur les canaux 18/112/eCall et ETARE est de 14 secondes.** En revanche, un point de vulnérabilité est à noter concernant sa montée en puissance lors d'interventions à Caractères Multiples du fait des lieux de résidence des personnels d'astreinte.

La migration du SDIS sur le système de gestion des appels et des opérations de NexSIS ainsi que du SAMU sur leur propre logiciel de régulation médicale devra garantir le maintien de la qualité relationnelle et opérationnelle sur la plateforme. Pour ne pas dégrader cette qualité, un point de vigilance doit être porté sur l'interopérabilité entre les différents logiciels. Il est important de préciser que les différents retours d'expériences des SDIS ayant « basculé » sous NexSIS démontrent que dans un premier temps le nombre de missions SSUAP ainsi que les délais de prise d'appel tendent à augmenter.



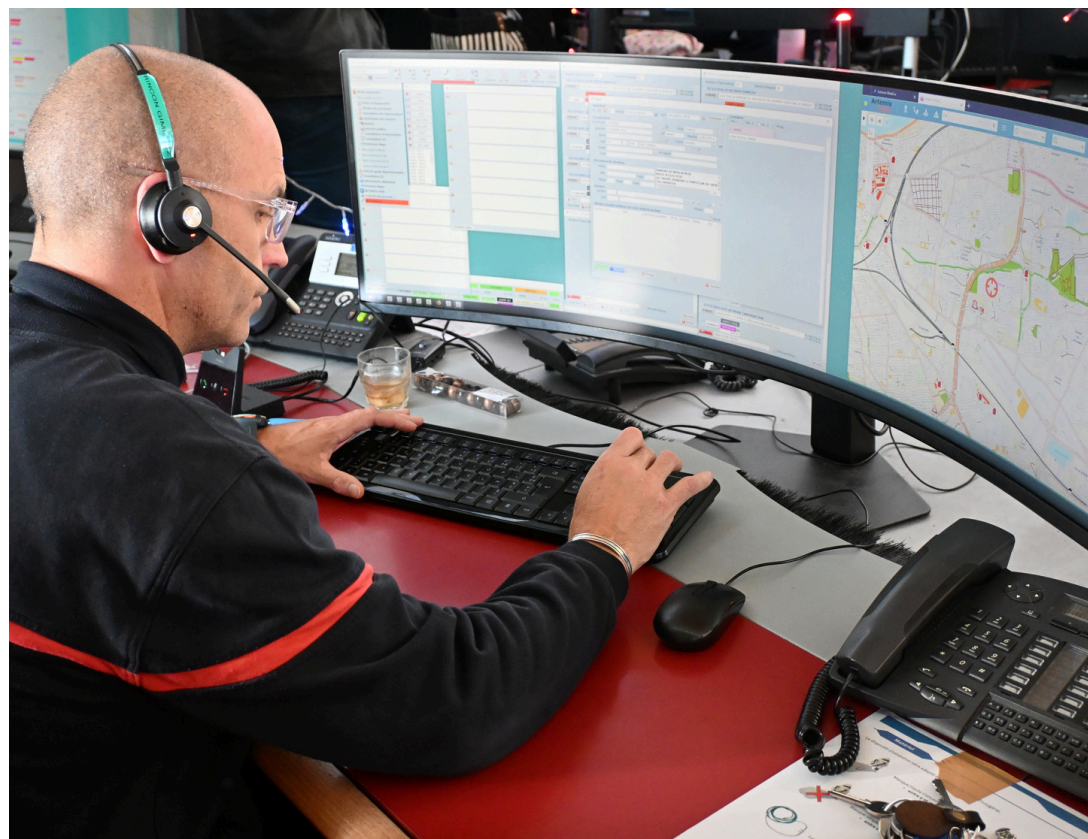
Traitement moyen de l'appel CTAU 84



Moyenne nationale 2023

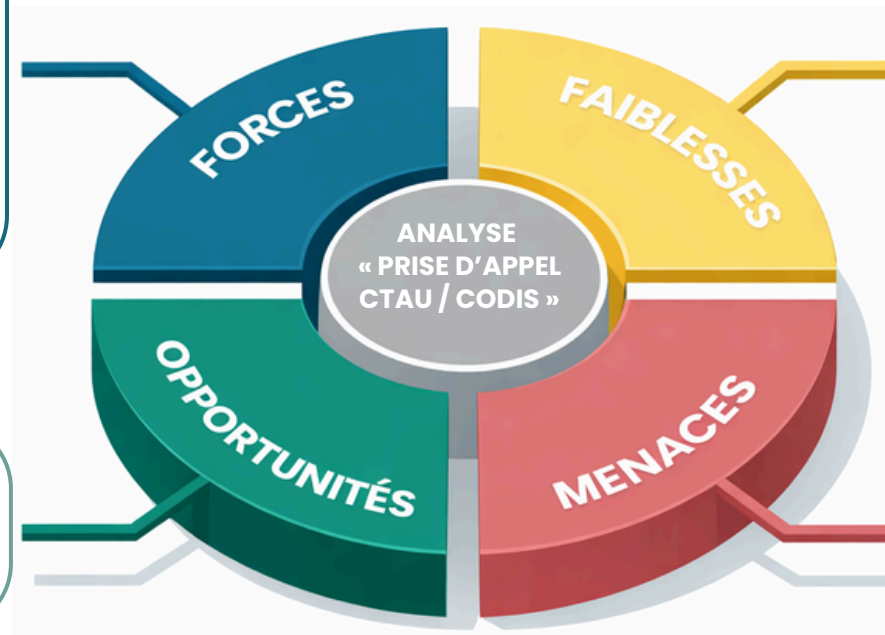


Délai de décroché moyen sur les canaux 18/112/eCall et ETARE



**PLATEFORME COMMUNE 18/15/112**  
**OFFICIER CHEF DE COLONNE CTAU-CODIS EN GARDE**  
**BILANS SECOURISTES RÉCEPTIONNÉS PAR LE SAMU**  
**CELLULE DE CRISE ACTIVÉE L'ÉTÉ**

**NEXSIS**  
**MODERNISER ET RESTRUCTURER LA PLATEFORME**



**TURN-OVER ÉLEVÉ DES PERSONNELS**  
**MONTÉE EN PUISSANCE EN CAS DE NOMBREUX APPELS**  
**AMÉNAGEMENT DE LA PLATEFORME (AUGMENTATION DES EFFECTIFS « SANTÉ »)**

**RECOURS JURIDIQUES**  
**AUGMENTATION DU NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS GÉNÉRANT DE NOMBREUX APPELS**  
**PERTE DE L'INTEROPÉRABILITÉ SAMU/SDIS**

## 4.5 - LA DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (DECI)

Les enjeux de la ressource en eau : le Vaucluse connaît un climat de type méditerranéen, marqué par un ensoleillement considérable, parmi les plus importants de France. Sous les effets du changement climatique, Météo France prévoit que les caractéristiques de ce climat vont être accentuées. Ces évolutions auront un impact direct sur la disponibilité de la ressource en eau. Même si, à court terme, les besoins en eau pour assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie semblent préservés. Compte tenu du constat alarmant, il semble cohérent de s'interroger dès aujourd'hui sur la disponibilité de la ressource en eau vis-à-vis de la DECI.

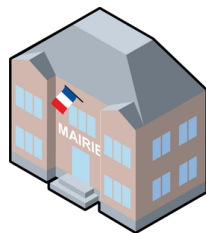
### CHIFFRES CLÉS

96 %



Reconnaitances  
opérationnelles réalisées  
par les sapeurs-pompiers

92 %



Contrôles techniques  
réalisés par les  
communes

85 %



Communes dotées d'un  
service public DECI

### Analyse opérationnelle de la DECI

Elle a pour objet d'assurer l'alimentation en eau des moyens du SDIS par l'intermédiaire de Point d'Eau Incendie. Défini à l'article R2225-3 du CGCT, le Règlement Départemental de la Défense Extérieure Contre l'Incendie est la clé de voute de la réglementation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie. Il est rédigé par le SDIS en cohérence avec son SDACR et son RO, puis arrêté par le préfet après avis du Conseil d'Administration du SDIS. La version initiale date du 20 février 2019.

Après un retour d'expérience de 4 années le RDDECI de Vaucluse a été mis à jour pour réaliser une Défense Extérieure Contre l'Incendie de proximité intégrant les contraintes territoriales tout en garantissant des ressources en eau suffisantes. La version actuelle a été arrêtée le 12 décembre 2023.



DECI ADAPTÉE AUX SPÉCIFICITÉS DES TERRITOIRES : URBAIN/RURAL

BASE DE DONNÉES DECI INTERSERVICES

CONCERTATION SDIS / ÉLUS / SERVICES DE L'ÉTAT

RETEX RDDECI

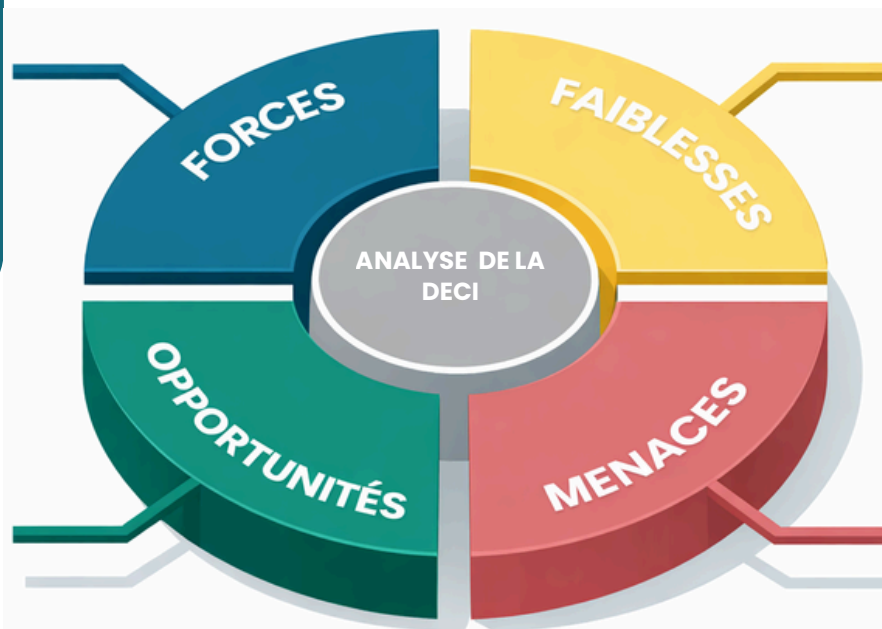
IDENTIFICATION DU CORRESPONDANT INCENDIE SECOURS

96 % DES RECONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES

92 % DES CONTRÔLES TECHNIQUES

DÉLÉGUER LES DROITS DE RENSEIGNEMENT DU LOGICIEL AUX SOCIÉTÉS FERMIFIÈRES

PROJET « HAUT PROVENCE RHODANIEN »



PEU DE « SCHÉMAS COMMUNAUX DE LA DECI »

ALIMENTATION INSUFFISANTE DU LOGICIEL DE GESTION DES HYDRANTS PAR LES COLLECTIVITÉS ET PARTENAIRES

IMPACT DES RECONNAISSANCES OPÉRATIONNELLES DES HYDRANTS SUR LE POTENTIEL MOBILISABLE

15% DES COMMUNES NON DOTÉES D'UN SERVICE COMMUNAL DE LA DECI

RÉDUCTION DES DIAMÈTRES DES CONDUITES DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE POUR MAINTENIR LA POTABILITÉ

DISPONIBILITÉ DES POINTS D'EAU NATURELS EN PÉRIODE DE SÉCHERESSE

DISPONIBILITÉ DES POINTS D'EAU DE TYPE CANAL (MISE EN CHÔMAGE)



## **PARTIE 5**

# **LES RISQUES COMPLEXES**

Ces risques se caractérisent par une faible, voire très faible probabilité d'occurrence associée à une gravité élevée en termes d'effets sur les personnes, les animaux, les biens et l'environnement d'un point de vue de la société prise dans son ensemble. Leurs conséquences nécessitent une réponse initiale, immédiate et élaborée avec une participation de plusieurs acteurs.

La menace, est quant à elle, l'exploitation intentionnelle à des fins malveillantes d'une ou plusieurs vulnérabilités se concrétisant par des conséquences sur la vie des populations, les infrastructures, les installations, l'environnement et les systèmes indispensables au fonctionnement de la collectivité et des institutions.

L'analyse se réalise par thématique et se traduit par une approche déterministe en cohérence avec d'autres documents tels que le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM - 09/2023) et les CoTRRiM.

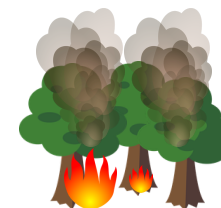
La réponse pour le risque complexe s'inscrit dans une logique de gradation de la réponse et de capacité à mobiliser. L'analyse de la couverture des risques complexes doit permettre au SDIS, en fonction d'un scénario opérationnel réaliste, d'apprécier sa capacité à faire face à l'évènement (analyse déterministe).

Dans le SDACR, les risques complexes sont classés par nature. Pour chacun d'entre eux, il a été arrêté un scénario dimensionnant « réaliste », permettant l'évaluation des capacités de réponse de la structure. Les scénarios retenus ont été analysés en cohérence avec ceux retenus dans le CoTRRiM départemental.

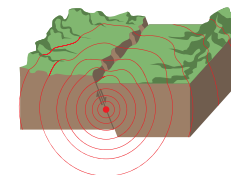
## Risques naturels



**Crue, inondation, ruissellement et rupture de barrage**



**Feu de forêt**



**Glissement, mouvement de terrain et séisme**

## Risques anthropiques



**Risques technologiques et menaces**



**Réseaux de transports**



**Milieu périlleux, montagne et souterrain**



**Risques sanitaires**



**Risques sociétaux, émergents et feux spéciaux.**

## MATRICE : SCÉNARIO DIMENSIONNANT ENVISAGEABLE ET ANALYSE DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 60 min	RENFORTS	RENFORTS NATIONAUX	
Événement localisé				RÉPONSE ADAPTÉE
Événement de grande ampleur				IMPOSSIBLE
Événement majeur				RENFORTS POSSIBLES

## 5.1 - LES RISQUES NATURELS

### 5.1.1 - Risques crue, inondation, ruissellement et rupture de barrage

Une inondation est une montée des eaux, plus ou moins rapide, dans une zone habituellement hors d'eau.

Le Vaucluse se trouve dans le bassin hydrologique Rhône-Méditerranée. Le Rhône et ses affluents subissent l'influence des épisodes pluvieux et méditerranéens pouvant provoquer des crues majeures. **Il est à noter que le risque inondation reste le premier risque naturel du département.**

150



Communes concernées par un aléa inondation

118



Communes concernées par des débordements pouvant impacter des zones urbanisées

30



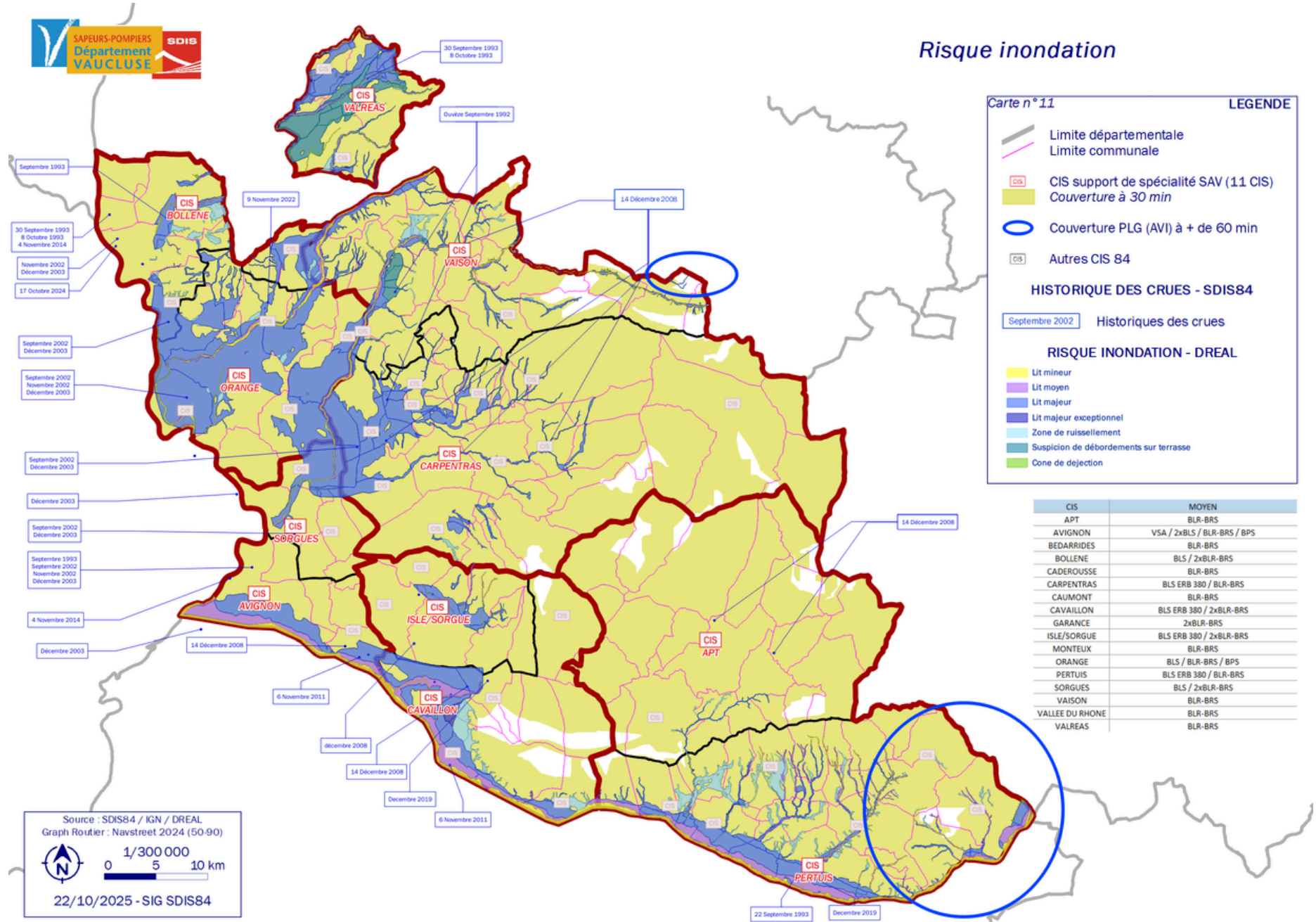
Nageurs Sauveteurs Aquatiques (SAV)

20



Scaphandriers Autonomes légers (SAL)

Sollicitation opérationnelle moyenne/an



## Scénario retenu

Episode cévenol isolé, de courte durée mais de très forte intensité, générant une montée des eaux rapide par ruissellement sur un secteur localisé.

## Chiffres spécialités

### EFFECTIFS

90



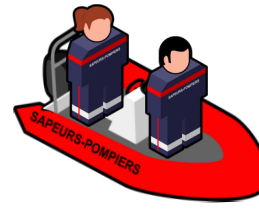
Nageurs Sauveteurs  
Aquatiques (SAV)

22



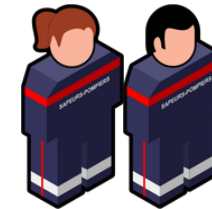
Scaphandriers  
Autonomes légers (SAL)

200



Conducteurs  
embarcation (COD4)

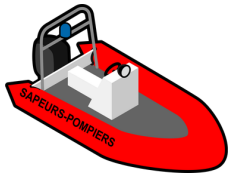
100%



Sapeurs-pompiers formés aux  
lots Primo-Intervenants (PIINO)

### MOYENS MATÉRIELS

31



Embarcations

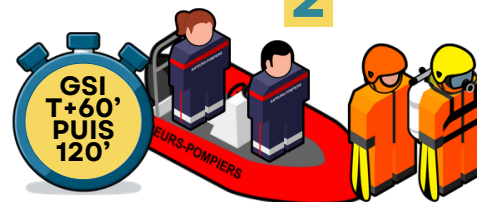
### CAPACITÉ DE RÉPONSE



6 « Groupes Polyvalents Inondations »  
3 « Groupes Tempête »  
1 « Groupe Pompage »

+

2



« Groupe Sauvetage Inondation »

3



ou

« Groupe Assistance Inondation »

## Analyse de la réponse opérationnelle :

Les moyens sont dimensionnés pour répondre à ce phénomène climatique en **moins de 60 minutes** sur les secteurs les plus à risques du département. En cas d'évènement d'ampleur exceptionnelle, des moyens complémentaires pourront être soit demandés au centre opérationnel de zone soit pré-positionnés à titre préventif.

Depuis plusieurs années dans un effort de rationalisation et d'efficacité, **le parc d'embarcations départemental a été réduit de 30 %**. Cet effort doit se poursuivre sur l'année 2025 avec **le retrait supplémentaire de 3 embarcations**. Cette nouvelle réponse impose une exigence certaine dans le maintien opérationnel des matériels et des qualifications des personnels. Il existe un point de vigilance sur la composante chef de groupe SAV/SEV ainsi que sur les outils pédagogiques nécessaires à la préparation opérationnelle et aux techniques sécuritaires de l'ensemble des SP face à ce risque.

Ce risque identifié comme 1er risque du département mériterait une prise en compte interservices à l'identique de celle du feu de forêt au travers d'un Ordre d'Opérations Interservices.

Le scénario risque de rupture de barrage ou même d'ouvrage de protection contre les inondations (système d'endiguement) appellerait une réponse opérationnelle identique à celle d'une « montée des eaux rapides par ruissellement » mais demanderait une coordination particulière.



**Délai de réponse à ce phénomène climatique**



SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 60 min	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX	
Évènement localisé à une zone géographique peu étendue	RE	GR	GR	RE
Évènement d'ampleur départemental	RE	RE	GR	RE
Évènement de type catastrophe naturelle majeure	RE	RE	RE	RE
SEUIL DE RUPTURE	> 2 INTERVENTIONS DE NIVEAU PC DE COLONNE			

RE RÉPONSE ADAPTÉE

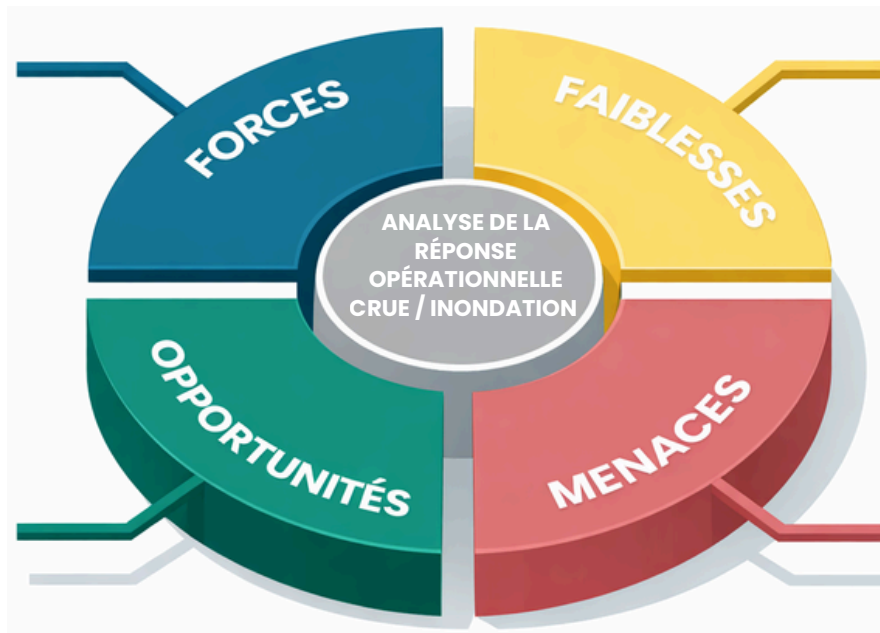
RE RÉPONSE PARTIELLE

RE IMPOSSIBLE

RE RENFORTS POSSIBLES

**OPTIMISATION DU PARC « EMBARCATIONS »**  
**MAILLAGE TERRITORIAL**  
**SPÉCIALITÉS SAV/SAL**

**DOCTRINE DÉPARTEMENTALE  
INTERSERVICES INONDATION**  
**PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE  
INTERSERVICES**  
**DÉVELOPPER UN OUTIL DE SIMULATION ET DE  
FORMATION DES SAPEURS-POMPIERS POUR  
LE 1ER RISQUE DU DÉPARTEMENT**



**MAINTIEN OPÉRATIONNEL DES MATÉRIELS**  
**RESSOURCE CHEF DE GROUPE SAV/SEV**  
**APPRENTISSAGE, MAINTIEN EN  
COMPÉTENCES DES SAPEURS-POMPIERS  
FACE AU RISQUE INONDATION**  
**PRÉPARATION AUX INTERVENTIONS  
INONDATIONS ET RUPTURE DE SYSTÈME  
D'OUVRAGE DE PROTECTION**

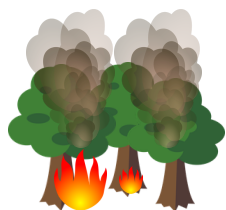
**ACCENTUATION ET AGGRAVATION DES  
ÉVÉNEMENTS CLIMATIQUES**  
**ATTEINTE DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT  
D'1/3 DU PARC CCF**  
**VIEILLISSEMENT DES OUVRAGES DE  
PROTECTION CONTRE LES CRUES**

# LES RISQUES NATURELS

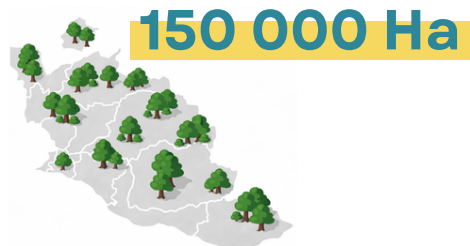
## 5.1.2 - Risque feux de forêt

Le Feu de Forêt se définit comme un **incendie qui a atteint une formation forestière** (organisée ou spontanée) **ou des zones végétalisées** (garrigues, landes et maquis) dont la surface, d'un seul tenant, est **supérieure à 1 hectare** (DDRM).

### CHIFFRES CLÉS



Le FdF est le deuxième risque naturel du département



Forêts en Vaucluse

**95%**



Communes (143) ayant un massif forestier particulièrement exposé au risque incendie

**21**



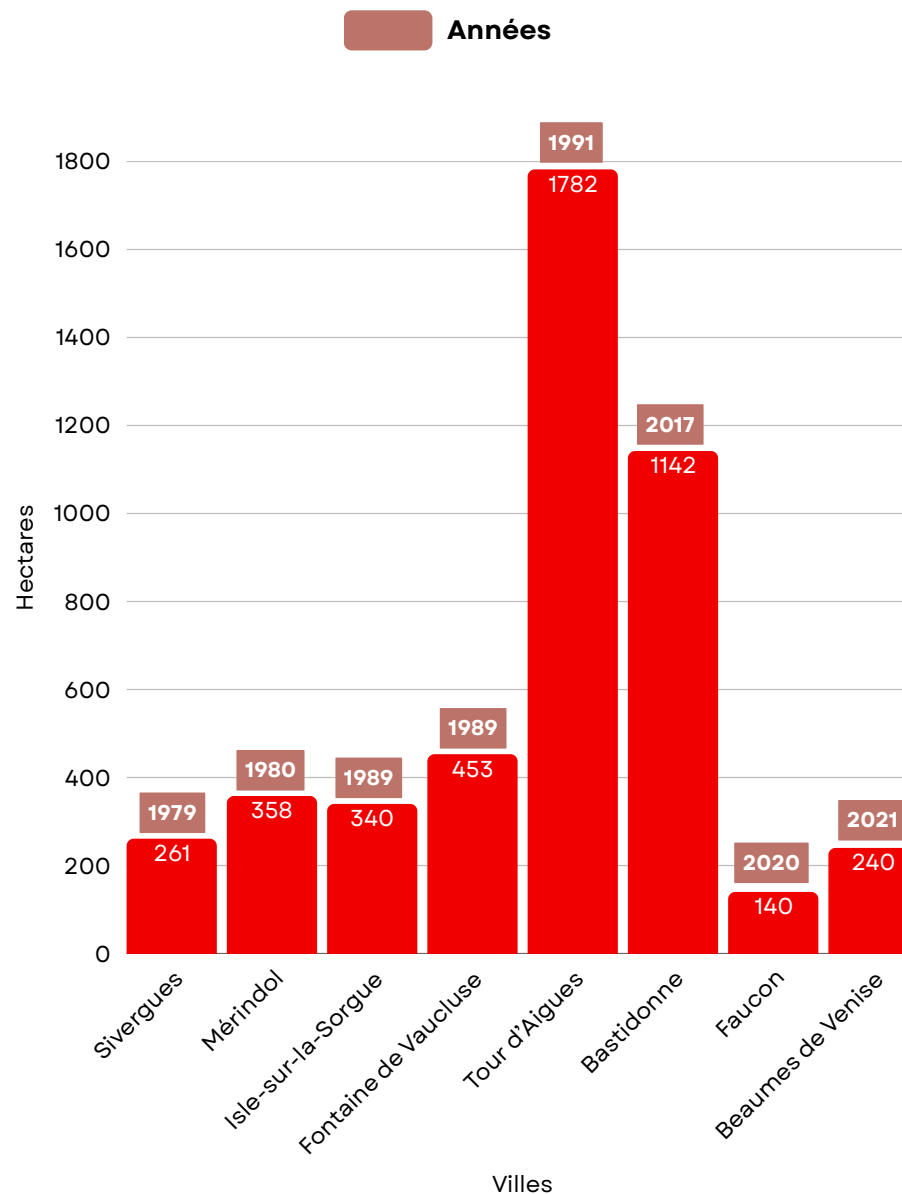
Communes soumises à PPRIF



**99%**

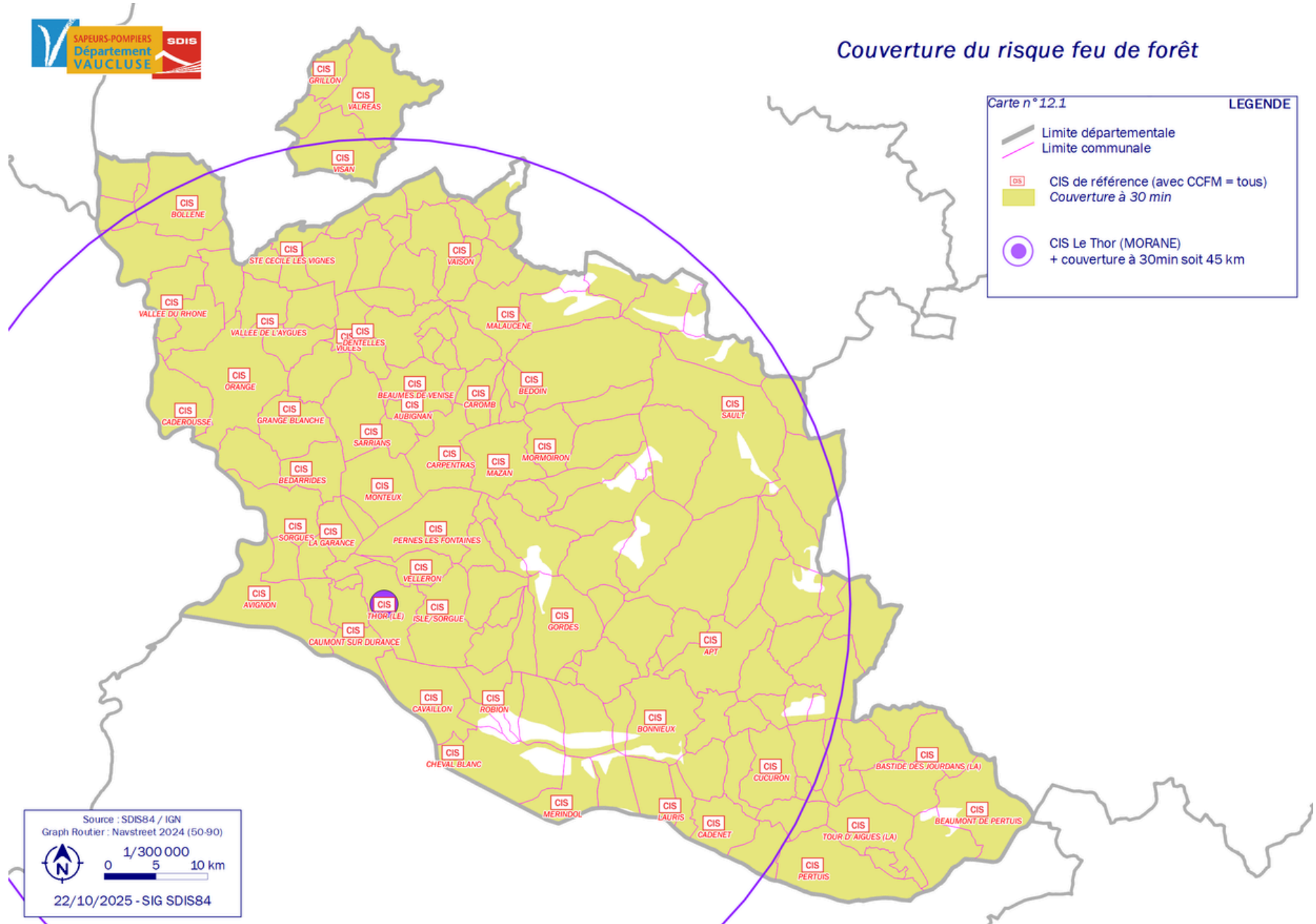
Feux sont stoppés avant de parcourir 5 ha

### HISTORIQUE DES FEUX MARQUANTS DU DÉPARTEMENT



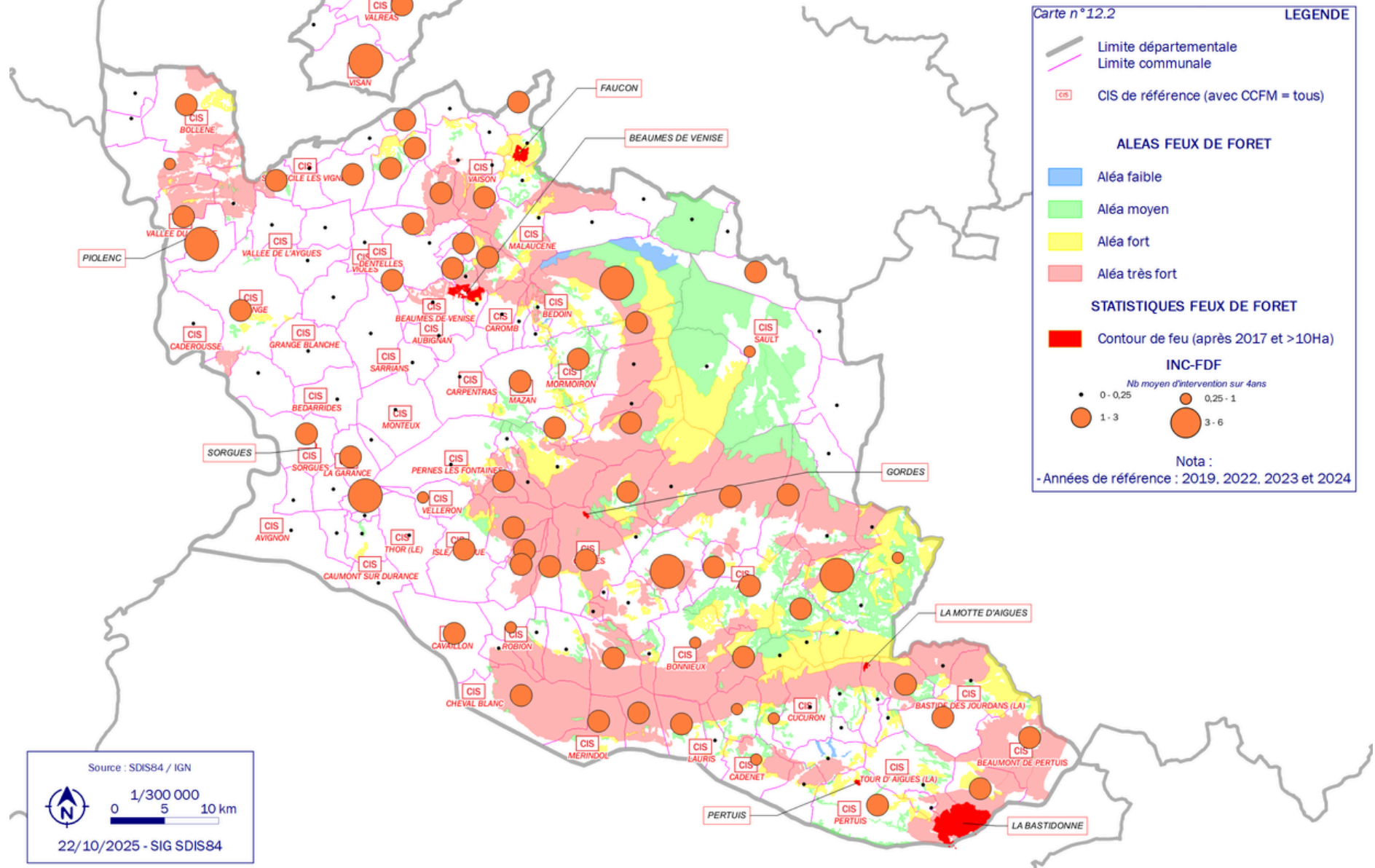


## Couverture du risque feu de forêt





## Risque feu de forêt



Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

## Scénario retenu

Feux de Forêt en période estivale, en propagation libre, touchant un massif boisé et difficile d'accès pour **une surface de 50 ha.**

## Chiffres spécialités

### EFFECTIFS SAPEURS-POMPIERS

892



FDF 1

875



FDF 2

189



FDF 3

49



FDF 4

15



FDF 5

## Moyens matériels

### PARC VÉHICULES

85



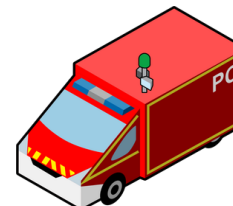
Véhicules de lutte

14



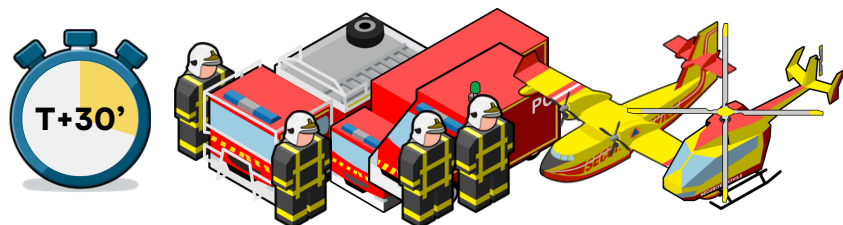
Véhicules de soutien

53



Véhicules de commandement

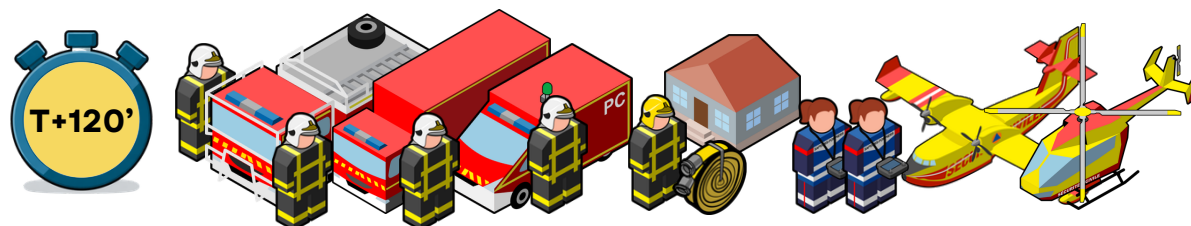
## Capacité de mobilisation en période à risque Feu de Forêt



A T+30 min : 4 Groupes d'Intervention Feu de Forêt  
Hélicoptère Bombardier d'Eau Léger (Morane)



A T+60 min : 7 Groupes d'Intervention Feu de Forêt, 1  
Groupe d'Intervention Protection d'Habitations, 1 Groupe  
Alimentation Feu de Forêt, Morane

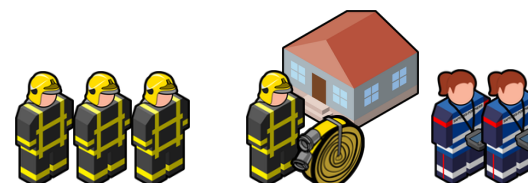


A T+120 min : 10 Groupes d'Intervention Feu de Forêt, 1 Groupe  
Alimentation Feu de Forêt, 2 Groupes d'Intervention Protection  
d'Habitations, 1 Groupe de Reconnaissance et d'Appui Feu de Forêt,  
Morane

## Capacité de renfort extra départemental

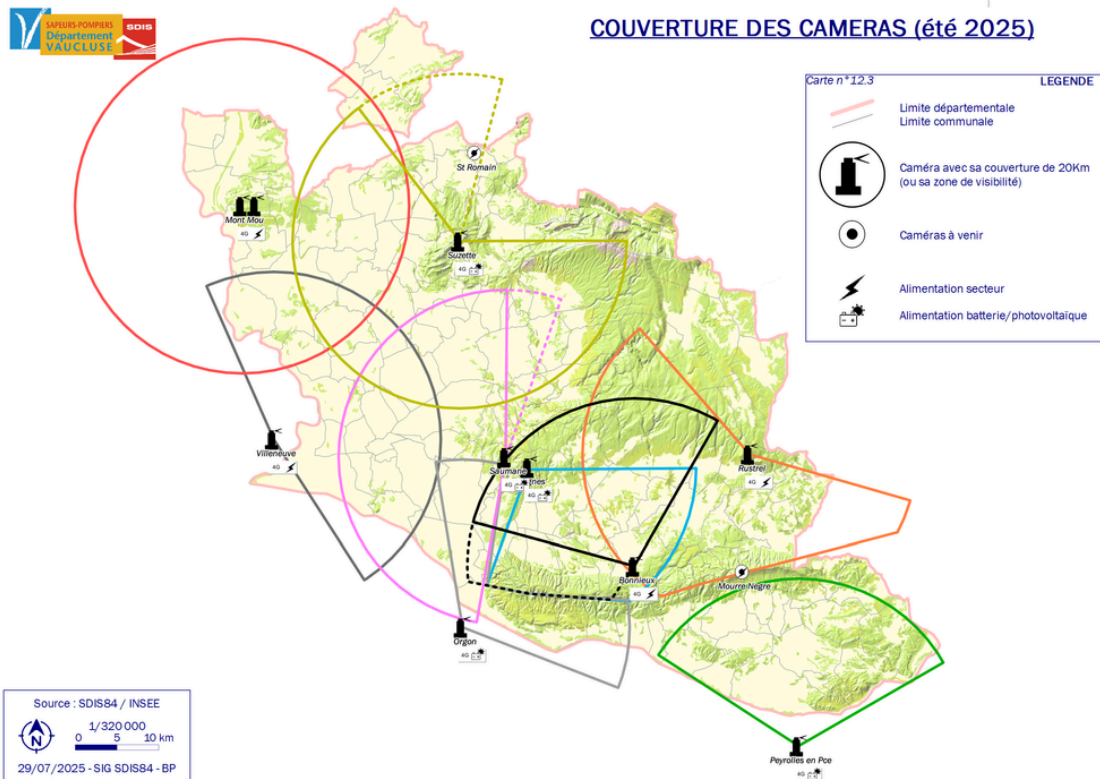


Ordre permanent et sans délai :  
1 colonne Feu de Forêt.

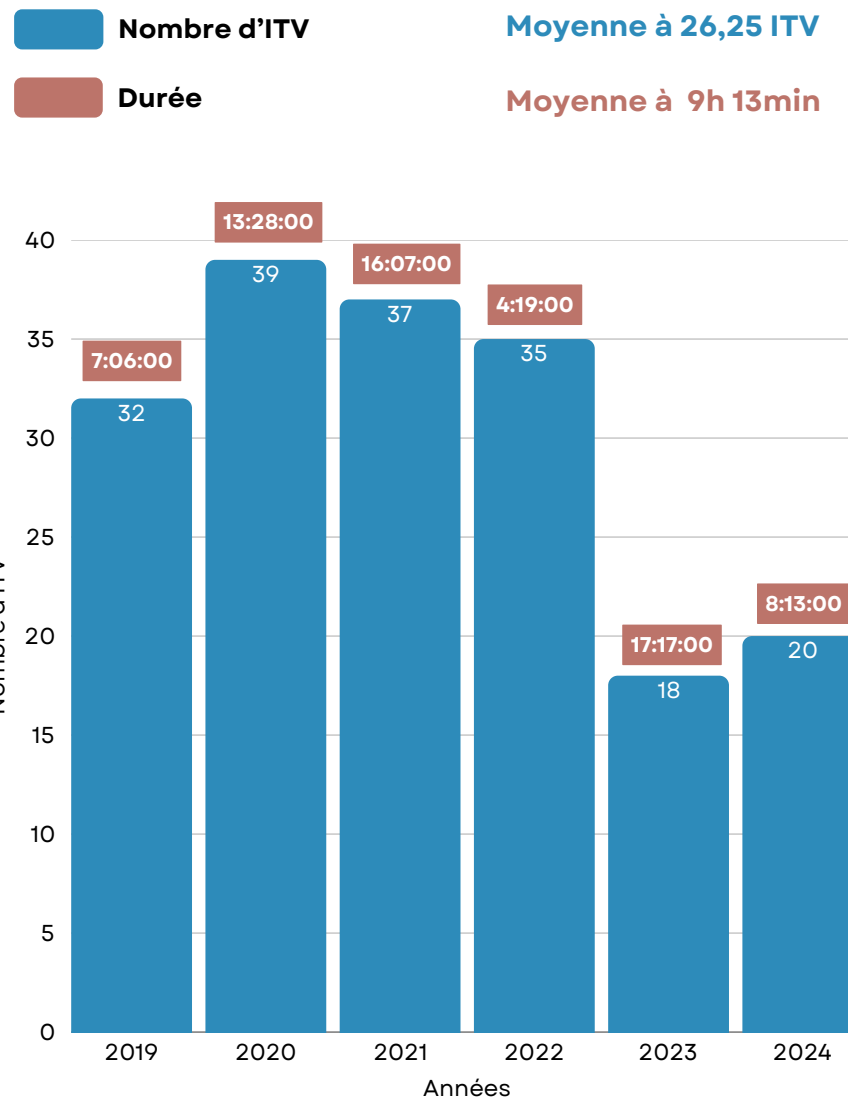


Après validation : 2 colonnes Feu de Forêt, 1 Groupe  
d'Intervention Protection d'Habitations, 1 Groupe de  
Reconnaissance et d'Appui Feu de Forêt

## Caméras levée de doute implantées sur les principaux massifs



## NOMBRE D'INTERVENTIONS ET DURÉE FDF



## Evolution

Sur la région d'Avignon, les projections Météo-France 2050 font état d'un accroissement significatif du danger « incendie élevé ». Le nombre de friches urbaines non entretenues en constante évolution aggrave ce risque.

**Prospective** : Faire évoluer nos pratiques vers des systèmes et techniques de lutte plus économes en eau (CCF haute pression, GRAFF, ...).

## Analyse de la réponse opérationnelle :

Les moyens sont dimensionnés pour répondre à ce scénario. L'implantation des moyens et les dispositifs préventifs **permettent de prendre les 1ere mesures conservatoires en moins de 30 minutes**. En cas d'évènement exceptionnel, des moyens complémentaires pourront être demandés au centre opérationnel de zone. La mutualisation avec les départements limitrophes via des Conventions Interdépartementales d'Assistance Mutuelle permet des renforts rapides.

Depuis 2020, durant la saison estivale, un hélicoptère bombardier d'eau (Morane 84) est sollicité. Le SDIS dispose de caméras de levée de doute. Dans le cadre du pacte capacitaire (2024), l'achat d'un Camion Citerne Feux de Forêt Super permet d'améliorer les capacités de lutte ainsi que la sécurité des intervenants.

La lutte est organisée au niveau zonal, extra-zonal et européen par des colonnes curatives ou préventives. Les retours d'expériences montrent l'utilité et l'efficacité de l'hélicoptère bombardier d'eau léger loué par le conseil départemental 84 et les hélicoptères bombardiers d'eau déployés par l'Etat. Le niveau de performance, à savoir traiter 2 FdF d'un niveau colonne, ne pourra être garanti qu'avec le maintien du parc matériel. **En effet, 30 des 84 CCF seront au terme de leur durée d'amortissement d'ici 2030.**

Au niveau ressources humaines, le renouvellement de SPV impacte la capacité de formation et risque à terme de dégrader la qualité de la réponse. L'acquisition supplémentaire de « Camion-Citerne Feux de Forêts Super » permettra de renforcer la politique sécuritaire et de protection des intervenants (objectif à terme de 4 CCFS). L'implication dans le groupe d'Appui Feux de Forêt et la participation à la cellule de Recherche des Causes et Circonstances d'Incendie de Forêt permet au SDIS d'améliorer son expertise ainsi que sa capacité de s'adapter aux enjeux de demain.

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 30 min	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX
FdF < 50 ha	Vert	Gris	Gris
2 FdF simultanés : niveau colonne	Vert	Gris	Gris
FdF > 50 ha	Orange	Vert	Gris
A partir de 2 FdF > 50 ha	Orange	Orange	Vert
SEUIL DE RUPTURE	> 2 INTERVENTIONS DE NIVEAU PC DE COLONNE OU 100 HA		

RÉPONSE  
ADAPTÉE

RÉPONSE  
PARTIELLE

IMPOSSIBLE

RENFORTS  
POSSIBLES

**HÉLICOPTÈRE BOMBARDIER D'EAU LÉGER  
( < 30MIN)**

**CAPACITÉ DE GESTION DE 2 FDF NIVEAU  
COLONNE**

**GROUPE DE RECONNAISSANCE ET D'APPUI FEU DE  
FORÊT**

**AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DES ENGIN**

**ACCUEIL LOGISTIQUE DES COLONNES EN  
RENFORT**

**CAPACITÉ DE RENFORT EXTRA-DÉPARTEMENTAL**

**CELLULE DE RECHERCHE DES CAUSES ET  
CIRCONSTANCES D'INCENDIE FEU DE FORÊT**

**13 CAMÉRAS DE LEVÉE DE DOUTE**

**ACTUALISATION DU PLAN DÉPARTEMENTAL DE  
PROTECTION DE LA FORÊT CONTRE  
L'INCENDIE**

**VALORISER LE COÛT DU SAUVÉ**

**PACTE CAPACITAIRE**



**SOLLICITATION DES MOYENS OPÉRATIONNELS  
POUR LA FORMATION EN PÉRIODE DE RISQUE  
FEUX D'ESPACES NATURELS**

**DISPONIBILITÉ EN HOMMES/SECTEUR LUBERON**

**1/3 DU PARC DE CCF PROCHE DE LA FIN DE LA  
DURÉE D'AMORTISSEMENT**

**COUVERTURE INCOMPLÈTE DES MASSIFS PAR  
LES CAMÉRAS DE LEVÉE DE DOUTE**

**RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE**

**GESTION DES RENFORTS AÉRIENS AU NIVEAU  
NATIONAL**

## 5.1.3 - Risques glissements, mouvements de terrains et séismes

Déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol, d'origine naturelle ou résultant d'activités humaines (origine anthropique). Les volumes en jeu sont compris entre quelques mètres cubes et quelques millions de mètres cubes.

### CHIFFRES CLÉS



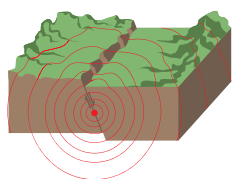
Communes concernées par les mouvements de terrain.

### Scénario retenu

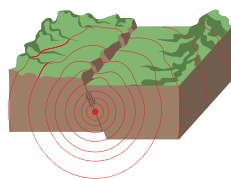
Glissement de terrain touchant une zone urbanisée suite à un épisode climatique couplant forte variation de température et périodes de précipitations intenses.

### Chiffres spécialités

#### MISSIONS NATIONALES ET INTERNATIONALES



2019 : Séisme ALBANIE



2019 : Séisme LE TEIL (07)



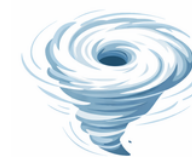
2020 : Tempête ALEX (06)



2024 : Cyclone BELAL (971)

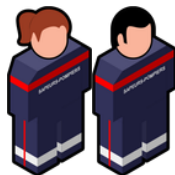


2024 : Cyclone CHIDO (974)



2025 : Cyclone DIKILEDI (974)

95



Sapeurs-pompiers dont 7 Conseillers Techniques

### USAR



1 colonne Unité de Sauvetage Appui et Recherche (40 SP)



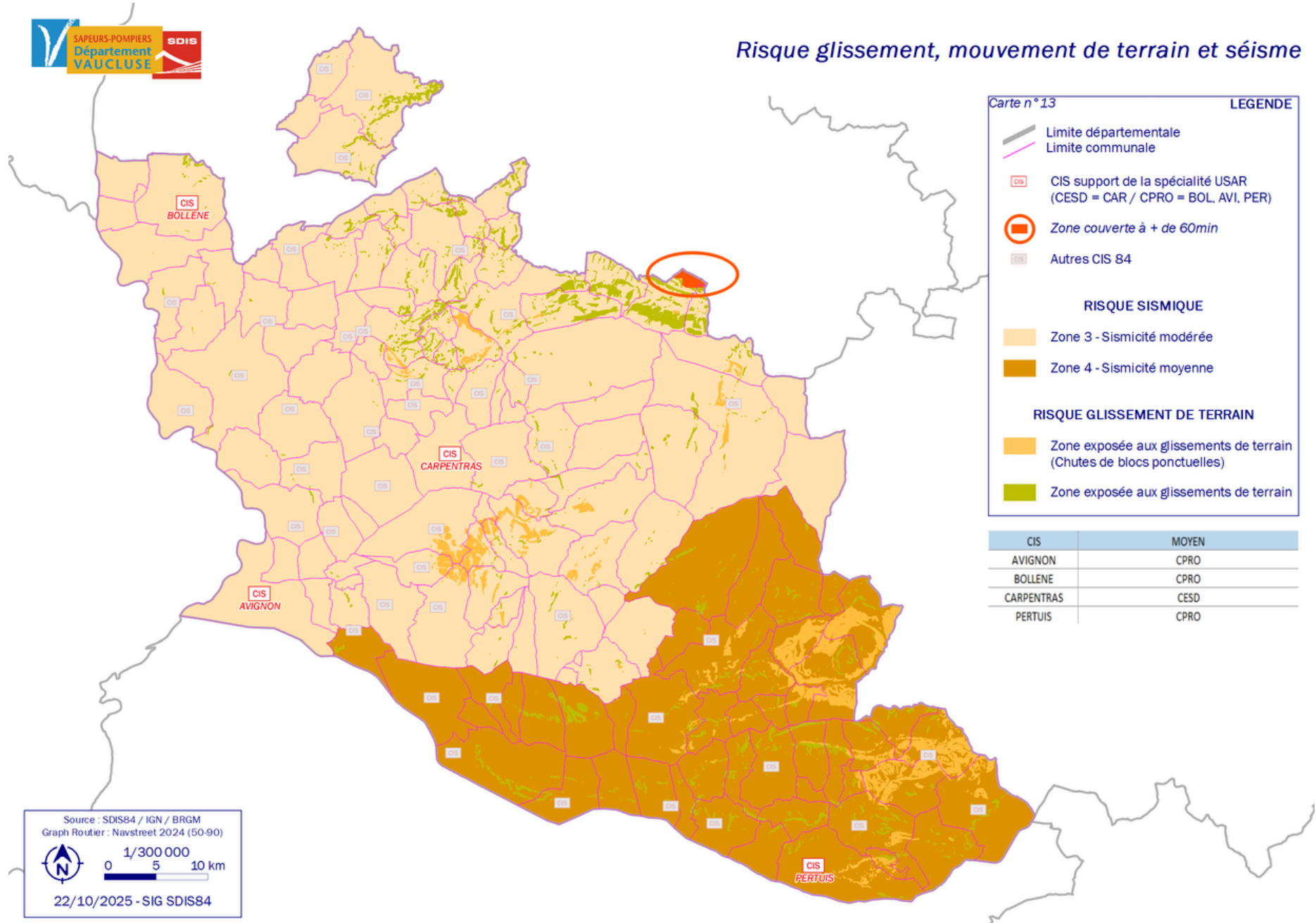
1 Cellule Sauvetage Déblaiement (Carpentras) + 3 CEPRO (Bollène, Pertuis, Avignon)



Cynotechnie: 3 binômes (chien/conducteur) +VTU cyno



## Risque glissement, mouvement de terrain et séisme



## Prospective

Depuis 2019, on constate une augmentation des interventions dédiées à la reconnaissance de bâtiments menaçant d'effondrement. Le SDIS dispose des capacités matérielles et humaines ainsi que des compétences pour faire face à cette évolution. Néanmoins en cas d'accroissement du phénomène il conviendra de s'appuyer sur une mutualisation extra départementale.

## Analyse de la réponse opérationnelle :

L'Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche est implantée sur les centres de Bollène, Carpentras, Avignon et Pertuis. L'effectif « USAR » est réparti sur l'ensemble des compagnies. **Le délai d'acheminement des moyens est inférieur à 60 minutes.** Le SDIS dispose d'une capacité en sauvetage déblaiement propre et peut en autonomie répondre au scénario cité. En cas d'évènement majeur, un renfort extra départemental pourra être sollicité. Le SDIS est engagé dans la classification INSARAG de la zone sud devenant 1 des 8 départements de l'unité FRA-10 permettant un engagement à l'international sous normalisation ONU. Cette accréditation (juin 2017) a été renouvelée en 2023 pour une durée de 5 ans. L'équipe USAR travaille avec une équipe cynotechnique départementale, les risques technologiques ainsi que le service de santé.

**Le département est classé en aléa modéré** (zone de sismicité 3/5) **sauf pour 30 communes du sud du département qui sont situées en zone de sismicité moyenne** (zone de sismicité 4/5). La réalisation de ce risque appellerait à une réponse OPS à l'identique du : « glissement de terrain ».

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 60 min	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX	RÉPONSE ADAPTÉE
Glissement de terrain localisé	REPONSE ADAPTEE	RENFORTS POSSIBLES	RENFORTS POSSIBLES	RENFORTS POSSIBLES
Évènement de grande ampleur	REPONSE PARTIELLE	REPONSE ADAPTEE	RENFORTS POSSIBLES	IMPOSSIBLE
Séisme de magnitude significative avec d'importantes destructions	REPONSE PARTIELLE	REPONSE PARTIELLE	REPONSE ADAPTEE	REPONSE ADAPTEE
SEUIL DE RUPTURE	>1 SECTEUR (RECHERCHE, LOCALISATION, EXTRACTION)			



## 5.2 - LES RISQUES ANTHROPIQUES

### 5.2.1 - Risque technologique et menaces

La réponse aux risques technologiques regroupe les spécialités risques radiologiques, chimiques et biologiques. Elle doit limiter le développement d'un accident ou incident à caractère radiologique, chimique et/ou biologique et en maîtriser ses conséquences. La spécificité de la menace NRBCe est de répondre à un événement de type terroriste, malveillant ou accidentel mettant en cause des victimes contaminées par des agents NRBCe. Compte tenu des stratégies opérationnelles identiques, les risques industriels, les TMD / TMR et la menace NRBCe disposeront d'un même objectif de couverture.

#### Risque industriel

**Évènement accidentel dans une installation localisée fixe, mettant en jeu des produits et/ou procédés industriels dangereux et qui entraîne des conséquences immédiates graves à l'extérieur de son site que ce soit pour les populations avoisinantes, les biens et/ou l'environnement.**



### CHIFFRES CLÉS



2

- CAPL
- EURENCO

Etablissements classés « SEVESO seuil haut » sur la commune de Sorgues



4

- SCI logistique à Bollène
- Etudes et recherches au Thor
- FM Logistic France à Entraigues sur la Sorgue
- SPSE Cairanne

Etablissements classés « SEVESO seuil bas »



3

- Marcoule
- Cadarache
- Tricastin

Etablissements présentant un risque radiologique dont le PPI impacte le territoire départemental

## Historique et retour d'expériences



12/09/2011

Explosion de four de traitement de déchets radiologique à Marcoule.



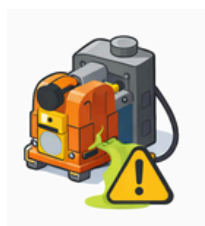
17/02/2017

Explosion en série dans 2 centres de stockage de bouteilles de gaz à Jonquières



27/09/2017

Feu de copeaux d'uranium STMI Orano



20/11/2017

Fuite d'acide nitrique sur une pompe à Sorgues



28/06/2019

Incendie dans une industrie de cartons ondulés à Sorgues



21/04/2020

Dégagement de fumées blanchâtres dans une entreprise chimique à Cavailhon

## Scénario

Accident industriel touchant une entreprise dans le département classée SEVESO seuil haut, dans un secteur fortement urbanisé et conduisant au déclenchement d'un PPI.

## Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS est en capacité de répondre à ce scénario en autonomie, grâce à ses équipes spécialisées. Il peut constituer seul et rapidement une Cellule Mobile d'Intervention Chimique (CMIC) ou Radiologique (CMIR). L'implantation des moyens matériels et humains assure un délai d'acheminement des équipes en **moins de 60 minutes**. En cas d'évènement exceptionnel, un renfort zonal peut être sollicité.



Délai d'acheminement des équipes spécialisées

# LES RISQUES ANTHROPIQUES

## Risques liés au TMD / TMR

Risques liés à une substance qui peut représenter un danger pour l'homme, les biens et l'environnement consécutifs à un accident se produisant lors du transport (routier, ferroviaire, maritime, souterrain).

### CHIFFRES CLÉS



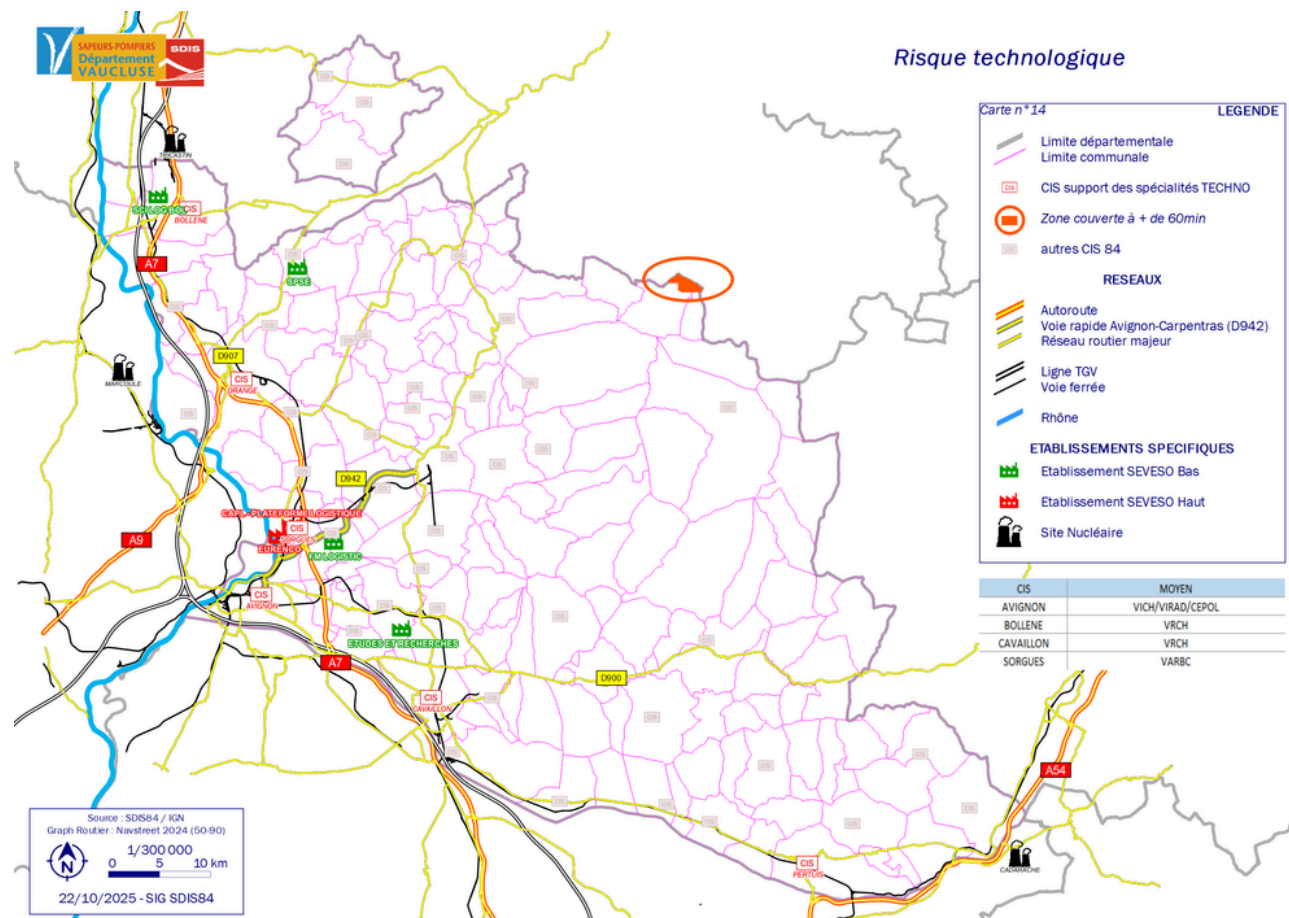
72

Communes susceptibles d'être concernées par le risque TMD / TMR



57

Communes soumises au risque spécifique TMD par canalisations souterraines



## Historique



19/09/2007

AVP Lapalud  
TMR sans perte de confinement



9/09/2011

Collision entre un camion TMD et une voiture



4/03/2016

Déversement d'acide chlorhydrique dans le réseau d'eau pluviale



3/07/2025

Feu de PL TMD associé à une fuite d'acide nitrique

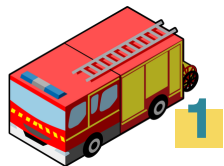
## Scénario

Brèche légère puis flaque au sol de 400m<sup>2</sup>, sur une citerne d'un poids lourd transportant du fuel domestique (20m<sup>3</sup>) suite à un accident de la circulation.

### DISPOSITIF OPÉRATIONNEL POUR FAIRE FACE AU RISQUE LIQUIDE INFLAMMABLE



Dévidoirs Automobile



Cellule émulseur

### Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS est en capacité de traiter un évènement de type flaque d'un liquide inflammable d'une surface de 400m<sup>2</sup>. Ce scénario l'amène à ses limites capacitaires. L'implantation des moyens permet une montée en puissance par le renfort de moyens de lutte contre les liquides inflammables avec un **délai d'acheminement de 60 minutes**. La réponse de proximité permettra les 1ères actions conservatoires avec les moyens incendie traditionnels (25 minutes). Le département recense une pluralité de distilleries de type alcool et essence de lavande. **La capacité du SDIS à traiter des feux de liquides inflammables miscibles à l'eau est de 200 m<sup>2</sup>**. Au-delà des renforts zonaux seront demandés.



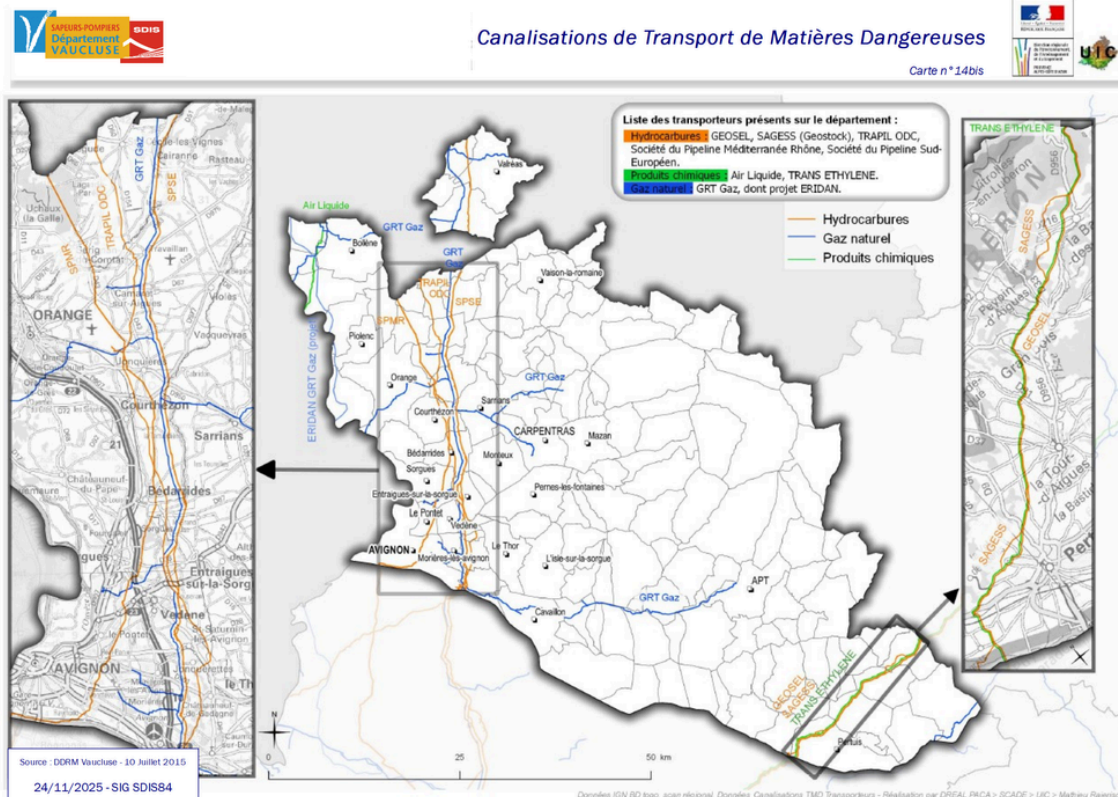
Délai d'acheminement des moyens spécialisés



Capacité du SDIS à traiter des feux de liquides inflammables miscibles à l'eau



Capacité du SDIS à traiter un évènement de type flaque d'un liquide inflammable



## Menace NRBCe

Elle correspond à l'acquisition, à la possession, à la possibilité d'emploi et à la volonté d'utilisation d'armes ou de matières NRBCe par un ennemi de façon malveillante ou à des fins d'agression.

Le tableau de synthèse « événements de nature à mettre en tension ou en rupture les capacités des stratégies de réponses » du CoTRRiM départemental catégorise cette menace comme : « forte » pour la protection et prise en charge des populations.

### Scénario retenu

Attaque NRBCe dans une école primaire impactant **200 élèves valides**.

### Chiffres spécialités

#### DISPOSITIF OPÉRATIONNEL POUR FAIRE FACE AU RISQUE RADIOLOGIQUE

80



Sapeurs-pompiers spécialisés dont 4 conseillers techniques RAD4



Cellule Mobile d'Intervention Radiologique

120



Sapeurs-pompiers spécialisés dont 3 conseillers techniques RCH4



Cellule Mobile d'Intervention Chimique



Cellule Dépollution

#### DISPOSITIF OPÉRATIONNEL POUR FAIRE FACE À LA MENACE NRBCe

80



Sapeurs pompiers formés à la chaîne de décontamination

50



Chefs de groupe spécialisés : NBRCE

50

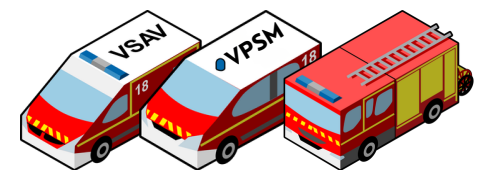


Spécialistes RAD et RCH formés levée de doute

18



Officiers du Service de santé formés en milieu NRBC



Primo intervenants : 100 % des SPP et 80% des SPV des centres dotés de VSAV, FPT ou VPSM

## Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS est capable de répondre en autonomie et en **moins de 60 minutes au scénario**. Il arrive néanmoins en limite de ses capacités (240 valides ou 120 valides et 24 invalides en 2 heures). La réponse s'appuie sur les moyens spécialisés de type CMIC, CMIR, VARBC, UMD 20 et VPRV et de moyens classiques (FPT, VSAV, VLI, VLM et VPSM). Par ailleurs, la doctrine zonale prévoit l'envoi systématique de renforts extra-départementaux

Cinq groupes d'intervention ont été créés pour répondre à ce risque : Groupe INC NRBCe, Groupe PRV NRBCe, Groupe LDD NRBCe, Groupe SAS interservices, Groupe DEC.

Ainsi, au-delà de la réponse du SDIS, des moyens complémentaires pourront être demandés au Centre Opérationnel Zonal. Afin de pérenniser cette réponse, le SDIS dépend d'un soutien financier de l'Etat, justifié notamment par le fait que ce risque dépasse les frontières départementales. Il faut souligner l'effort de gestion, de rationalisation et de mutualisation opéré entre les différentes spécialités RAD/RCH et NRBCe permettant des économies d'échelle.



Réponse en autonomie du SDIS à la menace NRBCe



# LES RISQUES ANTHROPIQUES

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	Industriel / Responsable ERP	SDIS 84 T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX
Risques industriels				
Alerte incendie sur site SEVESO SH	RE	RP	RP	RP
Déclenchement PPI, établissement SEVESO SH	RE	RE	RP	RP
Événement majeur établissement SEVESO SH	RO	RO	RE	RP
Catastrophe industrielle Etablissement SEVESO SH	RO	RO	RO	RE
SEUIL DE RUPTURE	>1 SOURCE CHIMIQUE OU >24H			

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	Industriel / Responsable ERP	SDIS 84 T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX
Transport de matières dangereuses				
Flaque d'hydrocarbure au sol < 400 m2 (200m2 si miscible à l'eau)	RP	RE	RP	RP
Flaque d'hydrocarbure au sol > 400 m2 (200m2 si miscible à l'eau)	RP	RO	RE	RP
Rupture totale d'une citerne ferroviaire contenant 70m3 de LIF	RP	RO	RO	RE
SEUIL DE RUPTURE	>400M2 OU >200M2 (SI MISCIBLE À L'EAU)			

RÉPONSE ADAPTÉE

RÉPONSE PARTIELLE

IMPOSSIBLE

RENFORTS POSSIBLES

# LES RISQUES ANTHROPIQUES

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	Industriel / Responsable ERP	SDIS 84 T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX
Menace NRBCe				
Attaque ERP impactant < 240 valides				
Attaque ERP impactant > 240 valides				
Attaque ERP > 120 valides et > 24 invalides				
SEUIL DE RUPTURE	>240 VICTIMES VALIDES OU >24 VICTIMES INVALIDES ET > 120 VALIDES			

- RÉPONSE ADAPTÉE
- RÉPONSE PARTIELLE
- IMPOSSIBLE
- RENFORTS POSSIBLES



## 5.2.2 - Risque réseaux de transports

Ils résultent des risques relatifs aux transports et aux mouvements de populations et sont liés aux vecteurs empruntés pour ces déplacements. Les risques réseaux sont : les transports collectifs fluviaux, aériens, routiers et ferroviaires.

### Risque fluvial transport de passagers sur voie fluviale

Le Rhône concentre la totalité du trafic fluvial du département. Sur le département, le fleuve est découpé en **4 biefs distincts**. On distingue deux types de risques :

- Risque TMD/TMR (La réponse opérationnelle correspond aux moyens du risque technologique),
- Risque lié au trafic de bateaux à passagers (tourisme). **26 bateaux fluviaux de plus de 200 passagers, naviguent sur le Rhône.**

L'accessibilité des secours s'effectue au travers de mises à l'eau recensées, connues et utilisables (sous réserve de maintien de l'accessibilité et de l'entretien par les concessionnaires). La principale menace concerne le risque « transport de passagers ». Elle est inhérente à une capacité d'évacuation limitée des bateaux associée à un nombre très restreint de quais ou de débarcadères compatibles à une dépose de victimes et accessibles aux secours. Le dimensionnement du scénario reste l'évacuation d'un bateau. Il existe certaines problématiques liées à l'entretien des mises à l'eau par la Compagnie Nationale du Rhône.



### Risque fluvial

Carte n° 15

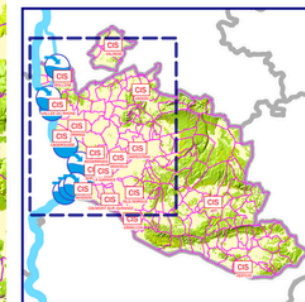
LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- CIS de référence (avec embarcation) autres CIS 84
- Rhône + Canal de Donzère-Mondragon

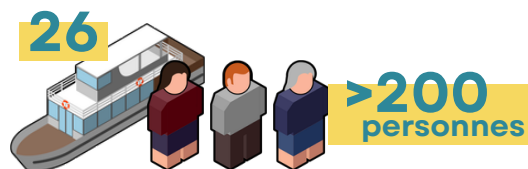
ELEMENTS CONCERNANT LA NAVIGATION SUR LE RHÔNE

- Mise à l'eau
- Mise à l'eau ORSEC
- Couverture à 30min (3min/km)
- BPS (à quai au Quai de la Ligne, Avignon)

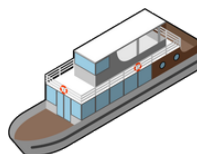
CIS	MOYEN
APT	BLR-BRS
AVIGNON	VSA / ZARUS / BLR-BRS / BPS
BEGARDRES	BLR-BRS
BOLLENE	BLR / ZARUS-BRS
CADRONNOISE	BLR-BRS
CARPENTRAS	BLR-EBR-300 / BLR-BRS
CAUMONT	BLR-BRS
CAVALON	BLR-EBR-300 / ZARUS-BRS
GARRANCE	ZARUS-BRS
ILLE/SORGUE	BLR-EBR-300 / ZARUS-BRS
MONTEIL	BLR-BRS
ORANGE	BLR / BLR-BRS / BPS
PIETRES	BLR-EBR-300 / BLR-BRS
SORGUES	BLR / ZARUS-BRS
VARSIGNY	BLR-BRS
VALLEI DU RHONE	BLR-BRS
VALREAS	BLR-BRS



### LES RISQUES RÉSEAUX SONT :



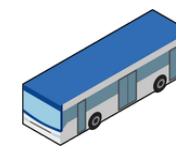
**26**  
Nombre de bateaux à passagers (tourisme) naviguant sur le Rhône



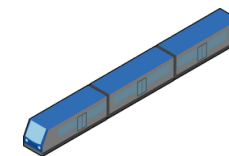
Transports collectifs fluviaux



Aériens



Routiers



Ferroviaires

# LES RISQUES ANTHROPIQUES

## Scénario retenu

Abordage en moins de 60 minutes d'un bateau à passagers accidenté naviguant sur le Rhône imposant l'évacuation rapide d'une centaine de personnes.

## Chiffres spécialités

### EFFECTIFS



Nageurs Sauveteurs Aquatiques (SAV)

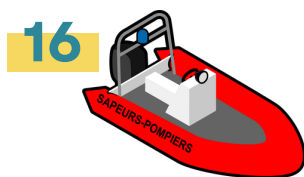


Scaphandriers Autonomes légers (SAL)



Conducteurs embarcation (COD4)

### MOYENS MATÉRIELS



Embarcations



Véhicule Secours Aquatique (Avignon)

## Vulnérabilités

Le nombre de mises à l'eau opérationnelles. Aboutissement du plan d'équipement, 2 BPS/3 acquis, dont 1 à quai (convention CNR COZ 26/11/2019).

## Analyse de la réponse opérationnelle :

**Le SDIS répond partiellement au scénario.** La projection d'une équipe sur l'ensemble du Rhône est possible dans un **délaï inférieur à 60 minutes**. L'évacuation dans un délaï contraint d'une 100aine de personnes nécessitera l'intervention de moyens complémentaires de la zone (Bateau Polyvalent de Secours, moyens aériens ou grue) ou de la solidarité fluviale (Centre de Gestion de la Navigation à Châteauneuf-du-Rhône).

Le SDIS a dernièrement sensiblement amélioré sa capacité de réponse. Il subsiste une problématique importante liée à l'entretien des mises à l'eau par la Compagnie Nationale du Rhône et la non acquisition par le SDIS du Gard de bateau polyvalent de secours. Ces éléments conditionnent la capacité d'engagement des secours et la possibilité d'extraction rapide des victimes. Il est primordial de garder un nombre minimum de mises à l'eau opérationnelles et d'en sacrifier certaines (Objectif cible : 9 mises à l'eau stratégiques (ORSEC) sur 27).

Par ailleurs, **il est à noter que la couverture du bief Bollène / Châteauneuf-du-Rhône se fera sous l'angle de la mutualisation avec l'acquisition d'un BPS par le SDIS 26. Enfin, la défense du bief Caderousse / Bollène par un Bateau Polyvalent de Secours remorquable est tributaire de la disponibilité des aménagements de mise à l'eau.**

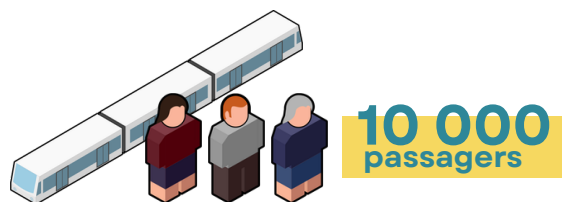
SYNTHÈSE SCÉNARIOS	CGN Châteauneuf-du-Rhône	SDIS 84 T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX	
Incendie d'un bateau hors quai					RÉPONSE ADAPTÉE
Abordage bateau à passagers sur le Rhône < 25 Passagers					RÉPONSE PARTIELLE
Evacuation 100 personnes					IMPOSSIBLE
Evacuation > 100 personnes					RENFORTS POSSIBLES
SEUIL DE RUPTURE	>25 PASSAGERS				



# LES RISQUES ANTHROPIQUES

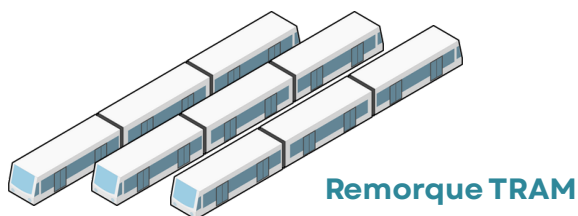
## Risque Tramway

L'aménagement du tramway apporte de nouveaux risques et contraintes dans l'acheminement et la distribution des secours. Sa fréquentation moyenne est de 10 000 passagers/jour.



Fréquentation moyenne du tramway /jour

## Moyens matériels



Remorque TRAM

## Historique

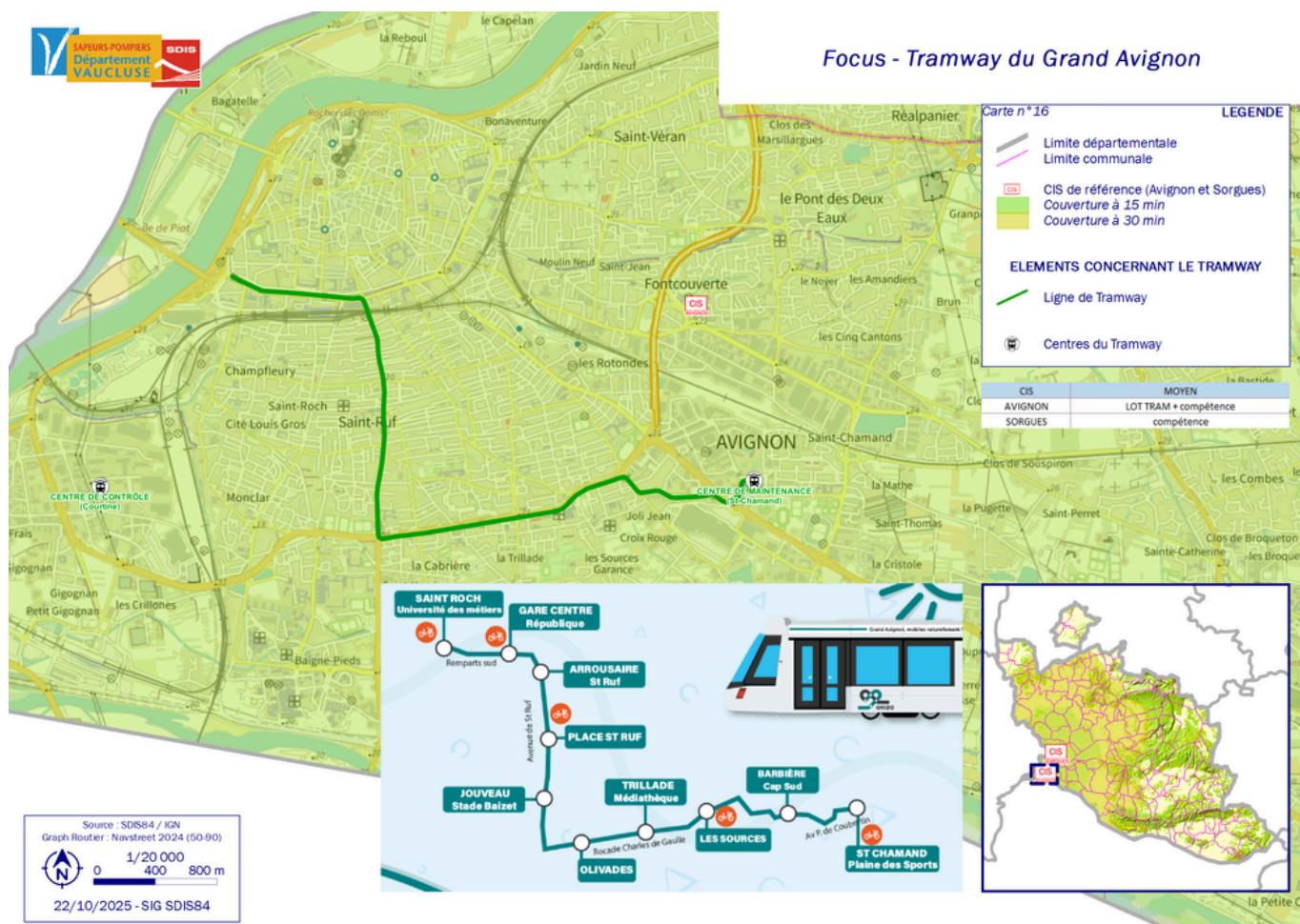
- Phase 1, 2019 : Mise en exploitation du 1er tronçon : **5,2 km / 10 stations.**
- Phase 2, calendrier décalé.
- Phase 3, réflexion en cours.

## Scénario

Il existe une pluralité d'incidents possibles tels que la chute de voyageurs, la collision avec un véhicule, le déraillement ou le feu de rame. L'évènement retenu est la sécurisation de la Zone d'Intervention suite à la collision entre un véhicule léger et le tramway.

## Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS est en capacité de sécuriser l'intervention dans le délai des risques courants. La réponse au scénario est adaptée. Il existe une réelle collaboration avec l'exploitant permettant la mise en œuvre d'une doctrine, d'une politique d'exercices et de formation des sapeurs-pompiers ainsi que l'acquisition/entretien de matériels. Le maintien de la formation des sapeurs-pompiers de Sorgues s'impose compte tenu des projets de développement de la ligne sur le secteur nord (Le Pontet).



# LES RISQUES ANTHROPIQUES

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	Exploitant Tramway (CIL) T < 30 min	SDIS 84 T < 30 MIN	RÉPONSE ADAPTÉE
Sécurisation ZI : AVP VL / Tramway			IMPOSSIBLE
Sécurisation ZI : AVP Bus / Tramway			RÉPONSE PARTIELLE
Sécurisation ZI : Incendie habitation à proximité immédiate de la LAC*			RENFORTS POSSIBLES
SEUIL DE RUPTURE	> ISR « LOURD »		



\*LAC : Ligne aérienne de contact



# LES RISQUES ANTHROPIQUES

## Risque tunnels routiers

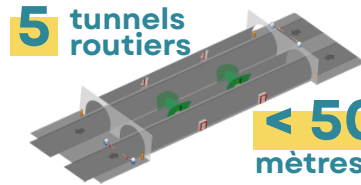
Les tunnels sont des ouvrages d'art à destination des réseaux autoroutiers, routiers et ferroviaires. Le département de Vaucluse est doté de ces infrastructures en nombre limité et uniquement sur des constructions routières et ferroviaires.

Les tunnels routiers sont soumis à une réglementation spécifique imposant que : « pour tout tunnel du réseau routier d'une longueur supérieure à 300 mètres, un dossier de sécurité doit être établi et soumis au préfet ». Ainsi, la réglementation prescrit un Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS) élaboré par l'exploitant en liaison avec les services d'intervention et les services préfectoraux. Le territoire ne dispose pas d'infrastructure de type tunnel routier ayant une longueur supérieure à 50 mètres. Ce constat permet d'envisager la réponse de ce risque considéré comme limité grâce aux moyens dédiés aux risques courants.

## Scénario

Accident de circulation sous un tunnel d'une longueur inférieure à 50 mètres.

## CHIFFRES CLÉS



Secteur Est uniquement

## Moyens matériels :



Risque courant  
SSUAP



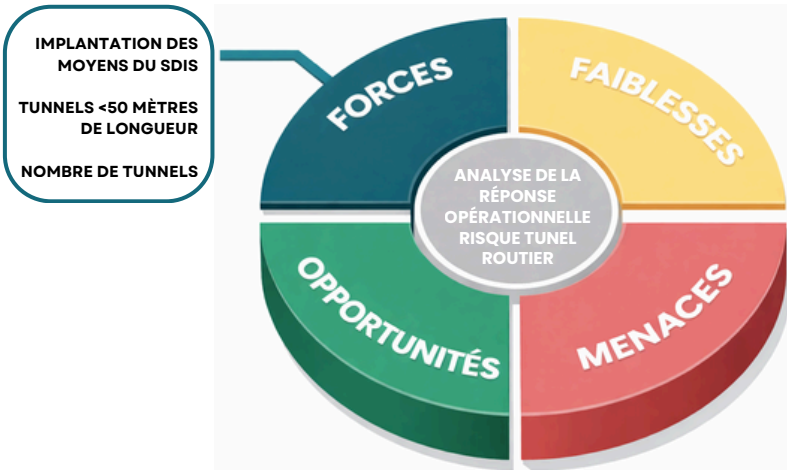
Risque courant  
Incendie



Risque courant  
Accident de la  
circulation

## Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS est en capacité de répondre en autonomie au scénario « accident de circulation sous un tunnel ». En effet le département ne dispose pas d'ouvrage d'une longueur supérieure à 300 mètres justifiant l'élaboration d'un Plan d'Intervention et de Sécurité. A ce titre le risque sera traité par les techniques et moyens matériels conventionnels dans un délai d'intervention équivalent à celui du risque courant. En cas de problématique de lutte contre l'incendie, les moyens « incendie urbain » seront en capacité de traiter l'évènement.



SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 60 min	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX	
Sécurisation de la ZI	■	■	■	■ RÉPONSE ADAPTÉE
Opérations de désincarcération	■	■	■	■ RÉPONSE PARTIELLE
Opération de lutte contre l'incendie	■	■	■	■ IMPOSSIBLE
Intervention TMD / TMR	■	■	■	■ RENFORTS POSSIBLES

# LES RISQUES ANTHROPIQUES

## Risque tunnels ferroviaires

Les tunnels ferroviaires ne créent pas d'accident spécifique (hormis ceux résultant de l'effondrement de leur structure). **Le risque « tunnel » provient en réalité de l'aggravation potentielle de tout incident critique.** Ainsi, la notion de longueur du « tube » est importante dans l'appréciation puis la gestion du risque. **Le Vaucluse compte 4 tunnels ferroviaires « creusés » aux dimensions différentes sans jamais dépasser les 1000 mètres ainsi qu'une tranchée couverte de 1270 mètres.** Les RETEX pour des missions en tunnels ferroviaires font états d'interventions demandant aux sapeurs-pompiers des actions : d'évacuation/extraction de personnes, de lutte contre l'incendie ou de traitement de fuite sur TMD.

## Scénario

Extinction d'une motrice bloquée et en feu dans un tunnel de type creusé d'une longueur de 999 mètres.

## Moyens matériels :



Risque courant  
SSUAP



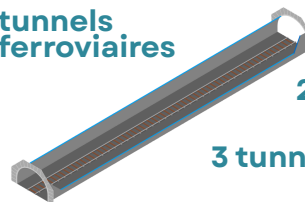
Risque courant  
Incendie



Risque courant  
Accident de la  
circulation

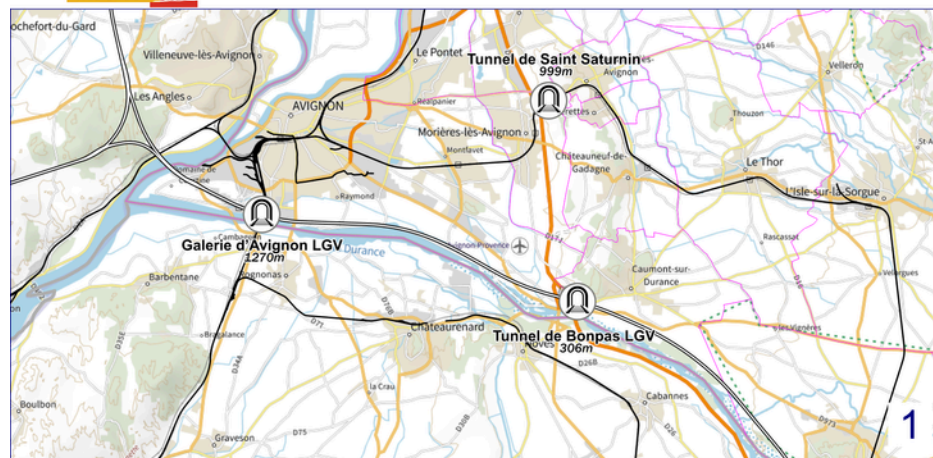
## CHIFFRES CLÉS

5 tunnels ferroviaires

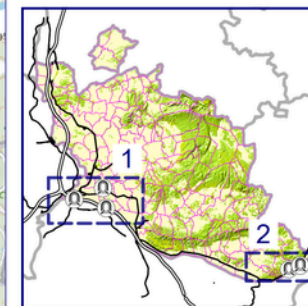
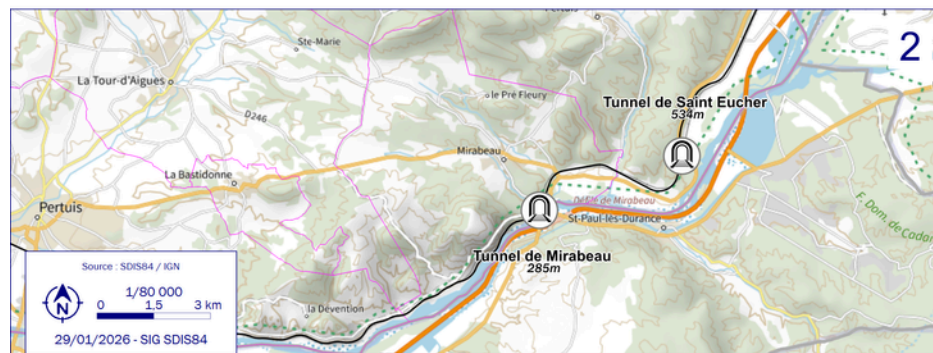


2 tunnels < 400 mètres de long

3 tunnels > 400 mètres de long



Tunnels ferroviaires



## Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS n'est pas en capacité de répondre en autonomie au scénario cité. En effet le confinement des lieux ainsi que la distance à parcourir (>200 mètres) rendent la lutte contre un incendie ou même une intervention pour fuite de matières dangereuses hors d'atteinte des capacités matérielles du SDIS (exploration longue distance et de longue durée). La réponse opérationnelle nécessitera une assistance extra-départementale (BMPM) couverte par le principe de mutualisation des ressources (Groupe d'Exploration Longue Durée). Néanmoins le SDIS, dans le cadre de ses moyens et techniques « traditionnelles » sera en capacité de sécuriser la zone d'intervention ou d'effectuer toute action sur une distance inférieure à 200 mètres. Par ailleurs, l'évacuation de plusieurs dizaines de passagers sur ses ressources propres semble impossible, le SDIS ne disposant que de 2 LORRYS de transport sur voies en priorité dédiés à l'acheminement du matériel. Concrètement, à l'exception des tunnels de Mirabeau et de Bonpas, toute intervention de lutte contre l'incendie, d'extraction de victime, de désincarcération ou bien même à caractère chimique dans un tunnel imposera le recours à une aide extérieure.

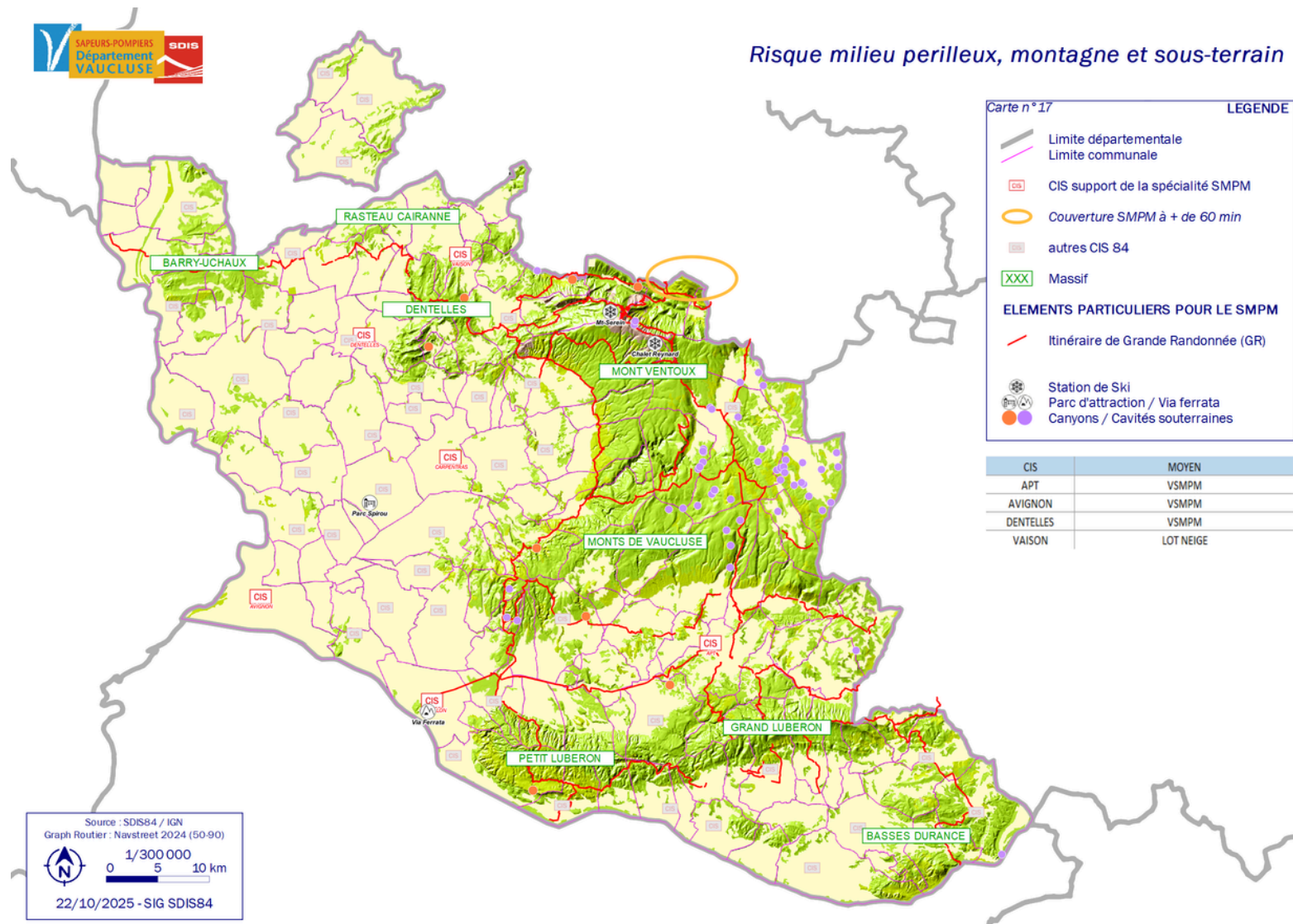


SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 60 min	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX
Action de lutte contre l'incendie distance < 200 mètres	Vert	Grise	Grise
Action de lutte contre l'incendie distance > 200 mètres	Orange	Vert	Grise
Assistance aux passagers	Vert	Grise	Grise
Extraction de passagers	Orange	Vert	Grise
Intervention TMD < 200 mètres	Vert	Grise	Grise
Intervention TMD > 200 mètres	Orange	Vert	Grise

<b>RÉPONSE ADAPTÉE</b>	<b>RÉPONSE PARTIELLE</b>
<b>IMPOSSIBLE</b>	<b>RENFORTS POSSIBLES</b>

## 5.2.3 - Risques milieu périlleux, montagne et souterrain

Les milieux périlleux peuvent être naturels ou artificiels. **Ils se caractérisent par un accès difficile** (hauteur, profondeur) **et/ou une évacuation délicate de la victime**. Le Guide de Doctrine Opérationnelle « intervention en milieux périlleux » distingue **4 zones** : le milieu montagne, le milieu souterrain, le milieu canyon et les autres milieux périlleux.



## Scénario



**Scénario 1 : Secours en Milieux Périlleux et Montagne (SMPM) :** Prise en charge d'une victime blessée dans un massif ou en paroi en **moins de 60 minutes** sur l'ensemble du département.



**Scénario 2 : Secours neige :** En moins de 120 min, hors domaine skiable, assurer l'abordage de la victime puis son extraction en autonomie.



**Scénario 3 : Secours canyon :** En moins de 120 minutes, abordage d'une victime dans un canyon en eau puis son extraction en autonomie.



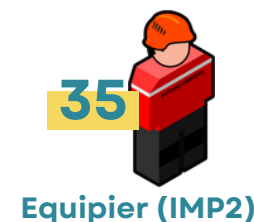
**Scénario 4 : Secours spéléo :** Capacité de se présenter opérationnel à l'entrée d'un site départemental en **moins de 180 minutes** pour une intervention spéléo.



**Scénario 5 : Manèges :** Evacuation du public du manège « Z » en panne, du parc à thème « SPIROU », en **moins de 180 minutes**.

## Chiffres spécialités

### EFFECTIFS



### MATÉRIELS



## Analyse de la réponse opérationnelle :

La capacité de réponse varie en fonction des scénarios. La réponse est adaptée pour les scénarios 1 et 4. En revanche certaines problématiques subsistent pour les scénarios suivants :

- Scénario 2 : Secours neige : en moins de 120 min, hors domaine skiable, assurer l'abordage de la victime puis son extraction en autonomie. Le SDIS est en capacité d'assurer dans le délai l'abordage de la victime. Par défaut d'équipement il ne peut assurer l'extraction. Les moyens d'accès à la victime dépendent de la commune de Beaumont du Ventoux (moto neige), de l'armée de l'Air (dameuse et chenillette) ou de la Zone (Dragon). Les moyens de l'armée sont appelés à disparaître après 2027. La mise à disposition de la moto neige est conditionnée à la présence ainsi qu'à la disponibilité d'un conducteur non SP.
- Scénario 3 : Secours canyon : en moins de 120 minutes, abordage d'une victime dans un canyon en eau puis son extraction en autonomie. Le service peut, suivant les conditions, réaliser l'abordage dans le délai fixé. Le SDIS ne dispose pas des compétences et des moyens permettant l'extraction d'une victime dans un canyon en eau. Un renfort des moyens d'un département de la zone permettrait l'effectivité de la mission, dans un délai plus important.
- Scénario 5 : Manèges : Evacuation du public du manège « Z » en panne, du parc à thème « SPIROU », en moins de 180 minutes. Grosses difficultés opérationnelles pour évacuer le public de ce manège compte tenu de sa particularité. L'adaptation des règles habituelles d'engagement ainsi qu'un travail partenarial renforcé avec l'exploitant s'imposent.

**Le SDIS dispose d'une bonne réponse opérationnelle concernant le milieu périlleux.** Il participe au dispositif zonal de gardes de Secours Spécialisé Hélicoptéré. En revanche, dans le cadre de son contrat opérationnel il doit affiner son analyse et ses objectifs pour : le milieu enneigé (vecteur de déplacement), « canyon en eau » (formation du personnel).

La ressource humaine relative aux Interventions en Site Souterrain semble fragile. Pour le parc à thème Spirou, l'exploitant doit prendre en compte les grosses difficultés opérationnelles à évacuer le public sur l'un de ses manèges.

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 60 min	RENFORT DRAGON T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX
<b>SMPM</b>				
<i>Personne(s) égarée(s) dans massif</i>				
<i>Blessé léger en massif ou en paroi</i>				
<i>Blessé grave en massif ou en paroi</i>				
<b>SEUIL DE RUPTURE</b>	<b>&gt;3 SITES</b>			
<b>RÉPONSE ADAPTÉE</b>	<b>RÉPONSE PARTIELLE</b>	<b>IMPOSSIBLE</b>	<b>RENFORTS POSSIBLES</b>	



# LES RISQUES ANTHROPIQUES

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	CHENILLETTE ARMÉE	MOTO NEIGE COMMUNN	SDIS 84 T < 120 MIN	RENFORT DRAGON T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX
<b>SECOURS « NEIGE »</b>						
Abordage victime sur le domaine skiable						
Extraction victime sur le domaine skiable						
Abordage victime hors domaine skiable						
Extraction victime hors domaine skiable						
SEUIL DE RUPTURE	EXTRACTION					

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 180 min	SPELEO SECOURS	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX
<b>SECOURS « SPÉLÉO »</b>				
Projection d'une équipe spéléo du SDIS sur l'ensemble du département				

RÉPONSE ADAPTÉE

RÉPONSE PARTIELLE

IMPOSSIBLE

RENFORTS POSSIBLES

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 120 min	RENFORT DRAGON T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX
<b>SECOURS « CANYON »</b>				
Abordage d'une victime dans un canyon en eau				
Extraction d'une victime d'un canyon en eau				
Extraction d'un groupe de victimes (blessés graves) d'un canyon en eau				
SEUIL DE RUPTURE	EXTRACTION DANS UN CANYON EN EAU			

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	EXPLOITANT	SDIS 84 T < 180 MIN	RENFORTS DRAGON	RENFORTS NATIONAUX
<b>SECOURS « MANÈGES »</b>				
Evacuation du public d'un manège traditionnel				
Evacuation du public de tout manège à sensations sur le département de Vaucluse				



## 5.2.4 - Risques sanitaires

Le risque sanitaire désigne le risque, immédiat ou à long terme, représentant une menace directe pour la santé des populations. Il dépend de la nature du contaminant ou du polluant, de sa toxicité, de la durée et de l'importance de l'exposition.

Dans le cadre du SDACR un focus est réalisé sur les épizooties ainsi que les pandémie et épidémie.

### Epizootie

Il s'agit d'une maladie frappant une espèce animale ou un groupe d'espèces dans son ensemble dans une région plus ou moins vaste. Elle peut toucher des animaux d'élevages ou des animaux sauvages.

### Scénario

Découverte de plusieurs foyers de fièvre aphteuse affectant ovins, bovins et porcins et touchant plus de 3 élevages dans le département.

### Analyse de la réponse opérationnelle :

Les sapeurs-pompiers concourent avec les autres services et professionnels aux opérations de lutte contre les maladies touchant le règne animal.

Le SDIS ne se fixe pas d'objectif de mobilisation de moyens précis. Néanmoins il est en capacité de mobiliser les unités CMIC, les sapeurs-pompiers appuyés des vétérinaires de la sous-direction santé. Suivant le niveau de sollicitation et à partir du moment où l'épidémie durerait dans le temps, il pourra être fait appel à l'échelon zonal afin d'être renforcé en matériels spécifiques liés à la protection des intervenants.

### Historique



1993

Peste porcine,  
4 000 porcs  
abattus en France



1996

Crise de la  
vache folle



1997

Grippe aviaire



2003 À 2006

Epidémie mondiale par le  
virus H5N1 avec plus de  
50 pays touchés et plus  
de 100 cas humains



2020 À 2021

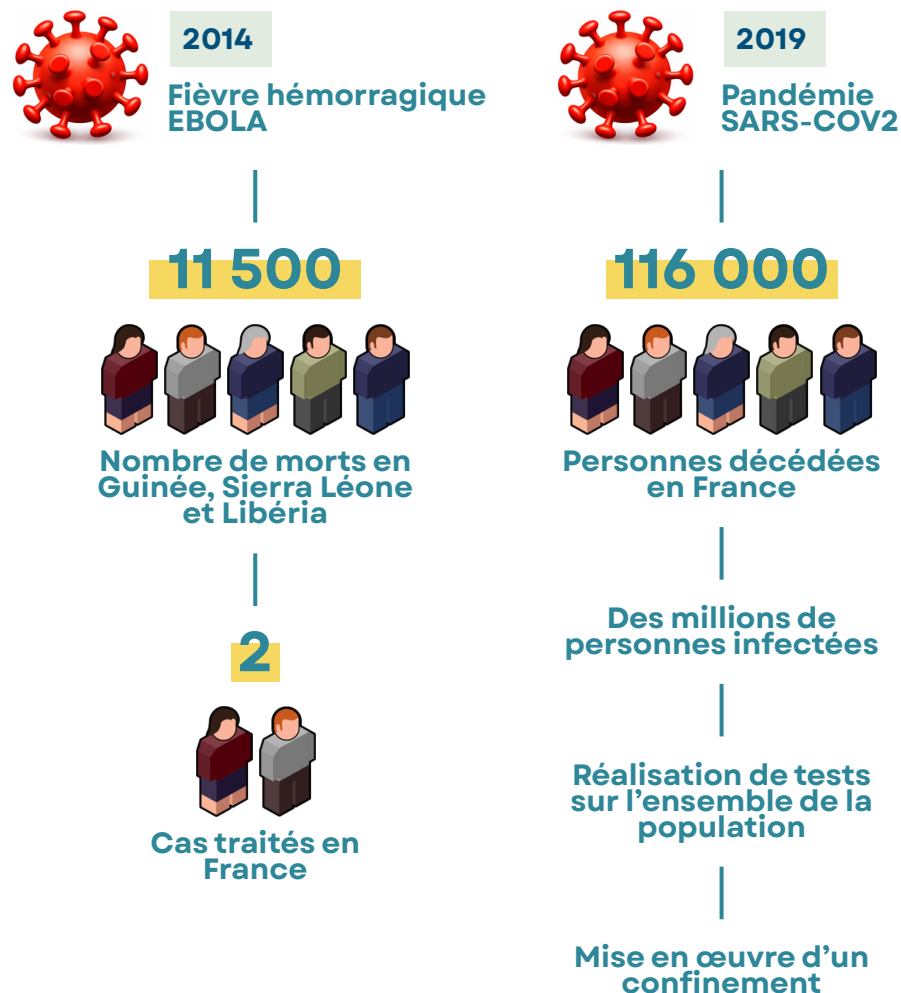
IAHP en France,  
avec plus de  
3 millions de  
canards abattus

# LES RISQUES ANTHROPIQUES

## Epidémies, pandémies, maladies à vecteur.

Une épidémie qualifie l'apparition d'un grand nombre de cas d'une nouvelle maladie tandis que la pandémie est une épidémie touchant plusieurs continents voire le monde entier.

### Historique



### Scenario

Pandémie analogue au COVID-19.

### CHIFFRES CLÉS



Centres éphémères

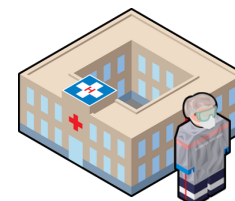
69 actions  
1 792 injections



Brigades mobiles

5 617 injections  
120 actions dans 24 villages :

- 3 centres commerciaux
- Tour de France
- 23 collèges
- 9 associations



Centre de vaccination départemental

340 actions  
500 agents mobilisés (SPP, SPV, PATS) :

- 20% des effectifs,
- 182 556 injections.

## Analyse de la réponse opérationnelle :

La lutte contre une pandémie analogue à celle du COVID 19 nécessiterait les compétences ainsi que les moyens matériels et humains du SDIS (centres d'accueil, vaccination, dépistage). Face aux incertitudes il est impératif que le SDIS garde sa capacité à s'adapter, à organiser et planifier.

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX
<i>Plusieurs foyers de fièvre aphteuse</i>			
<i>Lutte contre une pandémie de type COVID 19</i>			
	RÉPONSE ADAPTÉE	RÉPONSE PARTIELLE	IMPOSSIBLE
		RENFORTS POSSIBLES	



## 5.2.5 - Risques sociétaux, émergents et feux spéciaux

### Risques émergents et feux spéciaux.

Les risques dits « émergents » concernent des situations pouvant induire de nouveaux risques (nouvelles technologies, nouveaux contextes). Ils sont généralement définis comme les risques en développement ou en évolution qui se caractérisent par une forte incertitude liée à leur aspect novateur, aux mutations scientifiques, technologiques.

### Risque sur le département

De nouveaux risques émergent : les véhicules électriques (et hybrides) « en charge » dans les parcs de stationnement couverts, le développement de la technologie hydrogène (projet H2), l'évolution bâtementaire des Etablissements Recevant du Public et habitations en structure bois. La prise en compte de ces problématiques et le traitement du risque « feux spéciaux », déjà présent sur le département (feux de machinerie de bateau, feux de métaux, feux de silo), nous imposent une réponse globale.

### Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS n'est pas en capacité de proposer en autonomie une réponse sécuritaire et adaptée. La prise en compte de ces nouveaux risques impose une réponse complète en développant : des doctrines opérationnelles adaptées, en se dotant du matériel dédié et en formant ses personnels au travers d'outils pédagogiques performants. Au travers ses matériels actuels et les techniques opérationnels dites traditionnelles, le SDIS sera en capacité de mettre en place les principales mesures conservatoires et de protection.

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX	
<i>Feu VL électrique en extérieur</i>				RÉPONSE ADAPTÉE
<i>Feu VL électriques en parc souterrain</i>				RÉPONSE PARTIELLE
<i>Feu à problématique hydrogène</i>				IMPOSSIBLE
<i>Feu de métaux</i>				RENFORTS POSSIBLES
<i>Feu de silo</i>				
<i>Feu électrique : data center</i>				



## Feu de grands entrepôts

Est considéré comme entrepôt une zone de stockage de produits classés dans une rubrique de la nomenclature Installation Classée pour la Protection de l'Environnement 1510.

### CHIFFRES CLÉS

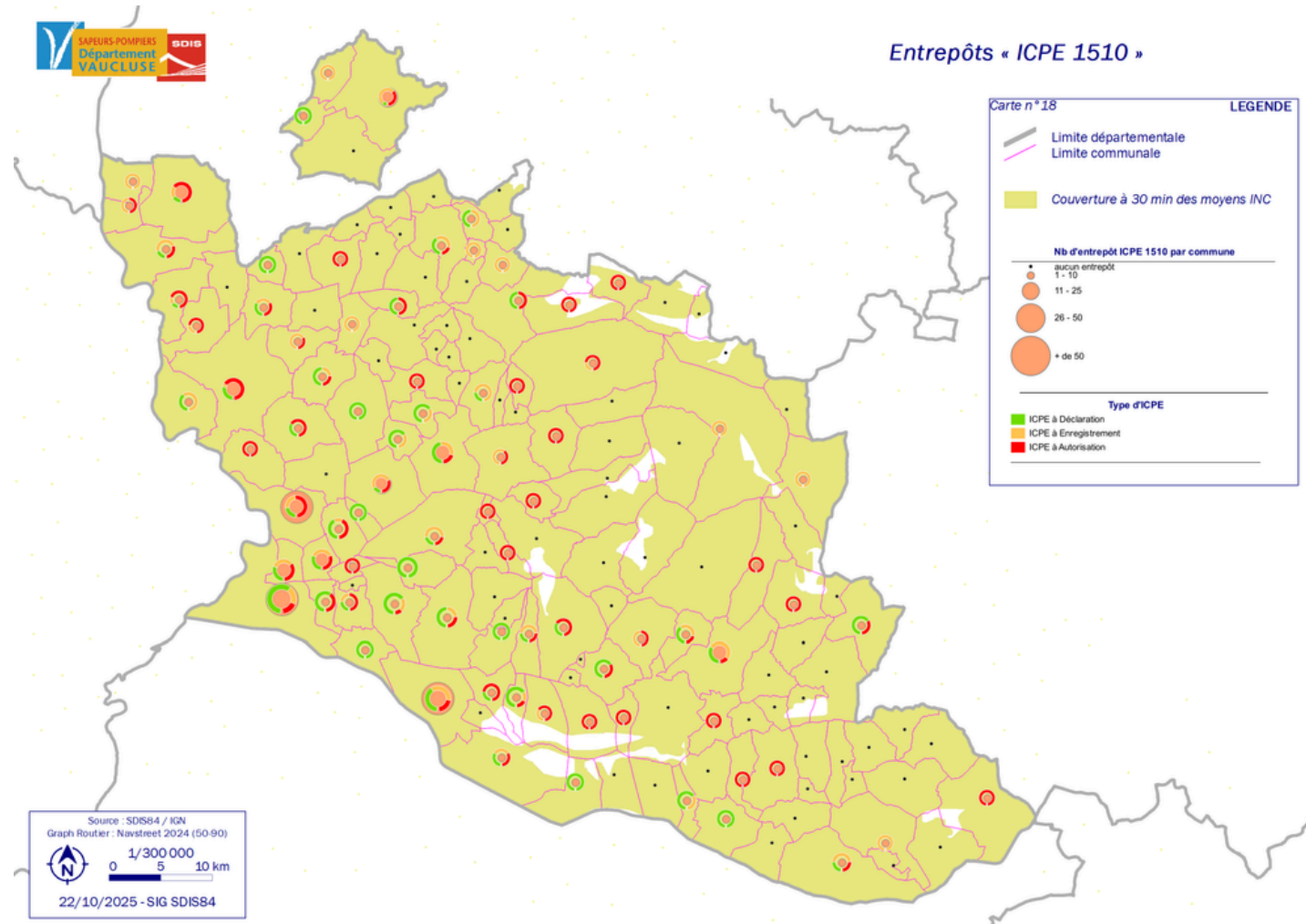


**93** Installations soumises à la rubrique 1510

**27** Sous le régime de l'autorisation

**23** Sous le régime de l'enregistrement

**43** Sous le régime de la déclaration contrôlée



## Scenarios



**Scénario 1 :** Extinction en autonomie d'un feu d'une cellule de 4 000m<sup>2</sup> dans un entrepôt recoupé classé en rubrique 1510.

**Scénario 2 :** Extinction en autonomie d'un feu d'une cellule de 12 000m<sup>2</sup> dans un entrepôt recoupé classé en rubrique 1510.

## Analyse de la réponse opérationnelle :

**Scenario 1 :** Le SDIS est en capacité, en autonomie, de répondre aux attendus du scénario cité. L'article 39 du Règlement Opérationnel (RO) fixe des mesures de prévention spécifiques (compartimentage, courbe de montée en puissance).

**Scenario 2 :** Le SDIS n'est pas en capacité de traiter en autonomie le scénario cité. Au-delà des capacités hydrauliques manquantes le SDIS n'est pas en capacité de garantir un niveau de sécurité optimal de ses intervenants.

L'augmentation des surfaces couplée à un stockage de matières de plus en plus inflammables complexifient la réponse. L'allongement de la longueur des murs coupe-feu et les problématiques liées au panache de fumées compliquent les stratégies. Ces évolutions en besoins logistiques imposent de s'orienter vers une étude de doctrine opérationnelle « feux de grands entrepôts ». Ce travail interservices permettrait d'apporter une réponse globale et cohérente sans faire obstacle à cet important développement socio-économique. Le territoire dispose déjà de locaux de stockage historiquement autorisés, dont les superficies sont supérieures à celles autorisées par le Règlement Opérationnel.

## Evolution

La réglementation relative aux entrepôts couverts évolue et autorise des surfaces maximales de cellules égales à 12 000m<sup>2</sup>. Toutefois, le SDIS peut, au regard des caractéristiques de l'installation ainsi que des matières stockées, être confronté à **une impossibilité opérationnelle de limiter la propagation d'un incendie**. Le SDIS conformément à son Règlement Opérationnel et à sa doctrine « étude des dossiers entrepôts couverts » du 15/12/2017, émet un avis défavorable à toute surface non recoupée dépassant 4000m<sup>2</sup> ou 7000 m<sup>2</sup> s'il est sprinklé.

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84 T < 60 MIN	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX	
Feu cellule < 4000 m2				RÉPONSE ADAPTÉE
Feu cellule > 4000m2				RÉPONSE PARTIELLE
Feu cellule < 4000m2 avec LIF				IMPOSSIBLE
Feu + cellules > 4000m2 + LIF				RENFORTS POSSIBLES
SEUIL DE RUPTURE	>4000 m2			



## Protection et Sauvegarde des Œuvres (PSO)

Les SIS sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Depuis 2006, la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel sont inscrites dans le plan ORSEC, méthode générale.

### CHIFFRES CLÉS

89



Musées

2



Plans de Sauvegarde de Biens Culturels (PSBC)  
(Ceccano, Palais des Papes)

### Historique



1972

Incendie de la Cathédrale Saint Pierre et Saint Paul, Nantes



1994

Incendie du Parlement de Bretagne, Rennes



2009

Incendie du Logis Royal Château d'Angers



2019

Incendie de Notre-Dame de Paris

### Dispositif

Plan de Sauvegarde des Biens Culturels :

- Elaboré sous l'entière responsabilité de l'établissement, accompagné par le SDIS 84,
- Outil de préparation et organisationnel pour l'exploitant,
- Outil opérationnel et stratégique à destination du Commandant des Opérations de Secours.

### Scénario

Feu non maîtrisé dans un local électrique au Palais des Papes générant une importante propagation des fumées dans les volumes adjacents.

### Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS est en capacité de répondre à ce scénario dans le délai de couverture des secours comparable à celui du risque courant incendie. Le groupement prévision et planification des risques a élaboré un guide d'aide à l'élaboration des Plan de Sauvegarde des Biens Culturels. Au regard du nombre d'établissements, de la diversité des expositions et des œuvres sur le territoire, le SDIS reste malheureusement peu sollicité vis-à-vis de la mise en place de PSBC. Au niveau national, il existe une évolution dans la prise en compte de ce risque notamment en l'intégrant dans les dispositions ORSEC départementales voire dans les PCS établis par les communes concernées.

# LES RISQUES ANTHROPIQUES

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	EXPLOITANT	SDIS 84 T < 30 MIN	RENFORTS ZONAUX T > 120 MIN	RENFORTS NATIONAUX
Alerte incendie	RESPONSE ADAPTEE	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE
Mise en œuvre PSBC « Etablissement de petite et moyenne surface »	RESPONSE ADAPTEE	RESPONSE ADAPTEE	IMPOSSIBLE	IMPOSSIBLE
Mise en œuvre PSBC « Etablissement de grande surface »	RESPONSE PARTIELLE	RESPONSE PARTIELLE	RESPONSE ADAPTEE	IMPOSSIBLE
Mise en œuvre PSBC « Etablissement au patrimoine culturel très important »	RESPONSE PARTIELLE	RESPONSE PARTIELLE	RESPONSE PARTIELLE	RESPONSE ADAPTEE

RESPONSE  
ADAPTEE

RESPONSE  
PARTIELLE

IMPOSSIBLE

RENFORTS  
POSSIBLES



DOCTRINE DÉPARTEMENTALE EXISTANTE



ABSENCE DE BRAS ÉLÉVATEUR AÉRIEN

DÉVELOPPER LES PARTENARIATS INTERSERVICES

DIFFICULTÉ À DÉFENDRE LE PATRIMOINE EN  
COHÉRENCE AVEC LES PRIORITÉS DE  
L'ÉTABLISSEMENT

FAIBLE NOMBRE ACTUEL DE PSBC

# LES RISQUES ANTHROPIQUES

## Grands rassemblements et nombreuses victimes

Il s'agit des évènements ou de situations susceptibles de réunir un grand nombre de personnes.

### Scénario

Accident de la circulation, en zone rurale, d'un bus transportant 50 personnes : dont 14 blessés légers et 6 blessés graves.

### Moyens du NOVI

#### MOYENS MATÉRIELS



Risque courant SSUAP



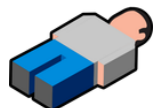
Risque courant Incendie



Moyens de commandement

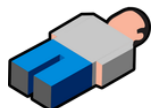
#### STRUCTURE ORGANISATIONNELLE EN 3 ÉCHELONS

6-10 victimes



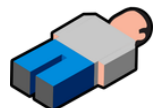
Echelon 1

11-20 victimes



Echelon 2

>20 victimes



Echelon 3



Outil SINUS

### Analyse de la réponse opérationnelle :

Le SDIS est en capacité de répondre, en autonomie, au scénario. Il s'appuie sur son organisation de réponse au risque courant SSUAP avec une montée en puissance progressive vers les 3 échelons NOMBREUSES VICTIMES. Au-delà de l'échelon 3 (+20 victimes), la rupture capacitaire imposera une demande de renfort extra départementale. En outre, une mutualisation à venir de certains matériels avec d'autres spécialités semble une piste judicieuse d'étude, de rationalisation et d'économie.

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX
Moyens NOVI < 50 victimes			
Moyens NOVI < 50 victimes mais > 6 UA			
Moyens NOVI > 50 victimes			
Moyens NOVI très > 50 victimes et multi-sites			
SEUIL DE RUPTURE	>6UA		

RÉPONSE ADAPTÉE

RÉPONSE PARTIELLE

IMPOSSIBLE

RENFORTS POSSIBLES



## Menace attentat terroriste :

Ce type de risque concerne les actions visant à tuer ou blesser un maximum de personnes au moyen d'armes conventionnelles ou par destination (fusils, VL, explosifs) et/ou substances chimiques, biologiques ou radioactives.

### Scénario

Durant le festival d'Avignon, fusillade sur la voie publique générant de nombreuses victimes.

### Moyens du NOVI

#### FUSILLADE



Groupe extraction



Groupe de commandement niveau site



Moyens du NOVI

#### EXPLOSION



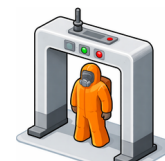
Groupe Incendie NRBCe



Groupe Point de Rassemblement des Victimes NRBCe



Groupe Levée De Doute

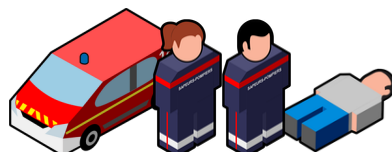


Groupe SAS



Groupe Décontamination

#### MULTI-SITES



Groupe Secours à Personnes



Groupe Incendie

## Analyse de la réponse opérationnelle

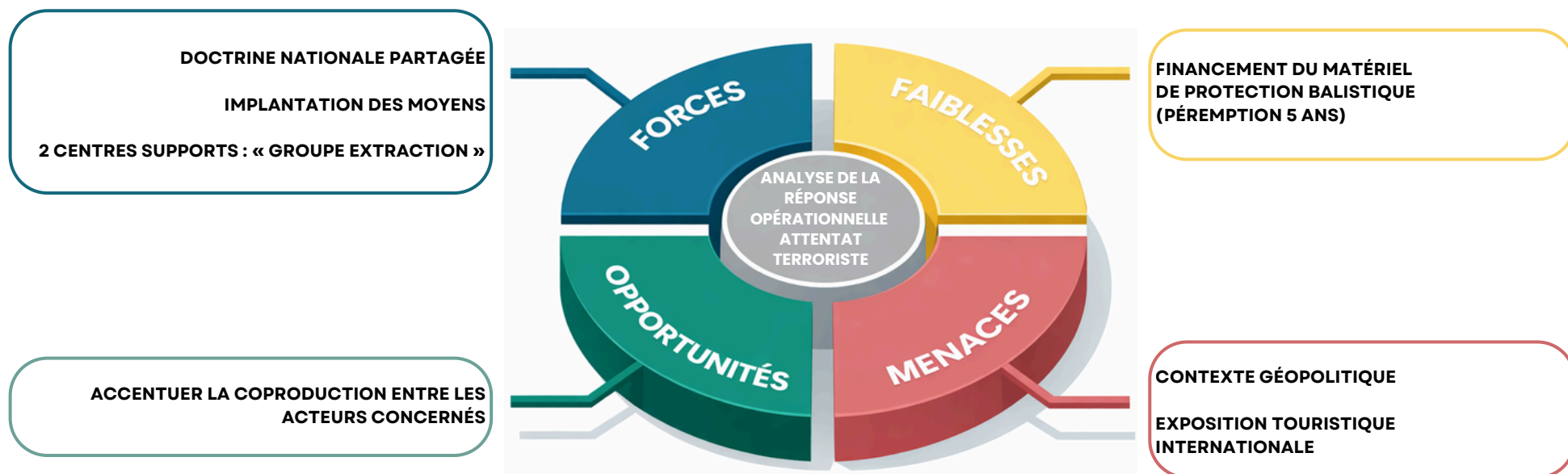
La réponse opérationnelle se décline par une organisation interservices au travers de l'arrêté préfectoral du 10/07/2018. Le SDIS a le rôle de force concourante dans la 1ère phase d'intervention. Une doctrine partagée, des formations et des matériels spécifiques permettent d'apporter une réponse aux diverses formes de menace (tueries de masse, attentats impliquant des agents chimiques, explosifs, ou radiologiques, etc.).

Le SDIS se fixe comme objectifs d'engager les moyens SSUAP, incendie et NRBCe ainsi que le GROUPE Extraction dans la limite de ses capacités. En cas d'un besoin supplémentaire, un renfort zonal sera sollicité. Une colonne Secours à Personnes sera engagée systématiquement en mode reflexe par la zone afin de prévenir tout risque de sur attentat. Compte tenu de l'actualité cette menace reste très active au niveau national. Le CoTRRiM classe ce risque comme fort vis-à-vis de la protection et de la prise en charge des populations, de la réponse de sécurité intérieure et de la coordination du commandement.

SYNTHÈSE SCÉNARIOS	SDIS 84	RENFORTS ZONAUX	RENFORTS NATIONAUX
<b>ATTENTAT TERRORISTE</b>			
<i>Fusillade VP : nombreuses victimes</i>			
<i>Attentat risque chimique : nombreuses victimes</i>	CMIC		
<i>Attentat risque radiologique : nombreuses victimes</i>	CMIR		

<b>RÉPONSE ADAPTÉE</b>	<b>RÉPONSE PARTIELLE</b>	<b>IMPOSSIBLE</b>	<b>RENFORTS POSSIBLES</b>
------------------------	--------------------------	-------------------	---------------------------





## **PARTIE 6**

# **SÉCURITÉ ET RÉSILIENCE**

## 6.1 - SÉCURITÉ INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

### Une vision organisationnelle

Il existe une volonté d'intégrer toutes les dimensions relatives à la prévention des risques professionnels, en atteste la création en 2023 d'un groupement du « Management de la Santé, Sécurité et du Pilotage par la Performance ».

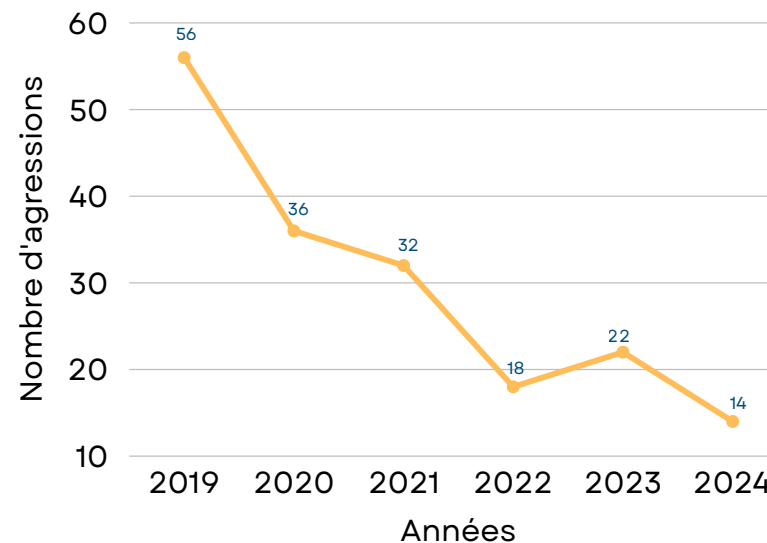
### Agressions des sapeurs-pompiers

Depuis 2019, le nombre d'agressions envers les sapeurs-pompiers est en baisse constante (il est à noter que le volume étudié est d'un nombre limité). Il a diminué de 25% en 6 ans. Cette baisse locale dans un contexte national d'augmentation des agressions et incivilités est potentiellement liée aux mesures mises en place dans le cadre du Plan contre les Agressions des Sapeurs-Pompiers en Intervention. Quelques exemples des actions réalisées : caméra piéton (12 centres de secours), stages de formation, révision du protocole sapeurs-pompiers/Forces de Sécurité Intérieure. L'analyse des données démontre que le centre d'Avignon est le plus exposé en nombre à cette problématique. Le centre de Sorgues est le plus exposé au regard du ratio nombre d'interventions/nombre d'agressions. L'hypothèse d'une accoutumance des agents au phénomène « d'agression » pourrait, en partie, expliquer la baisse du nombre d'agressions déclarées.

### Moyens dédiés à la formation :

Le SDIS dispose de moyens techniques de formation vieillissant limitant sa capacité à développer les nouveaux champs de compétences liées aux évolutions technologiques et connaissances scientifiques. Le moratoire sur l'utilisation des caissons d'observations et d'entraînements aux phénomènes thermiques est un exemple qui reflète bien cette problématique impactant tant la qualité de service que l'appropriation des gestes permettant d'assurer la sécurité individuelle et collective des agents. Pour y remédier, le SDIS s'est engagé dans un projet d'acquisition de caisson d'entraînement de nouvelle génération et de regroupement de ses outils pédagogiques sur un plateau technique dédié.

EVOLUTION DU NOMBRE D'AGRESSIONS DE PERSONNELS DU SDIS



## 6.2 - PROTECTION ET RÉSILIENCE ORGANISATIONNELLE

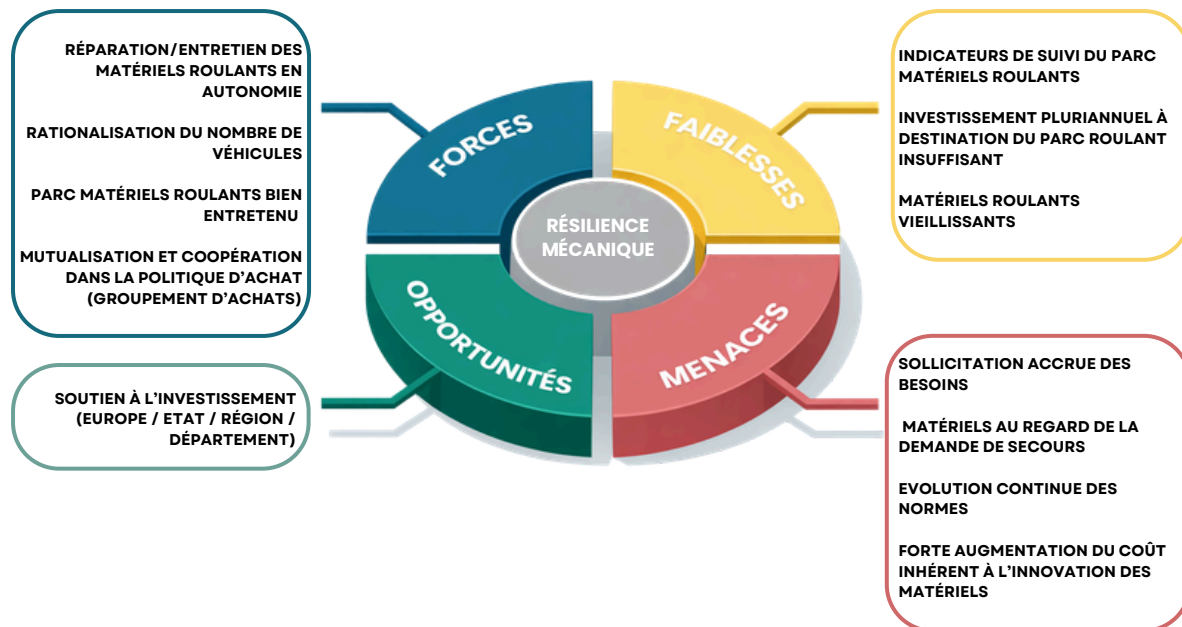
### 6.2.1 - Menace « Cyber-attaque »

Le SDIS est menacé tant sous l'aspect opérationnel que fonctionnel. **On compte à minima 1 attaque par jour.** Sur la période 2025/2026, une politique de sécurité des systèmes informatiques est mise en place par le déploiement d'un plan spécifique. Par anticipation le SDIS s'est déjà engagé dans une acculturation du risque des agents au travers du déploiement de formations et campagnes de sensibilisations. Cette problématique est traitée dans le cadre d'un schéma directeur des systèmes d'information. Le développement de la fonction de responsable sécurité des systèmes d'information permettrait d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux et menaces.



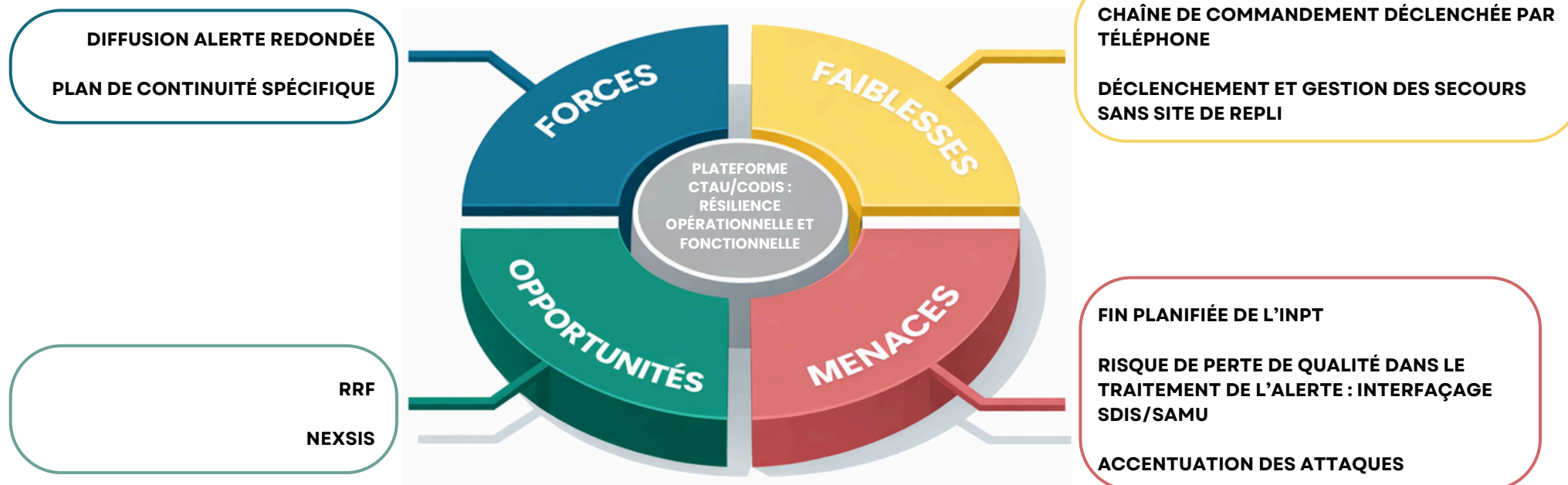
### 6.2.2 - Résilience mécanique et taux d'indisponibilité des matériels roulants

La moyenne d'âge des véhicules, hors engins feux urbain, est supérieure à la moyenne nationale. Le groupement des services techniques et logistique ne dispose pas d'indicateur relatif au temps d'indisponibilité et au taux d'indisponibilité des engins. Ces indicateurs semblent pourtant nécessaires compte tenu du vieillissement des matériels malgré une désignation en bon état dans le rapport de l'inspection. La mise en place dernière et la récente appropriation d'un nouvel outil de gestion doit permettre de répondre à cette exigence. Le SDIS dispose de sa propre organisation afin d'assurer l'entretien et les réparations permettant une certaine résilience de la structure dans ce domaine. Un accent est mis sur la formation spécifique de ses personnels techniques.



## 6.2.3 - Plateforme CTAU/CODIS : résilience opérationnelle et fonctionnelle

Le Vaucluse est un département précurseur en matière de plateforme commune SDIS/SAMU. Cette particularité dans un contexte d'évolution technologique appelle à une vigilance propre vis-à-vis des Systèmes de Gestion des Alertes et des Opérations. Le passage prochain (2027) d'un SGA/SGO commun à deux systèmes différents pour le SDIS et le SAMU fait courir le risque d'une perte de cohésion fonctionnelle mais également de difficultés dans les différents interfaçages et processus décisionnels. Cette situation pourrait générer une perte de qualité sur le traitement commun de l'alerte. La structure ne dispose pas d'un dispositif de repli ou même de miroir ainsi que les processus associés. Un événement majeur, endogène ou exogène, expose la structure à un risque de déstabilisation. Il existe un plan de continuité dédié au CTAU/CODIS, non testé spécifiquement et périodiquement. Toutefois, à moyen terme, le passage à NexSIS permettra de disposer d'un site de repli dans un département voisin.



## 6.2.4 - Préparation et gestion de crise

Préparation et la gestion des crises de sécurité civile : le SDIS est impliqué dans la préparation et la gestion des crises de sécurité civile.

### Niveau communal

Actions de conseil aux élus en matière de prévention, préparation aux risques de sécurité civile et de gestion de crise. Accompagnement des communes dans la mise en œuvre des schémas communaux de la DECI et la rédaction de leur Plans Communaux de Sauvegarde. Formation et échanges avec les correspondants incendie et secours.

### Niveau préfectoral

Acteur essentiel dans l'élaboration des stratégies territoriales de sécurité. Il assiste le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile dans la prise en compte des problématiques de sécurité civile.

## 6.2.5 - Résilience organisationnelle du SDIS

Un plan de continuité des activités décline la stratégie et l'ensemble des dispositions prévues pour garantir l'organisation, la reprise et/ou le maintien de la continuité de ses activités à la suite d'un sinistre ou d'un événement perturbant gravement son fonctionnement normal. Le plan est construit pour permettre de fonctionner même en cas de crise majeure, y compris en mode dégradé.

### Optimisation de la réponse opérationnelle par une mutualisation interne et externe

La départementalisation porte en son cœur le principe de mutualisation et de rationalisation de ses moyens et de ses ressources. Depuis plusieurs années, les efforts de mutualisation se poursuivent pour répondre aux enjeux conjoncturels.

DIMENSION	THÉMATIQUE	OBJECTIFS	PARTENAIRES EXTERNES / INTERNES
OPÉRATIONNELLE	CONVENTIONS INTERDÉPARTEMENTALES D'ASSISTANCE MUTUELLE	Diminuer les délais d'intervention dans les communes en limite administrative.	LA DROME LES ALPES DE HAUTE PROVENCE LES BOUCHES DU RHONE LE GARD
	MISSION DE SECOURS NAUTIQUE SUR LE RHONE (BIEF BOLLENE)	Assurer une réponse opérationnelle nautique identique au secteur BPS Avignon.	DRÔME
	RENFORTS ET SOUTIEN EN OPERATION	Montée en puissance d'une intervention dépassant les capacités de réponses départementales.	EMIZ
	MUTUALISATION, RATIONALISATION ET OPTIMISATION DE LA « LOGISTIQUE » DES SPECIALITES	Standardisation, mutualisation et gestion des matériels des spécialités RAD/RCH/NRBCe  Mutualisation interdépartementale en hommes et matériels sur la spécialité SD.	CT RCH/RAD/NRBCe  EMIZ





# PARTIE 7

# CONCEPTION STRATÉGIQUE

## 7.1 - AMBITIONS STRATÉGIQUES « 2026-2031 »

L'évolution des risques et des missions du quotidien tout comme à l'exceptionnel, impose au SDIS 84, de se projeter pour les 5 années à venir au travers d'ambitions majeures arrêtées par sa gouvernance.

Ces ambitions constituent le cadre au sein duquel le SDIS 84 souhaite inscrire ses orientations stratégiques et actions à venir. Voici les 3 ambitions retenues pour la planification stratégique 2026-2031 :

**CONSOLIDER NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL :  
POUR UN SERVICE DE SECOURS DE PROXIMITÉ ET DE QUALITÉ.**

**ADAPTER NOTRE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE :  
TOUT EN GARANTISSANT SA PERFORMANCE DANS LE CADRE D'UN  
BUDGET MAÎTRISÉ.**

**ENTREtenir UNE DYNAMIQUE APPRENANTE ET L'AGILITE DU SDIS  
84 FACE AUX CRISES EN RENFORCANT LA RESILIENCE : DE NOTRE  
ORGANISATION, DE NOS TERRITOIRES ET DES VAUCLUSIENS.**



## 7.2 - ORIENTATIONS STRATÉGIQUES « 2026-2031 »

Les orientations stratégiques ont pour objectifs d'améliorer et d'optimiser la réponse opérationnelle du SDIS pour les années à venir. Elles sont directement issues de l'analyse du bilan du SDACR 2019 ainsi que sur l'exploitation des données et RETEX de 2019 à 2024.

### CONSOLIDER NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL POUR UN SERVICE DE SECOURS DE PROXIMITE ET DE QUALITE.

OS: 1.1

**Déployer, pour l'ensemble des centres d'incendie et de secours les indicateurs :  
autonomie, délai de mobilisation, disponibilité, ressources humaines, taux de couverture, résilience SPV.**

OS: 1.2

**Etudier et proposer un schéma d'implantation des moyens de « l'aide médicale d'urgence » au regard des  
besoins de la population sur les territoires et de la réponse santé.  
Le réviser annuellement en partenariat financier avec l'Agence Régionale de Santé.**

## ADAPTER NOTRE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE : TOUT EN GARANTISSANT SA PERFORMANCE DANS LE CADRE D'UN BUDGET MAÎTRISÉ.

**OS : 2.1**

**Optimiser le suivi des critères de la réponse opérationnelle : délai de traitement des appels, délai d'intervention pour les missions incendie et secours à personnes, critères d'évaluation des centres d'incendie et de secours.**

**OS: 2.2**

**Intégrer comme critère de performance de l'analyse de la réponse opérationnelle la notion de bassins opérationnels.**

**OS: 2.3**

**Etudier notre capacité à mutualiser davantage nos moyens de réponse dans les domaines suivants : interventions en milieux périlleux de types spéléologie et canyon en eau ainsi que le risque radiologique.**

**OS: 2.4**

**Inscrire à l'ordre du jour du CODAMUPS-TS, au moins 1 fois par an, la question des « carences ambulancières » et traiter l'organisation de la réponse ambulancière ainsi que l'examen de l'activité ITSP du SDIS.**

**OS: 2.5**

**Identifier les moyens complémentaires à acquérir dans l'éventualité d'un projet d'implantation d'un grand entrepôt.**

**OS: 2.6**

**Mutualiser la réponse opérationnelle aux problématiques de risques émergents.**

**OS: 2.7**

**Etudier les moyens nécessaires au traitement d'un feu de véhicules électriques.**

## ENTREtenir une dynamique apprenante et l'agilité du SDIS 84 face aux crises en renforçant la résilience : de notre organisation, de nos territoires et des vaclusiens.

OS : 3.1

**Confirmer l'orientation du Conseil d'Administration du SDIS de regrouper les moyens de formation sapeurs-pompiers sur un plateau technique commun.**

OS: 3.2

**Commander une étude statistique et interservices de l'impact du projet Confluence sur les différents services publics.**

OS: 3.3

**Remplacer l'exigence d'extinction par une volonté de limitation de la propagation dans le cadre de la stratégie d'étude et d'intervention du SDIS pour les « feux de grands entrepôts ».**

OS: 3.4

**Maintenir le niveau d'engagement du SDIS en matière de développement de la culture de sécurité civile.**

OS: 3.5

**Impliquer les associations agréées de sécurité civile dans les dispositifs de secours et prévoir l'évolution de leurs missions dans le cadre des dispositifs préventifs de secours.**



**PARTIE 8**

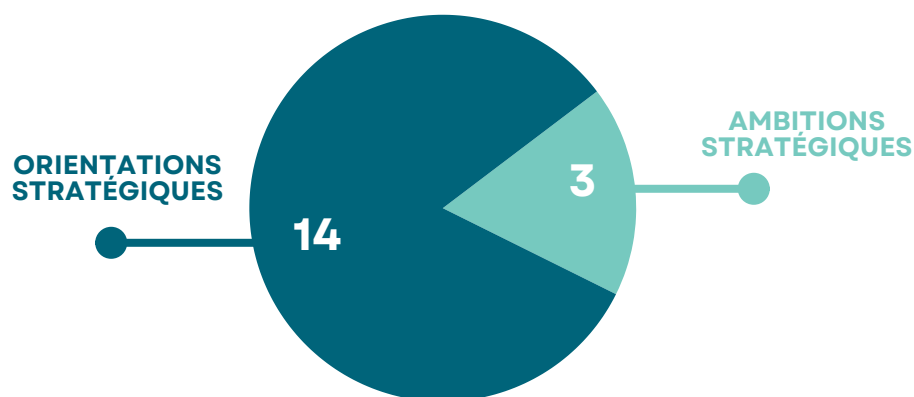
**SYNTHÈSE DU SDACR 2026-2031**

Le SDACR 2026-2031 définit les ambitions du SDIS 84 au travers de ses orientations stratégiques. Par ailleurs, cette étude pluriannuelle, plurielle, réflexive et basée sur des scénarios dimensionnants actualisés, objective les capacités de réponse du SDIS au regard de ses objectifs de couverture des risques. Ce document s'est construit en respectant les principes du guide méthodologique de la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises. En outre, un soin particulier a été apporté à rendre ces analyses synthétiques et reproductibles. De surcroît il intègre pour chaque item l'utilisation d'un outil d'analyse stratégique « force, faiblesse, opportunités, menaces » permettant d'apprécier d'une manière synthétique les leviers à mobiliser et les vulnérabilités à appréhender.

Ce nouveau SDACR constitue le cadre de référence pour la gouvernance de l'établissement, plaçant la connaissance des risques et l'efficacité de la réponse opérationnelle au cœur des politiques de sécurité civile.

Ainsi, les indicateurs et orientations stratégiques seront suivis dans le cadre d'un comité de pilotage composé de monsieur le Préfet de Vaucluse, madame la Présidente du Conseil Départemental de Vaucluse, monsieur Le Président du CASDIS, messieurs les Directeur, Directeur Adjoint et Sous-directeur « gestion des risques » du SDIS. Ce comité se réunira au moins une fois par an ou à la demande d'un de ses membres.

## SYNTHESE SDACR 2026





## **PARTIE 9**

# **ANNEXES**

ABRÉVIATIONS	SIGNIFICATION	ABRÉVIATIONS	SIGNIFICATION	ABRÉVIATIONS	SIGNIFICATION
AMU	Aide Médicale Urgente	CS	Centre de Secours	FPTGP	Fourgon Pompe Tonne Grande Puissance
ARS	Aide Régionale de Santé	CSP	Centre de Secours Principal	GDO	Guide de Doctrine Opérationnelle
AVP	Accident de la Voie Publique	CTAU	Centre de Traitement de l'Alerte Unique	GELD	Groupe d'Exploration Longue Durée
BM/PM	Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille	DDRM	Dossier Départemental des Risques Majeurs	ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
CASDIS	Conseil d'Administration du SDIS	DDISIS	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours	INC	Incendie
CEMIZ	Chef d'Etat-major Interministériel de Zone	DECI	Défense Extérieure Contre l'Incendie	INPT	Infrastructure Nationale Partageable des Transmissions
CGCT	Code Général des Collectivités Territoriales	DGSCGC	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise	INSARAG	International Search and Rescue Advisory Group
CIS	Centre d'Incendie et de Secours	DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	ITSP	Indisponibilité de Transporteur Sanitaire Privé
CH	Centre Hospitalier	DUN	Division des Usages Numériques	ITV	Intervention
CNR	Compagnie Nationale du Rhône	EPMU	Equipe paramédicale d'Urgence	JSP	Jeune Sapeur-Pompier
CODAMUPS/TS	Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires	ERP	Etablissement Recevant du Public	LIF	Liquide Inflammable
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours	ERSAD	Equipe de Reconnaissance Surveillance Appui Drone	MEA	Moyen Élévateur Aérien
COTRRIM	Contrat Territorial de la Réponse aux Risques et aux effets de Menaces	ETARE	Etablissement Répertoire	NexSIS	Système d'information et de commandement unifié des services d'incendie et de secours
COVE	Communauté d'agglomération Ventoux-Comtat-Venaissin	ETP	Équivalent Temps Plein	NOVI	Nombreuses Victimes
COZ	Centre Opérationnel de Zone	FDF	Feux de Forêt	NRBCE	Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosif
CPI	Centre Première Intervention	FEN	Feu d'Espace Naturel	OPS	Opérationnel

ABRÉVIATIONS	SIGNIFICATION	ABRÉVIATIONS	SIGNIFICATION	ABRÉVIATIONS	SIGNIFICATION
ORSEC	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile	RDDECI	Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie	SPV	Sapeur-Pompier Volontaire
PATS	Personnel Administratif Technique et Spécialisé	RETEX	Retour d'expérience	SRS	Schéma Régional de Santé
PCASDIS	Président du Conseil d'Administration du SDIS	RO	Règlement Opérationnel	SSSM	Service de Santé et de Secours Médical
PCS	Plan Communal de Sauvegarde	RRF	Réseau Radio du Futur	SSUAP	Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes
PIINO	Premier Intervenant Inondation	SAL	Scaphandrier Autonome	TMD	Transport de Matières Dangereuses
PIS	Plan d'Intervention et de Sécurité	SAMU	Service d'Aide Médicale Urgente	TMR	Transport de Matières Radioactives
PL	Poids Lourd	SAV	Sauvetage Aquatique aux Victimes	TSU	Transport Sanitaire Urgent
PLG	Plongée	SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale	UDAPSY	Unité D'Appui Psychologique
POJ	Potentiel Opérationnel Journalier	SD	Sauvetage Déblaiement	USAR	Unité de Sauvetage d'Appui et de Recherche
PPI	Plan Particulier d'Intervention	SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours	USSH	Unité de Sauveteurs Spécialisés Hélicoptés
PPRIF	Plan de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt	SGA	Système de Gestion de l'Alerte	VCG	Véhicule Chef de Groupe
PSBC	Plan de Sauvegarde des Biens Culturels	SGO	Système de Gestion Opérationnelle	VL	Véhicule Léger
PSO	Plan de Sauvegarde des Œuvres	SMPM	Secours en Milieu Périlleux et Montagne	VP	Voie Publique
RAD	Risque Radiologique	SMUR	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation	ZI	Zone d'Intervention
RCCI	Recherche des Causes et des Circonstances d'Incendie	SPP	Sapeur-Pompier Professionnel		
RCH	Risque Chimique				

# AUTONOMIE DES BASSINS DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE ET DES CENTRES DE SECOURS

BASSIN DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS 2024	AUTONOMIE BASSIN 2024
AVIGNON	Avignon	99,2%	99,57%
	Caumont-sur-Durance	81,5%	
SORGUES	Sorgues	96,5%	97,90%
	Garance	89,2%	
	Bédarrides	80,9%	
ISLE-SUR-LA-SORGUE	Isle-sur-la-Sorgue	98,5%	99,40%
	Velleron	78,9%	
	Le Thor	87,8%	
CAVAILLON	Cavaillon	98,1%	95,70%
	Cheval-Blanc	68,7%	
	Gordes	59,3%	
	Mérindol	87,5%	
	Robion	72,9%	
BOLLÈNE	Bollène	97,8%	98,79%
	Sainte-Cécile-Les-Vignes	92,0%	
	Vallée du Rhône	96,5%	

BASSIN DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS 2024	AUTONOMIE BASSIN 2024
ORANGE	Orange	99,2%	99,07%
	Caderousse	57,5%	
	Grange-Blanche	89,9%	
	Viols	77,9%	
	Vallée de l'Aigues	94,7%	
VALRÉAS	Valréas	98,1%	99,46%
	Visan	81,3%	
	Grillon	50,9%	
APT	Apt	99,6%	99,95%
	Bonnieux	95,7%	
PERTUIS	Pertuis	98,8%	99,00%
	Cadenet	81,5%	
	Cucuron	80,1%	
	La Tour d'Aigues	92,9%	
	Bastide des Jourdans	39,0%	
	Beaumont de Pertuis	33,6%	
	Lauris	68,9%	

# AUTONOMIE DES BASSINS DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE ET DES CENTRES DE SECOURS

BASSIN DE LA RÉPONSE OPÉRATIONNELLE	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS 2024	AUTONOMIE BASSIN 2024
CARPENTRAS	Carpentras	98,2%	99,15%
	Aubignan	83,4%	
	Beaumes de Venise	88,9%	
	Bédoin	82,2%	
	Mazan	87,4%	
	Monteux	89,9%	
	Sault	88,2%	
	Caromb	59,2%	
	Mormoiron	71,9%	
CARPENTRAS	Pernes-les-Fontaines	89,6%	99,15%
	Sarrians	79,3%	
VAISON-LA-ROMAINE	Vaison-la-Romaine	97,8%	99,58%
	Dentelles	96,9%	
	Malaucène	92,6%	

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS CENTRES DE PREMIÈRE INTERVENTION

COMPAGNIE	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS - 2024	AUTONOMIE BASSIN OPS 2024	DÉLAI DE MOBILISATION 2024		DISPONIBILITÉ (MOYENNE 2019-24) NDS DG 2016004			RESSOURCE HUMAINE NÉCESSAIRE POUR COUVERTURE > 90% ITV 2024			RÉSILIENCE SPV 2024	
				J	N	J	N	WE + FE	J	N	WE + FE		
CONFLUENCE	CAUMONT SUR DURANCE	81,5%	99,6%	00:07:54	00:09:38	2,8	5,2	5,7	4	4	5	58,6%	
	GARANCE	89,2%	97,9%	00:08:16	00:11:21	4,3	11,4	10,2	6	6	6	60,3%	
	BÉDARRIDES	80,9%		00:08:21	00:10:34	2,2	6,2	7	3	6	6	66,6%	
DURANCE LES SORGUES	VELLÉRON	78,9%	99,4%	00:06:14	00:08:39	2,1	5,5	6,2	6	4	4	51,7%	
	LETHOR	87,8%		00:07:55	00:09:03	3	7,4	8,3	3	6	6	51,2%	
	CHEVAL BLANC	68,7%	95,7%	00:07:57	00:10:15	2,4	7,3	6,7	3	6	3	72,4%	
	GORGES	59,3%		00:10:39	00:13:58	1	4,2	4,5	4	4	4	68,1%	
	MÉRINDOL	87,5%		00:07:26	00:10:50	2,7	5,5	5,2	4	4	4	52,6%	
	ROBION	72,9%	95,7%	00:08:27	00:10:31	1,4	5,2	4,8	3	4	6	56,5%	
	HAUT VAUCLUSE	SAINTE CÉCILE LES VIGNES	92,0%	98,8%	00:07:17	00:08:54	3,9	7	6,4	4	6	4	50,0%
		VALLÉE DU RHÔNE	96,5%		00:08:51	00:11:35	7,22	16,5	14,5	7	7	9	57,6%
CADEROUSSÉ *		57,5%	99,1%	00:08:26	00:08:17	1,9	4,2	2,9	3	4	4	54,5%	
GRANDE-BLANCHE		89,9%		00:07:24	00:10:28	3,4	8,6	8,2	4	6	6	48,7%	
VIOËS*		77,9%		00:06:35	00:07:06	3	5,8	5	4	7	7	57,0%	

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS CENTRES DE PREMIÈRE INTERVENTION

COMPAGNIE	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS - 2024	AUTONOMIE BASSIN OPS 2024	DÉLAI DE MOBILISATION 2024		DISPONIBILITÉ (MOYENNE 2019-24) NDS DG 2016004			RESSOURCE HUMAINE NÉCESSAIRE POUR COUVERTURE > 90% ITV 2024			RÉSILIENCE SPV 2024
				J	N	J	N	WE + FE	J	N	WE + FE	
HAUT VAUCLUSE	VALLÉE DE L'AIGUES	94,7%	99,1%	00:08:56	00:10:37				3	6	6	71,0%
	VISAN	81,3%	99,5%	00:08:45	00:11:06	2,9	8,3	7,4	4	7	4	75,0%
	GRILLON*	50,9%		00:09:41	00:10:16	1,4	4,9	3,4	3	4	4	75,0%
LUBERON	BONNEUX	95,7%	99,9%	00:07:44	00:09:56	5,5	9,9	8,8	4	4	7	54,5%
	CADENET	81,5%	99,0%	00:07:11	00:11:34	2,6	8	8,8	6	7	7	59,5%
	CUCURON	80,1%		00:08:10	00:10:22	2,1	5,1	5,5	4	4	4	45,0%
	LA TOUR D'AIGUES	92,9%		00:09:10	00:11:22	3,7	4,2	4,6	4	4	4	50,0%
	BASTIDE DES JOURDANS	39,0%		00:10:20	00:12:31	0,2	3,7	3,2	4	4	4	16,6%
	BEAUMONT DE PERTUIS	33,6%		00:03:46	00:07:26	0,1	2,9	2,5	3	4	3	70,0%
	LAURIS	68,9%		99,0%	00:07:44	00:10:38	0,6	6,5	6,5	4	7	7
AUBIGNAN	83,4%	99,1%		00:08:16	00:11:20	3,1	7,4	8,4	4	4	4	69,4%
BEAUMS DE VENISE	88,9%		00:06:58	00:09:49	3,4	4,7	5,4	4	4	4	35,2%	
BÉDOIN	82,2%		00:07:21	00:09:31	2	4,6	6,7	4	7	7	50,0%	
MAZAN	87,4%		00:07:53	00:10:43	1,7	4,6	5	4	4	4	47,0%	

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS CENTRES DE PREMIÈRE INTERVENTION

COMPAGNIE	CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS - 2024	AUTONOMIE BASSIN OPS 2024	DÉLAI DE MOBILISATION 2024		POTENTIEL MOBILISABLE - 2024			RESSOURCE HUMAINE NÉCESSAIRE POUR COUVERTURE > 90% ITV 2024			RÉSILIENCE SPV 2024
				J	N	J	N	WE	J	N	WE	
VENTOUX DENTELLES	MONTEUX	89,9%	99,1%	00 : 07 : 16	00 : 09 : 24	4,41	8,04	8,2	6	6	6	45,5%
	SAULT	88,2%		00 : 07 : 49	00 : 09 : 59	5,4	3,5	6,1	4	6	6	65,3%
	CAROMB	59,2%		00 : 08 : 52	00 : 10 : 36	1,2	4,7	4,5	3	4	4	66,6%
	MORMOIRON	71,9%	99,1%	00 : 08 : 13	00 : 11 : 26	2	4,7	4,4	3	4	4	42,3%
	PERNES LES FONTAINES	89,6%		00 : 08 : 25	00 : 10 : 43	3,7	6,3	7	4	6	6	42,8%
	SARRIANS	79,3%		00 : 08 : 41	00 : 10 : 09	2,5	6,3	6,4	3	6	6	46,4%
	DENTELLES	96,9%		00 : 09 : 05	00 : 11 : 04				7	6	7	51,7%
	MALAUÇÈNE	92,6%	99,6%	00 : 07 : 53	00 : 09 : 57	4	6,9	7,4	6	9	7	51,6%

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS CENTRES MIXTES

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS - 2024	AUTONOMIE BASSIN OPS 2024	DÉLAI DE MOBILISATION 2024		POTENTIEL MOBILISABLE - 2024			RESSOURCE HUMAINE NÉCESSAIRE POUR COUVERTURE > 90% ITV 2024			RÉSILIENCE SPV 2024
			J	N	J	N	WE	J	N	WE	
APT	99,6%	99,9%	00 : 05 : 17	00 : 06 : 34	12	19,1	19,7	10	9	10	65,5%
AVIGNON	99,2%	99,6%	00 : 03 : 39	00 : 04 : 19	34,3	25,3	25,3	21	16	18	57,0%
BOLLÈNE	97,8%	98,8%	00 : 04 : 15	00 : 05 : 23	10,2	9,5	9,5	11	9	9	48,7%
CARPENTRAS	98,2%	99,1%	00 : 03 : 04	00 : 03 : 46	15,4	20,8	17,5	12	10	11	58,4%
CAVAILLON	98,1%	95,7%	00 : 03 : 31	00 : 04 : 41	12,7	14,7	12,2	10	9	9	50,3%
ISLE SUR LA SORGUE	98,5%	99,4%	00 : 04 : 02	00 : 05 : 12	9,5	13,4	11,8	10	9	10	50,0%
ORANGE	99,2%	99,1%	00 : 03 : 31	00 : 03 : 58	15,4	17,7	16,7	11	9	10	71,4%

# SYNTHÈSE DES INDICATEURS CENTRES MIXTES

CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	AUTONOMIE DU CIS - 2024	AUTONOMIE BASSIN OPS 2024	DÉLAI DE MOBILISATION 2024		POTENTIEL MOBILISABLE - 2024			RESSOURCE HUMAINE NÉCESSAIRE POUR COUVERTURE > 90% ITV 2024			RÉSILIENCE SPV 2024
			J	N	J	N	WE	J	N	WE	
PERTUIS	98,8%	99,0%	00 : 04 : 09	00 : 05 : 49	10,6	12,3	10,7	10	8	8	55,4%
SORGUES	96,5%	97,9%	00 : 03 : 57	00 : 04 : 57	10,1	12,5	11,1	10	9	9	62,2%
VAISON LA ROMAINE	97,8%	99,6%	00 : 04 : 31	00 : 08 : 01	5,9	8,7	8,7	8	10	10	76,6%
VALRÉAS	98,1%	99,5%	00 : 05 : 36	00 : 11 : 26	6,5	10,2	9,8	9	9	9	55,2%

### DÉLAI DE MOBILISATION

< 5 MIN
5 À 6 MIN
> 6 MIN

### RÉSILIENCE

> 50%
40 À 50%
< 40%

### RH > 90% ITV

OBJECTIF ATTEINT
OBJECTIF NON ATTEINT

### POTENTIEL MOBILISABLE

EFFECTIF CIBLE
< EFFECTIF CIBLE

# MATÉRIELS ROULANTS PAR TYPE DE RISQUE

MOYENS DU SDIS PAR CATÉGORIE DE RISQUES

RISQUES	FAMILLE DE RISQUES	ENGINS	APPELLATION
RISQUES COURANTS	SSUAP	70 VSAV	Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes
		3 LOTS PS	Lot Prompt Secours
		5 VLI	Véhicule Léger Infirmier
		2 VLM	Véhicule Léger Médicale
		1 VLMHR	Véhicule Léger Médicale Hors Route
		1 VAM	Véhicule d'Appui Médical
		3 VPSM	Véhicule Poste de Soutien Médical
RISQUES COURANTS	ACCIDENTS DE LA CIRCULATION	2 FPT SR	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
		2 FPTL SR	Fourgon Pompe Tonne Léger Secours Routier
		3 CCRM SR	Camion Citerne Rural Moyen Secours Routier
		1 CCRL SR	Camion Citerne Rural Léger Secours Routier
		7 VSR	Véhicule Secours Routier
		2 VSEC	Véhicule de Sécurisation
		1 CEMF	Cellule Manœuvre de Force

MOYENS DU SDIS PAR CATÉGORIE DE RISQUES

RISQUES	FAMILLE DE RISQUES	ENGINS	APPELLATION
RISQUES COURANTS	INCENDIE URBAIN	23 FPT	Fourgon Pompe Tonne
		10 FPTL	Fourgon Pompe Tonne Léger
		4 CCRM	Camion Citerne Rural Moyen
		10 CCRL	Camion Citerne Rural Léger
		7 VIR	Véhicule d'Intervention Rural
		1 EPS 18	Echelle Pivotante Semi automatique 18 mètres
		1 EPS 25	Echelle Pivotante Semi automatique 25 mètres
	MOYENS ELEVATEURS AÉRIENS	1 EPS 30	Echelle Pivotante Semi automatique 30 mètres
		1 EPC 30	Echelle Pivotante Combinée 30 mètres
		1 BEA 18	Echelle Elévateur Aérien 18 mètres

# MATÉRIELS ROULANTS PAR TYPE DE RISQUE

MOYENS DU SDIS PAR CATÉGORIE DE RISQUES

RISQUES	FAMILLE DE RISQUES	ENGIN	APPELLATION
RISQUES COURANTS	FEUX D'ESPACES NATURELS	84 CCFM	Camion Citerne Feu de forêt Moyen
		1 CCFS	Camion Citerne Feu de forêt Super
		4 CCA	Camion Citerne d'Attaque
		7 CCGC	Camion Citerne Grande Capacité
		15 VITT	Véhicules d'Intervention Tout Terrain
		1 PCS	Poste de Commandement de niveau Site
		3 PCC	Poste de Commandement de niveau Colonne
		34 VLHR	Véhicule de Liaison Hors Route
RISQUES COURANTS	OPÉRATIONS DIVERSES	15 VITT	Véhicule d'Intervention Tout terrain
		37 CTU	Camion Toute Utilité
		7 VTU	Véhicule Toute Utilité
		20 VLS	Véhicule de Liaison de Service
		11 VTP	Véhicule de Transport de Personnel

MOYENS DU SDIS PAR CATÉGORIE DE RISQUES

RISQUES	FAMILLE DE RISQUES	ENGIN	APPELLATION
RISQUES COMPLEXES	RISQUE CRUE, INONDATION, RUISSELLEMENT ET RUPTURE DE BARRAGE	9 BLS	Bateau Léger de Sauvetage
		5 BRS	Bateau de Reconnaissance et Sauvetage
		17 BLR	Bateau Léger de Reconnaissance
RISQUES COMPLEXES	FEU DE FORÊT	84 CCFM	Camion Citerne feu de Forêt Moyen
		1 CCFS	Camion Citerne feu de Forêt Super
		4 CCA	Camion Citerne d'Attaque
		7 CCGC	Camion Citerne Grande Capacité
		1 CEBAL	Cellule Berce Alimentation
		2 VAFF	Véhicule d'Appui Feu de Forêt
		15 VITT	Véhicules d'Interventions Tout Terrain
		34 VLHR	Véhicule de Liaison Hors Route
		1 PCS	Poste de Commandement de niveau Site
		3 PCC	Poste de Commandement de niveau Colonne

# MATÉRIELS ROULANTS PAR TYPE DE RISQUE

MOYENS DU SDIS PAR CATÉGORIE DE RISQUES

RISQUES	FAMILLE DE RISQUES	ENGINS	APPELLATION
RISQUES COMPLEXES	RISQUES GLISSEMENTS, MOUVEMENTS DE TERRAIN ET SÉISMES	1 CESD	Cellule Sauvetage et Déblaiement
		3 CPRO	Cellule Protection
		1 VTU CYN	Véhicule Toute Utilité Equipe Cynophile
	RISQUE TECHNOLOGIQUE ET MENACES	1 VRAD	Véhicule d'Intervention Radiologique
		2 lot RAD	Lot Risque Radiologique
		1 VICH	Véhicule d'Intervention Risque Chimique
		2 VRCH	Véhicule de Reconnaissance Risque Chimique
		1 VARBC	Véhicule d'Appui Radiologique, Biologique et Chimique
		1 CEPOL	Cellule de lutte contre les Pollutions
		1 CEUMD	Cellule Unité Mobile de Décontamination
RISQUES COMPLEXES	RISQUE TECHNOLOGIQUE ET MENACES	2 DA 4000	Dévidor Automobile 4 000 mètres
		3 DA 1200	Dévidor Automobile 1200 mètres
		1 CEMUL 850	Cellule émulseur 8 500 litres
		RISQUE FLUVIAL TRANSPORT DE PASSAGERS SUR VOIE FLUVIALE	1 VSA
	2 BPS		Bateau polyvalent de Secours
		9 BLS	Bateau Léger de Sauvetage
		5 BRS	Bateau de Reconnaissance et Sauvetage

MOYENS DU SDIS PAR CATÉGORIE DE RISQUES

RISQUES	FAMILLE DE RISQUES	ENGINS	APPELLATION	
RISQUES COMPLEXES	RISQUE MILIEU PÉRILLEUX, MONTAGNE ET SOUTERRAIN	3 VSMPM	Véhicule de Secours en Milieu Périlleux et Montagne	
		1 LOT ISS	Lot Intervention Site Souterrain	
		1 LOT NEIGE	Lot Intervention En Milieu Enneigé	
	RISQUES COMPLEXES	GRANDS RASSEMBLEMENTS ET NOMBREUSES VICTIMES	70 VSAV	Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes
			3 VPSM	Véhicule Poste Soutien Médical
			1 VAM	Véhicules d'Appui Médical
			1 VPRV	Véhicules Point de Rassemblement des Victimes
			37 CTU	Camion Toute Utilité
			1 PCS	Poste de Commandement de niveau Site
			3 PCC	Poste de Commandement de niveau Colonne
3 VLM			Véhicule de Liaison Médicale	
23 FPTL			Fourgon Pompe Tonne	
10 FPTL			Fourgon Pompe Tonne Léger	
4 CCRM			Camion Citerne Rural Moyen	
10 CCRL			Camion Citerne Rural Léger	
7 VIR			Véhicule d'Intervention Rural	

# MATÉRIELS ROULANTS PAR TYPE DE RISQUE

MOYENS DU SDIS PAR CATÉGORIE DE RISQUES			
RISQUES	FAMILLE DE RISQUES	ENGINS	APPELLATION
RISQUES COMPLEXES	<i>MENACE ATTENTAT TERRORISTE : FUSILLADE</i>	70 VSAV	Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes
		3 VPSM	Véhicule Poste de Soutien Médical
		23 FPT	Fourgon Pompe Tonne
		4 CCRM	Camion Citerne Rural Léger
		37 CTU	Camion Toute Utilité
		5 VLI	Véhicule de Liaison Infirmier
		3 VLM	Véhicule de Liaison Médicale
		1 PCS	Poste de Commandement de niveau Site
RISQUES COMPLEXES	<i>MENACE ATTENTAT TERRORISTE : FUSILLADE</i>	70 VSAV	Véhicules de Secours et d'Assistance aux Victimes
		3 VPSM	Véhicule Poste de Soutien Médical
		1 VARBC	Véhicule d'Appui Radiologique, Biologique et Chimique
		1 VPRV	Véhicule Point de Rassemblement des Victimes
		1 VIRAD	Véhicule d'Intervention Radiologique
		1 VICH	Véhicule d'Intervention Risque Chimique

## Départs réflexes :

Désigne une situation d'urgence vitale ou d'urgence fonctionnelle absolue pour laquelle il apparaît une urgence à agir et qui justifie l'engagement de moyens sapeurs-pompiers avant régulation médicale par le SAMU.

## Urgence vitale :

L'urgence vitale se définit comme une situation médicale ou traumatique où la vie du patient est en danger imminent ou dans laquelle le pronostic vital est mis en jeu à court terme par atteinte et altération de l'une des trois fonctions vitales principales (neurologique, respiratoire et circulatoire) et où il risque de décéder faute de soins rapides et adaptés.

## Urgence fonctionnelle absolue :

L'urgence fonctionnelle se définit comme une situation où la vie du patient n'est pas en danger imminent mais qui nécessite cependant des secours et des soins rapides et adaptés pour limiter le risque de séquelles évitables ou de perte de chance ; elle inclut également les situations où la sauvegarde d'un pronostic fonctionnel nécessite l'insertion urgente dans une filière de soins dans des délais qui ne peuvent être atteints par une autre réponse opérationnelle que celle du SDIS.

## Urgence fonctionnelle relative :

Désigne une situation d'urgence fonctionnelle relative nécessitant un transport urgent sans délai vers un service d'urgence hospitalier.

## Carences :

Les carences ambulancières sont aussi appelées Indisponibilités de Transporteurs Sanitaires Privés. Elles correspondent aux situations opérationnelles dans lesquelles aucun transporteur sanitaire privé (ambulance privée conventionnée) n'est disponible, dans un délai compatible avec l'urgence de la situation, pour assurer une mission de transport sanitaire prescrite par un médecin régulateur du CTAU. En conséquence, l'autorité de régulation médicale sollicite le SDIS pour assurer le transport de la victime ou du patient.

## Soutien Sanitaire Opérationnel :

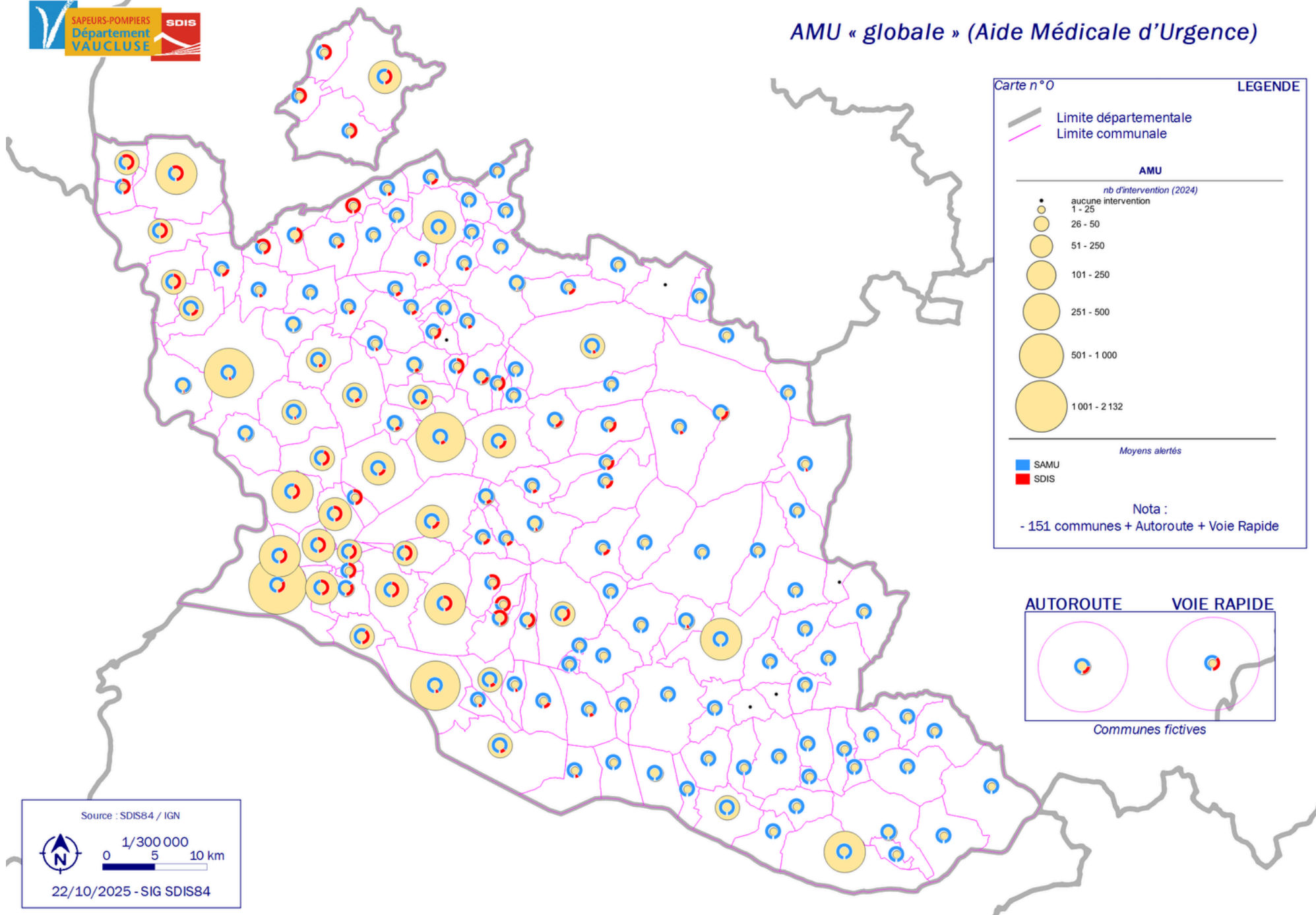
Le soutien sanitaire opérationnel est une mission du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours visant à assurer, lors des interventions, la prévention, la surveillance et la prise en charge sanitaire des intervenants, afin de garantir leur sécurité, leur santé et le maintien de leur capacité opérationnelle, conformément aux missions définies par le Code Général des Collectivités Territoriales.

## Soutien opérationnel :

Le soutien opérationnel est une première réponse visant à assurer, lors des interventions, la prise en charge secouriste des intervenants, afin de garantir leur sécurité, leur santé lors d'interventions dimensionnantes.



## AMU « globale » (Aide Médicale d'Urgence)



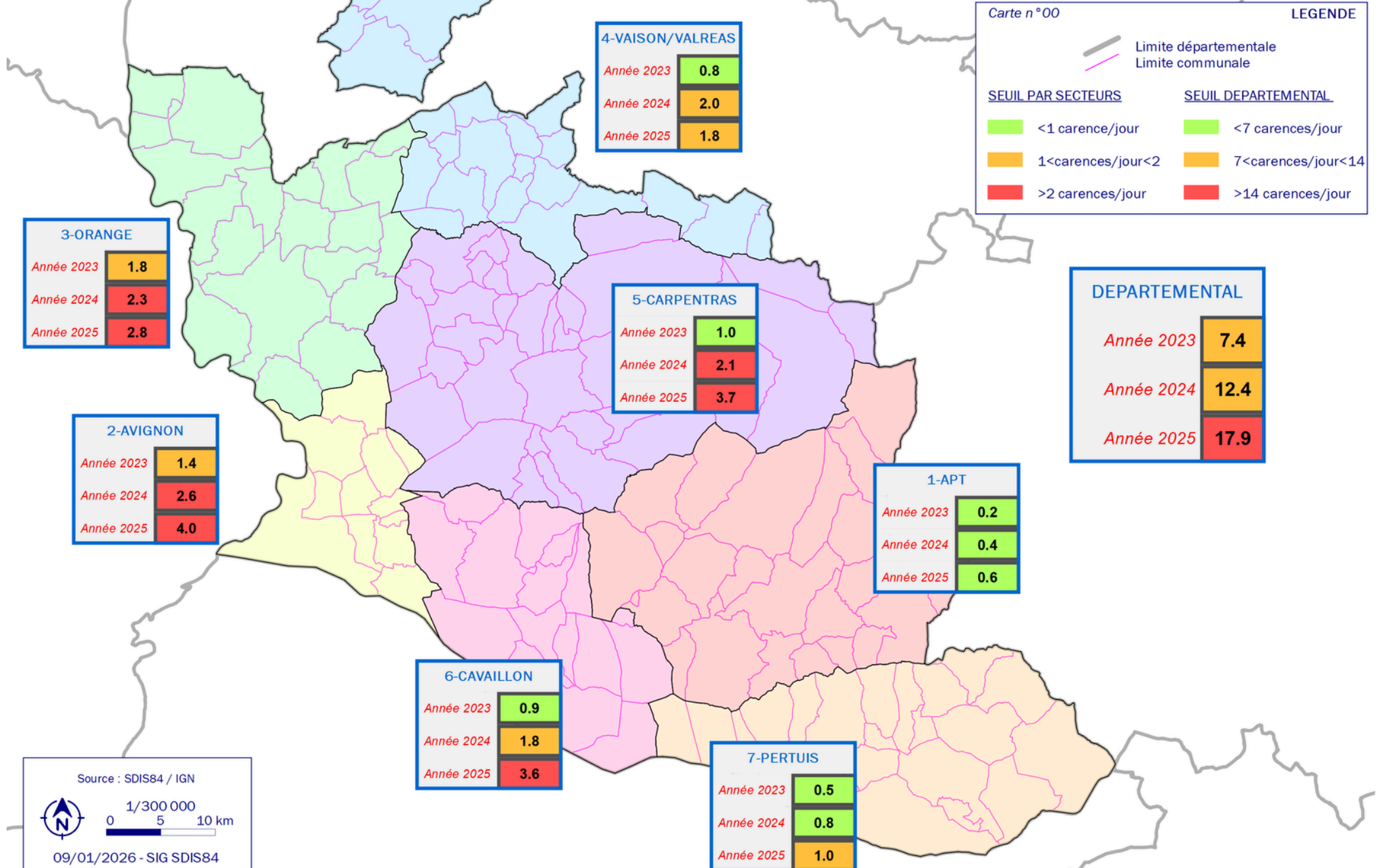


Source : SDIS84 / IGN

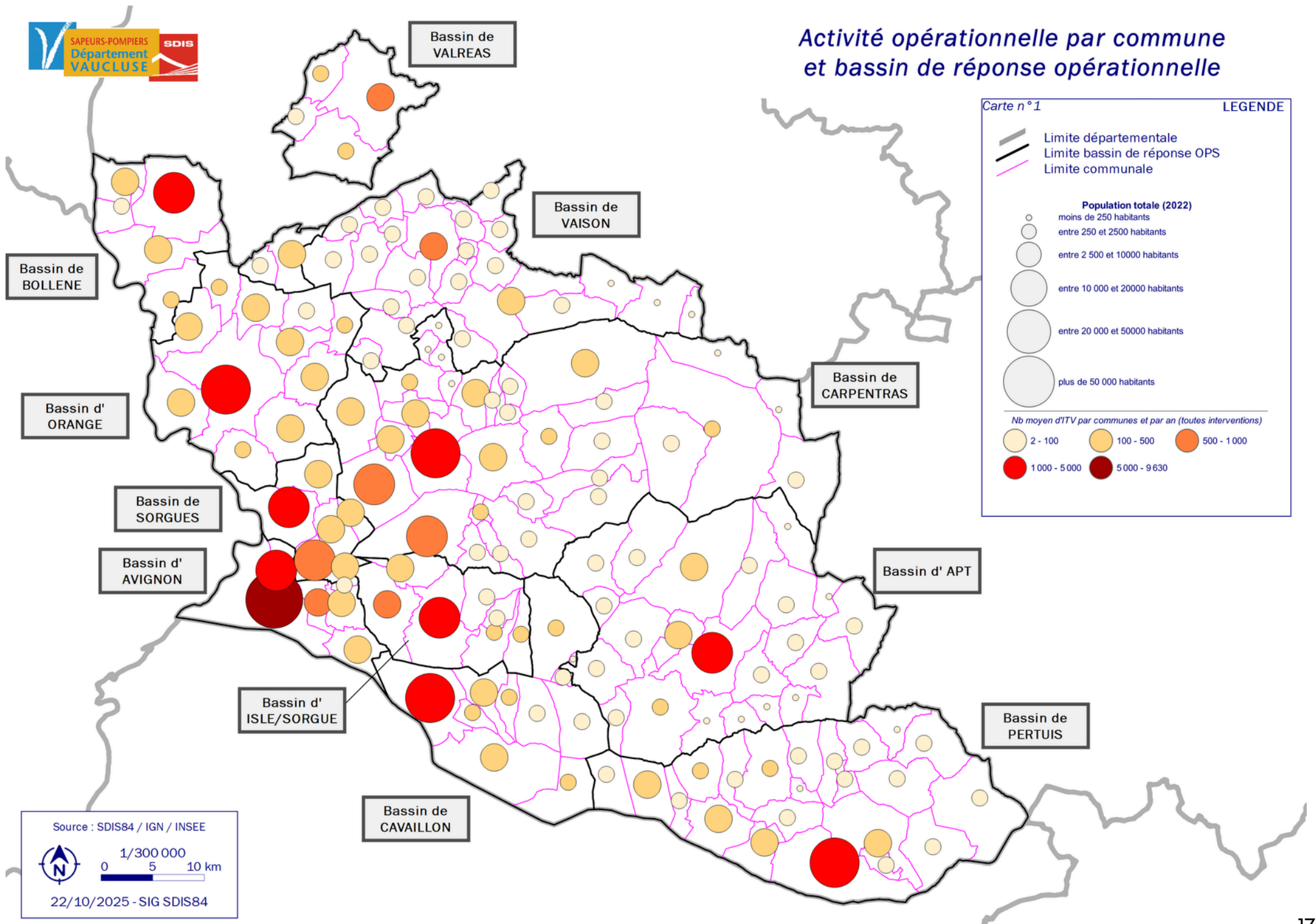


22/10/2025 - SIG SDIS84

## Carences ambulancières (2023-2024-2025) par secteur TSU



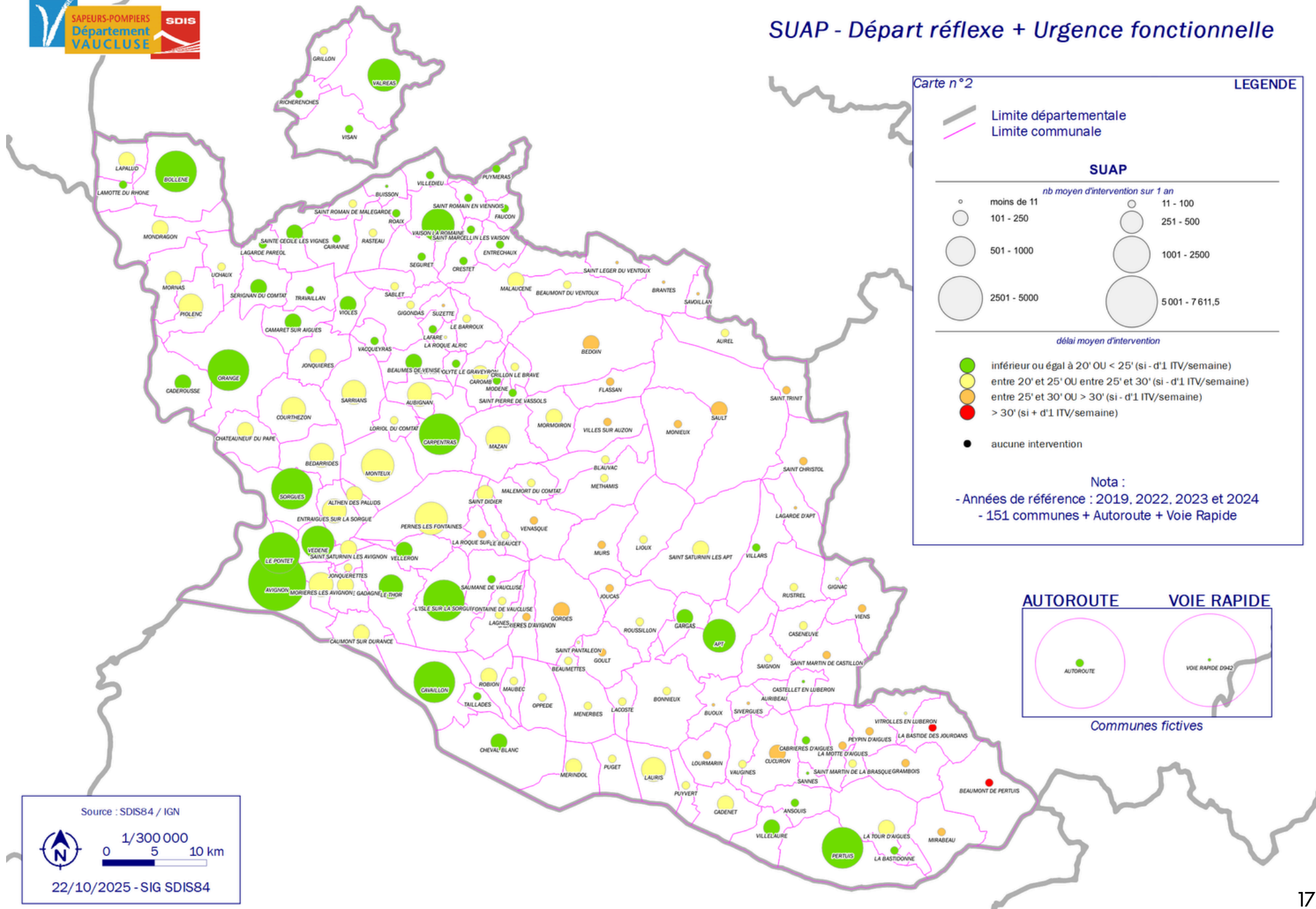
# Activité opérationnelle par commune et bassin de réponse opérationnelle



Source : SDIS84 / IGN / INSEE



22/10/2025 - SIG SDIS84



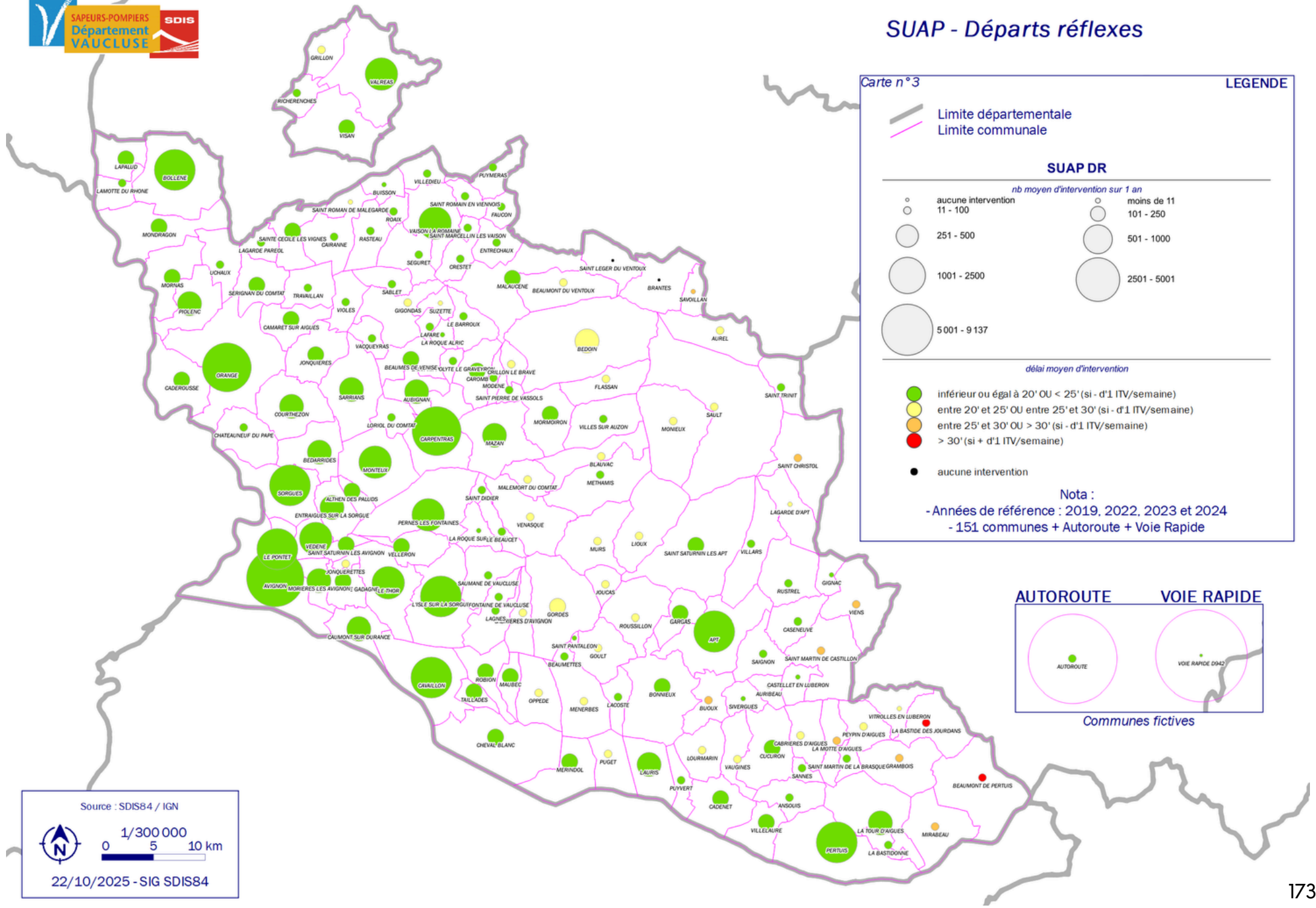
Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

# SUAP - Départs réflexes



Carte n°3 LEGENDE

— Limite départementale  
— Limite communale

---

**SUAP DR**

*nb moyen d'intervention sur 1 an*

○ aucune intervention	○ moins de 11
○ 11 - 100	○ 101 - 250
○ 251 - 500	○ 501 - 1000
○ 1001 - 2500	○ 2501 - 5001
○ 5001 - 9137	

---

*délai moyen d'intervention*

- inférieur ou égal à 20' OU < 25' (si - d'1 ITV/semaine)
- entre 20' et 25' OU entre 25' et 30' (si - d'1 ITV/semaine)
- entre 25' et 30' OU > 30' (si - d'1 ITV/semaine)
- > 30' (si + d'1 ITV/semaine)
- aucune intervention

Nota :  
- Années de référence : 2019, 2022, 2023 et 2024  
- 151 communes + Autoroute + Voie Rapide

**AUTOROUTE**      **VOIE RAPIDE**

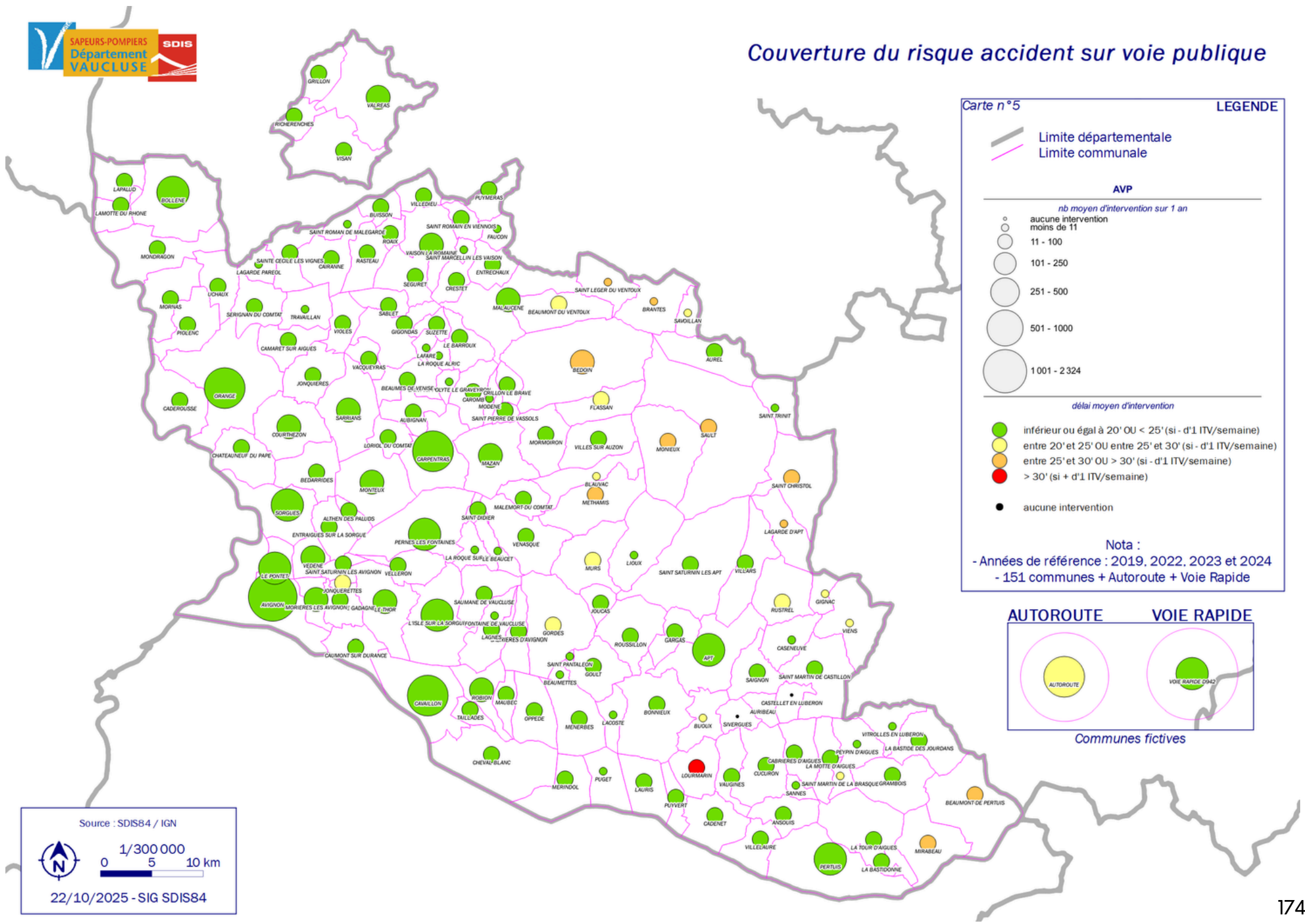
*Communes fictives*

Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84



Carte n°5 LEGENDE

— Limite départementale  
— Limite communale

---

**AVP**

*nb moyen d'intervention sur 1 an*

- aucune intervention
- moins de 11
- 11 - 100
- 101 - 250
- 251 - 500
- 501 - 1000
- 1001 - 2324

---

*délaï moyen d'intervention*

- inférieur ou égal à 20' OU < 25' (si - d'1 ITV/semaine)
- entre 20' et 25' OU entre 25' et 30' (si - d'1 ITV/semaine)
- entre 25' et 30' OU > 30' (si - d'1 ITV/semaine)
- > 30' (si + d'1 ITV/semaine)
- aucune intervention

**Nota :**  
- Années de référence : 2019, 2022, 2023 et 2024  
- 151 communes + Autoroute + Voie Rapide

**AUTOROUTE** **VOIE RAPIDE**

Communes fictives

Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

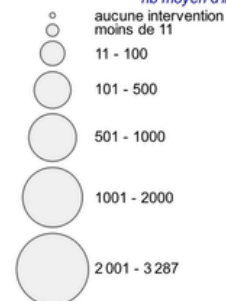
# Risque incendie urbain

Carte n°6 LEGENDE

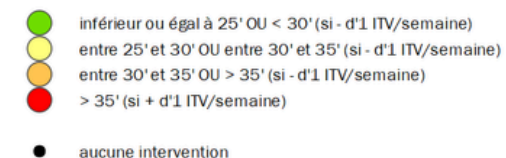
— Limite départementale  
— Limite communale

### INC URB

*nb moyen d'intervention sur 1 an*



*délai moyen d'intervention*



Nota :

- Années de référence : 2019, 2022, 2023 et 2024  
- 151 communes + Autoroute + Voie Rapide

AUTOROUTE VOIE RAPIDE



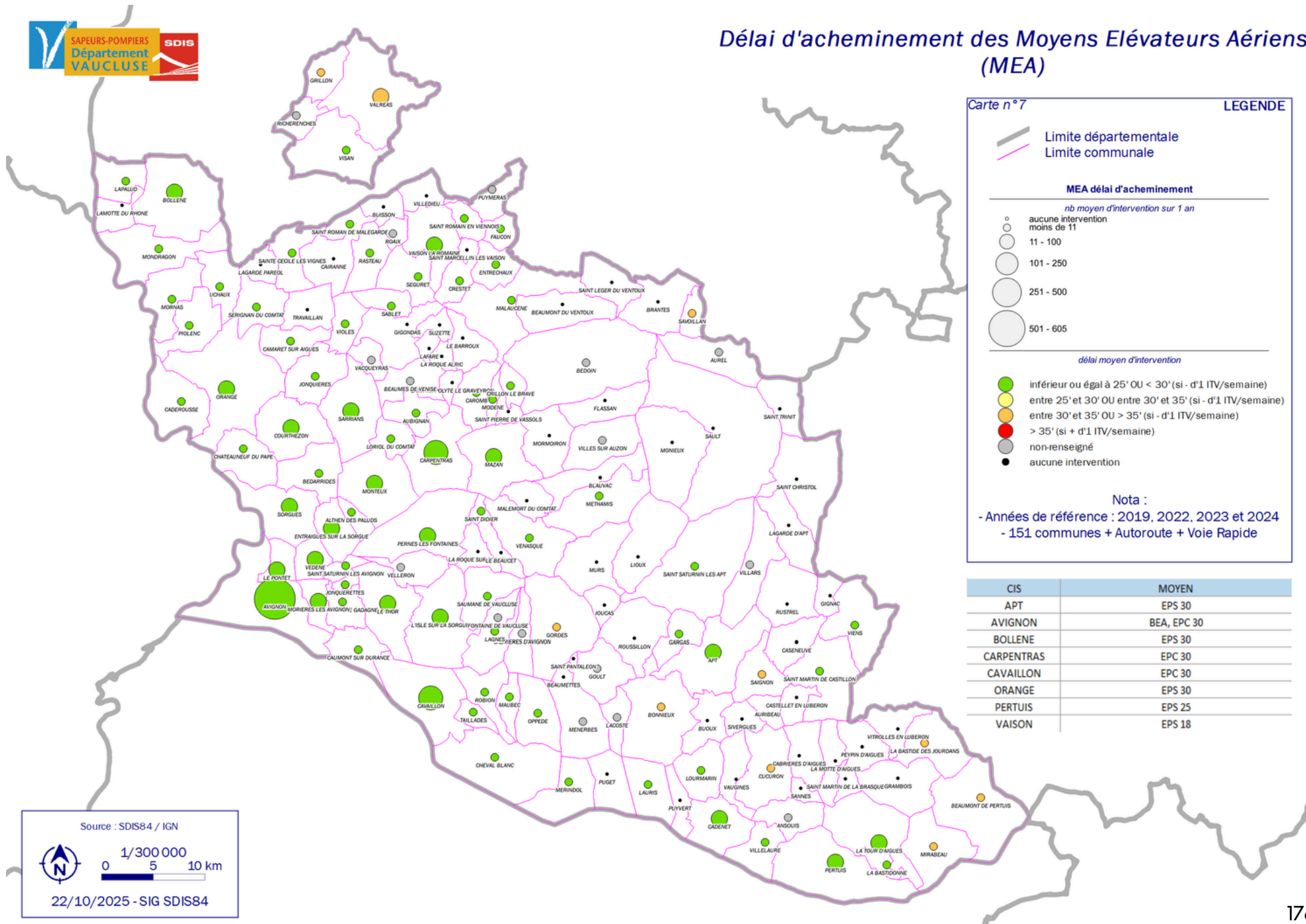
Communes fictives

Source : SDIS84 / IGN



22/10/2025 - SIG SDIS84

# Délai d'acheminement des Moyens Élevateurs Aériens (MEA)



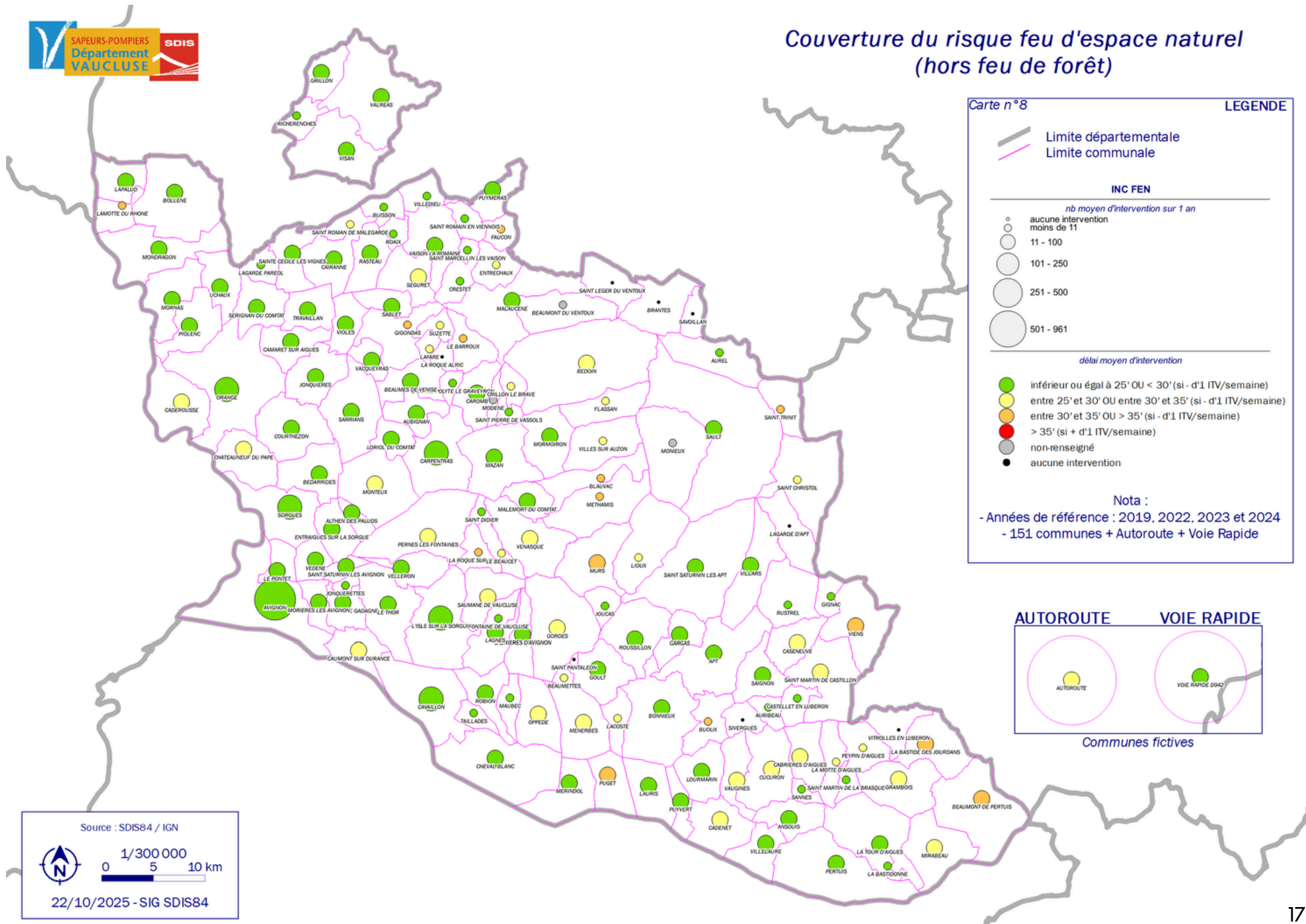
Source : SDIS84 / IGN



1/300 000  
0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

# Couverture du risque feu d'espace naturel (hors feu de forêt)



Carte n°8 LEGENDE

— Limite départementale  
— Limite communale

**INC FEN**

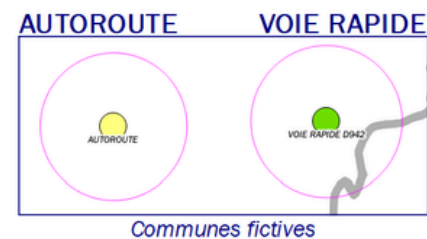
*nb moyen d'intervention sur 1 an*

- aucune intervention moins de 11
- 11 - 100
- 101 - 250
- 251 - 500
- 501 - 961

*délai moyen d'intervention*

- inférieur ou égal à 25' OU < 30' (si - d'1 ITV/semaine)
- entre 25' et 30' OU entre 30' et 35' (si - d'1 ITV/semaine)
- entre 30' et 35' OU > 35' (si - d'1 ITV/semaine)
- > 35' (si + d'1 ITV/semaine)
- non-renseigné
- aucune intervention

**Nota :**  
- Années de référence : 2019, 2022, 2023 et 2024  
- 151 communes + Autoroute + Voie Rapide



Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

Carte n°9 LEGENDE

**LEGENDE**

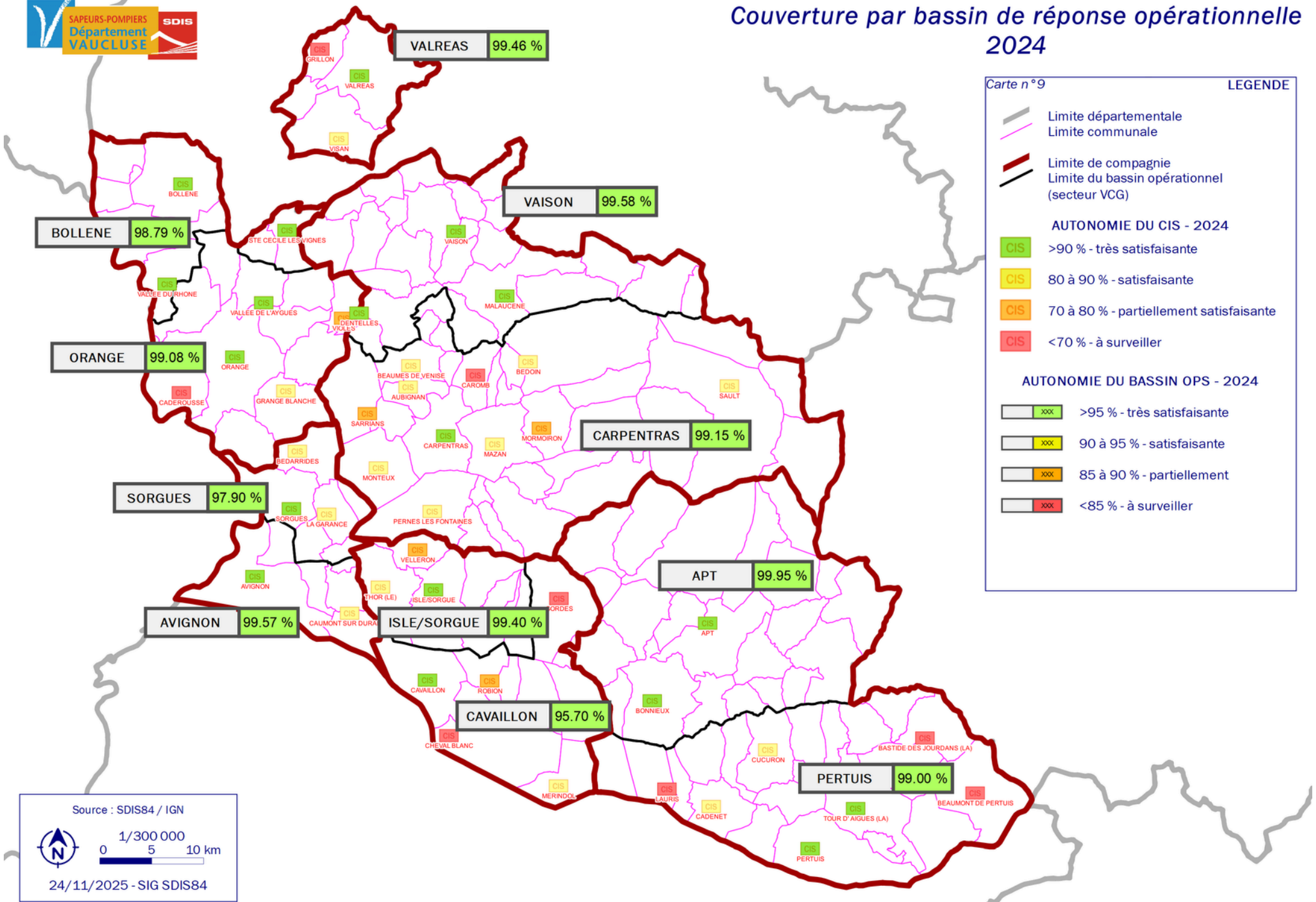
- Limite départementale
- Limite communale
- Limite de compagnie
- Limite du bassin opérationnel (secteur VCG)

**AUTONOMIE DU CIS - 2024**

- CIS >90 % - très satisfaisante
- CIS 80 à 90 % - satisfaisante
- CIS 70 à 80 % - partiellement satisfaisante
- CIS <70 % - à surveiller

**AUTONOMIE DU BASSIN OPS - 2024**

- >95 % - très satisfaisante
- 90 à 95 % - satisfaisante
- 85 à 90 % - partiellement
- <85 % - à surveiller



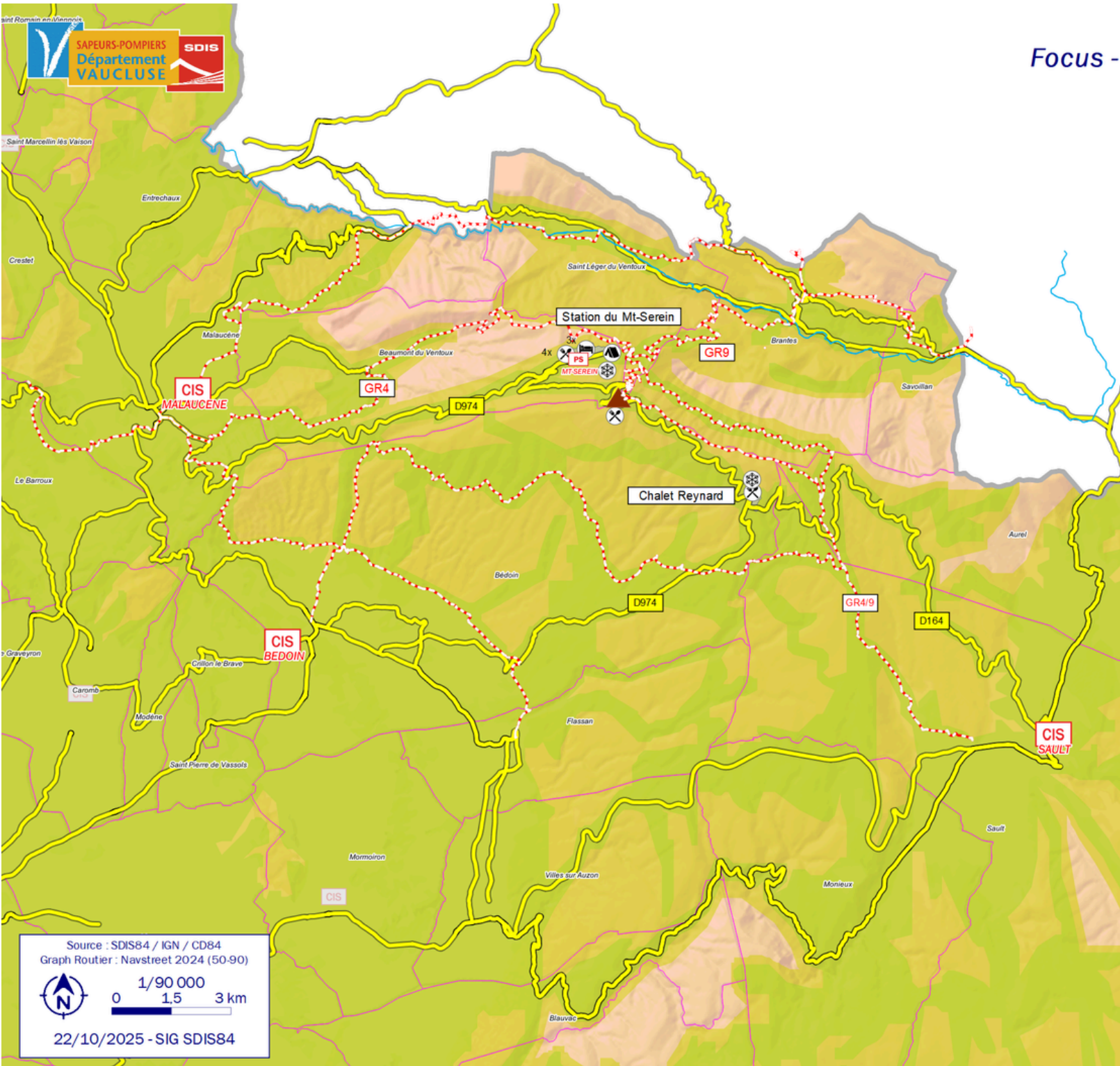
Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

24/11/2025 - SIG SDIS84

# Focus - Mont-Ventoux



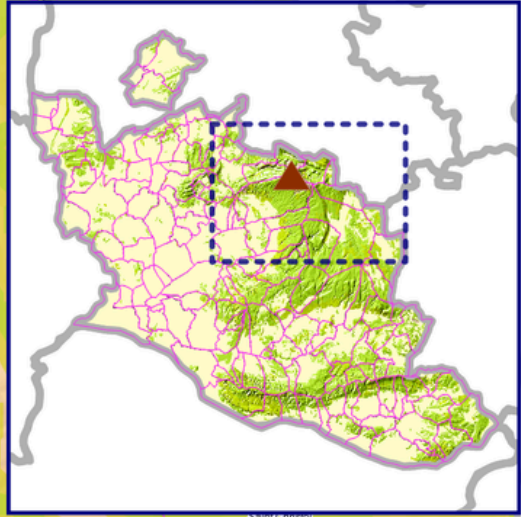
Carte n°10 LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- CIS de référence (Bédoin, Malauc. et Sault)
- Couverture à 15 min
- Couverture à 30 min
- Couverture à 60 min
- autres CIS 84

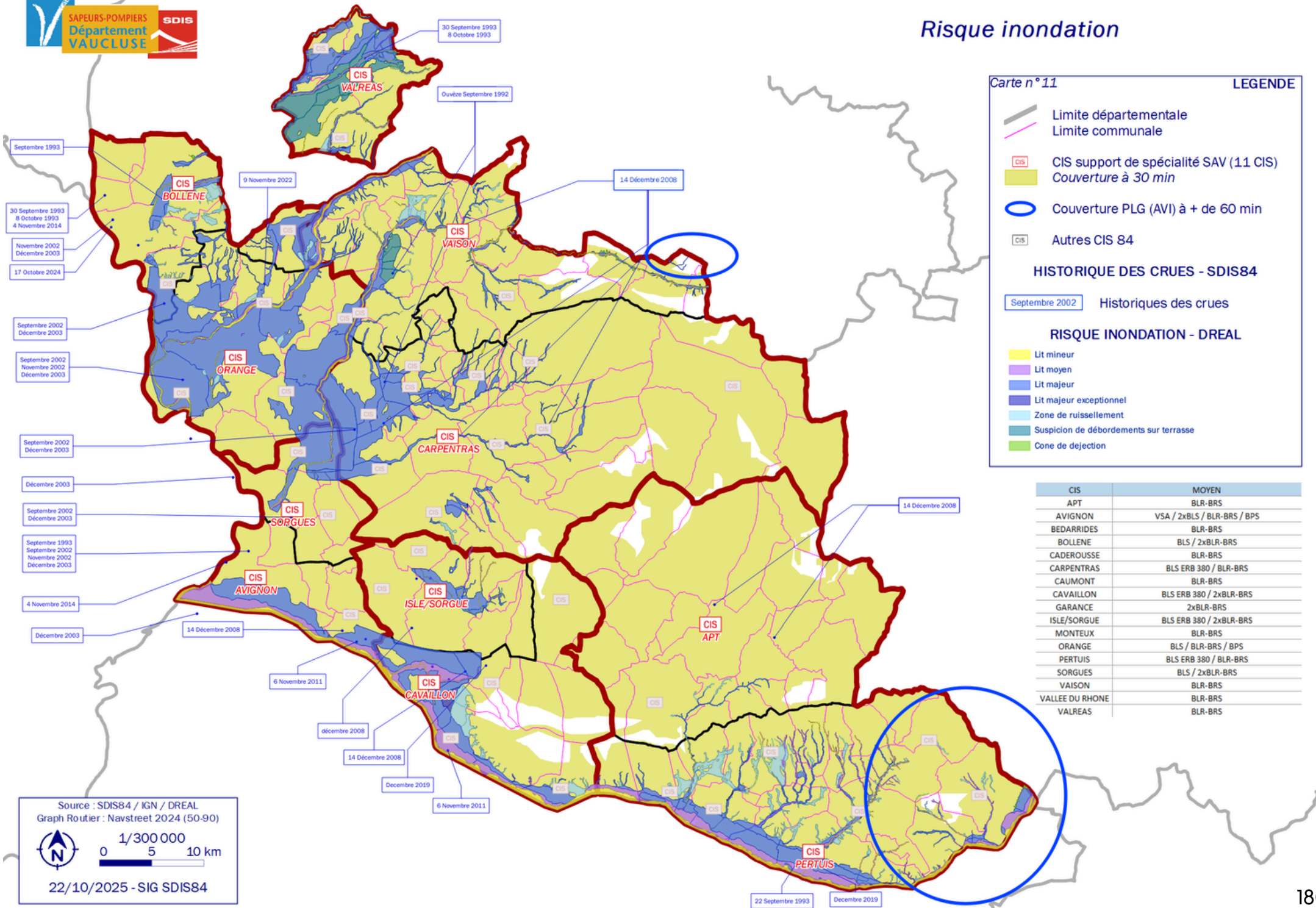
**ELEMENTS CONCERNANT LE VENTOUX**

- Sommet du Mont-Ventoux
- Routes principales
- Chemin de Grande Randonnée (GR)
- Rivière le Toulourenc
- Poste saisonnier du Mt-Serein
- Station de Ski, Camping, Restaurant, Hébergement (9 étabts.)

CIS	MOYEN
BEDOIN	2xVSAV / CCRMSR / CCFM / CTU / VLHR
MALAUCENE	2xVSAV / CCRMSR / 2xCCFM / CTU / VLHR
SAULT	VSAV / CCRMSR / 2xCCFM / CCGC10 / CTU / VLHR
MT-SEREIN	CCFM




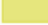



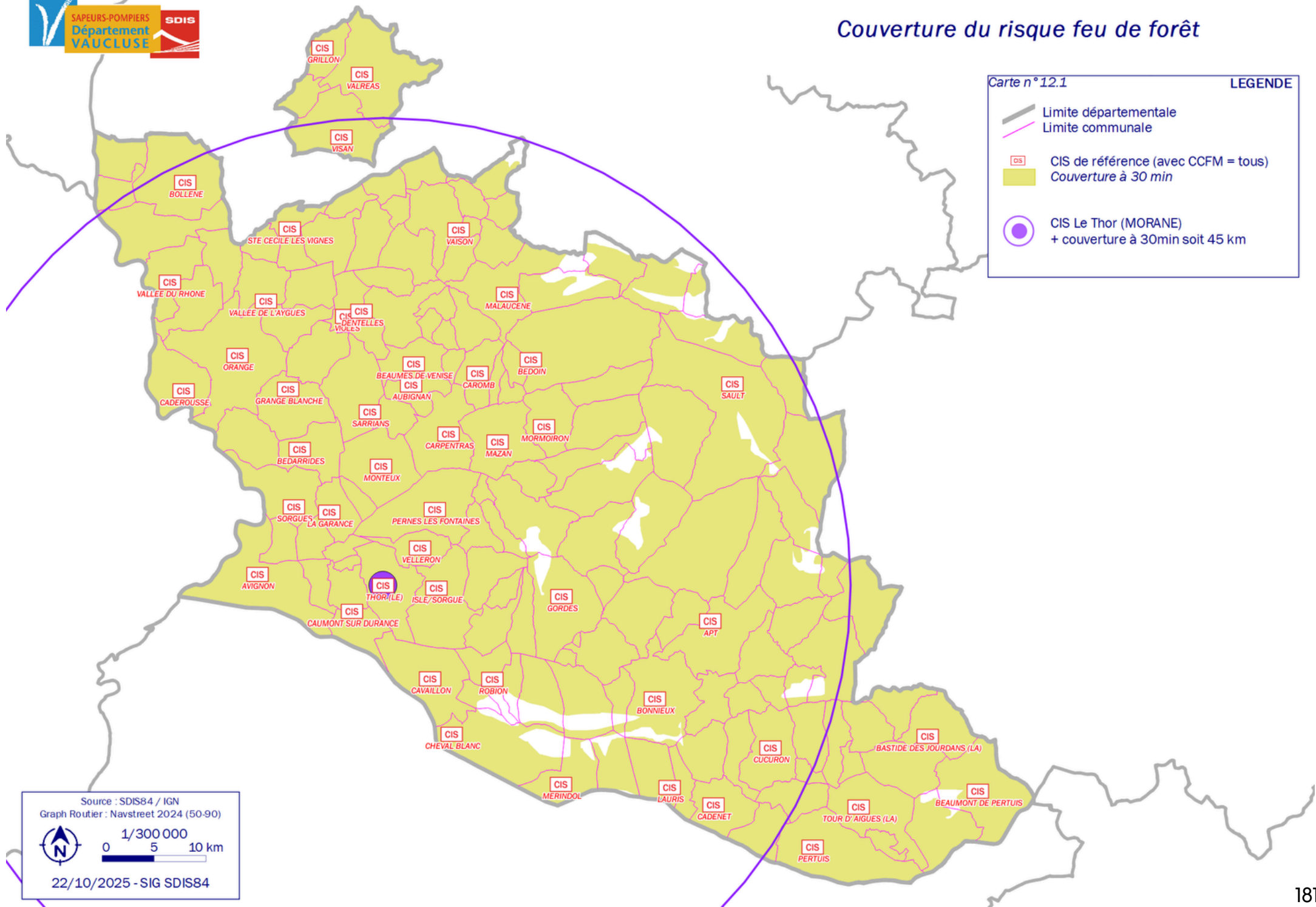
Source : SDIS84 / IGN / CD84  
 Graph Routier : Navstreet 2024 (50-90)  
  
 22/10/2025 - SIG SDIS84



# Couverture du risque feu de forêt

Carte n° 12.1 LEGENDE

-  Limite départementale
-  Limite communale
-  CIS de référence (avec CCFM = tous)
-  Couverture à 30 min
-  CIS Le Thor (MORANE)  
+ couverture à 30min soit 45 km

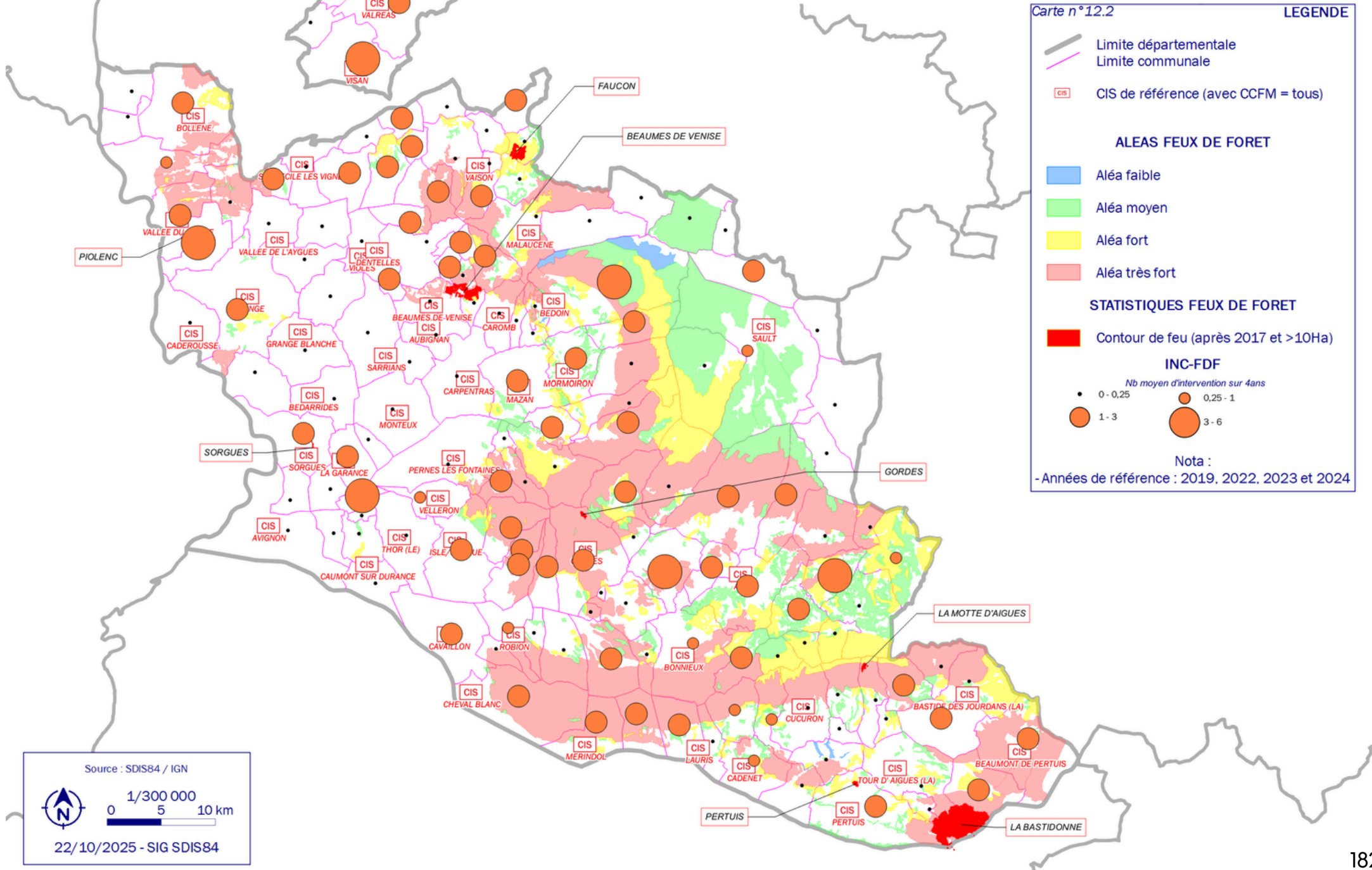


Source : SDIS84 / IGN  
Graph Routier : Navstreet 2024 (50-90)

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

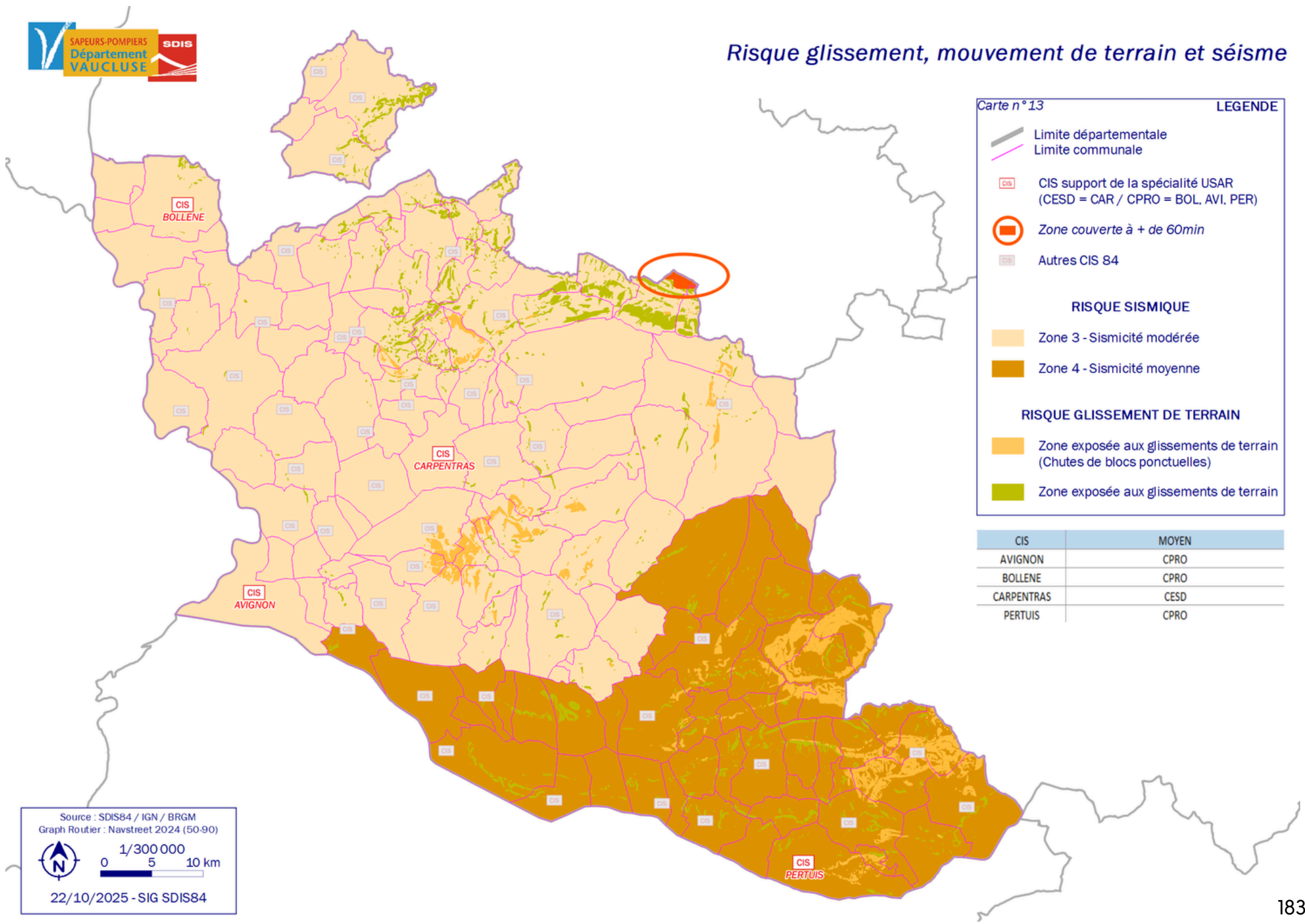


Source : SDIS84 / IGN

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84



Carte n°13 LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- CIS support de la spécialité USAR (CESD = CAR / CPRO = BOL, AVI, PER)
- Zone couverte à + de 60min
- Autres CIS 84

**RISQUE SISMIQUE**

- Zone 3 - Sismicité modérée
- Zone 4 - Sismicité moyenne

**RISQUE GLISSEMENT DE TERRAIN**

- Zone exposée aux glissements de terrain (Chutes de blocs ponctuelles)
- Zone exposée aux glissements de terrain

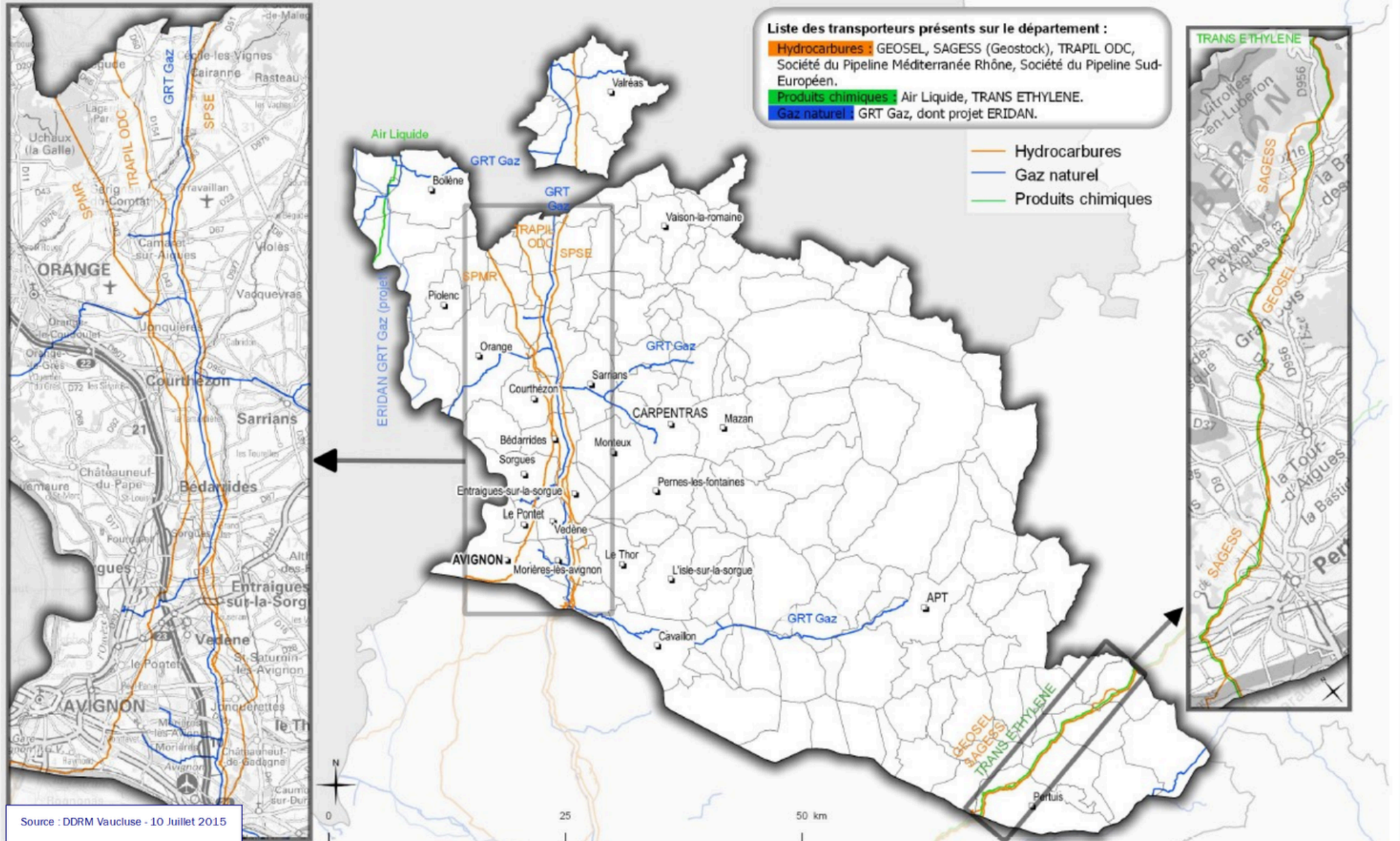
CIS	MOYEN
AVIGNON	CPRO
BOLLENE	CPRO
CARPENTRAS	CESD
PERTUIS	CPRO

Source : SDIS84 / IGN / BRGM  
Graph Routier : Navstreet 2024 (50-90)

1/300 000

0 5 10 km

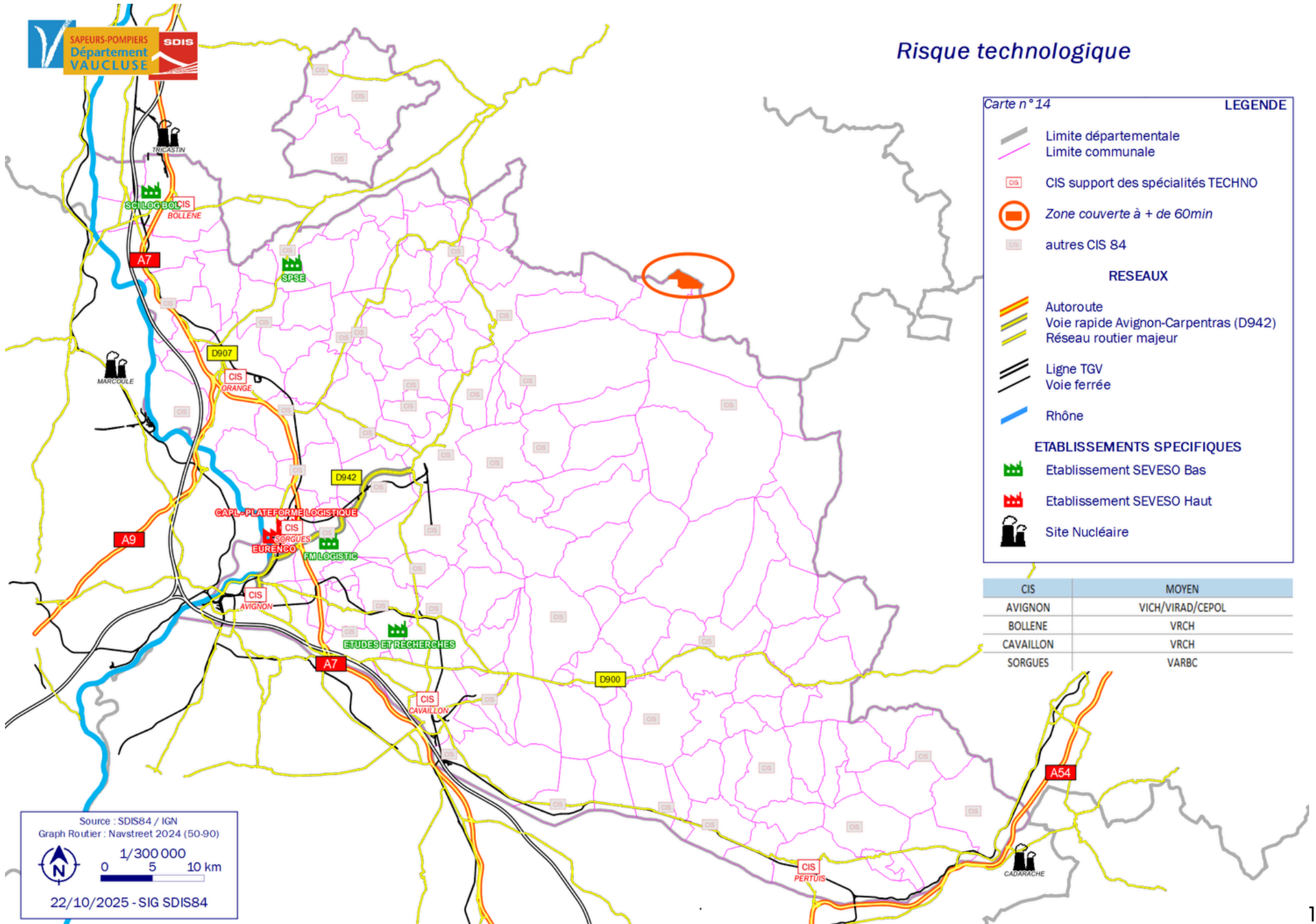
22/10/2025 - SIG SDIS84



Source : DDRM Vaucluse - 10 Juillet 2015

24/11/2025 - SIG SDIS84

# Risque technologique



Carte n° 14

LEGENDE

- Limite départementale
  - Limite communale
  - CIS support des spécialités TECHNO
  - Zone couverte à + de 60min
  - autres CIS 84
- RESEAUX**
- Autoroute
  - Voie rapide Avignon-Carpentras (D942)
  - Réseau routier majeur
  - Ligne TGV
  - Voie ferrée
  - Rhône
- ETABLISSEMENTS SPECIFIQUES**
- Etablissement SEVESO Bas
  - Etablissement SEVESO Haut
  - Site Nucléaire

CIS	MOYEN
AVIGNON	VICH/VIRAD/CEPOL
BOLLENE	VRCH
CAVAILLON	VRCH
SORGUES	VARBC

Source : SDIS84 / IGN  
 Graph Routier : Navstreet 2024 (50-90)

1/300 000  
 0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

# Risque fluvial



Carte n° 15 LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- CIS de référence (avec embarcation)  
autres CIS 84
- Rhône + Canal de Donzère-Mondragon

**ELEMENTS CONCERNANT LA NAVIGATION SUR LE RHÔNE**

- Mise à l'eau
- Mise à l'eau ORSEC
- Couverture à 30min (3min/km)
- BPS (à quai au Quai de la Ligne, Avignon)

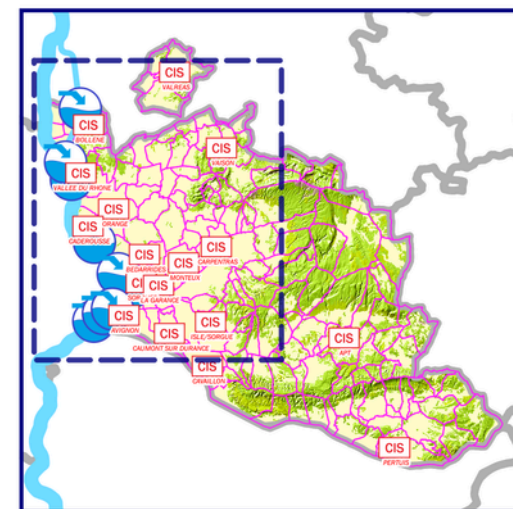
CIS	MOYEN
APT	BLR-BRS
AVIGNON	VSA / 2xBL / BLR-BRS / BPS
BEDARRIDES	BLR-BRS
BOLLENE	BLS / 2xBLR-BRS
CADEROUSSE	BLR-BRS
CARPENTRAS	BLS ERB 380 / BLR-BRS
CAUMONT	BLR-BRS
CAVAILLON	BLS ERB 380 / 2xBLR-BRS
GARANCE	2xBLR-BRS
ISLE/SORGUE	BLS ERB 380 / 2xBLR-BRS
MONTEUX	BLR-BRS
ORANGE	BLS / BLR-BRS / BPS
PERTUIS	BLS ERB 380 / BLR-BRS
SORGUES	BLS / 2xBLR-BRS
VAISON	BLR-BRS
VALLEE DU RHONE	BLR-BRS
VALREAS	BLR-BRS

Source : SDIS84 / IGN

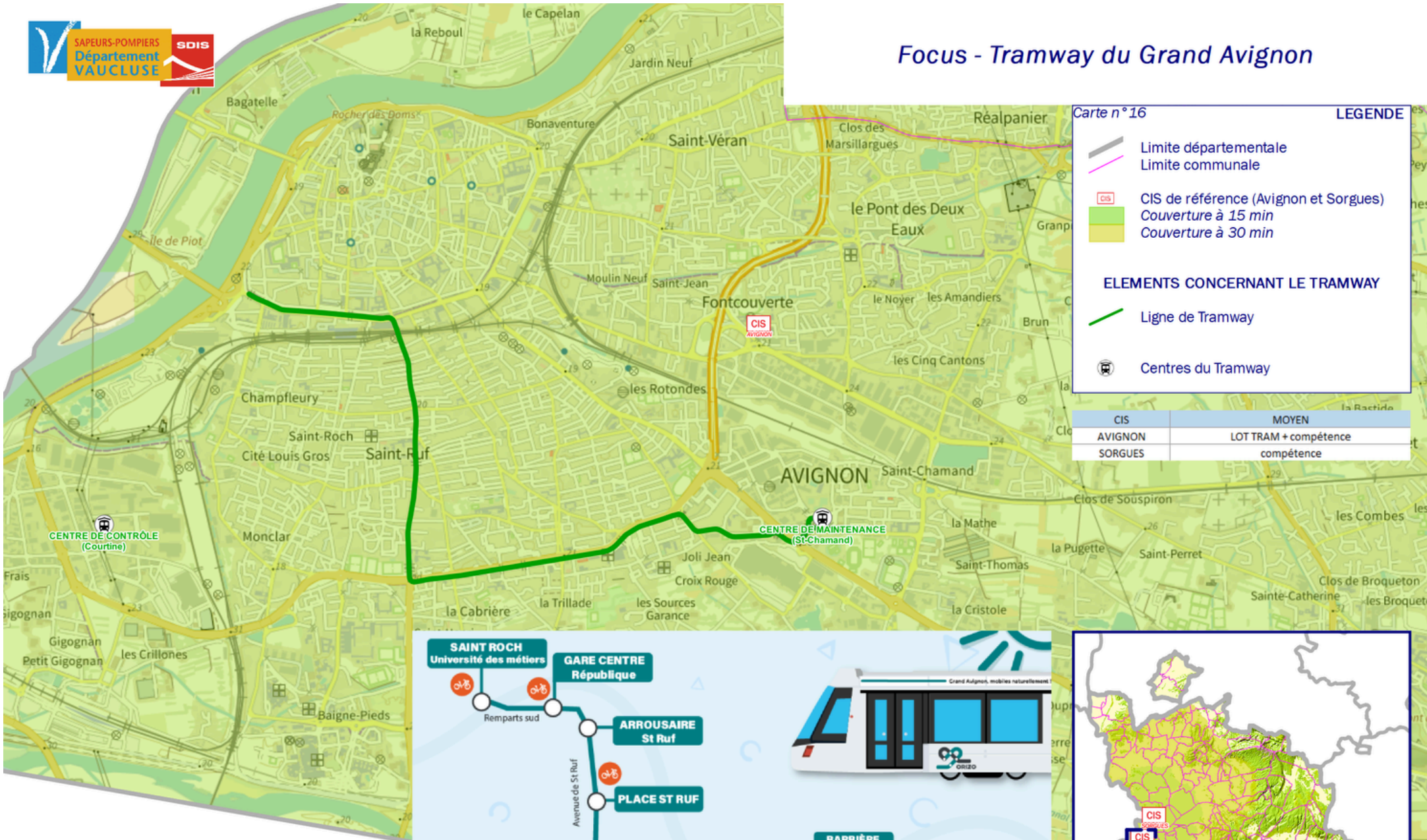
1/200 000

0 4 8 km

04/05/2025 - SIG SDIS84



## Focus - Tramway du Grand Avignon



Carte n° 16

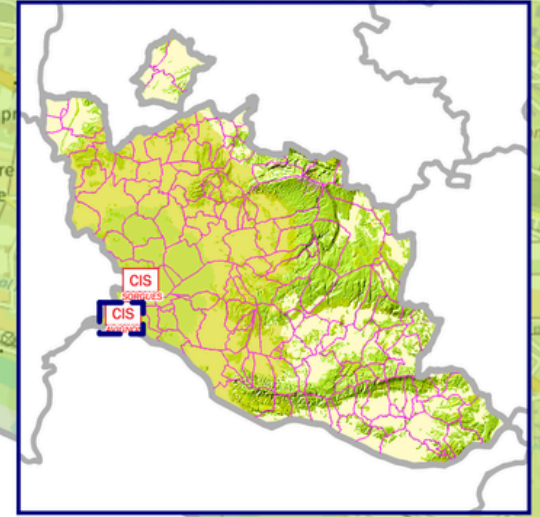
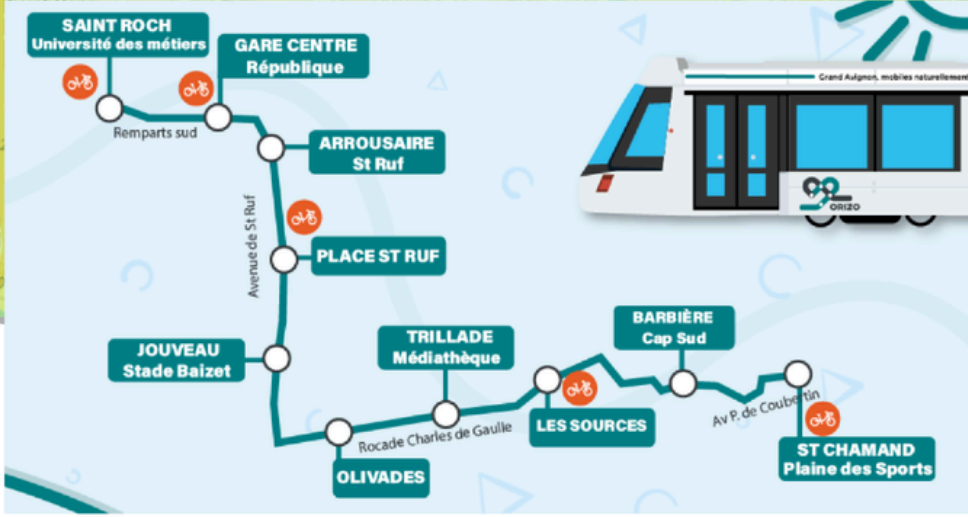
LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- CIS de référence (Avignon et Sorgues)
- Couverture à 15 min
- Couverture à 30 min

ELEMENTS CONCERNANT LE TRAMWAY

- Ligne de Tramway
- 🚊 Centres du Tramway

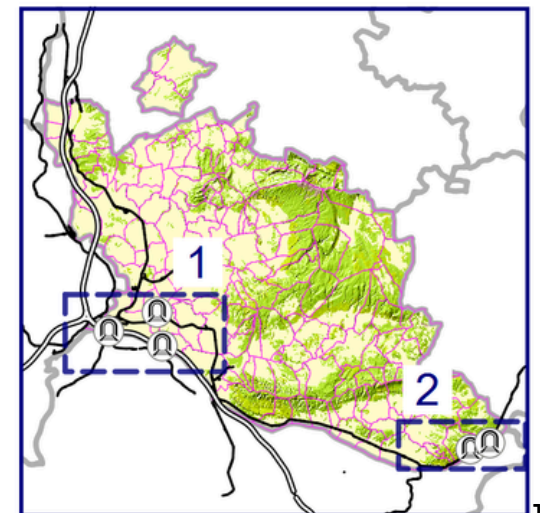
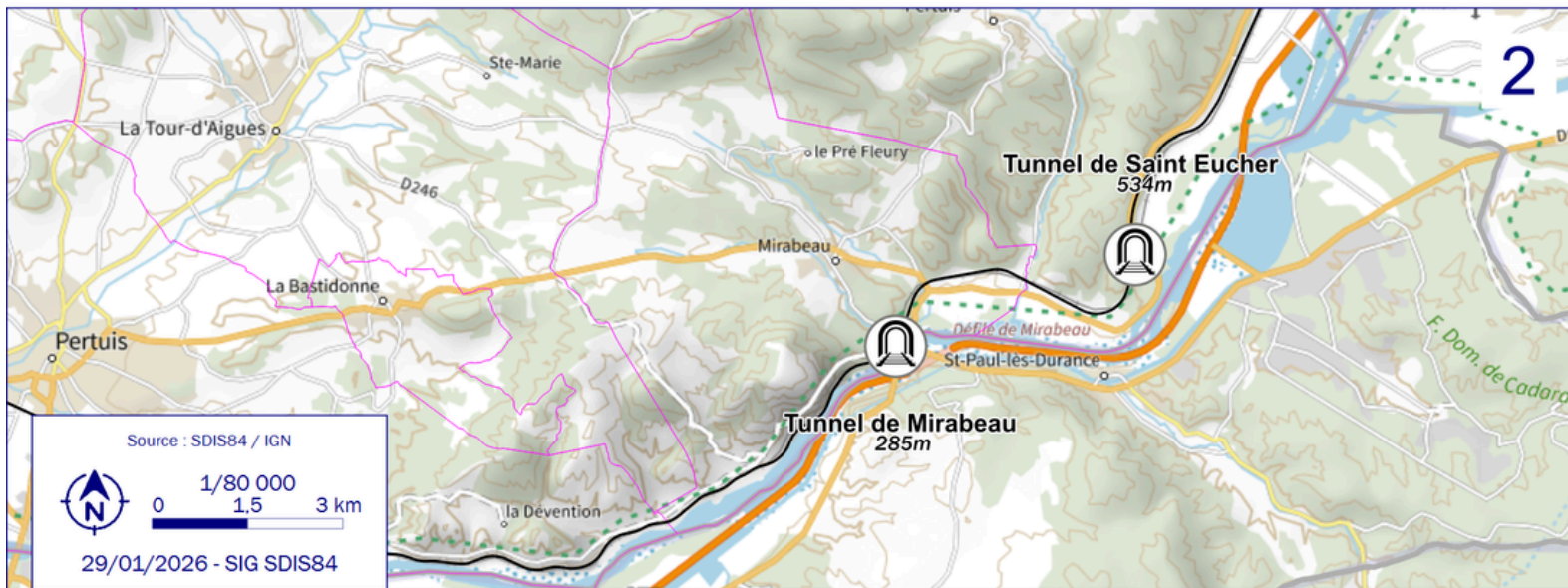
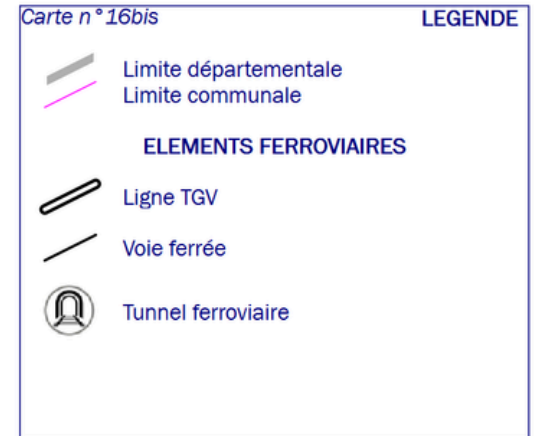
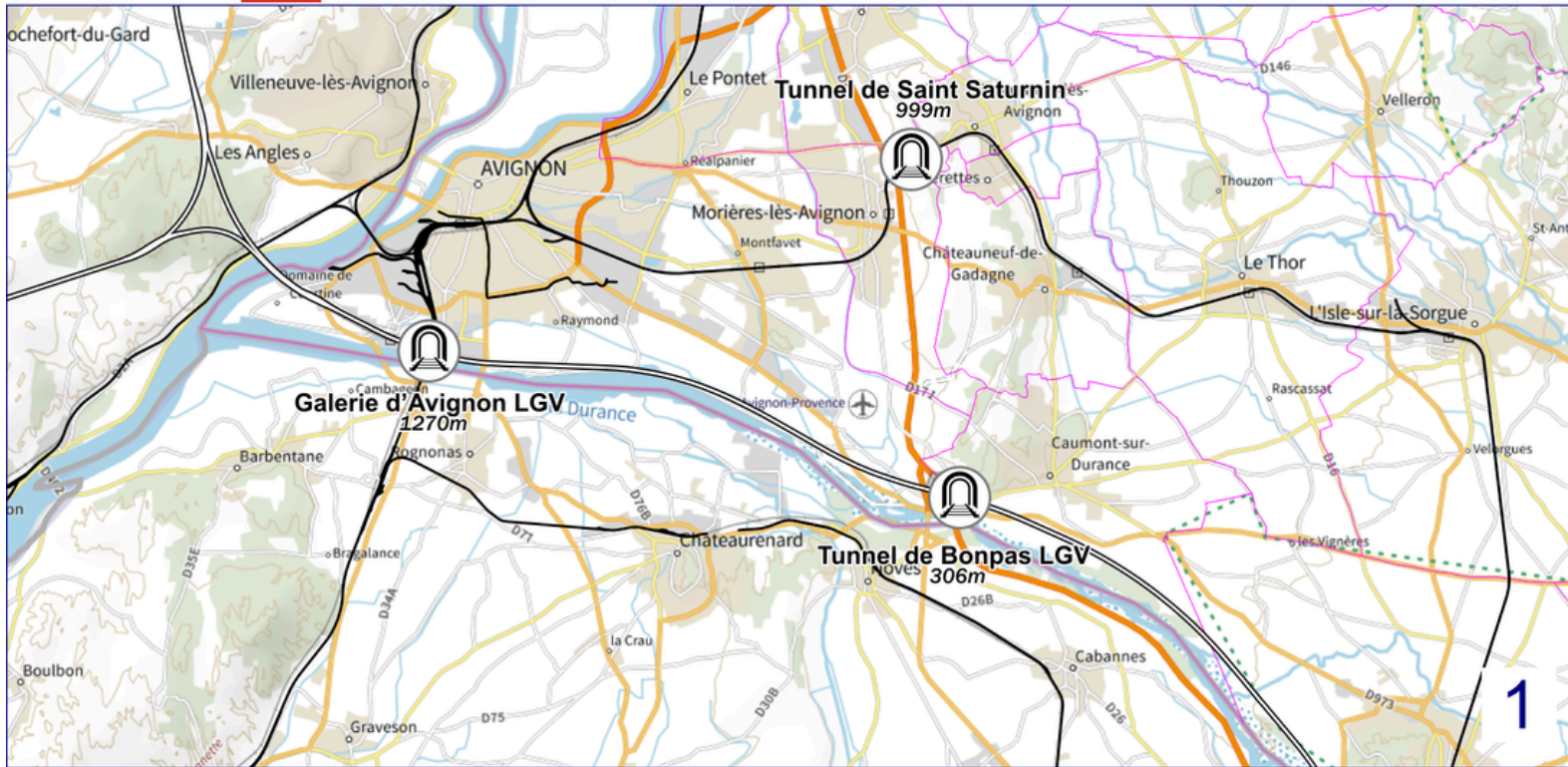
CIS	MOYEN
AVIGNON	LOT TRAM + compétence
SORGUES	compétence

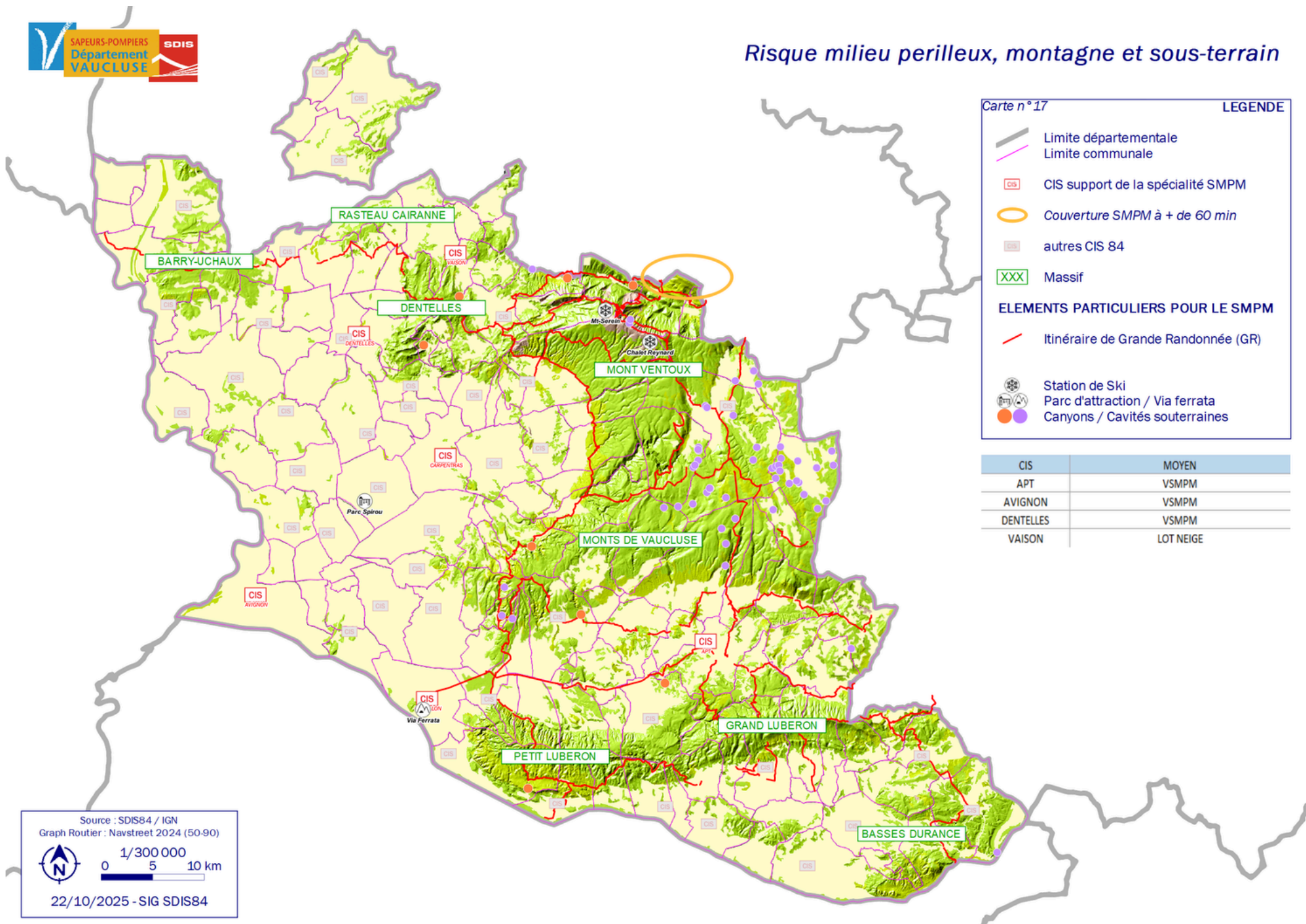


Source : SDIS84 / IGN  
Graph Routier : Navstreet 2024 (50-90)

1/20 000  
0 400 800 m

22/10/2025 - SIG SDIS84





Carte n° 17

LEGENDE

- Limite départementale
- Limite communale
- CIS support de la spécialité SMPM
- Couverture SMPM à + de 60 min
- autres CIS S4
- Massif

**ELEMENTS PARTICULIERS POUR LE SMPM**

- Itinéraire de Grande Randonnée (GR)
- Station de Ski
- Parc d'attraction / Via ferrata
- Canyons / Cavités souterraines

CIS	MOYEN
APT	VSMPPM
AVIGNON	VSMPPM
DENTELLES	VSMPPM
VAISON	LOT NEIGE

Source : SDIS84 / IGN  
Graph Routier : Navstreet 2024 (50-90)

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

# Entrepôts « ICPE 1510 »

Carte n° 18

LEGENDE

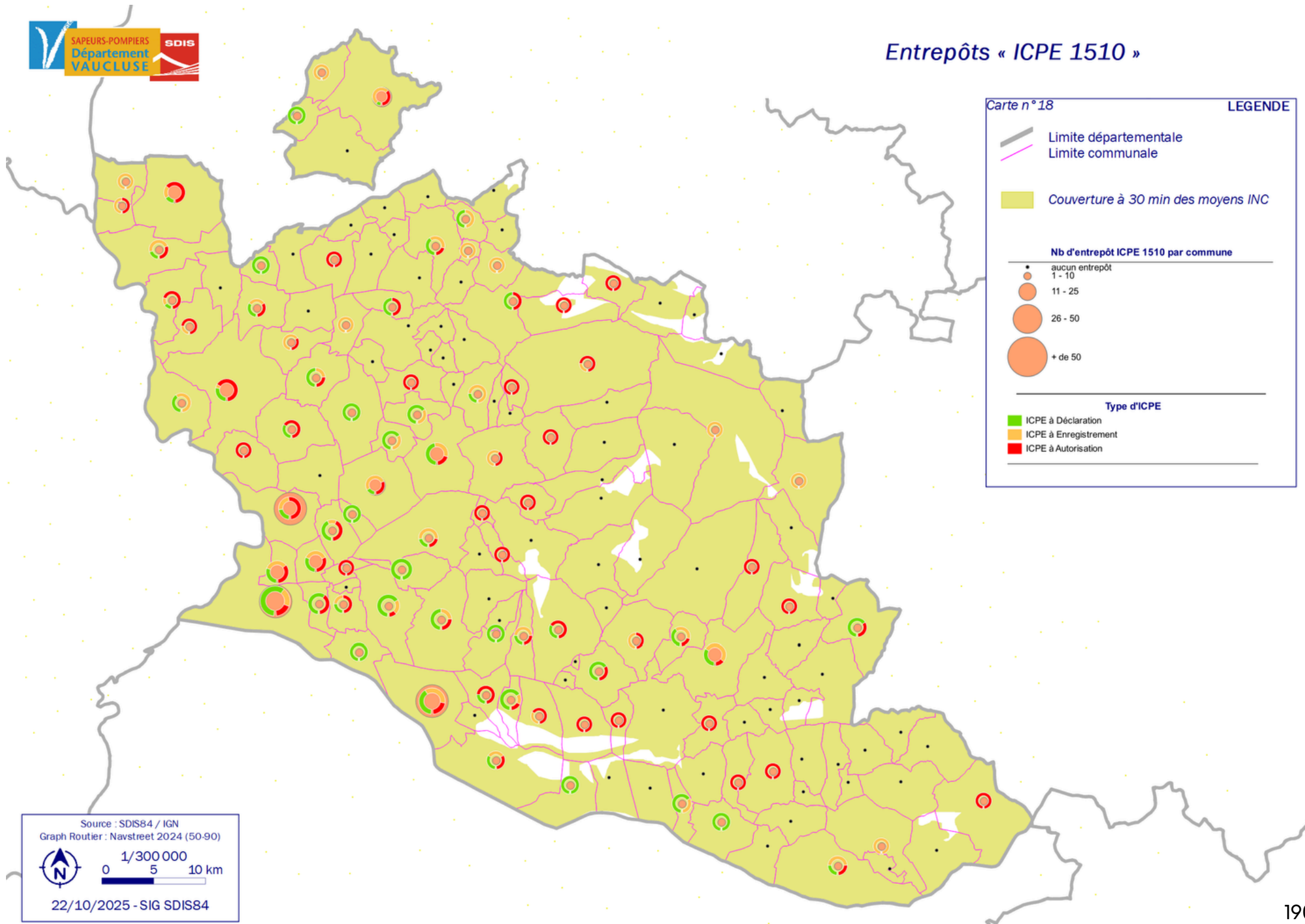
- Limite départementale
- Limite communale
- Couverture à 30 min des moyens INC

**Nb d'entrepôt ICPE 1510 par commune**

- aucun entrepôt
- 1 - 10
- 11 - 25
- 26 - 50
- + de 50

**Type d'ICPE**

- ICPE à Déclaration
- ICPE à Enregistrement
- ICPE à Autorisation



Source : SDIS84 / IGN  
Graph Routier : Navstreet 2024 (50-90)

1/300 000

0 5 10 km

22/10/2025 - SIG SDIS84

## 1 - Risques courants

FAMILLE DE RISQUE	OBJECTIF DÉLAI D'INTERVENTION	% INTERVENTIONS COUVERTES	% COMMUNES COUVERTES	DÉLAI DÉPARTEMENTALE MOYEN D'INTERVENTION
SSUAP DÉPARTS RÉFLEXES	20'			
ACCIDENTS DE LA VOIE PUBLIQUE	20'			
INCENDIES URBAINS	25'			

DOMAINE	OBJECTIF PRISE D'APPEL	DÉLAI MOYEN DE PRISE D'APPEL
CTAU	2'40 min	

## Chiffres clés SSUAP :

RÉFÉRENCE	N-1	N	ECART
NOMBRE D'INTERVENTIONS DEPART REFLEXE			
NOMBRE D'INTERVENTIONS SSUAP GLOBAL			
% D'INTERVENTIONS DEPART REFLEXE			
DUREE MOYENNE DES INTERVENTIONS SSUAP GLOBAL			
DELAI MOYEN D'INTERVENTION SSUAP GLOBAL			

## Chiffres clés AVP:

RÉFÉRENCE	N-1	N	ECART
NOMBRE D'INTERVENTIONS AVP			
DUREE MOYENNE DES INTERVENTIONS AVP			

## Chiffres clés des Incendies Urbains:

RÉFÉRENCE	N-1	N	ECART
NOMBRE D'INTERVENTIONS AVP			
DUREE MOYENNE DES INTERVENTIONS AVP			

# INDICATEURS DE SUIVI DU COPIL

## 2 - Carences ambulancières

RÉFÉRENCE	N-1	N	ECART
NOMBRE D'INTERVENTIONS "CARENCES"			
DUREE MOYENNE DES INTERVENTIONS "CARENCES"			
NOMBRE MOYEN JOURNALIER SEMAINE			
NOMBRE MOYEN JOURNALIER WE/FERIE			

## 3 - Analyse de la réponse opérationnelle

### Centres de Première Intervention

CIS	AUTONOMIE BASSINS OPS	AUTONOMIE CIS	DÉLAI DE MOBILISATION		DISPONIBILITÉ			RH >90% ITV			RÉSILIENCE SPV	
			J	N	J	N	WE/F	J	N	WE/F		
CAUMONT SUR DURANCE												
GARANCE												
BÉDARRIDES												
VELLÉRON												
LE THOR												
CHEVAL-BLANC												
GORDES												
MÉRINDOL												
ROBION												
SAINTE CÉCILE LES VIGNES												
VALLÉE DU RHÔNE												
CADEROUSSE*												
GRANOE-BLANCHE												
VIOLÈS*												

\* CPI sans VSAV

# INDICATEURS DE SUIVI DU COPIL

CIS	AUTONOMIE BASSINS OPS	AUTONOMIE CIS	DÉLAI DE MOBILISATION		DISPONIBILITÉ			RH >90% ITV			RÉSILIENCE SPV
			J	N	J	N	WE/F	J	N	WE/F	
VALLÉE DE L'AIGUES											
VISAN											
GRILLON*											
BONNIEUX											
CADENET											
CUCURON											
LA TOUR D'AIGUES											
BASTIDE DES JOURDANS											
BEAUMONT DE PERTUIS											
LAURIS											
AUBIGNAN											
BEAUMES DE VENISE											
BÉDOIN											
MAZAN											
MONTEUX											
SAULT											
CAROMB											

\* CPI sans VSAV

# INDICATEURS DE SUIVI DU COPIL

CIS	AUTONOMIE BASSINS OPS	AUTONOMIE CIS	DÉLAI DE MOBILISATION		DISPONIBILITÉ			RH >90% ITV			RÉSILIENCE SPV	
			J	N	J	N	WE/F	J	N	WE/F		
MORMOIRON												
PERNES LES FONTAINES												
SARRIANS												
DENTELLES												
MALAUÇÈNE												

## Centres mixtes

CIS	AUTONOMIE BASSINS OPS	AUTONOMIE CIS	DÉLAI DE MOBILISATION		POTENTIEL MOBILISABLE			RH >90% ITV			RH >95% ITV			RH >98% ITV			RH >100% ITV			RÉSILIENCE SPV	
			J	N	J	N	WE/F	J	N	WE/F	J	N	WE/F	J	N	WE/F	J	N	WE/F		
APT																					
AVIGNON																					
BOLLÈNE																					
CARPENTRAS																					
CAVAILLON																					
ISLE SUR LA SORGUE																					
ORANGE																					
PERTUIS																					
SORGUES																					

# INDICATEURS DE SUIVI DU COPIL

CIS	AUTONOMIE BASSINS OPS	AUTONOMIE CIS	DÉLAI DE MOBILISATION		POTENTIEL MOBILISABLE			RH > 90% ITV			RH > 95% ITV			RH > 98% ITV			RH > 100% ITV			RÉSILIENCE SPV
			J	N	J	N	WE/F	J	N	WE/F	J	N	WE/F	J	N	WE/F	J	N	WE/F	
VAISON																				
VALRÉAS																				

## 4 - Suivi des OS

objectif	<b>CONSOLIDER NOTRE MAILLAGE TERRITORIAL POUR UN SERVICE DE SECOURS DE PROXIMITE ET DE QUALITE.</b>	
	OS: 1.1	Déployer, pour l'ensemble des centres de secours les indicateurs : autonomie, délai de mobilisation, disponibilité, ressources humaines, taux de couverture, résilience SPV.
	OS: 1.2	Etudier et proposer un schéma d'implantation des moyens de « l'aide médicale d'urgence » au regard des besoins de la population sur les territoires et de la réponse santé. Le réviser annuellement en partenariat financier avec l'Agence Régionale de Santé.

objectif	<b>ADAPTER NOTRE RÉPONSE OPÉRATIONNELLE : TOUT EN GARANTISSANT SA PERFORMANCE DANS LE CADRE D'UN BUDGET MAÎTRISÉ.</b>	
	OS : 2.1	Optimiser le suivi des critères de la réponse opérationnelle : délai de traitement des appels, délai d'intervention pour les missions incendie et secours à personnes, critères d'évaluation des centres d'incendie et de secours.
	OS: 2.2	Intégrer comme critère de performance de l'analyse de la réponse opérationnelle la notion de bassins opérationnels.
	OS: 2.3	Etudier notre capacité à mutualiser davantage nos moyens de réponse dans les domaines suivants : interventions en milieux périlleux de types spéléologie et canyon en eau ainsi que le risque radiologique.
	OS: 2.4	Inscrire à l'ordre du jour CODAMUPS-TS, au moins 1 fois par an, la question des « carences ambulancières » et traiter l'organisation de la réponse ambulancière ainsi que l'examen de l'activité ITSP du SDIS.
	OS: 2.5	Identifier les moyens complémentaires à acquérir dans l'éventualité d'un projet d'implantation d'un grand entrepôt.
	OS: 2.6	Mutualiser la réponse opérationnelle aux problématiques de risques émergents.
	OS: 2.7	Etudier les moyens nécessaires au traitement d'un feu de véhicules électriques.

 atteint
  partiellement atteint
  non atteint

objectif	<b>ENTRETIENIR UNE DYNAMIQUE APPRENANTE ET L'AGILITE DU SDIS 84 FACE AUX CRISES EN RENFORCANT LA RESILIENCE : DE NOTRE ORGANISATION, DE NOS TERRITOIRES ET DES VAUCLUSIENS.</b>	
	OS : 3.1	Confirmer l'orientation du Conseil d'Administration du SDIS de regrouper les moyens de formation sapeurs-pompiers sur un plateau technique commun.
	OS: 3.2	Commander une étude statistique et interservices de l'impact du projet Confluence sur les différents services publics.
	OS: 3.3	Remplacer l'exigence d'extinction par une volonté de limitation de la propagation dans le cadre de la stratégie d'étude et d'intervention du SDIS pour les « feux de grands entrepôts ».
	OS: 3.4	Maintenir le niveau d'engagement du SDIS en matière de développement de la culture de sécurité civile.
	OS: 3.5	Impliquer les associations agréées de sécurité civile dans les dispositifs de secours et prévoir l'évolution de leurs missions dans le cadre des dispositifs préventifs de secours.

Le SDIS 84 adresse ses plus sincères remerciements à l'ensemble des personnes ayant contribué, de quelques manières que ce soit, à l'élaboration du Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques. Ce document reflète un véritable travail collectif, rendu possible grâce à l'engagement de toutes et tous.

Tous droits réservés - SDIS84

Crédits photos : Photographes SDIS84

Infographie réalisée par la société : MF Communication (Vedène)

Crédits iconographiques : "Banque d'icônes" par Service Départemental Métropolitain d'Incendie et de Secours (SDMIS), 2023, utilisé sous Creative Commons CC BY-NC-SA 4.04 / Modifications de certains pictogrammes (couleurs, formes).